Quatre-vingt-huitième année. — N° 102. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 29 Avril 1956

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

PECHE FLUVIALE

Décret n° 56-381 du 22 mars 1956 instituant des **réserves de pêche sur les canaux et cours d'eau** navigables canalisés (*Journal officiel* du 14 avril 1956).

(Fascicule **n° 56-57 S.** — Prix : **35** F.)

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 56-424 du 28 avril 1956 relative aux personnes soumises au versement de la double cotisation d'allocation de vieillesse par la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire (p. 4110).

Loi n° 56-425 du 28 avril 1956 modifiant l'article 11 du décret réglementaire du 2 février 1852 pour l'élection des députés (p. 4111).

Loi n° 56-426 du 28 avril 1956 relative à l'enfance délinquante en Tunisie (p. 4111).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 27 avril 1956 renouvelant le détachement d'un magistrat (p. 4112).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 27 avril 1956 portant interdiction de journaux en langue polonaise (p. 4112).

(1 f.)

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêtés du 14 avril 1956 portant homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française et modifiant de précédents arrêtés (p. 4112).

Arrêté du 16 avril 1956 portant institution d'une régie d'avances (p. 4113).

Arrêtés et *décision* portant nominations, mise en position hors cadres, inscription sur une liste d'aptitude et additif :

Armée de terre (active) (p. 4113).

Armée de mer (réserve) (p. 4113).

Service des poudres (p. 4113).

Décision fixant la liste des officiers autorisés à se présenter aux épreuves écrites du concours pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de la marine (p. 4114).

Listes des véhicules susceptibles d'être restitués à leurs anciens propriétaires (p. 4114).

Tableau des désignations pour servir outre-mer, en date du 25 avril 1956 (p. 4114).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-427 du 28 avril 1956 portant fixation du prix de vente à l'intérieur de nouveaux cigares et cigarettes (p. 4122).

Décret n° 56-390 modifiant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956 (rectificatif) (p. 4122).

Arrêté du 25 avril 1956 relatif au prix d'émission des emprunts prévus par le décret n° 53-709 du 9 août 1953 et le décret n° 55-632 du 20 mai 1955 (p. 4122).

Arrêté du 26 avril 1956 relatif à l'émission d'un emprunt par le Crédit national (p. 4122).

Arrêté du 28 avril 1956 fixant les cours moyens de certaines eaux-de-vie pendant le premier trimestre 1956 et les nouveaux taux de la redevance prévue à l'article 384 du code général des impôts (p. 4123).

Arrêtés portant nominations, détachements et mise en position hors cadre et en disponibilité :

Inspection générale des finances (p. 4123).

Administration centrale des affaires économiques (p. 4123).

Contributions directes et cadastre (p. 4123).

Contrôle financier (p. 4124).

Enquêtes économiques (p. 4124).

Enregistrement et domaines (p. 4124).

Industrie et commerce.

Arrêté du 28 avril 1956 portant transfert de crédits (p. 4124).

Arrêté portant nomination de membres de la commission paritaire de discipline et de conciliation des ingénieurs des exploitations minières (p. 4124).

Arrêté portant attribution de majoration d'ancienneté et promotion (administration centrale) (p. 4125).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 25 avril 1956 portant ouverture d'un concours d'agrégation des facultés de droit en 1956 (sections de « droit public » et de « sciences économiques ») (p. 4125).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Santé publique et population.

Arrêté du 20 avril 1956 complétant l'arrêté interministériel du 13 octobre 1953 portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux jurys de concours et d'examens organisés dans le cadre du ministère de la santé publique et de la population (p. 4125).

Arrêtés portant affectations (inspection de la population et de l'aide sociale) (p. 4125).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 28 avril 1956 portant délégation de signature (p. 4125).

Naturalisations et réintégrations (p. 4126).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de bureaux (p. 4132).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de sous-commission (p. 4134).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 27 avril 1956. — Convocations de commissions (p. 4136).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis relatif au poste de médecin directeur du sanatorium François-Mercier, à Tronget (Allier) (p. 4136).

Annonces (p. 4137).

LOIS

LOI n° 56-424 du 28 avril 1956 relative aux personnes soumises au versement de la double cotisation d'allocation de vieillesse par la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Les personnes qui, en application du cinquième alinéa de l'article 3 de la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées, tel qu'il résultait de l'article 1er de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, devaient être affiliées à deux organisations autonomes d'allocation de vieillesse et qui ne se sont affiliées et n'ont versé leur cotisation qu'à l'une d'elles, ne sont débitrices d'aucune pénalité ou d'aucun intérêt de retard pour le non-versement ou le versement tardif de la cotisation à la deuxième organisation autonome, dès lors qu'elles ont réglé, en temps utile, la cotisation entière à la première organisation.

La ventilation des sommes versées devra également être effectuée par les organisations, et notification en sera faite à l'intéressé.

Le remboursement des indemnités de retard et des amendes perçues sera, s'il y a lieu, effectué aux personnes visées au premier alinéa.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 avril 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le ministre des affaires sociales,

ALBERT GAZIER.

Loi n° 56-424. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale (2e législature) :

Proposition de loi (n° 8392) ;

Rapport de M. Besset, au nom de la commission du travail (n° 10179) ;

Adoption, sans débat, le 1er novembre 1955.

Conseil de la République :

Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale (n° 83, S. O. 1955-1956) ;

Rapport de M. Beaujannot, au nom de la commission du travail (n° 222, S. O. 1955-1956) ;

Discussion et adoption le 9 février 1956.

Assemblée nationale (3e législature) :

Proposition de loi modifiée par le Conseil de la République (n° 355) ;

Rapport de M. Besset, au nom de la commission du travail (n° 1114) ;

Adoption, sans débat, le 20 avril 1956.

LOI n° 56-425 du 28 avril 1956 modifiant l'article 11 du décret réglementaire du 2 février 1852 pour l'élection des députés (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 11 du décret réglementaire du 2 février 1852 pour l'élection au corps législatif est complété comme suit:

« Toutefois, une réquisition ne peut avoir pour objet d'empêcher les candidats ou leurs délégués d'exercer le contrôle des opérations électorales ou toute prérogative prévue par les lois et règlements.

« Lorsqu'une réquisition aura eu pour résultat l'expulsion soit d'un ou de plusieurs assesseurs, soit d'un ou de plusieurs délégués, soit d'un ou de plusieurs scrutateurs, le président sera tenu, avant que la réquisition soit levée et que l'autorité requise ait quitté le bureau de vote, de procéder sans délai et conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur au remplacement du ou des expulsés. En cas d'expulsion ou de défaillance pour quelque cause que ce soit d'un assesseur ou d'un scrutateur, le président pourra désigner pour le remplacer l'électeur présent le plus âgé sachant lire et écrire.

« En cas d'expulsion ou de défaillance pour quelque cause que ce soit d'un délégué et de son suppléant, le président pourra, à défaut d'un autre représentant désigné par le candidat ou son mandataire, faire appel pour le remplacer à l'électeur présent le plus âgé sachant lire et écrire.

« L'autorité qui aura procédé, sur réquisition d'un président de bureau de vote, à l'expulsion soit d'un ou de plusieurs assesseurs, soit d'un ou de plusieurs délégués, soit d'un ou de plusieurs scrutateurs, devra immédiatement après l'expulsion adresser au procureur de la République et au préfet un procès-verbal rendant compte de sa mission ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 avril 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Loi n° 56-425. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale (2e législature):

Proposition de loi (n° 5022);
Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission du suffrage universel (n° 11012);
Adoption, sans débat, le 27 juillet 1955.

Conseil de la République:

Proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale (n° 434, année 1955);
Rapport de M. Debré, au nom de la commission du suffrage universel (n° 179, S. O. 1955-1956);
Avis de la commission de la France d'outre-mer (n° 180, S. O. 1955-1956);
Discussion et adoption le 9 février 1956.

Assemblée nationale (3e législature):

Proposition de loi modifiée par le Conseil de la République (n° 358);
Rapport de M. de Moro-Giafferri, au nom de la commission du suffrage universel (n° 911);
Adoption, sans débat, le 20 avril 1956.

LOI n° 56-426 du 28 avril 1956 relative à l'enfance délinquante en Tunisie (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et les lois qui l'ont modifiée ou complétée sont applicables aux mineurs de dix-huit ans justiciables des juridictions françaises de Tunisie, sous réserve des dispositions suivantes.

Art. 2. — La compétence territoriale du tribunal pour enfants est celle du tribunal de première instance.

Art. 3. — Lorsque le mineur possède la nationalité tunisienne, l'un des assesseurs du tribunal pour enfants doit être un sujet tunisien.

Art. 4. — Le mineur âgé de seize à dix-huit ans, accusé de crime, sera renvoyé devant le tribunal criminel des mineurs.

Le tribunal criminel des mineurs sera constitué conformément aux dispositions de la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la juridiction française en Tunisie, du décret du 29 novembre 1893 et des textes qui les ont modifiés. Toutefois, l'un au moins des magistrats sera choisi parmi les juges des enfants du ressort de la cour d'appel de Tunis et désigné dans les formes prévues à l'article 252 du code d'instruction criminelle.

La procédure suivie devant le tribunal criminel des mineurs sera celle du tribunal criminel. Il sera toutefois fait application devant le tribunal criminel des mineurs des dispositions des articles 9 (alinéa 3), 13 (alinéa 1er) et 14 de l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée.

Art. 5. — A l'égard de l'accusé mineur reconnu coupable, le tribunal criminel des mineurs, suivant le cas, prendra les mêmes mesures ou prononcera les mêmes peines que la cour d'assises des mineurs instituée par l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée.

Art. 6. — Les délégués à la liberté surveillée seront de nationalité française ou tunisienne.

Art. 7. — L'avis prévu à l'article 10 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 2 février 1945 sera donnée à l'office tunisien des anciens combattants et victimes de la guerre.

L'habilitation prévue à l'article 39 de l'ordonnance du 2 février 1945 sera accordée par le haut commissaire de France en Tunisie.

Loi n° 56-426. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet (n° 4288).
Rapport de M. Minjoz au nom de la commission de la justice (n° 11032).
Adoption sans débat, le 20 juillet 1955.

Conseil de la République:

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 415, année 1955).
Rapport de M. Charlet, au nom de la commission de la justice (n° 64, S. O. 55-56).
Discussion et adoption le 10 novembre 1955.

Assemblée nationale:

Acte pris de l'adoption conforme le 12 novembre 1955.

NOUVELLE DÉLIBÉRATION DEMANDÉE LE 24 NOVEMBRE 1955

Assemblée nationale:

Projet de loi n° 11966 (2e législature).
Rapport de M. Lacaze au nom de la commission de la justice (1651) (3e législature).
Adoption sans débat le 22 mars 1956.

Conseil de la République:

Projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (n° 403, S. O. 55-56).
Rapport oral de M. Charlet au nom de la commission de la justice.
Discussion et adoption après discussion immédiate le 17 avril 1956.

Assemblée nationale:

Acte pris de l'adoption conforme le 18 avril 1956.

Art. 8. — Les dispositions de l'article 3 de la loi du 27 mars 1883 modifiée, donnant compétence aux juges de paix de Tunisie en matière correctionnelle, ne seront pas applicables aux mineurs de dix-huit ans.

Art. 9. — La présente loi entrera en vigueur six mois après sa publication au *Journal officiel*.

Des décrets en détermineront les conditions d'application.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 avril 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des affaires étrangères,
CHRISTIAN PINEAU.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 27 avril 1956 renouvelant le détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 27 avril 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Taddei, juge, est maintenu pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 25 octobre 1953, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de conseiller des affaires étrangères.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Interdiction de journaux en langue polonaise.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La circulation, la distribution et la mise en vente du journal, en langue polonaise, intitulé *Express Poranny* (*L'Express du matin*), sont interdites sur l'ensemble du territoire.

Art. 2. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 avril 1956.

GILBERT-JULES.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La circulation, la distribution et la mise en vente du journal, en langue polonaise, intitulé *Przeglad Tygodnia* (*La Revue de la Semaine*), sont interdites sur l'ensemble du territoire.

Art. 2. — Le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 avril 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française.

Par arrêté du 14 avril 1956:

Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française, ci-après:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 4 août 1943.)
Rieckert (Roger), né le 1er décembre 1921.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 22 novembre 1943.)
Cam (Maurice), né le 20 juin 1923.

Pour prendre rang du 31 mai 1944.
Matter (Antoine), né le 11 juin 1914.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 8 novembre 1942.)
Barriere (André), né le 10 janvier 1907.

(Pour prendre rang du 5 avril 1943.)
Silvestre (Pierre), né le 10 mai 1920.

(Pour prendre rang du 16 août 1943.)
Bergman (Joubert), né le 1er mai 1900.

(Pour prendre rang du 3 janvier 1944.)
Aubert, née Petit (Berthe), née le 18 avril 1895.

(Pour prendre rang du 12 février 1944.)
Lyon, née Lievre (Emmy), née le 15 décembre 1905.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Baran (Jean), né le 13 avril 1905.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Demissy (Henri), né le 5 février 1924.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Nowakowski (Franz), né le 9 septembre 1885.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 24 octobre 1941.)
Mangin (René), né le 4 octobre 1891.

(Pour prendre rang du 3 septembre 1942.)
David (Jacques), né le 24 mai 1925.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1943.)
Geleimer (Jankel), né le 5 juillet 1890.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1943.)
Crocfer (Eugène), né le 14 février 1913.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Auriac (Félix), né le 18 mars 1908.
Guerbert (Paul), né le 2 décembre 1891.

Dans le grade de 2e classe.

(Pour prendre rang du 10 juin 1941.)
Wagner (Jean-Baptiste), né le 13 juin 1889.

(Pour prendre rang du 6 août 1941.)
Rousseau (Raymond), né le 1er août 1908.

(Pour prendre rang du 5 avril 1942.)
Danigo (Marcel), né le 19 avril 1909.

(Pour prendre rang du 3 mai 1942.)
Schneuwly (Joseph), né le 13 avril 1913.

(Pour prendre rang du 24 février 1943.)
Caurret (Jean), né le 24 juin 1905.
(Pour prendre rang du 2 juin 1943.)
Cossegal (Antonin), né le 2 février 1923.

(Pour prendre rang du 4 février 1944.)
Mortbontemps (Louis), né le 7 juin 1910.

(Pour prendre rang du 8 février 1944.)

Boglio (Joseph), né le 27 août 1894.

(Pour prendre rang du 19 mars 1944.)

Buchheit (Jean), né le 19 juin 1906.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Moreau (Ciet), né le 1er décembre 1914.

Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française ci-après justiciables de la législation des pensions, en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)

Vialan (Raoul), né le 1er novembre 1906.

(Pour prendre rang du 12 mars 1944.)

Boulanger (Albert), né le 28 août 1921.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 12 novembre 1943.)

Cuttica (Colomb), né le 22 avril 1891.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)

Boutet (André), né le 18 janvier 1904.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1943.)

Banniel (Jean), né le 21 mars 1914.

(Pour prendre rang du 3 juin 1943.)

Cahen-Salvador, née Reinach (Suzanne), née le 29 mars 1913.

(Pour prendre rang du 18 août 1943.)

Beaubatie (Albert), né le 4 août 1922.

(Pour prendre rang du 29 septembre 1943.)

Diole (Maurice), né le 12 mars 1914.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1943.)

Rossignol, née Raffard (Madeleine), née le 8 juin 1920.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Moulin (Alphonse), né le 16 novembre 1900.

Dans le grade de 1re classe.

(Pour prendre rang du 21 juin 1943.)

Huve (André), né le 6 septembre 1923.

Dans le grade de 2e classe.

(Pour prendre rang du 24 mars 1942.)

Schaeffer (Jacques), né le 15 avril 1890.

Dans la qualité « R. I. F. ».

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Deresinski (Edouard), né le 26 novembre 1911.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Eglenne (Jean), né le 22 décembre 1915.

Par arrêté en date du 14 avril 1956:

L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 5 avril 1949 (*Journal officiel* du 23 avril 1949), dans le grade de sergent (pour prendre rang du 1er juin 1944), annuler: « Nowakowski (Stanislas), né le 10 septembre 1885 » (le reste de l'arrêté sans changement).

L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 29 juin 1949 (*Journal officiel* du 20 juillet 1949), dans le grade d'adjudant (pour prendre rang du 1er juin 1944), annuler: « Cantier (Pierre), né le 13 avril 1922 » (le reste de l'arrêté sans changement).

L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 16 août 1949 (*Journal officiel* du 7 septembre 1949), dans le grade d'adjudant (pour prendre rang du 1er juin 1944), annuler: « Nowakowski (François), né le 21 novembre 1891 » (le reste de l'arrêté sans changement).

L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 5 octobre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949), dans le grade de capitaine (pour prendre rang du 1er avril 1945), annuler: « Lidureau (Joseph), né le 2 octobre 1897 » (le reste de l'arrêté sans changement).

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu l'arrêté interministériel du 3 août 1954 relatif à l'institution de régies d'avances auprès des directions, services et établissements de la marine;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1954 portant institution de régies d'avances auprès des directions et services locaux du commissariat de la marine,

Arrête:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances à consentir au régisseur du service de la solde du commissariat de la marine à Brest, est porté de 6 millions de francs à 15 millions de francs.

Art. 2. — Le directeur de la comptabilité générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 avril 1956.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
LUCIEN FEYDEL.

Armée de terre (active).

Additif au *Journal officiel* du 23 mars 1956, page 2770:

Ajouter à l'arrêté du 13 mars 1956 concernant M. le lieutenant Haegeli: « La solde et les indemnités de cet officier qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui lui serait allouée s'il était dans les cadres seront imputées, à compter du 1er février 1956, au budget du ministère de l'intérieur ».

Armée de mer (réserve).

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 17 avril 1956:

Est nommé aspirant de marine de réserve:

(Pour compter du 1er avril 1956.)

Branche: « D. C. A. à terre ».

M. Lopez (Jacques-André-Jean), élève officier de réserve du port de Toulon.

Sont nommés aspirants mécaniciens de réserve les élèves officiers de réserve du port de Toulon dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er avril 1956.)

Branche: « Aéronautique ».

MM. Caroff (Roger-Joseph).
Vandermaesen (Jacques-André).

Service des poudres.

Par arrêté en date du 13 avril 1956, M. l'adjoint administratif principal du service des poudres Balusseau (Fernand) est placé dans la position hors cadres, mission, pour une période de trois années, à compter du 1er mars 1956, au titre du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

Par décision ministérielle en date du 9 avril 1956, la liste de classement pour l'emploi administratif de 3e classe du service des poudres, établie à la suite du concours ouvert le 23 février 1956, a été fixée ainsi qu'il suit:

MM.

1 Bosq (Louis-Jean), commis administratif à la poudrerie de Sorgues.
2 Le Guillou (Alphonse-Joseph-Marie), secrétaire administratif à la poudrerie nationale de Pont-de-Buis.
3 Chenivesse (Pierre-Edmond-Alphonse), commis administratif à la poudrerie nationale de Sorgues.
4 Dervieux (Joseph-Louis), agent administratif à la poudrerie nationale de Saint-Chamas.
5 Chenivesse (André-Pierre-Emile), commis administratif à la poudrerie nationale de Sorgues.

Concours pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de la marine.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 18 avril 1956, les officiers dont les noms suivent sont autorisés à se présenter aux épreuves écrites du concours qui s'ouvrira le 11 mai 1956 pour l'admission au grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de la marine:

M. le capitaine de corvette Nougarou (A.-M.).
M. le commissaire principal Bonnet de la Tour (M.).
M. le lieutenant de vaisseau Blandin (H.-V.-A.-J.).
M. le commissaire de 1re classe Lantieri (A.-B.).
M. le commissaire de 1re classe Gaillard (F.-J.-H.-E.).
M. le commissaire de 1re classe Saint-Germain (L.-J.-E.).
M. le commissaire de 1re classe Lanne (J.-G.-U.).
M. le commissaire de 1re classe Langlois (C.-A.-M.).
M. le commissaire de 1re classe Fenech (M.-J.-F.).
M. le commissaire de 1re classe Sallée (J.-E.).
M. l'administrateur de 1re classe de l'inscription maritime Guillermit (H.-G.-J.).

Les lieux de compositions sont fixés comme suit:
MM. Bonnet de la Tour, Gaillard et Guillermit: Paris.
MM. Fenech, Blandin: Brest.
MM. Nougarou, Lantieri, Saint-Germain, Langlois et Sallée: Toulon.
M. Lanne: Saïgon.

Listes de véhicules susceptibles d'être restitués à leurs anciens propriétaires.

ARMEE DE TERRE

NUMÉRO d'ordre.	GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
En compte à la direction du matériel de la 4e région militaire, Bordeaux.					
1	V. L.	Citroën.	11 BF	107457	373447
2	V. L.	Citroën.	11 BL	105195	132544
3	V. L.	Peugeot.	202	104831	854806
4	V. L.	Citroën.	7 C	108992	214102
5	V. L.	Citroën.	11 BL	107440	421017
6	V. L.	Citroën.	11 BL	112131	453625
7	V. L.	Citroën.	11 BL	107314	419601
8	V. L.	Citroën.	11 BL	101501	137669
9	V. L.	Citroën.	11 BL	107434	457368
10	V. L.	Citroën.	11 BL	102917	398715
11	V. L.	Citroën.	11 BL	107317	129662
12	V. L.	Citroën.	11 BL	107208	419928
13	V. L.	Citroën.	11 BL	101697	415363
14	V. L.	Citroën.	11 BL	119021	391401
15	V. L.	Citroën.	11 BL	102175	388456
16	V L.	Citroën.	11 BL	102035	125762
En compte à la direction du matériel des troupes du Maroc, Rabat.					
17	V. L.	Peugeot.	202	107213	849667
18	V. L.	Peugeot.	202	106987	854704
19	V. L.	Citroën.	11 BL	106884	396127
En compte à la direction du matériel de la 1re région militaire, Paris.					
20	V. L.	Citroën.	11 BL	108618	376306
21	V. L.	Citroën.	11 B Lim.	100103	149113
22	V. L.	Citroën.	11 BL	108360	442767

ARMEE DE L'AIR

MARQUE ET TYPE	NUMÉRO air.	NUMÉRO de châssis.	LIEUX DE STATIONNEMENT
Citroën 11 BL.....	211517	408867	E. A. A. 609, le Blanc.
Side-car Gnome et Rhône	232100	166716	B. E. 721, Rochefort.
Vélomoteur Peugeot, type 54 B.....	205320	456833	A. M. B. 10/103, Cambrai.
Moto Terrot RDA...	205209	276310	P. S. R. 15/104, le Bourget.

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 avril 1956.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part les militaires en provenance des corps d'Afrique du Nord ou des F. F. A. qui bénéficient de leur permission en France rejoindront directement à l'issue de leur permission:

Le G. I. T. C. M. pour les officiers et les sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer des détachements de relève ou de maintenance;

Le D. I. T. C. dans tous les autres cas.

Les militaires de la métropole et des F. F. A. autorisés à passer en Afrique du Nord leur permission de départ outre-mer rejoindront à l'issue de cette permission:

La base de transit interarmées du Maroc à Casablanca pour ceux désignés pour continuer leurs services en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française;

Le D. I. T. C. de Marseille dans tous les autres cas.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Les états modèles 1 E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer, doivent être établis sans délai et envoyés immédiatement par « voie aérienne ».

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille, pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service administratif central de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris, pour les militaires devant servir « hors cadres ».

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III — Les demandes de concession de passage gratuit, formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille, sont à transmettre directement par les chefs de corps, dès parution de la désignation:

1° Pour les militaires dans les cadres: au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section « Transports », 27, rue Oudinot, Paris (7e).

2° Pour les militaires hors cadres: au service administratif central de la France d'outre-mer (bureau des mouvements), 27, rue Oudinot, Paris (7e), pour tous les territoires de destination.

IV. — L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est surbordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Embarquement à partir du 25 avril 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Velten (Charles), 9e R. M., transmissions. (Régularisation.)

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé colonial.

Pharmacien commandant.

M. Toury (Jacques), 9e R. M. (Régularisation.)

Embarquement à partir du 10 mai 1956.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé colonial.

Pharmacien commandant.

M. Douillard (Paul), 9e R. M. (capitaine au tableau). (Régularisation.) (Pour servir au Togo.)

Embarquement à partir du 15 mai 1956,

Pour servir « hors cadres »,

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Dales (Auguste), 9e R. M. (Régularisation.)

Embarquement à partir du 25 mai 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Feyler (Louis), 4e R. M. (Régularisation.)

Embarquement à partir du 1er juin 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Renan (Robert), 10e R. M.

Capitaines.

MM.
Alliot (Louis), 2e R. M. (Régularisation.)
Frison (Albert), 1er R. M. (Régularisation.)
Marseillier (Georges), 1er R. M. (Régularisation.)
Remondière (Maurice), 1er R. M. (Régularisation.)

Embarquement à partir du 10 juin 1956.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé colonial.

Médecin capitaine.

M. Marx (Robert), 9e R. M. (A la disposition de l'Institut Pasteur.)

Embarquement à partir du 25 juin 1956,

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Bichot (Roger), 1er R. M.

Capitaines.

MM.
Rigot (André), 5e R. M., parachutiste,
Lagarrue (Jacques), 9e R. M.

Lieutenants et sous-lieutenant.

MM.
Bazet (Pierre), 4e R. M. (transmissions).
Neyraval (René), 5e R. M., parachutiste.
Picot (Jean), 9e R. M.
Sauzet (Noël), 4e R. M.

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Baguet (André), 1re R. M. (pour occuper un poste de direction du S. M. B.).

Capitaine.

M. Meisonnave (René), 9e R. M. (au titre S. M. B., « Auto-chars »).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Maure (Guy), 9e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé colonial.

Médecins commandants.

MM.
Rouan (Maurice), 1re R. M.
Le Corolier (Robert), 4e R. M.

Médecins capitaines.

MM.
Blouzon (Jacques), 9e R. M.
Bezon (André), 9e R. M.
Gaspard (Franck), 9e R. M. (pour servir au Togo).

Embarquement à partir du 25 juillet 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Lapierre (Jean), Maroc (blindé).

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM.
Beaupuis (Jean), 10e R. M.
Javelaud (Jean), Maroc, parachutiste.

Artillerie coloniale.

Capitaines.

MM.
Cauchy (Robert), 10e R. M.
Petit (Alfred), Maroc.

Embarquement à partir du 20 septembre 1956.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Osenat (Marcel), 1re R. M. (régularisation).

ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

(Régularisation.)

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Dachy (Roger), 1re R. M. (transmissions).

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Embarquement à partir du 15 avril 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Coste (Germain), 9e R. M. (Régularisation.)

Embarquement à partir du 1er mai 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Le Coniac de La Longrays (Guy), 1re R. M. (Régularisation.)

Embarquement à partir du 25 mai 1956,

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Lebert (Paul), 9e R. M.

Embarquement à partir du 1er juin 1956,

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Henrion (Jacques), 4e R. M. (transmissions).

Embarquement à partir du 25 juin 1956,

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Pomies (Auguste), 1re R. M. (transmissions).

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Poulain (Jean), 1re R. M. (auto).

Service de santé colonial.

Médecin colonel.

M. Guitton (Joseph), 1re R. M.

Lieutenant d'administration.

M. Kohlstedt (Charles), 9e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé colonial.

Médecin commandant.

M. Hervo (Marcel), 1re R. M.

Capitaine d'administration.

M. Brugeron (François), 9e R. M.

Lieutenant d'administration.

M. Dorgueil (Henri), 9e R. M. (pour servir au Cameroun).

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Embarquement à partir du 25 avril 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

Dachy (Roger), 1er R. M. (Transmissions). (Régularisation.)

Embarquement à partir du 10 juin 1956.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE.

Intendant militaire de 1re classe.

Bernasconi (Marcel), 1er R. M.

Embarquement à partir du 15 juin 1956.

Pour servir dans les cadres.

Chancellerie coloniale.

Capitaine.

Cougombles (Georges), 1er R. M. (Régularisation.)

Embarquement à partir du 25 juin 1956

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
De Beaulme de Boutsocq (Jean), 5e R. M. (Régularisation.)
Pageot (Joseph), 1er R. M. (Transmissions). (Régularisation.)

Lieutenants.

MM.
Turlier (Jean), 9e R. M. (Transmissions).
Mathe (Jean), 9e R. M.

Artillerie coloniale.

Colonel.

Brasseur (Raymond), 1er R. M. (pour occuper un poste de direction du S. M. B.).

Chef d'escadron.

M. Sellier (Gaston), 1er R. M. (Régularisation.)

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Thomassin (René), 1er R. M.

Pour servir hors-cadres.

Service de santé colonial.

Médecin commandant.

M. Orthlieb (Tony), 9e R. M.

Médecin capitaine.

M. Bergeron (Jean), 9e R. M.

Pharmacien capitaine.

M. Sayerse (Charles), 9e R. M.

Lieutenant d'administration.

M. Michon (Bernard), 1er R. M.

Embarquement à partir du 25 juillet 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Herriot (Roger), Maroc.

Capitaines.

MM.
Blanchard (Georges), 10e R. M.
Peroz (Edmond), 10e R. M.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Bardet (Bernard), 10e R. M. (blindé).
Ciccionne (Jacques), Maroc.
Colliot (Jean), Tunisie.
Belleville (Henri), 10e R. M.
Bernard (Yves), 10e R. M.
Bonnaire (François), 10e R. M. (transmissions).

Embarquement à partir du 25 octobre 1956.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Chef d'escadron.

M. Duhamel (Robert), 10e R. M. (régularisation).

ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR SERVIR A MADAGASCAR

(Régularisation.)

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Velten (Charles), 9e R. M. (transmissions).

IV. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Embarquement à partir du 25 mai 1956.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Galut (Julien), 9e R. M. (régularisation).

Capitaine.

M. Schilling (Joseph), 10e R. M. (régularisation).

Embarquement à partir du 1er juin 1956.

Pour servir dans les cadres.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLE

Commandant.

M. Bontemps (Robert), 1re R. M. (régularisation).

Embarquement à partir du 25 juin 1956.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé colonial.

Pharmacien capitaine.

M. Collet (André), 9e R. M. (lieutenant au tableau) (à la disposition de l'institut Pasteur de la Martinique).

Embarquement à partir du 25 juillet 1956.
Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Petit (Gilbert), 10e R. M.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLE

Lieutenant.

M. Maublanc (Maurice), 9e R. M.

V. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Embarquement à partir du 10 juin 1956.
Pour servir « hors cadres ».

Service de santé colonial.

Médecin capitaine.

M. Rougelet (Jean), 5e R. M. (Pour servir aux îles Wallis et Futuna.)

VI. — **POUR SERVIR EN INDOCHINE**

Embarquement à partir du 1er mai 1956.
Pour servir au titre des F. T. E. O.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Baylon (Marie), 4e R. M. (régularisation).

Capitaine.

M. Camarty (Jean), 1er R. M. (régularisation).

Embarquement à partir du 15 mai 1956.
Pour servir au titre des F. T. E. O.

Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
Roussel (Albert), 4e R. M. (régularisation).
Strassarino (Paul), 1er R. M. (régularisation).
Thibaudeau (Paul), 10e R. M. (régularisation).

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Savelli (François), 3e R. M. (régularisation).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 mai 1956.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent.

Astruc (Antonin), Maroc, C. A. T. 2 Infanterie.

B. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

(Régularisation.)

Sergent.

Burgan (Sylvain), 5e R. M., C. A. T. 2 Expl. Radio.

C. — **Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.**

Adjudant.

Mollier (Ernest), 9e R. M., B. E. Exploitation (relève 2e trimestre 1956).

2° Embarquement à partir du 10 juin 1956.

A. — **Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.**

TAILLEUR

Sergent-chef.

Gervais-Aveline (Valéry), 9e R. M., B. M. O. 2e catégorie.

B. — **Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.**

(Régularisation.)

Adjudant.

Goutte (Guy), 9e R. M., B. S. Infirmier.

3e Embarquement à partir du 25 juin 1956.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Labruyère (Louis), 5e R. M., B. E. Infanterie.
Costes (Jean), 5e R. M., B. C. S. Infanterie.

Adjudant.

Deschamps (Pierre), 4e R. M. Ecoles, B. C. S. Infanterie.

Sergent-chef.

Matter (Louis), 9e R. M., C. A. T. 2, Infanterie.

Sergents.

Seychelles (Serge), 1re R. M., C. A. T. 2. Infanterie, C. I. A.
Hervé (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2. Infanterie.
Tourat (René), 9e R. M., C. A. T. 2. Infanterie, C. I. A.
Guilhaume (Michel), 3 R. M., B. C. S. Infanterie.
Cambay (André), 9 R. M., B. C. S., B. E. moniteur de saut.
Boye (Lucien), 9e R. M., C. A. T. 2. Infanterie.
Michel (Jacques), 9e R. M., C. A. T. 2. Infanterie.
Perraudin (Michel), 1re R. M., C. A. T. 2. Infanterie, C. I. A.
Vilain (Pierre), 1re R. M., C. A. T. 2. Infanterie.
Bras (Georges), 9e R. M., C. A. T. 2. Inf. 201, Trans. C. I. A.
Mosca (Julien), 9e R. M., C. A. T. 2. Infanterie, C. I. A.

B. — **Spécialistes blindés.**

a) INFANTERIE COLONIALE

Sergent-chef.

Gireaud (Emile), 9e R. M., C. A. T. 2./A. B.

Sergent

Szyper (Jacques), 9e R. M., C. A. T. 2. Auto-Chars.

b) ARTILLERIE COLONIALE

Adjudant-chef.

Talidec (Jean), 6e R. M., B. E./A. B.

C. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Adjudant-chef.

Ramangalahy (Gabriel), 4e R. M. Ecoles, B. S. Trans.

Sergents.

Giralt (Guy), 5e R. M., C. A. T. 2. Chiffre.
Lapluie (André), 4e R. M. Ecoles, C. A. T. 2. E. F.
Huet (Guy), 4e R. M. Ecoles, C. A. T. 2 Trans.
Bernard (Etienne), 1re R. M., C. A. T. 2. Elect.

D. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants.

Lapasin (Ange), 3e R. M., B. S. Comptable.
Tintenier (Pierre), 1re R. M., B. S. Artillerie.

Maréchaux des logis.

Adesir (Alexandre), 1re R. M., C. A. T. 2. Artillerie.
Grandjean (Léon), 1re R. M., C. A. T. 2. Artillerie, C. I. A.
Kervella (Claude), 1re R. M., C. A. T. 2. Artillerie, F. T. A.

E. — **Services des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Sterbik (Jean), 9e R. M., B. E. Auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchaux des logis.

Bodinaud (Louis), 9e R. M., C. A. T. 2. Armurier, C. I. A.
Bruet (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2. Armurier, C. I. A.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant.

Trably (Hubert), 8e R. M., B. E. Méc. générale.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Gueffier (Georges), 1re R. M., B. E. Surv. Travaux en remplacement adjudant-chef Pierson, dont désignation annulée.
Rivoal (Jean), 1re R. M., B. E. Surv. Travaux.

Maréchal des logis chef.

Giudicelli (Joseph), 9e R. M., B. E. Surv. Trav.

F. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudants-chefs.

Mananet (Antoine), 9e R. M., B. S. Comptable.
Michaud (René), 3e R. M., B. S. Comptable.
Erre (Emmanuel), F. F. A., B. S. Comptable.

Adjudants.

Lamarne (Charles), 1re R. M., B. E. Comptable.
Pichand (Marcel), 4e R. M. Ecoles, B. S. Comptable.

G. — Chancellerie coloniale.

Adjudant.

Robin (Abel), 1re R. M., B. S. Chancellerie.

II. — Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Sergent-major.

Lecygne (Louis), 8e R. M., C. A. T. 2. Bureaux.

Sergent-chef.

Pouilly (Auguste), 9e R. M., C. A. T. 2. Bureaux.

Sergents.

Mahé (Klébert), 9e R. M., B. E. Bureaux.
Lautier (Bernard), 9e R. M., C. A. T. 2. Bureaux.

4e Embarquement à partir du 25 juillet 1956.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Dumanois (Bernard), 10e R. M., B. C. S., B. E. Infanterie, B. E. Comptable.
Henry (Jacques), Tunisie, B. S. Infanterie.

Adjudants.

Blanc (Pierre), 10e R. M., B. S. Infanterie, C. A. T. 2. Comptable.
Simonetti (Paul), Tunisie, B. C. S. Infanterie.

Sergents-majors.

Grenier-Soliget (André), 10e R. M., C. A. T. 2. Infanterie, C. I. A.
Barbe (Charles), 10e R. M., C. A. T. 2. Comptable.

Sergents-chefs.

Glacon (Ernest), 10e R. M., B. C. S. Infanterie.
Santamaria (Michel), 10e R. M., B. C. S. Infanterie.
Gehin (Marcel), Tunisie, B. C. S. Infanterie.

Sergents.

Rakotoarimanana (Jeannot), 10e R. M., C. A. T. 2. Trans.
Loyola (André), Maroc, C. A. T. 2. Infanterie.
Tardieu (André), 10e R. M., C. A. T. 2. Infanterie, C. I. A.
Girard (Michel), 10e R. M., C. A. T. 2. Infanterie.
Paoli (Jean-Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2. Infanterie.
Szkop (François), Tunisie, C. A. T. 2. Infanterie.
Roussel (Maurice), 10e R. M., B. C. S. Infanterie.
Roualdes (René), Tunisie, B. C. S. Infanterie.
Vincent (André), 10e R. M., C. A. T. 2. Infanterie.
Mangiapani (Santo), 10e R. M., C. A. T. 2. Infanterie.
Postel (Jean), Maroc, C. A. T. 2. Infanterie.
Dobat (Henri), 10e R. M., C. A. T. 2. Infanterie, C. I. A.
Contremoulin (Jacques), Tunisie, C. A. T. 2. Infanterie.
Bellec (Jean), Maroc, C. A. T. 2. Infanterie.
Joisin (Constant), Maroc, C. A. T. 2. Infanterie, C. I. A.

B. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE COLONIALE

Adjudant.

Mallegol (François), 10e R. M., B. S./A. B.

C. — Corps des télégraphistes coloniaux.

Adjudant.

Gandel (Paul), 10e R. M., B. S. Expl. trans. (au titre corps de troupe infanterie).

Sergents-chefs.

Hervochon (Claude), 10e R. M., B. E./E. T. (au titre corps de troupe blindé).
Audren (Eugène), 10e R. M., C. A. T. 2 électricien.
Owen (Pierre), Maroc, B. E. Expl. trans.

D. — Artillerie coloniale.

Adjudant-chef.

Schmitt (Edouard), 10e R. M., B. C. S. artillerie.

Maréchaux des logis.

Mervaille (Gérard), Maroc, C. A. T. 2 artillerie.
Cœur (Paul), Maroc, C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Rajaonarivelo (Emmanuel), Maroc, C. A. T. 2 artillerie.
Gonthier (Antoine), Tunisie, C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Dersel (Louis), Tunisie, C. A. T. 2 artillerie et comptabilité.
Capel (Marcel), Tunisie, C. A. T. 2 artillerie.

E. — Agents des corps de troupe.

Adjudant-chef.

Dupale (Oscar), 10e R. M., B. E. comptable.

Adjudants.

Schmuck (Alex), Tunisie, B. E. comptable.
Lagalla (Lucien), 10e R. M., B. E. comptable.
Dupeyrat (Jean), Maroc, B. S. comptable.

Pour servir « hors cadres ».

1e Embarquement à partir du 1er mai 1956.

Infanterie coloniale.

(Régularisation.)

Adjudant-chef.

Royer (Gilbert), 1re R. M., B. C. S. infanterie (adjoint au chef du bureau militaire du Sénégal).

2e Embarquement à partir du 25 mai 1956.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Adjudant.

Braunstein (Marcel), 1re R. M., B. S. secrétaire comptable.

3e Embarquement à partir du 10 juin 1956.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

(Régularisation.)

Sergent-major.

Dine (Maurice), 9e R. M., B. S. Monteur électro-radio.

Sergent.

Donchez (René), 9e R. M., B. E. préparateur en pharmacie

ANNULATION DE DÉSIGNATION.

Pour servir en Afrique occidentale française.

Est annulée, la désignation pour servir en Afrique occidentale française, avec embarquement à partir du 25 juillet 1955, de l'adjudant-chef du cadre de la chancellerie coloniale Eleouet (Jean-Marie) (B. S. chancellerie), 1re R. M. (cf. *Journal officiel* du 25 mai 1955).

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 15 mai 1956.

Chancellerie coloniale.

Sergent-chef.

Dupin (Pol), 1re R. M., B. S. chancellerie.

2° Embarquement à partir du 25 mai 1956

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Lalevée (Ernest), 1re R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Fillol (Roger), 5e R. M., B. C. S., B. E. comptable.
Wuillamie (Charles), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Curtis (Jean), 1re R. M., B. E. comptable.
Lapauze (Maurice), 1re R. M., B. C. S., B. E. comptable.

Sergent.

Hans (Raymond), 5e R. M., C. A. T. 2 comptable, C. I. A.

B. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE COLONIALE.

Sergents.

Rouffia (Jacques, 1re R. M., C. A. T. 2 A. B., B. E. infanterie portée.
Raoult (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 A. B.
Frassatti (Pascal), 1re R. M., C. A. T. 2 A. B.
Castel (Denis), 1re R. M., C. A. T. 2 auto-chars.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Larance (Henri), 1re R. M., B. S. comptable.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant.

Allouet (François), 3e R. M., B. S. Armurier.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis-major.

Garda (Francis), 9e R. M., B. S. mécanique générale.

D. — Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux

Adjudant-chef.

Gaillot (Pierre), 9e R. M., B. S. exploitation.

3° Embarquement à partir du 10 juin 1956.

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Sergent-chef.

Damour (Léo), Tunisie, B. E. d'exploitation.

4° Embarquement à partir du 25 juin 1956.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant.

Renaud (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 auto-chars.

Sergents-chefs.

Varescon (Alfred), 9e R. M., B. C. S. infanterie.
Bailleux (Marcel), 3e R. M., B. C. S. infanterie.
Barrey (André), 9e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents.

Trahan (André), 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2 trans., C. I. A.
Passaquet (Victor), 1re R. M., C. A. T. 2 génie.
Lasbarreres (Albert), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Lauvergne (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Laidet (Jacques), 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2 trans., C. I. A.

B. — Musiciens.

Sergent.

Husser (Alfred), 9e R. M., C. A. T. 2 musique.

C. — Spécialistes blindés.

ARTILLERIE COLONIALE

Maréchal des logis chef.

Cario (Henri), 1re R. M., B. E./A. B.

D. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Pages (Bernard), 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie.

E. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Chaleix (René), 9e R. M., C. A. T. 2 auto, C. I. A.

F. — Chancellerie coloniale.

Sergent-major.

Sembeil (Raymond), 9e R. M., C. A. T. 2 chancellerie.

G. — Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Adjudant.

Perrot (Jean), 9e R. M., B. E. mécanicien dentiste.

5° Embarquement à partir du 25 juillet 1956.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Rameau (Camille), Maroc, B. C. S. Infanterie.
Bertoncini (Jean), Tunisie, B. E. infanterie.

Adjudants.

Sabalette (Pierre), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Martinetti (Jean), Maroc, B. E. infanterie.

Sergent-major.

Matignon (Albert), 10e R. M., B. S. comptable.

Sergents-chefs.

Durvel (Joseph), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Duret (Maurice), Tunisie, B. C. S. infanterie.

Sergents.

Denis (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Com (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 inf., 221 trans.
Primoguet (Antoine), Tunisie, C. A. T. 2 infanterie.
Dehan (René), Maroc, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Girard (Bernard), Tunisie. C. A. T. 2 infanterie.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Picault (René), 10e R. M., B. E. artillerie.

C. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Guyot (Emile), 1re R. M., B. E. chancellerie.

Pour servir hors cadres.

1° Embarquement à partir du 10 juin 1956.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Sergent-major.

Parnet (Charles), 1re R. M , B. E. secrétaire comptable.

(Régularisation.)

Sergent.

Richard (Jérôme), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier.

2° Embarquement à partir du 10 juillet 1956.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Sergent-major.

Montsarrat (Guy), 9e R. M., B. S. secrétaire comptable.

III. — **POUR SERVIR AU CAMEROUN**

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 juin 1956.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Adjudant.

Boissiere (Georges), 6e R. M., B. E. infirmier.

IV. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 mai 1956.

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Adjudant.

Morin (Jean), 1re R. M., B. S. exploitation.

2° Embarquement à partir du 25 mai 1956.

Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Eleouet (Jean), 1re R. M., B. S. chancellerie.

3° Embarquement à partir du 25 juin 1956.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents-chefs.

Annerose (Isaïe), 9e R. M., B. C. S. infanterie.
Laurent (Gilbert), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie.

Sergent.

Battesti (Emile), 1re R. M., B. C. S. infanterie.
Bertrand (André), 9e R. M., C. A. T. 2 comptable.
Gouezec (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 comptable.
Pelle (Robert), 1re R. M., B. C. S. infanterie.
Le Goff (Paul), 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie.

B. — **Musiciens.**

Sergent-chef.

Fasce (Albert), 9e R. M., B. sous-chef de fanfare.

Soldat 1re classe.

Hornecker (Albert), 5e R. M., C. A. T. 1 musique (relève deuxième trimestre 1956).

C. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Jouen (Maurice), 9e R. M., B. E./M. O.

Sergents.

Raymond (Jean), 5e R. M., C. A. T. 2 E. R.
Jaffres (Joël), 1re R M., C. A. T. 2 E. R.
Saban (Bernard), 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2 E. R.

D. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Bideau (Auguste), 9e R. M., B. S. comptable.

Maréchal des logis-major.

Gascon (Jacques), 1re R. M., B. E. comptable.

Maréchaux des logis.

Greve (Guy), 9e R. M., C. A. T. 2 comptable.
Lefournier (Georges), 1re R. M., C. A. T. 2 comptable.

AUTOS-CHARS

Maréchaux des logis chefs.

Maillard (Fernand), 9e R. M., C. A. T. 2 auto, C. I. A.
Bernereau (Guy), 10e R. M., C. A. T. 2 auto, C. I. A.

Maréchaux des logis.

Chastel (André), 9e R. M., C. A. T. 2 auto, C. I. A.
Machefert (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 auto, C. I. A.
Gemon (Gilbert), 9e R. M., B. E. auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis-major.

Puyo (Pierre), 5e R. M., B. E. mat. parachute.

E. — **Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.**

Sergent.

Pietrini (Ange), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.

4° Embarquement à partir du 25 juillet 1956.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents-chefs.

Bernardin (Marc), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Berrette (Jean), Maroc, B. C. S. infanterie.

Sergent.

Macheret (Gilbert), Maroc, B. C. S. infanterie.

B. — **Corps des télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Lopresti (Antoine), 10e R. M., B. E. exploit. trans.

Sergent.

Faga (Germain-Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 expl. radio.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Roussin (Raymond), 10e R. M., B. E. auto.

Maréchal des logis.

Hardy (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 auto.

V. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 juin 1956.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Sergent-chef.

Libon (Pierre), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier.

2° Embarquement à partir du 25 mai 1956.

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Adjudant.

Leccia (Grimaud), 9e R. M., B. S. bureaux (relève deuxième trimestre 1956).

3° Embarquement à partir du 25 juin 1956.

Agents des corps de troupe coloniaux.

Sergent-major.

Duboze (Robert), 5e R. M., B. E. comptable.

4° Embarquement à partir du 25 juillet 1956.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant.

Cressier (Maurice), Tunisie, B. C. S. infanterie.

Sergent-major.

Breuer (Pierre), 1re R. M., B. S. comptable.

B. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Delyannis (Mitso), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 10 juin 1956.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Sergent-chef.

Ruhier (Marcel), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier.

VI. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 juin 1956.

A. — Infanterie coloniale.

Sergent.

Lesbordes (Emile), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis.

Sylvestre (Guy), 9e R. M., C. A. T. 2 armurier.

2° Embarquement à partir du 25 juillet 1956.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant.

Ferlay (Robert), Tunisie, B. S. infanterie.

Sergents.

Beky (Rodolphe), 10e R. M., C. A. T. 2 génie.
Medori (André), Tunisie, C. A. T. 2 infanterie.
Maffre (Louis), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Mourier (Pierre), Tunisie, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — Artillerie coloniale.

Adjudant.

Louis (Albert), 10e R. M., B. C. S. artillerie.

Maréchal des logis.

Conill (Joseph), Tunisie, C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

C. — Chancellerie coloniale.

Adjudant.

Faure (Fernand), Tunisie, B. E. chancellerie.

VII. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 10 juin 1956.

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Sergent.

Poincheval (Francis), 7e R. M., C. A. T. 2 exploitation.

VIII. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 15 mai 1956.

A. — Infanterie coloniale.

(Régularisation.)

Adjudant-chef.

Hours (Félix), 4e R. M. écoles, B. C. S. infanterie.

Adjudants.

Marlier (Roger), 8e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Bonte (Robert), 1re R. M., B. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Grevellec (François), 3e R. M., B. S. infanterie.
Opitz (René), 1re R. M., B. C. S. infanterie.
Le Strat (Joseph), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Ponsin (Roger), 9e R. M., 221 trans.

Sergents.

Graziani (Joseph), 10e R. M., B. E. infanterie.
Bertrand (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 comptable.
Virey (Jacques), Maroc, B. C. S. infanterie.
Delhoume (Jean), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Guemas (Raymond), Tunisie, B. C. S. infanterie.

B. — Artillerie coloniale.

(Régularisation.)

Adjudant.

Megemont (Jean), Maroc, B. S. artillerie.

Maréchaux des logis chefs.

Blanchard (Jacques), 3e R. M., B. C. S. artillerie.
Durand (Raymond), 1re R. M., B. C. S. artillerie.

Maréchaux des logis.

Puisais (Maurice), Maroc, C. A. T. 2 comptable.
Magre (Rodolphe), Maroc, C. A. T. 2 artillerie.

ASSISTANTE SOCIALE DE L'ACTION SOCIALE DES FORCES TERRESTRES D'OUTRE-MER

Pour servir à Madagascar.

Embarquement à compter du 15 mai 1956.

Mlle Bretin (Juliette), assistante sociale, échelle I, 2e échelon

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-427 du 28 avril 1956 portant fixation du prix de vente à l'intérieur de nouveaux cigares et cigarettes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 7 août 1926 ayant pour objet la création d'une caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale et d'amortissement de la dette publique;

Vu le décret du 13 août 1926 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 août 1926;

Vu le décret n° 51-1250 du 3 novembre 1951 portant fixation des prix de vente à l'intérieur des tabacs de vente courante et de vente restreinte;

Vu l'avis donné par le conseil d'administration de la caisse autonome d'amortissement dans ses séances du 14 février 1956 et du 10 avril 1956,

Décrète:

Art. 1er. — La nomenclature des prix de vente à l'intérieur des tabacs de vente courante mis à la disposition des consommateurs par le service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes est complétée conformément aux indications figurant dans le tableau ci-dessous:

DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO DE SÉRIE	PRIX DE VENTE aux consommateurs par K. P. V.
TABACS DE VENTE COURANTE		
.....	.....	.....
Cigares.		
.....	.....	.....
Longchamp	40	11.250 F.
.....	.....	.....
Cigarettes.		
Parisiennes	19	3.750 F.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Décret n° 56-390 modifiant le montant des crédits reconduits à l'exercice 1956.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 avril 1956:

Page 3764, colonne de gauche, article 1er:

« Ces crédits s'appliquent, à concurrence de:

.....

Au lieu de: « 981.412.626.000 F, au titre III: Moyens des services », lire: « 989.412.626.000 F, au titre III: Moyens des services ».

Page 3766, Etat A, colonne de gauche:

Au lieu de:

« Chap. 44-92. — Subventions économiques..... 37.300.000 »,

Lire:

« Chap. 44-92. — Subventions économiques..... 31.800.000 ».

.....

5e partie. — Action économique.
Subventions aux entreprises d'intérêt national.

« Chap. 45-91. — Compensation des disparités des charges salariales des Charbonnages français..... 2.500.000 ».

Page 3768, Etat B, colonne de gauche et colonne de droite:

Education nationale.

Au lieu de:

« Chap. 56-21. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (loi de programme)..... 2.701.000

« Chap. 56-25. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (plan quinquennal) 3.483.000

« Chap. 56-45. — Etablissements nationaux et services extérieurs de l'enseignement technique. — Equipement (plan quinquennal)..... 602.000

« Chap. 56-46. — Centres d'apprentissage. — Equipement (plan quinquennal) 2.200.000

« Chap. 58-80. — Monuments historiques. — Restauration et réparation de dommages de guerre..... 50.000 »,

Lire:

« Chap. 56-21. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (loi de programme)..... 2.601.000

« Chap. 56-25. — Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Equipement (plan quinquennal) 3.283.000

« Chap. 56-45. — Etablissements nationaux et services extérieurs de l'enseignement technique. — Equipement (plan quinquennal)..... 402.000

« Chap. 56-46. — Centres d'apprentissage. — Equipement (plan quinquennal)..... 1.900.000

« Chap. 56-80. — Monuments historiques. — Restauration et réparation de dommages de guerre..... 650.000 ».

Page 3769, Etat B (*suite*), colonne de gauche:

II. — SERVICES FINANCIERS

Au lieu de:

« Chap. 57-00. — Equipement des services financiers. 203.000 »,

Lire:

« Chap. 57-90. — Equipement des services financiers. 203.000 ».

Prix d'émission des emprunts prévus par le décret n° 53-709 du 9 août 1953 et le décret n° 55-632 du 20 mai 1955.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret n° 53-709 du 9 août 1953 relatif aux conditions d'émission d'emprunts des départements, des communes et des syndicats de communes, et notamment son article 1er;

Vu le décret n° 55-632 du 20 mai 1955 relatif aux conditions d'émission d'emprunt des chambres de commerce, ports autonomes et organismes bénéficiant de la garantie de ces collectivités, des départements ou des communes;

Vu le décret n° 54-151 du 15 février 1954 relatif aux emprunts des départements, communes et syndicats de communes prévus par le décret n° 53-709 du 9 août 1953;

Vu l'arrêté du 11 janvier 1955 relatif aux conditions des emprunts des départements, communes et syndicats de communes prévus par le décret n° 53-709 du 9 août 1953, et notamment son article 4,

Arrête:

Article unique. — Pour la période du 1er au 31 mai 1956, le prix d'émission des obligations représentatives d'emprunts prévus par le décret du 9 août 1953 et le décret du 20 mai 1955 est fixé comme suit, la date de jouissance de ces obligations étant le 1er février 1956:

Obligations 5,75 p. 100 1955-1967: 10.150 F.
Obligations 6 p. 100 1955-1975: 10.075 F.

Fait à Paris, le 25 avril 1956.

Pour le ministre des affaires économiques et financières et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Emission d'un emprunt par le Crédit national.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu la loi du 10 octobre 1919 approuvant la convention en date du 7 juillet 1919 entre l'Etat et le Crédit national;

Vu le décret du 20 novembre 1919 approuvant les statuts du Crédit national;

Vu la cinquième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit national en date du 30 juin 1955;

Vu la délibération du conseil d'administration du Crédit national en date du 10 avril 1956,

Arrête :

Art. 1er. — Le Crédit national pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre est autorisé à émettre un emprunt pour un montant de 15 milliards de francs, en obligations de 10.000 F, amortissables en quinze ans, soit au pair, soit par des lots, par voie de tirages au sort, suivant un tableau établi sur la base d'une annuité constante pour le service de l'intérêt et de l'amortissement qui figurera au verso des titres.

Ne sont pas applicables à cet emprunt les dispositions contractuelles et législatives relatives aux emprunts du Crédit national gagés par l'Etat.

Art. 2. — Les obligations porteront jouissance du 1er mai 1956 et rapporteront chacune un intérêt annuel de 550 F payable en une seule fois le 1er mai de chaque année, le premier coupon étant payable le 1er mai 1957.

Art. 3. — Les obligations participeront à un tirage annuel qui aura lieu le 1er mars de chaque année et, pour la première fois, le 1er mars 1957.

A chaque tirage annuel il sera désigné :

1 lot de	20.000.000 de francs.....	20.000.000 de francs.
10 lots de	1.000.000 —	10.000.000 —
10 lots de	500.000 F.....	5.000.000 —
100 lots de	100.000	10.000.000 —
300 lots de	50.000	15.000.000 —
Ensemble 421 lots pour un montant de.....		60.000.000 de francs.

Les modalités des tirages seront déterminées par une délibération du conseil d'administration du Crédit national.

Les obligations non amorties par des lots seront remboursées au pair.

Art. 4. — Les obligations amorties par des lots seront remboursées à l'échéance du coupon en cours au moment du tirage. Elles devront toutefois être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé. Elles n'auront pas droit au coupon en cours au moment du tirage.

Les obligations amorties au pair seront remboursées à l'échéance du coupon en cours au moment du tirage et auront droit à ce coupon.

L'intérêt des obligations sorties aux tirages cessera de courir à compter de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage pour les obligations amorties au pair, et de l'échéance du dernier coupon antérieur au tirage pour les obligations amorties par des lots, et le capital sera tenu à la disposition de l'ayant droit, sous réserve de la déduction du montant des coupons ultérieurs qui ne seraient pas représentés.

Art. 5. — Le Crédit national s'interdit de rembourser par anticipation le présent emprunt avant le 1er mai 1961. A partir du 1er mai 1961, il pourra, à toute époque, procéder au remboursement anticipé au pair, majoré des intérêts courus, de tout ou partie des obligations restant en circulation.

Les obligations remboursées par anticipation n'auront, pas plus que les obligations désignées par chaque tirage annuel, le droit de participer aux tirages ultérieurs.

Art. 6. — Le Crédit national prend à sa charge tous impôts présents et futurs frappant les valeurs mobilières et, en particulier, l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxe proportionnelle). En conséquence, le payement des intérêts et le remboursement des obligations soit au pair, soit avec lots, seront effectués nets d'impôts.

Art. 7. — Le prix d'émission est fixé au pair, soit 10.000 F par obligation. Il sera acquitté en un seul versement au moment de la souscription.

Art. 8. — L'émission sera ouverte le 30 avril 1956; elle sera close sans préavis.

Art. 9. — Les obligations seront délivrées soit sous la forme au porteur, soit sous la forme nominative, au choix des souscripteurs.

Art. 10. — Les souscriptions seront servies au fur et à mesure des demandes dans la limite des titres disponibles à chaque guichet; elles seront reçues au siège social du Crédit national et aux caisses désignées ci-après :

Direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, à Paris (chèques et virements seulement);

Paierie générale de la Seine;

Recette générale des finances de la Seine;

Recettes-perceptions de Paris et du département de la Seine;

Caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances, des receveurs-percepteurs et percepteurs de la métropole; caisses du trésorier général en Sarre, du payeur général en Allemagne;

Recettes des postes, télégraphes et téléphones;

Banque de France, siège central, succursales et bureaux auxiliaires;

Banques agréées par le Crédit national.

Art. 11. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 avril 1956.

PAUL RAMADIER.

Cours moyens de certaines eaux-de-vie pendant le premier trimestre 1956 et nouveau taux de la redevance prévue à l'article 384 du code général des impôts.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu les articles 382 et 384 du code général des impôts;

Vu l'arrêté du 9 avril 1951 relatif aux prix de cession de l'alcool, modifié par l'arrêté du 31 août 1951,

Arrête :

Art. 1er. — Les cours moyens des eaux-de-vie de Cognac, d'Armagnac, des esprits de cognac, des rhums et tafias naturels, des kirschs, tels qu'ils ressortent des prix pratiqués pour ces diverses catégories d'alcools, respectivement sur les places de Cognac, Condom, Marseille, Bordeaux, le Havre, Strasbourg, et Fougerolles, pendant le premier trimestre 1956, sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Eaux-de-vie de Cognac	38.090 F.
Esprits de cognac	29.791
Eaux-de-vie d'Armagnac	29.440
Rhums et tafias naturels	27.184
Kirschs	95.000

Ces prix s'entendent à l'hectolitre d'alcool à 100 degrés Gay-Lussac et à la température de 15 degrés centigrades.

Art. 2. — Pour les eaux-de-vie et alcools visés à l'article précédent et servant aux usages énumérés à l'article 384 du code général des impôts, la redevance prévue par ce dernier article comporte les taux suivants, fixés par hectolitre d'alcool pur :

1° Eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Cognac » utilisées à la fabrication de liqueurs ou apéritifs : néant;

2° Eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Esprit de cognac » utilisées à la préparation de vins mousseux : néant;

3° Eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Armagnac » utilisées à la fabrication de liqueurs ou apéritifs : 2.093 F;

4° Rhums et tafias naturels entrant dans la composition de grogs ou punchs : 4.319 F;

5° Kirschs entrant dans la composition de grogs ou punchs : néant.

Art. 3. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1956.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 26 avril 1956, M. Leca (Dominique), inspecteur des finances de 1re classe en service détaché, en qualité de président directeur général de L'Union-Vie, société d'assurances nationalisée, est placé dans la position hors cadre à compter du 1er janvier 1955.

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 26 avril 1956, M. Durand (Georges), adjoint administratif, chef de groupe au 6e échelon à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est maintenu en service détaché pour une période de cinq ans en vue d'exercer les fonctions de conservateur du mobilier au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1954.

Contributions directes et cadastre.

Par arrêté du 23 avril 1956 :

M. Gourmelon (Paul-François), inspecteur rédacteur principal de 1re classe des contributions directes, a été nommé directeur de 3e classe des contributions directes et du cadastre à la direction du département des Ardennes, en résidence à Charleville, en remplacement de M. Riquier, muté à un autre poste.

M. Mazellier (Paul-Louis-Auguste), inspecteur rédacteur principal de 1re classe des contributions directes, a été nommé directeur de 3e classe des contributions directes et du cadastre à la direction du département des Landes, en résidence à Mont-de-Marsan, en remplacement de M. Bochade, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Contrôle financier.

Par arrêté en date du 12 avril 1956, pris en application du décret n° 56-81 du 23 janvier 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des contrôleurs financiers, les contrôleurs des dépenses engagées dont les noms suivent ont été nommés contrôleurs financiers à compter du 1er janvier 1956 et classés à compter de la même date dans les classes et échelons indiqués ci-après:

Contrôleurs financiers de 1re classe.

MM. Merillon (Jean), Thiery (Jean), Pinon (Louis), Charmeil (Pierre), Boudeville (Pierre), Defond (Maxime), Vaysse (Gaston), Bessiere (Roger), Blanchon (Henri), Billy (Pierre), Chadzynski (Gustave).

Contrôleurs financiers de 2e classe, 3e échelon.

MM. Gourguet (Albert), Brian (Roger), Jacquet (Robert), Legrand (Maurice), Martial (Julien), Noury (Jean), Riviere (Louis), Berlin-Mourot (René), Rambeaud (Jean).

Contrôleurs financiers de 2e classe, 2e échelon.

MM. Garnier (François), Bonnald (Lucien), Ebner (René), Rouzoul (Charles), Caussin (André).

Contrôleurs financiers de 2e classe, 1er échelon.

MM. Morette-Bourny (François), Mas (Georges), Carcelle (Paul), Morlot (Georges), Panard (Pierre).

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 26 avril 1956, M. Fangeat (André), administrateur civil de 2e classe du service central des enquêtes économiques, est, sur sa demande, mis en disponibilité pour une période de trois ans à compter du 1er mai 1956.

Enregistrement et domaines.

Par arrêté du 24 avril 1956, M. Jusseau (Georges), administrateur civil de classe exceptionnelle à la direction générale des impôts (enregistrement et domaines), a été nommé, à compter du 3 janvier 1956, administrateur, chef de division de 3e échelon à la direction générale des impôts (enregistrement et domaines), en remplacement de M. Chauvet, placé en service détaché.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 constatant le montant des crédits reconduits sur l'exercice 1956, modifié par le décret n° 56-390 du 17 avril 1956,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des affaires économiques et financières, pour l'exercice 1956, par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 et par des textes spéciaux, une somme de 2.500 millions de francs est définitivement annulée au titre du chapitre 44-92: « Subventions économiques » du budget des finances et des affaires économiques (I: Charges communes).

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, au titre de l'exercice 1956, en addition aux crédits ouverts par le décret n° 55-1689 du 31 décembre 1955 et par des textes spéciaux, un crédit de 2.500 millions de francs, applicable aux chapitres ci-après du budget de l'industrie et du commerce:

Chap. 44-11. — Subvention à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides ..... 2.340.000.000 F.

Chap. 45-11. — Participation de la métropole au déficit des houillères du Sud-oranais..... 160.000.000

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des affaires économiques et financières et le directeur de l'administration générale au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS,

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Commission paritaire de discipline et de conciliation des ingénieurs des exploitations minières.

Par arrêté du 24 avril 1956:

Sont nommés membres titulaires de la commission nationale paritaire de discipline et de conciliation des ingénieurs des exploitations minières et assimilées:

1° *A titre de représentants des ingénieurs et assimilés.*

MM. Guerin, ingénieur aux Houillères du bassin du Nord—Pas-de-Calais; Collard, ingénieur aux Houillères du bassin de Lorraine; Borrel, ingénieur aux mines domaniales de potasse d'Alsace; Caillat, ingénieur adjoint à la direction des mines de fer de Godbrange-Tiercelet-Hussigny, de la fédération nationale des syndicats d'ingénieurs et assimilés des mines, des industries et commerces annexes (C. G. C.).

M. Francis Claret, ingénieur principal au groupe d'Hénin-Liétard des Houillères du bassin du Nord—Pas-de-Calais, de la fédération nationale des syndicats d'ingénieurs et cadres supérieurs des mines (C. F. T. C.).

M. Jacques Biau, du syndicat national des ingénieurs et cadres supérieurs des mines (F. O.).

2° *A titre de représentants des exploitants.*

a) Représentants des Charbonnages de France.

MM. Baseilhac, directeur général des Charbonnages de France; Aurel, directeur général des Houillères du bassin du Nord—Pas-de-Calais; Duhameaux, directeur général des Houillères du bassin de Lorraine.

b) Représentant des exploitants des mines de fer.

M. Guinard, directeur du service des mines de Lorraine-Escaut.

c) Représentant des exploitants des mines de potasse et des entreprises de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures.

M. Henri Vuillemin, ingénieur en chef, chef des services du personnel et de l'organisation sociale aux mines domaniales de potasse d'Alsace.

d) Représentant des exploitations minières autres que celles ci-dessus citées.

M. Victor Perrin, chef du service des mines de la Compagnie Péchiney.

Sont nommés membres suppléants de la commission susvisée:

1° *A titre de représentants des ingénieurs et assimilés.*

MM. Roux, ingénieur aux Houillères du bassin de la Loire; Pean, ingénieur principal aux Houillères du bassin du Nord—Pas-de-Calais; Colin, ingénieur au commissariat à l'énergie atomique; Rogues, ingénieur à la commission des ardoisières d'Angers, de la fédération nationale des syndicats d'ingénieurs et assimilés des mines, des industries et commerces connexes (C. G. C.).

M. Louis Deffinis, ingénieur divisionnaire aux mines domaniales de potasse d'Alsace, de la fédération nationale des syndicats d'ingénieurs et cadres supérieurs des mines (C. F. T. C.).

M. Alexis Destruys, du syndicat national des ingénieurs et cadres supérieurs des mines (F. O.).

2° *A titre de représentants des exploitants.*

a) Représentants des Charbonnages de France.

MM. Dumay, directeur général des services techniques et sociaux des Charbonnages de France; Morel, directeur général des Houillères du bassin des Cévennes; Vedrine, directeur général adjoint des Houillères du bassin du Nord—Pas-de-Calais.

b) Représentant des exploitants de mines de fer.

M. Guy Pajot, secrétaire général de la chambre syndicale des mines de fer de France.

c) Représentant des exploitants des mines de potasse et des entreprises de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures.

M. Hubert de Bouchony, secrétaire général de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

d) Représentant des exploitations minières autres que celles ci-dessus citées.

M. Pierre-André Dutilleul-Francœur, ingénieur à la Société des ardoisières de l'Anjou.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 24 avril 1956, Mlle Ranchon (Marie-France), agent supérieur de 2e classe, 1er échelon, a été promue, compte tenu d'une majoration d'ancienneté pour déportation de 3 ans 10 mois 24 jours et d'une majoration d'ancienneté pour services de résistance de 1 an 8 mois 19 jours, agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1955.

Mlle Ranchon conservera à cette date un reliquat de majoration d'ancienneté de 1 an 7 mois 13 jours, utilisable après son accession à la 1re classe d'agent supérieur.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Concours d'agrégation des facultés de droit en 1956 (sections de « droit public » et de « sciences économiques »).

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 25 juillet 1929 fixant le règlement du concours d'agrégation des facultés de droit, modifié par les arrêtés des 15 mars 1938, 6 mai 1949, 12 septembre 1950 et 20 avril 1955;

Vu le décret du 31 octobre 1950 portant règlement d'administration publique relatif à certaines conditions de nomination et d'avancement des agrégés des facultés de droit;

Vu la loi du 5 avril 1937 relative à l'incorporation dans les cadres métropolitains des personnels enseignant à l'étranger et dans la France d'outre-mer;

Vu la loi du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 12 avril 1956 fixant le nombre et la nature des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit en 1956 (sections « droit public » et « sciences économiques ») pour les besoins de la métropole et d'Alger,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit (session 1956) commenceront aux dates suivantes:

Section « droit public »: 1er septembre 1956;
Section « sciences économiques »: 5 septembre 1956.

Art. 2. — Les registres d'inscription seront clos le 30 juin 1956, à seize heures.

Art. 3. — Les candidats aux épreuves visés à l'article 1er ci-dessus devront se soumettre à l'examen médical effectué par un médecin assermenté désigné par l'administration

Art. 4. — Les candidats proposés par le jury pour l'admission définitive qui iront exercer leurs fonctions dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer devront servir dans ledit établissement pendant une durée minimum de deux ans pour la faculté de droit du Viet-Nam et de quatre ans pour les autres établissements mentionnés ci-dessus.

Ils seront à cet effet placés en position de détachement du corps des agrégés des facultés de droit des universités des départements, pour occuper l'un des emplois prévus à l'alinéa ci-dessus.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 avril 1956.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux jurys de concours et d'examen organisés dans le cadre du ministère de la santé publique et de la population.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 portant fixation du régime général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant, à titre d'occupation accessoire, soit une tâche d'enseignement, soit le fonctionnement des jurys d'examen ou de concours;

Vu le décret n° 52-8 du 3 janvier 1952 modifiant le décret du 10 décembre 1948 susvisé;

Vu l'arrêté interministériel du 13 octobre 1953 portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux jurys de concours et d'examen organisés dans le cadre du ministère de la santé publique et de la population;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1955 portant réorganisation de la formation professionnelle du personnel enseignant des hôpitaux psychiatriques,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté du 13 octobre 1953 portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux jurys de concours et d'examen organisés dans le cadre du ministère de la santé publique et de la population est complété par les dispositions suivantes:

« *Art.* 1er bis. — Pour l'application des dispositions du titre Ier du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié, les cycles d'enseignement relevant du ministère de la santé publique et de la population sont classés dans les groupes prévus au décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié conformément aux indications du tableau ci-après:

CYCLES D'ENSEIGNEMENT	CLASSEMENT dans les groupes.
Cycles d'enseignement préparant au diplôme d'infirmier ou d'infirmière des hôpitaux psychiatriques, organisés dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 juillet 1955 susvisé.....	Groupe IV.
Cours d'enseignement professionnel destinés au personnel infirmier des hôpitaux psychiatriques (1).	Groupe V.

(1) Applicable à compter du 1er janvier 1953.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 avril 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à la santé publique
et à la population et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Pour le secrétaire d'Etat au budget
et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Inspection de la population et de l'aide sociale.

Par arrêté en date du 25 avril 1956, M. Bommart (Marcel), inspecteur principal, directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Corse, non installé, est affecté, à titre provisoire, à la direction départementale de la population et de l'aide sociale d'Ille-et-Vilaine.

Par arrêté en date du 25 avril 1956, M. Pohie (Jules), inspecteur de la population et de l'aide sociale de la Haute-Savoie, est affecté au département de la Corse et chargé des fonctions de directeur départemental de la population et de l'aide sociale de ce département.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 28 avril 1956 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le livre V, titre Ier, de la troisième partie (décrets) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment l'article D. 446;

Vu l'arrêté du 3 février 1956 portant délégation générale et permanente de signature;

Vu le décret du 4 février 1956 portant délégations de signature.

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattei (Alexandre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur des statuts et des services médicaux, délégation est donnée à M. Pierron (André), administrateur civil de 2e classe, chargé d'études à la direction des statuts et des services médicaux, à l'effet de signer au nom du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, à l'exception des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (soins gratuits et appareillage).

Art. 2. — Le présent décret abroge les dispositions de l'article 3 du décret du 4 février 1956.

Art. 3. — Le directeur des statuts et des services médicaux est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

TANGUY-PRIGENT.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 23 mars 1956 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, autorisation de perdre la nationalité française et de se faire naturaliser à l'étranger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABOUKRAT (Albert), Boudenib (Maroc), 00-00-23. — 12728 x 54—92.

ABRAHAM (Jacob), Gliy (Roumanie), 19-11-20. — 224 x 56—91.

AIMO (Lorenzo), San Maurizio Canavese (Italie), 30-11-89. — 37518 x 45—75.

ALVAREZ (Bruno), Grado (Espagne), 16-01-23. — 16400 x 55—53.

ALVES, née PIMENTEL, Vila Verde (Portugal), 01-03-08. — 12981 x 55—76.

ALVES (Francisco), Vila Verde (Portugal), 23-02-14. — 12981 x 55—76.

AMANDOLA (Alcide), San Stefano Belbo (Italie), 11-04-13. — 33732 x 47—06.

AMBROSINI, née VITALI, Fano (Italie), 03-04-26. — 10400 x 52-71.

AMBROSINI (Gino), Fano (Italie), 03-04-22. — 10400 x 52—71.

ANDIANO, née ECHEVESTE, Renteria (Espagne), 24-04-18. — 7830 x 55—59.

ANDIANO (Alphonse), Renterie (Espagne), 17-05-16. — 7830 x 55—59.

ANGELINI (Michèle), Camporgiano (Italie), 30-06-23. — 14002 x 51—58.

ANTONELLI, née COCCIOLI, Fossombrone (Italie), 28-06-20. — 11873 x 55—84.

ANTONELLI (Vito), Urbino (Italie), 14-04-20. — 11873 x 55—84.

ANTONIETTI, née ZUFFINETTI, Castano Primo (Italie), 17-11-14. — 282 x 51—21.

ANTONIETTI (Tarcisio), Baceno (Italie), 18-02-17. — 282 x 51—21.

APOLLONI, née BURIGANA, Fontanafredda (Italie), 05-08-11. — 16865 x 37—69.

APOLLONI (Domenico), Carre (Italie), 06-10-05. — 16865 x 37—69.

APOSTLE (Constantine), Greenwood (U. S. A.), 22-09-21. — 1747 x 56—17.

ARA (Félix), Lalueza (Espagne), 07-01-23. — 15175 x 55—27.

ASSELBORN (Godefroi), Stiring-Wendel (Moselle), 04-08-02. — 47514 x 45—57.

ASSER (Wolfgang), Meerane (Allemagne), 28-04-25. — 14910 x 55—57.

AUDINO (Pasquale), Polistena (Italie), 26-02-25. — 936 x 55—57.

BAJONA (Maurice), Salonique (Grèce), 25-05-19. — 14496 x 55—75.

BAREA (Secondo), Resana (Italie), 29-04-13. — 13964 x 55—51.

BAREA, née VOLPATO, Vedelago (Italie), 11-11-15. — 13964 x 55—31.

BASSAN, née CKOPKINA, Karkov (Russie), 07-07-22. — 8701 x 40—75.

BASSAN (Antoine), Battaglia (Italie), 14-06-09. — 8701 x 40—75.

BAUER (Friedrich), Nammen (Allemagne), 10-07-26. — 17261 x 55—96.

BELFORTI (Léon), Gallarate (Italie), 08-10-13. — 8392 x 38—73.

BENINCASA (Giuseppe), Vietri sul Mare (Italie), 01-01-21. — 8159 x 50—54.

BERNARDI (Osvaldo), Frassinoro (Italie), 12-05-22. — 13009 x 55—13.

BERNARDI, née BIONDINI, Frassinoro (Italie), 11-04-20. — 13009 x 55—13.

BERNARDI (Amelio), Bagni di Lucca (Italie), 30-07-14. — 13387 x 55—37.

BERNARDI (Romano), Lizzano in Belvedere (Italie), 09-09-09. — 23459 x 50—90.

BERNARDI, née ANGELI, Bagni di Lucca (Italie), 25-04-13. — 13387 x 55—37.

BERTOIA (Henri), Marolles-en-Hurepoix (Seine-et-Oise), 11-11-31. — 150 x 56—78.

BEUN (Lucien), Neuve-Eglise (Belgique), 13-02-09. — 16539 x 54—59.

BEVILACQUA (Giovanni), Terenzo (Italie), 03-10-15. — 580 x 56—75.

BEVILACQUA, née BUSI, Terenzo (Italie), 07-04-24. — 580 x 56—75.

BIAGI (Alberto), Pontremoli (Italie), 31-07-09. — 15093 x 55—84.

BIALECKI (Czeslaw), Budy (Pologne), 14-03-07. — 10236 x 52—62.

BIALECKI, née GRZESZCZYK, Zerkow (Pologne), 11-09-08. — 10236 x 52—62.

BIJAOUI, née BERDAH (Tunis), 02-06-12. — 3557 x 55—96.

BISCO (Primo), Piacenza d'Adige (Italie), 07-08-20. — 5985 x 52—55.

BLANCHARD, née RADJKO, Pawlowka (Pologne), 21-05-25. — 1738 x 56—71.

BOGACKI, née KARASINSKA, Inowroclaw (Pologne), 03-03-21. — 17112 x 55—62.

BOGHOSSIAN, née KAHVECIOGLU, Bilecik (Turquie), 00-00-18. — 36402 x 47—13.

BOGHOSSIAN (Minas), Arabkir (Liban), 00-00-08. — 36402 x 47—13.

BOJDA (Rosa), Rzuckouwez (Pologne), 11-06-25. — 149 x 56—78.

BRAHAMCHA (Georges), le Caire (Egypte), 20-03-23. — 10900 x 55—59.

BREVI (Antonio), Telgate (Italie), 19-11-06. — 570 x 56—82.

BURNIOTTO, née FELET, Cordignano (Italie), 04-07-08. — 590 x 56—31.

BUSCA (Flavio), Nomaglio (Italie), 29-08-09. — 231 x 56—71.

BUSCA, née DEBORNE, Genève (Suisse), 19-06-07. — 231 x 56—71.

CACCIA (Jean-Marie), Curno (Italie), 11-01-29. — 5406 x 55—10.

CAMPILLO (Carmen), Molina de Segura (Espagne), 10-10-33. — 739 x 56—75.

CANALE (Pierre), Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 05-06-32. — 7188 x 54—75.

CANELLAS (Alfonso), Corbera de Llobregat (Espagne), 24-04-01. — 17212 x 55—75.

CANTERA (Felix), San Sebastian (Espagne), 19-07-23. — 1768 x 56—91.

CAPUTO, née GRAVINA, San Severo (Italie), 16-09-05. — 6917 x 53—69.

CAPUTO (Antoine), Ischitella (Italie), 18-07-96. — 6917 x 53—69.

CAPUTO, née VENEZIA (Tunis), 21-04-15. — 12938 x 55—95.

CAPUTO (Renato), Casablanca (Maroc), 28-03-31. — 15553 x 55—95.

CARCERERI, née CORRADINI, Tregnago (Italie), 09-09-02. — 3791 x 19—57.

CARCERERI (Francesco), Colognola ai Colli (Italie), 02-08-98. — 3791 x 19—57.

CARUSO, née TORRENTE, la Goulette (Tunisie), 02-02-20. — 29244 x 38—96.

CARUSO (Vincenzo), Bizerte (Tunisie), 14-03-14. — 29244 x 38—96.

CEBULA (Piotr), Czeladz (Pologne), 16-02-22. — 16624 x 55—34.

CECCON (Luigi), San Nazario (Italie), 17-10-21. — 8155 x 55—74.

CELEBRIN (Enrico), San Biago di Callalta (Italie), 18-11-09. — 1912 x 55—31.

CELEBRIN, née MASSAROTTO, Istrana (Italie), 13-12-10. — 1912 x 55—31.

CELMA (Romualdo), la Fresneda (Espagne), 26-01-34. — 1740 x 56—78.

CHAUVET, née DIANA (Tunis), 06-10-22. — 17264 x 55—96.

CHITTARO (Valerio), Bicinicco (Italie), 15-10-35. — 17103 x 55—52.

CHRISTOFIDIS (Jean), le Caire (Egypte), 08-03-29. — 1233 x 55—98.

CICERONE (Joseph), Sfax (Tunisie), 28-04-23. — 3276 x 52—96.

CLEMENTE, née PUERTOLAS, Barbenuta (Espagne), 16-03-25. — 14151 x 55—17.

CLEMENTE (Pascual), Utande (Espagne), 23-10-25. — 14151 x 55—17.

CLONARIS (Charalampos), Calymnos (Mer Egée), 17-12-96. — 15405 x 53—13.

CLONARIS, née SPANOS, Calymnos (Mer Egée), 15-02-98. — 15405 x 53—13.

CLOUX (René), Isle (Suisse), 29-11-97. — 16912 x 55—87.

COMBA (Bruno), Frossasco (Italie), 02-05-36. — 740 x 56—47.

CONEJERO, née LOBO, Madrid (Espagne), 27-04-28. — 245 x 56—91.

CONEJERO (Antonio), Villena (Espagne), 22-04-23. — 245 x 56—91.

COPPE (Gino), Valdobbiadene (Italie), 30-04-22. — 15163 x 54—67.

CORADOSSI, née MARONI, Villa Collemandina (Italie), 23-09-01. — 12471 x 55—13.

CORADOSSI (Domenico), Villa Collemandina (Italie), 30-01-02. — 12471 ×55—13.
CORTINOVIS (Eugenia), Bracca di Costa Serina (Italie), 08-11-33. — 15681×55—05.
CRUCES (Amable), Santa Ana la Real (Espagne), 16-11-35. — 244×56—11.
CUGNOD (Isidore), Brusson (Italie), 11-11-23. — 20725×50—38.
CZAKO (Etienne), Nagykata (Hongrie), 27-11-28. — 243×56—78.
DAL MORO (Antonio), Borso Del Grappa (Italie), 10-10-12. — 9680×55—24.
DAL MORO, née GUALANDI, Serravalle San Marin (Italie), 02-02-19. — 9680×55—24.
DALLA VILLA (Nereo), Catelguglielmo (Italie), 01-01-22. — 8745×55—59.
DE LUCA, née DONADEL, Fregona (Italie), 16-03-05. — 613×55—31.
DE LUCA (Antonio), Fregona (Italie), 11-08-09. — 613×55—31.
DE MELIS, née CAPOBIANCO, Capurso (Italie), 03-12-28. — 10388×54—74.
DE MELIS (Tonino), Torre de Passeri (Italie), 13-10-26. — 10388×54—74.
DE PICCOLI, née FORNASIER, Cessalto (Italie), 18-02-11. — 6910×55—54.
DE PICCOLI (Giovanni), Ponte Di Piave (Italie), 28-02-04. — 6910×55—54.
DELL (Isola-Angelo), Maiori (Italie), 30-06-91. — 1756×56—91.
DESPOTOVIC (Ilga), Desmon (Yougoslavie), 09-12-06. — 17387×55—95.
DI FIORE (Ciro), Naples (Italie), 31-01-03. — 32321×11—96.
DI FIORE, née SAMMUT, Tunis, 28-10-06. — 32321×11—96.
DI GREGORIO (Luigi), S. Croce Del Sannio (Italie), 12-06-17. — 17055×53—59.
DI PAOLA, née DE LUCA, Cesaro (Italie), 13-05-84. — 15666×55—75.
DI PAOLA (Joseph), Bronte (Italie), 30-03-84. — 15666×55—75.
DI VITA (Sauveur), Tunis, 27-04-32. — 17916×54—31.
DIAS (Jules), Carregal Del Sal (Portugal), 07-04-01. — 9876×53—06.
DIAS, née ALLAVENA, Pigna (Italie), 15-06-00. — 9876×53—06.
DONATO (Antonino), Trapani (Italie), 10-02-21. — 16496×55—95.
DONATO, née CAMPO, La Manouba (Tunisie), 14-12-17. — 16496×55—95.
DUCOMET, née CONCHIONI, Ipplis (Italie), 19-04-23. — 16154×55—32.
DURAES, née DOS SANTOS, Freixianda (Portugal), 05-10-15. — 15940×54—33.
DURAES (Jose), Sao Gregorio de Cristoval (Portugal), 08-03-08. — 15940×54—33.
ESPANA (Vicente), Las Bordas (Espagne), 08-05-22. — 235×56—31.
FECI (Marco), Compiano (Italie), 06-07-21. — 7672×51—13.
FECI, née FIORE, Bari (Italie), 01-05-22. — 7672×51—13.
FENIELLO (Vincent), Valva (Italie), 21-02-33. — 17120×55—81.
FENIELLO, née FIGLIULO, Valva (Italie), 29-12-05. — 11170×55—81.
FENIELLO (Michel), Valva (Italie), 11-01-02. — 11170×55—81.
FERNANDO (Alfred), Gênes (Italie), 18-08-33. — 408×56—75.
FERRANTE, née BALDUCCI, Corato (Italie), 01-03-11. — 13344×55—38.
FERRANTE (Francesco), Corato (Italie), 07-03-07. — 13344×55—38.
FERRERO (Albert), Faeto (Italie), 03-04-13. — 29483×46—13.
FILIPIAK (Ludwik), Grodziec (Pologne), 16-08-17. — 1786×56—58.
FINOCCHIARO (Pietro), Catania (Italie), 10-06-35. — 17322×55—01.
FIORIO, née PRATURLON, Sesto Al Reghena (Italie), 03-02-27 — 13333×55—78.
FIORIO (Timoteo), Sesto Al Reghena (Italie), 29-01-25. — 13333×55—78.
FOGACCI (Nello), Castiglione Dei Popoli (Italie), 21-05-06. — 13646×40—75.
FOGACCI, née VENCHIARUTTI, Sablon (Moselle), 09-07-05. — 13646×40—75.
FORNIER (Joseph), Chiomonte (Italie), 01-12-01. — 217×56—73.
FORNIER, née REMOLIF, Chiomonte (Italie), 13-10-01. — 217×56—73.
GAMBA (Giuseppe), Petosino (Italie), 24-06-13. — 13263×55—57.
GANGI, née FERRERA, Valguarnera (Italie), 22-09-18. — 13021×55—71.
GANGI (Alessandro), Valguarnera (Italie), 01-02-12. — 13021×55—71.
GAROMPOLO, née FRANCOLINO, Piscopio (Italie), 25-08-25. — 10339×53—75.
GAROMPOLO (Giuseppe), Piscopio (Italie), 09-03-16. — 10339×53—75.
GASTALDI (Antoine), Chiusa Pesio (Italie), 23-05-04. — 4348×55—06.
GASTALDI, née RINALDI, Dogliani (Italie), 05-05-10. — 4348×55—06.
GELRUBIN (Léon), Lodz (Pologne), 01-02-10. — 4764×55—75.
GELRUBIN, née BERLINER, Lodz (Pologne), 25-07-19. — 4764×55—75.
GENGO, née SALCICCIA, Tunis, 12-11-01. — 16110×55—95.
GENGO (Giuseppe), Monastir (Tunisie), 02-01-98. — 16110×55—95.
GHILARDI, née MAGONI, Selvino (Italie), 05-07-11. — 202×56—90.
GHILARDI (Battista), Selvino (Italie), 18-07-09. — 202×56—90.
GHIRARDELLI, née ZAMBAITI, Gandino (Italie), 08-05-26. — 14014×55—90.
GHIRARDELLI (Vittorino), Candino (Italie), 18-01-21. — 14014×55—90.
GIANNITRAPANI (Salvatore), Tunis, 11-05-33. — 17266×55—96.
GIANNI (Oreste), Milan (Italie), 22-01-25. — 16955×55—75.
GIL (José), Alcira (Espagne), 29-12-22. — 15149×53—34.
GIL, née CAMARASA, Guadasuar (Espagne), 10-01-25. — 15149×53—34.
GIOMMONI (Primo), Arezzo (Italie), 17-07-21. — 5308×55—84.
GIORGIS (Charles), Santa Maria Maggiore (Italie), 06-02-96. — 15773×55—75.
GIORGIS, née MATTEI, Santa Maria Maggiore (Italie), 03-04-92. — 15773×55—75.
GIRARD, née KUFTIN, Saint-Petersbourg (Russie), 31-12-17. — 16614×55—38.
GONZALEZ, née VILLAR DE CASTRO, Castronuno (Espagne), 29-09-16. — 17241×55—69.
GONZALEZ (Telesforo), Villanueva de Duero (Espagne), 05-01-12. — 17241×55—69.
GONZALEZ, née FEMENIA, Jalon (Espagne), 30-04-85. — 19962×40—91.
GOREK (Artin), Istanbul (Turquie), 00-00-25 — 16508×55—75.
GORINI (Ercole), Montopoli Val d'Arno (Italie), 24-11-21. — 2463×53—13.
GRIVEL (Alfred), Genève (Suisse), 26-06-06. — 11926×55—74.
GRIVEL, née SAUDAN, Martigny (Suisse), 03-12-11. — 11926×55—74.
GUINDANI, née LOMBARDI, Maddaloni (Italie), 05-04-22. — 17412×39—82.
HALFON (Raymond), Tunis, 28-04-30. — 9351×55—75.
HALFON (Marcel), Tunis, 11-10-26. — 7563×55—75.
HAYAT (Elie), Tunis, 23-11-25. — 20909×47—96.
HERNANDEZ, née SAEZ, Albox (Espagne), 03-01-16. — 14394×55—38.
HERNANDEZ (Agathe), Cartagène (Espagne), 15-10-37. — 1714×56—38.
HERNANDEZ (Marie), Saint-Martin-d'Hères (Isère), 07-10-36. — 1652×56—38.
HERRADA (Manuel), Nijar (Espagne), 03-02-05. — 7752×55—95.
HERZOG (Oscar), Vrbove (Tchécoslovaquie), 05-11-16. — 2575×55—75.
HERZOG, née MOSKOVITS, Csorna (Hongrie), 07-08-22. — 2575×55—75.
IONESCU (Tiberiu), Targoviste (Roumanie), 05-01-26. — 10638×55—95.
IRCHA (Stéphane), Wielenin (Pologne), 31-08-10. — 14864×50—51.
IRCHA, née KOLODZIEJCZAK, Milaczew (Pologne), 15-04-14. — 14864×50—51.
IRURITA (Luis), Saint-Sébastien (Espagne), 27-05-28. — 15029×55—51.
JACOB (Georges), Oostkerke (Belgique), 16-04-12. — 17197×55—27.
JANKOLOVICS, née TAUBKIN, Orel (Russie), 20-10-95. — 11418×53—75.
JANKOLOVICS (Mathéo), Jaunjelgava (Lettonie), 15-12-96. — 11418×53—75.
JANKOWSKA (Olympia), Kolakach (Pologne), 18-07-37. — 267×56—63.
JANSSEN (Annie), Schaerbeek (Belgique), 24-11-12. — 16789×38—75.
JOVER (Martin), Canet de Mar (Espagne), 10-04-00. — 23261×36—34.
JUAN (Pascual), Monforte del Cid (Espagne), 01-01-09. — 208×56—95.
KACZMARECK (Edmond), Dinslaken (Allemagne), 11-03-18. — 8777×51—57.
KAUS (Lambert), Gumbinnen (Allemagne), 07-11-19. — 21768×50—75.
KAZURO, née KOSTIUK, Dakszyce (Russie), 08-01-07. — 16902×55—78.
KAZURO (Julien), Kolpino (Russie), 19-08-06. — 16902×55—78.
KLEINLERER (Alexander), Lodz (Pologne), 03-05-23. — 15599×55—75.
KNEZ (Jules), Trieste (Italie), 30-03-05. — 15378×55—75.
KOLACZKO, née POCHODAJ, Bihali (Pologne), 16-01-17. — 1779×56—01.
KOLACZKO (Jerzy), Korzenica (Pologne), 20-04-10. — 1709×56—01.
KOTTIS (Philémon), Cavala (Grèce), 27-03-30. — 13705×53—75.
KRASNIEWSKI, née GRZECZKA, Bochum (Allemagne), 16-11-13. — 900×56—55.
KRASNIEWSKI (Waclaw), Stary Zielen (Pologne), 17-11-06. — 930×56—55.
KRIEF (Georges), Tunis, 23-10-14. — 3608×55—96.
KRIEF, née RACCAH, Tunsi, 25-01-19, — 3608×55—96.

KRYGIER (Stanislaw), Wierzchaczew (Pologne), 02-05-27. — 609×56—17.

KRYGIER, née FUJARSKI, Lublin (Pologne), 15-02-26. — 619×56—17.

KUCERA (Ladislav), Prague (Tchécoslovaquie), 24-05-04. — 6107×55—75.

KUMMERT, née LEONIAN, Athènes (Grèce), 04-04-24. — 16131×55—13.

LAMISCHEFF (Michel), Igowck (Russie), 29-12-17. — 11934×55—96.

LAWNICZAC, née KAROLCZAK, Wanne (Allemagne), 24-05-17. — 10628×55—62.

LAWNIOZAK (Wladislas), Bottrop (Allemagne), 14-02-15. — 10628×55—62.

LEON (Juan), Bujalance (Espagne), 29-06-13. — 2543×55—07.

LEON, née TUDELA, Mazaron (Espagne), 12-08-21. — 2543×55—07.

LEONETTI (Luigi), Rabat (Maroc), 04-03-19. — 13441×55—95.

LOMAN (Liliane), Watermael (Belgique), 19-04-30. — 17291×55—75.

LOPEZ (Marino), Campillo de Altobuey (Espagne), 26-12-20. — 14868×55—95.

LOPEZ, née VARA, Cadix (Espagne), 17-11-16. — 14868×55—95.

LOPEZ (Francisco), Puertollano, (Espagne), 02-01-20. — 14444×53—75.

LOUNA (Henry), Sofia (Bulgarie), 20-01-29 .— 13612×55—75.

LOZANO (Antonio), Madrid (Espagne), 04-07-19. — 8517×55—95.

LOZANO, née BARANANO, Guecho (Espagne), 15-03-20. — 8517×55—95.

LUCZAK, née MICHALCZAK, Duisburg Ruhrort (Allemagne), 20-03-21. — 589×56—62.

LAI (Victor), Tertenia (Italie), 18-08-03. — 14809×53—20.

LAI, née SAURA, Laginebrosa (Espagne), 10-04-10. — 14809×53—20.

LUCZAK (Edmond), Duisburg Ruhrort (Allemagne), 07-02-15. — 589×56—62.

MAHIEU (Joseph), Menin (Belgique), 29-03-18. — 13903×55—59.

MAJERANOWSKI, née LESZKIEWICZ, Varsovie (Pologne), 10-04-25. — 1736×54—75.

MAJERANOWSKI (Jan), Zloczow (Pologne), 10-05-08. — 1736×54—75.

MALOUMIAN (Arakssi), Sofia (Bulgarie), 19-01-34. — 3990×55—38.

MANNO (Pietro), Livourne (Italie), 29-08-18. — 276×56—96.

MARCHIONNI (Angelo), Piacenza (Italie), 27-12-99. — 16806×55—75.

MARRA (Mario), Naples (Italie), 30-05-17. — 8988×49—83.

MARSON (Marco), Concordia Sagittaria (Italie), 21-03-15. — 7191×55—81.

MARSON, née MOLINARI, Portogruaro (Italie), 27-01-22. — 7191×55—81.

MARTELLI (Adaco), Livourne (Italie), 13-10-09. — 13051×36—83.

MARTINEZ (Angel), Carthagène (Espagne), 15-04-32. — 559×56—33.

MARTIN (Marino), Pinos Puente (Espagne), 10-03-35. — 274×56—11.

MARTOGLIO (Jean), Giaveno (Italie), 20-10-10. — 17227×55—84.

MARTORANA (Jean-François), Sousse (Tunisie), 18-08-33. — 17297×55—96.

MARTOS (Manuel), Rabat (Maroc), 27-04-34. — 17298×55—95.

MAXIMENKO, née BARBACHINA, Orel (Russie), 11-01-99. — 16556×55—78.

MAXIMENKO (Jean), Andrejerskoe (Russie), 06-07-96. — 16556×55—78.

MAZZOCCO (Louis), Aviano (Italie), 16-07-09. — 289×56—06.

MAZZOCCO, née FASSAN MANGINA, Aviano (Italie), 09-03-14. — 289×56—06.

MERCE (Zacharie), Fuliola (Espagne), 05-10-16. — 4178×55—66.

MESTACHVILI (Georges), Tiflis (Russie), 27-12-15. — 6523×51—33.

MICHTA (Mieczyslaw), Buszkow (Pologne), 03-06-18. — 268×56—57.

MICHTA, née CZAPLA, Koszonowo (Pologne), 13-07-20. — 268×56—57.

MICHTA (Joseph), Buszkow (Pologne), 08-09-26. — 508×56—57.

MICHTA (Jean), Buszkow (Pologne), 10-02-23. — 265×56—57.

MILAZZO (Umberto), Santa Maria Rezzonico (Italie), 26-04-27. — 22381×49—75.

MINI (Michèle), Carini (Italie), 21-03-17. — 21409×47—13.

MOHAMED BEN MOHA ou SAID, Taounza (Maroc), 21-09-17. — 16196×55—35.

MONTAGUT (Ramon), Llardacaus (Espagne), 28-02-19. — 10238×55—45

MONTICELLI (Silvio), Gualtieri (Italie), 18-04-27. — 8628×55—54.

MORES, née DE NALE, Arsie (Italie), 29-04-28. — 10719×55—84.

MORES (Quinto), Arsie (Italie), 22-02-12. — 10719×55—84.

MULLER (Jean), Bottrop (Allemagne), 02-10-08. — 7438×54—57.

MUSITELLI (Antoine), Brambilla (Italie), 27-08-12. — 15329×55—69.

MYSZCZYSZYN, née WOJCIECHOWSKA, Dworszowice-Pascoszowe (Pologne), 18-07-06. — 15327×55—80.

MYSZCZYSZYN (Michel), Czaszyn (Pologne), 28-12-04. — 15327×55—80.

NADAL, née COLOM, Soller (Espagne), 11-11-17. — 14932×55—54.

NADAL (Antonio), Soller (Espagne), 12-03-22. — 14932×55—54.

NOIRET (René), Mortehan-Cugnon (Belgique), 02-08-18. — 16820×55—08.

OLMOS (Ramond), Los Alcazares (Espagne), 01-12-18. — 130×56—78.

ORSO (Joseph), Loano (Italie), 11-10-16. — 16080×55—06.

ORTH (Heinrich), Francfort-sur-le-Main (Allemagne), 15-09-19. — 16171×50—10.

ORUS, née CASAUS, Gavin (Espagne), 20-12-04. — 12379×55—64.

OSSENA (Carlo), Manzano (Italie), 14-03-20. — 4556×53—63.

PAPI (Antonio), Alicante (Espagne), 19-12-37. — 13430×55—78.

PASERO, née PASERO, Montemale (Italie), 20-10-19. — 7254×26—13.

PASERO (Domini), Bagnols-en-Forêt (Var), 23-11-04. — 7254×26—13.

PAU (Joseph), Marquette-lès-Lille (Nord), 27-02-20. — 374×56—59.

PEREA (Francis), Malaga (Espagne), 17-09-19. — 71×56—74.

PINNA (Mario), Sassari (Italie), 07-09-08. — 1158×52—20.

PINNA, née PILO, Sassari (Italie), 30-07-11. — 1158×52—20.

PEREC (Tadeusz), Mikulice (Pologne), 02-10-26. — 1788×56—21.

PEREZ, née COLON, Torreblascopedro (Espagne), 29-12-23. — 18438×54—69.

PEREZ (Raymond), Torreblascopedro (Espagne), 13-01-15. — 18438×54—69.

PERIN, née DAL BEN, Chiarano (Italie), 16-07-27. — 11696×55—59.

PERIN (Rito), Carlino (Italie), 18-07-26. — 11696×55—59.

PEZZALI (Egidio), Mologno (Italie), 01-09-07. — 146×56—75.

PEZZINO (Sauveur), Mateur (Tunisie), 02-09-10. — 12659×55—96.

PINNA (Pietro), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 13-05-25. — 13195×53—20.

PINTOS, née ONTORIA, Madrid (Espagne), 26-09-19. — 65×56—78.

PINTOS (Angel), Madrid (Espagne), 04-03-14. — 65×56—78.

PIUS (Henick), Lodz (Pologne), 15-12-22. — 16903×55—75.

PIUS, née PAPIERMAN, Brzeziny (Pologne), 27-04-27. — 16903×55—75.

POPOVICI (Gregoire), Bucarest (Roumanie), 30-01-29. — 92×56—75.

PRESTI (Salvatore), Sommatino (Italie), 14-09-35. — 14527×55—13.

PRICKEN (Peter), Krefeld (Allemagne), 03-02-14. — 19735×51—71.

QUEROL (Montserrat), Saint-Vincent-le-Château (Espagne), 05-09-35. — 1137×56—18.

RECANATI (Nissim), Salonique (Grèce), 13-04-21. — 16249×54—75.

RENEDO, née ALSINA, Barcelone (Espagne), 14-02-09. — 10550×55—17.

RENEDO (Francisco), Barcelone (Espagne), 09-10-03. — 10550×55—17.

RIGABERT (Miguel), Saragosse (Espagne), 25-10-31. — 16568×55—09.

RIGO (Cesare), Chions (Italie), 03-09-21. — 16144×55—31.

ROS (Montserrat), Gerone (Espagne), 13-04-33. — 10434×55—11.

ROSATI (Vanda), Gubbio (Italie), 25-01-14. — 18632×34—13.

ROSZCZYK, née CIMCIOCH, Suchowoli (Pologne), 16-06-01. — 31×56—78.

ROSZCZYK (Antoni), Lasow (Pologne), 18-02-04. — 31×56—78.

ROUAN, née GRISELLI, Monfalcone (Italie), 23-03-23. — 16951×55—95.

ROUSSEL, née HOLOWCZAK, Nowica (Pologne), 01-05-21. — 16143×55—59.

RUSSEF (Pentcho), Vetovo (Bulgarie), 23-06-21. — 13837×55—95.

SACCO (Lidio), Casalvieri (Italie), 03-09-12. — 28733×48—75.

SACCO, née TORTI, Casalvieri (Italie), 09-06-14. — 28733×48—75.

SACILOTTO, née VECCHIET, Pramaggiore (Italie), 02-09-12. — 3566×55—26.

SACILOTTO (Beniamino), Pravisdomini (Italie), 22-04-07. — 3566×55—26.

SALGADO, née MARAVE, Antequera (Espagne), 18-12-27. — 5761×55—12.

SALGADO (Enrique), El Grado (Espagne), 01-10-20. — 5761×55—12.

SALORT (Juan), Oliva (Espagne), 13-05-36. — 1150×56—91.

SALPIETRO (Mario), Marrakech (Maroc), 04-03-23. — 15806×55—95.

SALVADORI (Giovanni), Ormelle (Italie), 09-08-23. — 15594×54—31.

SALVADORI, née ZARA, Oderzo (Italie), 31-10-26. — 15594×54—31.

SANCHEZ (Francisco), Rioja (Espagne), 04-11-16. — 24581×48—92.

SCHMECKO (Ambroise), Velke Pole (Tchécoslovaquie), 12-09-27. — 11450×55—74.

SEBAG, née FITOUSSI, Sousse (Tunisie), 25-12-08. — 16092×55—96.
SENEPART (Omer), Bassily (Belgique), 21-08-09. — 365×56—59.
SLOWINSKI (Edmond), Berlin (Allemagne), 10-03-20. — 1156×56—17.
SOROSINA, née PATERLINI, Bergame (Italie), 07-07-16. — 7860×55—60.
SOROSINA (Emilio), Tavernola (Italie), 12-08-11. — 7860×55—60.
SORRIDENTE, née PREITI, Gioia Tauro (Italie), 02-03-20. — 53×56—06.
SORRIDENTE (Giovanni), Sinopoli (Italie), 21-11-24. — 53×56—06.
STAWICKI (Stanislas), Gladbeck (Allemagne), 17-07-19. — 15413×55—62.
STERLEY (Bruno), Friedberg (Allemagne), 08-12-29. — 1120×56—91.
STERN (Isidore), Schotten (Allemagne), 13-02-95. — 49733×38—25.
STERN, née DAVID, Eberbach (Allemagne), 23-03-89. — 49733×38—25.
STOCCO (Flora), Castelfranco-Veneto (Italie), 04-02-38. — 1291×56—78.
STIEFENHOFER (Nikolaus), Dessau (Allemagne), 07-09-26. — 1086×56—38.
SUFIN (Joseph), Vaglowiec (Pologne), 15-11-12. — 15648×55—57.
SZPERKA (Stanislas), Trzemeszno (Pologne), 29-03-31. — 15757×55—59.
SZUSTER, née KURAS, Waniow (Pologne), 04-05-26. — 16135×55—47.
SZUSTER (Tadeusz), Schodnica (Pologne), 04-08-14. — 16135×55—47.
SZYFMAN (Michel), Wlodzimierz (Pologne), 16-06-24. — 51×56—33.
TALO (Luigi), Azzano Decimo (Italie), 29-05-01. — 15649×55—71.
TALO, née CORAZZA, Pramaggiore (Italie), 23-12-01. — 15649×55—71.
TAPIAS (Juan), Granollers (Espagne), 13-02-03. — 18282×51—81.
TAPIAS, née RODRIGUEZ, Requeta Tortosa (Espagne), 19-08-08. — 18282×51—81.
TAZARTES (Simantov), Salonique (Grèce), 00-00-12. — 13301×55—75.
TORLASCHI (Armand), Monaco (principauté), 31-08-27. — 9490×55—95.
TOTH, née FULOP, Sarvar (Hongrie), 09-04-12. — 351×56—13.
TOTH (Tivadar), Gyoma (Hongrie), 22-02-10. — 351×56—13.
TRAMELLI (Bruno), San Bonifacio (Italie), 17-10-26. — 14099×55—74.
TRATNJCH, née RENGEO, Lipovci (Yougoslavie), 05-10-19. — 12077×55—78.
TRATNJCH (Aloyse), Lipovci (Yougoslavie), 22-11-16. — 12077×55—78.
TRIA (Dominique), Turi (Italie), 26-04-23. — 11638×55—81.
USAI (Giovanni), Seneghe (Italie), 21-02-20. — 13384×54—59.
USAI, née TATTI, Nughedu San Vittoria (Italie), 28-01-24. — 13384×54—59.
VAN QUICKENBORNE (Edmond), Egercsehi (Hongrie), 05-11-18. — 15904×55—78.
VERCRUYSSEN (Alfons), Tanuse (Belgique), 28-07-34. — 11667×55—77.
VIDONI, née VIDONI, Tarcento (Italie), 26-10-08. — 9182×55—73.
VIDONI (Anselmo), Tarcento (Italie), 26-09-09. — 9182×55—73.
WASIECZKO, née PIOTROWSKI, Trzesowska (Pologne), 03-03-10. — 353×56—25.
WESOLEK (Joseph), Horst (Allemagne), 29-01-07. — 354×56—62.
WESOLEK, née OLEKSZY, Essen (Allemagne), 10-10-10. — 354×56—62.
WOJTOWICZ (Thadée), Komorna (Pologne), 21-11-35. — 14925×55—77.
WOZNIAK, née WARSZEWSKA, Radomno (Pologne), 08-03-06. — 75×56—62.
YOVANOVITCH (Spasoide), Belgrade (Yougoslavie), 07-04-13. — 27798×47—75.
ZAFARANA (Rosario), Hammam Lif (Tunisie), 05-02-19. — 27599×46—45.
ZAFFINI, née BACCHERINI, Perugia (Italie), 08-02-99. — 15031×55—30.
ZAFFINI (Jules), Fano (Italie), 01-02-93. — 15031×55—30.
ZAGHET (Pietro), Gaiarine (Italie), 09-02-24. — 1168×56—47.
ZAGO (Giovanni), Chiarano (Italie), 15-06-14. — 11274×55—11.
ZAGO, née TONON, Oderzo (Italie), 13-10-21. — 11274×55—11.
ZANONI (François), Omegna (Italie), 12-07-37. — 12951×55—51.
ZIELASKO (Helga), Braunsberg (Allemagne), 30-06-37. — 12711×55—67.
ZILBERGLET (Rose), Bendzin (Pologne), 11-04-24. — 15356×55—57.
ZIMNY, née GAIDA, Chwallowitz (Pologne), 07-07-23. — 72×56—57.
ZIMNY (Erwin), Chwallowitz (Pologne), 23-01-23. — 72×56—57.
ZOTTI (Nicolas), Sanfront (Italie), 12-09-04. — 15283×55—06.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

DUMOULIN, née MEUNIER, Essonnes (Seine-et-Oise), 28-11-00. — 279×56—75.
PLICHOT, née MORCRETTE, Holnon (Aisne), 23-07-96. — 566×56—02.
RECANATI, née LEVY, Paris (17e), 20-02-27. — 16249×54—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

ALVES (Jose), Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), 20-12-53. — 12981×55—76.
ALVES (Dominique), Vila Verde (Portugal), 08-02-47. — 12981×55—76.
ALVES (Maria-Celeste), Vila Verde (Portugal), 12-09-40. — 12981×55—76.
ALVES (Maria de Jesus), Vila Verde (Portugal), 07-09-38. — 12981×55—76.
ALVES (Joaquim da Ascencao), Vila Verde (Portugal), 10-06-43. — 12981×55—76.
AMBROSINI (Maurizio), Fano (Italie), 07-05-47. — 10400×52—71.
AMBROSINI (Rosanna), Fano (Italie), 31-08-44. — 10400×52—71.
ANDIANO (Jean), Armentières (Nord), 21-01-51. — 7830×55—59.
ANDIANO (Ange-Marie), Armentières (Nord), 17-10-18. — 7830×55—59.
ANDIANO (Jose), Renteria (Espagne), 28-06-43. — 7830×55—59.
BAREA (Bernadette), Bruguières (Haute-Garonne), 07-02-53. — 13964×55—31.
BAREA (Lucie), Pin-Balma (Haute-Garonne), 26-06-48. — 13964×55—31.
BASSAN (Gianni), Milan (Italie), 05-08-46. — 8701×40—75.
BERNARDI (Jean-Pierre), Gardanne (Bouches-du-Rhône), 30-08-47. — 13009×55—13.
BERNARDI (Maria), Frassinoro (Italie), 16-04-45. — 13009×55—13.
BERNARDI (Geoffroy), Orléans (Loiret), 28-11-40. — 13387×55—37.
BURNIOTTO (Jean), Gibel (Haute-Garonne), 14-10-42. — 590×56—31.
BURNIOTTO (Fiorina), Gibel (Haute-Garonne), 24-04-39. — 590×56—31.
BURNIOTTO (Genève), Gibel (Haute Garonne), 26-04-38. — 590×56—31.
BURNIOTTO (Italo), Montgeard (Haute-Garonne), 12-11-48. — 590×56—31.
BURNIOTTO (Denise), Renneville (Haute-Garonne), 21-02-46. — 590×56—31.
BURNIOTTO (Yvonne), Calmont (Haute-Garonne), 05-10-44. — 590×56—31.
BUSCA (Germaine), Vailly (Haute-Savoie), 07-12-42. — 231×56—74.
BUSCA (Christian), Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), 25-04-47. — 231×56—74.
BUSCA (André), Genève (Suisse), 05-11-39. — 231×56—74.
CAPUTO (Olga), Lyon (Rhône), 30-06-35. — 6917×53—69.
CAPUTO (Anna), Lyon (Rhône), 19-06-39. — 6917×53—69.
CAPUTO (Gilbert), Lyon (Rhône), 26-09-37. — 6917×53—69.
CAPUTO (Joseph), Lyon (Rhône), 15-06-36. — 6917×53—69.
CAPUTO (François), Casablanca (Maroc), 13-04-38. — 12938×55—95.
CAPUTO (Jean-Claude), Casablanca (Maroc), 25-06-36. — 12938×55—95.
CELEBRIN (Luciano), San Biago di Callalta (Italie), 23-01-47. — 1912×55—31.
CELEBRIN (Giovanna), San Biago di Callalta (Italie), 21-01-45. — 1912×55—31.
CELEBRIN (Giovanni), San Biago di Callalta (Italie), 05-03-41. — 1912×55—31.
CELEBRIN (Marcella), San Biago di Callalta (Italie), 24-09-37. — 1912×55—31.
CLONARIS (Jeanne), Port-Saint-Louis (Bouches-du-Rhône), 10-07-38. — 15405×53—13.
CONEJERO (Louis), Blida (Alger), 19-10-52. — 245×56—91.
CONEJERO (Marie), Blida (Alger), 15-10-54. — 245×56—91.
CORADOSSI (Agostino), Villa Collemandina (Italie), 16-05-43. — 12471×55—13.
CORADOSSI (François), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-11-37. — 12471×55—13.
DAL MORO (Telesfero), Rudeau-Ladosse (Dordogne), 19-10-40. — 9680×55—24.
DAL MORO (Josiane), Rudeau-Ladosse (Dordogne), 25-01-52. — 9680×55—24.
DE LUCA (Pietro), Godega di Sant Urbano (Italie), 20-07-41. — 613×55—31.
DE LUCA (Anna), Godega di Sant Urbano (Italie), 21-08-37. — 613×55—31.
DE LUCA (Regina), Godega di Sant Urbano (Italie), 09-07-35. — 613×55—31.

DE MELIS (Alain), Annecy (Haute-Savoie), 16-01-53. — 10388×54—74.
DE MELIS (Félix), Torre de Passeri (Italie), 18-06-49. — 10388×54—74.
DE MELIS (Charles), Annecy (Haute-Savoie), 28-01-51. — 10388×54—74.
DE PICCOLI (Giovanna), Ponte di Piave (Italie), 10-08-38. — 6910×55—54
DE PICCOLI (Gino), Ponte di Piave (Italie), 06-11-36. — 6910×55—54.
DI FIORE (Pascal), Tunis, 16-02-36. — 32321×44—96.
DI FIORE (Jean-Pierre), Tunis, 07-06-37. — 32321×44—96.
DONATO (Georges), Meknès (Maroc), 22-04-50. — 16496×55—95.
DONATO (Michèle), Meknès (Maroc), 15-01-55. — 16496×55—95.
FECI (Robert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 28-02-54. — 7672×51—13.
FENIELLO (Sabato), Valva (Italie), 25-06 36. — 11470×55—84.
FENIELLO (Ottaro), Valva (Italie), 14-03-42. — 11470×55—84.
FENIELLO (Ida), Valva (Italie), 21-08-39. — 11470×55—84.
FERRANTE (Grazia), Grenoble (Isère), 08-05-48. — 13344×55—38.
FERRANTE (Joseph), Corato (Italie), 14-02-42. — 13344×55—38.
FIORIO (Françoise), les Mureaux (Seine-et-Oise), 31-08-53. — 13333×55—78.
FIORIO (Annie), les Mureaux (Seine-et-Oise), 19-07-52. — 13333×55—78.
FIORIO (Catherine), Mont-Saint-Aignan (Seine-Maritime), 19-10-50. — 13333×55—78.
FIORIO (Denis), Sesto al Reghena (Italie), 02-10-46. — 13333×55—78.
FIORIO (Lucienne), Sesto al Reghena (Italie), 17-03-43. — 13333×55—78.
FORNIER (Charlot), Chambéry (Savoie), 22-10-43. — 247×56—73.
FORNIER (Jean), Chambéry (Savoie), 22-10-43. — 247×56—73.
GANGI (Gino), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 01-08-53. — 13024×55—71.
GANGI (Salvatrice), Valguarnera (Italie), 23-01-46. — 13024×55—71.
GANGI (Maria), Valguarnera (Italie), 22-02-43. — 13024×55—71.
GANGI (Stella), Valguarnera (Italie), 16-08-40. — 13024×55—71.
GAROMPOLO (Ginette), Montreuil (Seine), 03-06-51. — 10339×53—75.
GAROMPOLO (Michel), Montreuil (Seine), 06-02-50. — 10339×53—75.
GAROMPOLO (Domenico), Vibo Valentia (Italie), 03-05-46. — 10339×53—75.
GAROMPOLO (François), Montreuil (Seine), 01-01-53. — 10339×53—75.
GENGO (Angelo), Casablanca (Maroc), 09-05-38 — 16110×55—95.
GHILARDI (Serafino), Selvino (Italie), 01-11-35. — 202×56—90.
GHILARDI (Angela), Selvino (Italie), 10-07-38. — 202×56—90.
GHILARDI (Guido), Selvino (Italie), 22-07-41. — 202×56—90.
GHILARDI (Aquilino), Selvino (Italie), 02-11-39. — 202×56—90.
GHILARDI (Maria-Luisa), Selvino (Italie), 01-02-37. — 202×56—90.
GIL (Charly), Sète (Hérault), 25-08-55. — 15149×53—34.
GIL (Jean-Louis), Sète (Hérault), 08-04-52. — 15149×53—34.
GIL (José), Alcudia de Carlet (Espagne), 22-05-45. — 15149×53—34.
GIL (Marie-France), Sète (Hérault), 13-06-50. — 15149×53—34.
GIL (Vincent), Sète (Hérault), 20-11-53. — 15149×53—34.
GONZALEZ (Félix), Lyon (Rhône), 12-10-52. — 17241×55—69.
GONZALEZ (Simone), Lyon (Rhône), 25-04-51. — 17241×55—69.
GONZALEZ (Heliodoro), Mancilla del Paramo (Espagne), 22-05-13. — 17241×55—69.
GONZALEZ (Teodora), Castronuno (Espagne), 23-12-41. — 17241×55—69.
GRIVEL (Geneviève), Argentière (Haute-Savoie), 30-09-44. — 11926×55—74.
GRIVEL (Yvonne), Argentière (Haute-Savoie), 21-11-36. — 11926×55—74.
KRASNIEWSKI (Wanda), Bouligny (Meuse), 08-04-48. — 930×56—55.
KRASNIEWSKI (Leszek), Bouligny (Meuse), 18-02-46. — 930×56—55.
KRIEF (Elisabeth), Tunis, 12-05-47. — 3608×55—96.
KRIEF (Monique), Tunis, 22-01-49. — 3608×55—96.
KRIEF (Annie), Tunis, 05-02-42. — 3608×55—96.
KRIEF (Yves), Tunis, 18-11-53. — 3608×55—96.
KRYGIER (Henri), Saint-Eloi-les-Mines (Puy-de-Dôme), 15-05-49. — 619×56—17.
KRYGIER (Christian), la Rochelle (Charente-Maritime), 12-11-54. — 619×56—17.
LAI (Léon), Sagone (Corse), 02-05-37. — 14809×53—20.
LAI (Marie), Sagone (Corse), 19-09-39. — 14809×53—20.
LAI (Jean), Sagone (Corse), 25-08-41. — 14809×53—20.
KUMMERT (Elfride), Marseille (Bouches-du-Rhône), 07-01-50. — 16131×55—13.
LAWNICZAK (Stanislas), la Bassée (Nord), 15-08-39. — 10628×55—62.
LEON (Carmen), la Voulte-sur-Rhône (Ardèche), 28-08-51. — 2513×55—07.
LOPEZ (Antoinette), Casablanca (Maroc), 12-05-41. — 11868×55—95.
LOPEZ (Françoise), Meknès (Maroc), 15-05-54. — 11868×55—95.
LOZANO (Claude), Bordeaux (Gironde), 14-01-50. — 8517×55—95.
LOZANO (Concepcion), Casablanca (Maroc), 26-08-54. — 8517×55—95.
MAJERANOWSKI (Jacques), Paris (16e), 02-09-53. — 1736×54—75.
MARSON (Bernard), Rosières (Tarn), 28-07-52. — 7191×55—81.
MARSON (Alessandro), Concordia Sagittaria (Italie), 03-01-44. — 7191×55—81.
MAZZOCCO (Roxane), Aviano (Italie), 06-02-38. — 289×56—06.
MICHTA (Danielle), Zimming (Moselle), 27-11-49. — 268×56—57.
MORES (Antoine), l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), 26-11-49. — 10719×55—84.
MYSZCZYSZYN (Pierre), Fluy (Somme), 03-12-43. — 15327×55—80.
MYSZCZYSZYN (Zenobie), Czaszyn (Pologne), 12-07-37. — 15327×55—80.
ORUS (Daniel), Biescas (Espagne), 27-01-36. — 12379×55—64.
ORUS (Henri), Gere Belesten (Basses-Pyrénées), 02-08-39. — 12379×55—64.
ORUS (René), Gere Belesten (Basses-Pyrénées), 02-08-39. — 12379×55—64.
PEREZ (Robert), Oullins (Rhône), 14-02-52. — 18438×54—69.
PEREZ (Nicole), Oullins (Rhône), 07-08-53. — 18438×54—69.
PEREZ (Marie-Thérèse), Lyon (Rhône), 17-09-19. — 18438×54—69.
PEREZ (Antonia), Torreblascopedro (Espagne), 05-08-47. — 18438×54—69.
PERIN (Yvon), Lomme (Nord), 24-05-53. — 11626×55—59.
PINTOS (Angeles), Argenteuil (Seine-et-Oise), 26-09-50. — 65×56—78.
PINTOS (Sergio), Argenteuil (Seine-et-Oise), 09-05-46. — 65×56—78.
PINNA (Sauveur), Sassari (Italie), 04-04-38. — 1158×52—20.
PINNA (Graziano), Sassari (Italie), 30-05-42. — 1158×52—20.
PINNA (Speranzina), Sassari (Italie), 12-04-44. — 1158×52—20.
PINNA (Rosalba), Sassari (Italie), 30-03-46. — 1158×52—20.
PINNA (Ezo), Ajaccio (Corse), 26-02-49. — 1158×52—20.
PINNA (Marie), Ajaccio (Corse), 29-02-50. — 1158×52—20.
PINNA (Lucien), Ajaccio (Corse), 13-12-51. — 1158×52—20.
PINTOS (Luis), Madrid (Espagne), 02-11-37. — 65×56—78.
RENEDO (Georges), Royan (Charente-Maritime), 10-12-51. — 10550×55—17.
RENEDO (Nelly), Sainte-Eulalie-de-Cernon (Aveyron), 20-03-43. — 10550×55—17.
ROSZCZYK (Jean), Houlbec-Cocherel (Eure), 07-08-35. — 31×56—78.
SACCO (Robert), Casalvieri (Italie), 12-09-44. — 28733×48—75.
SACCO (Yves), Paris, 27-02-51. — 28733×48—75.
SACCO (Joseph), Ivry-sur-Seine (Seine), 26-10-36. — 28733×48—75.
SACCO (Cécile), Paris, 10-11-48. — 28733×48—75.
SACILOTTO (Anna-Maria), Pravisdomini (Italie), 23-01-38. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Giuseppe), Pravisdomini (Italie), 03-03-39. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Adriano), Pravisdomini (Italie), 18-09-10. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Silvio), Pravisdomini (Italie), 07-03-42. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Lucia), Pravisdomini (Italie), 03-12-44. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Clara), Valence (Drôme), 12-08-52. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Luciano), Pravisdomini (Italie), 14-11-36. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Agnese), Pravisdomini (Italie), 14-11-36. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Pietro), Pravisdomini (Italie), 12-09-35 — 3566×55—26.
SACILOTTO (Elena), Pravisdomini (Italie), 20-08-47. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Benvenuta), Pravisdomini (Italie), 02-10-43. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Giorgio), Pravisdomini (Italie), 08-07-49. — 3566×55—26.
SACILOTTO (Thérésa), Valence (Drôme), 28-01-51. — 3566×55—26.
SALGADO (Line), Rodez (Aveyron), 05-05-54. — 5761×55—12.
SALGADO (Guy), Saint-Affrique (Aveyron), 06-09-52. — 5761×55—12.
SALGADO (Jackie), Rodez (Aveyron), 17-07-51. — 5761×55—12.
SALVADORI (Yvana), Toulouse (Haute-Garonne), 27-06-50. — 15594×54—31.
SALVADORI (Natalina), Ormelle (Italie), 26-12-47. — 15594×54—31.
SALVADORI (Antonia), Ormelle (Italie), 15-09-46. — 15595×54—31.

SALVADORI (François), Granague (Haute-Garonne), 31-05-49. — 15594 x 54—31.

SOROSINA (Genessio), Tavernola (Italie), 29-07-43. — 7860 x 55—60.

SOROSINA (Irène), Tavernola (Italie), 13-10-36. — 7860 x 55—60.

SOROSINA (Alessio), Tavernola (Italie), 21-08-39. — 7860 x 55—60.

SOROSINA (Silvana), Tavernola (Italie), 14-10-14. — 7860 x 55—60.

SOROSINO (Giuseppe), Noyon (Oise), 18-10-54. — 7860 x 55—60.

SORRIDENTE (Jeannine), Nice (Alpes-Maritimes), 01-01-54. — 53 x 56—06.

SORRIDENTE (Florina), Grave-de-Peille (Alpes-Maritimes), 14-04-52. — 53 x 56—06

SORRIDENTE (Rosette), Grave-de-Peille (Alpes-Maritimes), 18-10-50. — 53 x 56—06.

SORRIDENTE (Louis), Grave-de-Peille (Alpes-Maritimes), 27-04-49. — 53 x 56—06.

SORRIDENTE (Emilie), Grave-de-Peille (Alpes-Maritimes), 20-02-48. — 53 x 56—06.

SZUSTER (Anne-Marie), Fumel (Lot-et-Garonne), 27-07-53. — 16135 x 55—47.

SZUSTER (Antoinette), Fumel (Lot-et-Garonne), 28-09-49. — 16135 x 55—47.

SZUSTER (Christiane), Damazan (Lot-et-Garonne), 24-07-46. — 16135 x 55—47.

TAPIAS (Universa), Périgueux (Dordogne), 02-01-41. — 18282 x 54—81.

USAI (Italo), Douai (Nord), 02-07-54. — 13381 x 54—59.

VIDONI (Laura), Tarcento (Italie), 29-01-43. — 9182 x 55—73.

VIDONI (Luciana), Tarcento (Italie), 11-08-44. — 9182 x 55—73.

VIDONI (Elena), Tarcento (Italie), 16-10-41. — 9182 x 55—73.

VIDONI (Nevio), Tarcento (Italie), 03-10-38. — 9182 x 55—73.

VIDONI (Carmela), Tarcento (Italie), 22-08-35. — 9182 x 55—73.

ZAGO (Gabriella), Chiarano (Italie), 11-05-47. — 11274 x 55—11.

ZAGO (Guerrino), Chiarano (Italie), 17-06-10. — 11274 x 55—11.

ZAGO (Hélène), Carcassonne (Aude), 25-04-50. — 11274 x 55—11.

ZAGO (Maria), Chiarano (Italie), 10-01-43. — 11274 x 55—11.

ZIMNY (Jeanne), Folschwiller (Moselle), 18-08-19. — 76 x 56—57.

ZIMNY (Gerd), Sontra (Allemagne), 03-05-48. — 72 x 56—57.

ZIMNY (Gabrielle), Sontra (Allemagne), 13-02-47. — 72 x 56—57.

ZIMNY (Roswitha), Sontra (Allemagne), 31-08-45. — 72 x 56—57.

ZIMNY (Jean), Folschwiller (Moselle), 09-03-51. — 72 x 56—57.

Art. 4. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

BERNARDI (Romain). — BERNARDI (Romano), Lizzano in Belvedere (Italie), 09-09-09. — 23459 x 50—90.

CEBULA (Pierre). — CEBULA (Piotr), Czeladz (Pologne), 16-02-22. — 16624 x 55—31.

CELEBRIN (Lucien). — CELEBRIN (Luciano), San Biago di Callalta (Italie), 23-04-17. — 1912 x 55—31.

CELEBRIN (Jeanne). — CELEBRIN (Giovanna), San Biago di Callalta (Italie), 21-01-45. — 1912 x 55—31.

CELEBRIN (Jean). — CELEBRIN (Giovanni), San Biago di Callalta (Italie), 05-03-41. — 1912 x 55—31.

CELEBRIN (Marcelle). — CELEBRIN (Marcella), San Biago di Callalta (Italie), 21-09-37. — 1912 x 55—31.

FERRANTE (Philomène). — FERRANTE (Filomena), Corato (Italie), 01-03-14. — 13344 x 55—38.

FERRANTE (François). — FERRANTE (Francesco), Corato (Italie). 07-03-07. — 13344 x 55—38.

GHIRARDELLI (Jeanne). — GHIRARDELLI (Orsola), Gandino (Italie), 08-05-26. — 14014 x 55—90.

GHIRARDELLI (Victor). — GHIRARDELLI (Vittorino), Gandino (Italie). — 18-01-21. — 14014 x 55—90.

GONZALEZ (Felix). — GONZALEZ (Telesforo), Villanueva de Duero (Espagne), 05-01-12. — 17241 x 55—69.

HERNANDEZ (Andrée). — HERNANDEZ (Andréa), Albox (Espagne), 03-01-16. — 14394 x 55—38.

MAJERAN (Jacques). — MAJERANOWSKI (Jacques), Paris (16e), 02-09-53. — 1736 x 54—75.

MAJERAN (Hanna). — MAJERANOWSKI (Hanna), Varsovie (Pologne), 10-01-25. — 1736 x 54—75.

MAJERAN (Jan). — MAJERANOWSKI (Jan), Zloczow (Pologne), 10-05-08. — 1736 x 54—75.

MIEZIN (Pierre). — MYSZCZYSZYN (Pierre), Fluy (Somme), 03-12-13. — 15327 x 55—80.

MIEZIN (Léocadie). — MYSZCZYSZYN (Léocadie), Dworszowice-Pascoszowe (Pologne), 18-07-06. — 15327 x 55—80.

MIEZIN (Michel). — MYSZCZYSZYN (Michel), Czaszyn (Pologne), 28-12-04. — 15327 x 55—80.

MIEZIN (Zenobie). — MYSZCZYSZYN (Zenobie), Czaszyn (Pologne), 12-07-37. — 15327 x 55—80.

PIUS (Henri). — PIUS (Henlek), Lodz (Pologne), 15-12-22. — 16903 x 55—75.

RECANATI (Maxime). — RECANATI (Nissim), Salonique (Grèce), 13-04-21. — 16249 x 54—75.

RIGABERT (Michel). — RIGABERT (Miguel), Saragosse (Espagne), 25-10-31. — 16568 x 55—09.

ROUSSET (Pierre). — RUSSEF (Pentcho), Vetovo (Bulgarie), 23-06-21. — 13837 x 55—95.

SIMAN (Michel). — SZYFMAN (Michel), Wlodzimierz (Pologne), 16-06-24. — 51 x 56—33.

TALO (Louis). — TALO (Luigi), Azzano Decimo (Italie), 29-05-01. — 15649 x 55—71.

TRANIC (Aloyse). — TRATNJCH (Aloyse), Lipovci (Yougoslavie), 22-11-16. — 12077 x 55—78.

TRANIC (Tereza). — TRATNJCH (Tereza), Lipovci (Yougoslavie), 05-10-19. — 12077 x 55—78.

VITOZ (Anatole). — WOJTOWICZ (Thadée), Komorna (Pologne), 21-11-35. — 14925 x 55—77.

GELAS (Helga). — ZIELASKO (Helga), Braunsberg (Allemagne), 30-06-37. — 12711 x 55—67.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France:

BAGONNIER (Jean-Claude), Lausanne (Suisse), 11-05-35. — 11882 x 54—99.

BESSON (Roger), Toulouse (Haute-Garonne), 24-04-35. — 10509 x 55—99.

BLOCH (Jean-Paul), Mulhouse (Haut-Rhin), 18-08-09. — 20506 x 51—99.

CHAPELAY (Denis), Châlons-sur-Marne (Marne), 28-12-34. — 12811 x 54—99.

DALEX (Marcel), Genève (Suisse), 08-12-09. — 317292 x 15—99.

DE SARZENS (Gérard), Zurich (Suisse), 08-03-55. — 5730 x 54—99.

DE SARZENS, née ISENMANN, Zurich (Suisse), 14-12-35. — 5730 x 54—99.

DE SARZENS (Honoré), Marseille (Bouches-du-Rhône), 01-01-34. — 5730 x 54—99.

DUBOULOZ (Jean-Marie), Genève (Suisse), 15-07-33. — 11197 x 55—99.

DUFOUR (Georges), Genève (Suisse), 23-03-12. — 9613 x 50—99.

FELDT (Lucien), Paris (14e), 22-11-34. — 42295 x 35—99.

HAUER (Herbert), Riegelsberg (Sarre), 27-05-36. — 1774 x 55—99.

HERVAULT (Jean), Assebroek (Belgique), 15-05-33. — 3835 x 54—99.

HERZIG (Gilbert), Saint-Louis (Haut-Rhin), 07-03-34. — 1651 x 55—99.

HERZIG (Monika), Bâle (Suisse), 07-09-54. — 1650 x 55—99.

HERZIG, née MOHLER, Bâle (Suisse), 16-04-32. — 1650 x 55—99.

HERZIG (André), Saint-Louis (Haut-Rhin), 26-02-33. — 1650 x 55—99.

KARGER (Jocelyn), Neuilly-sur-Seine (Seine), 11-03-36. — 11671 x 54—75.

KUTA (Gustav), Homberg (Basse-Rhénanie), 23-11-33. — 7757 x 54—99.

KUTA, née NOWOTNY, Homberg (Allemagne), 27-07-33. — 7796 x 54—99.

KUTA (Wilhelm), Homberg (Allemagne), 11-03-53. — 7796 x 54—99.

KUTA (Wilhelm), Homberg (Allemagne), 24-12-31. — 7796 x 54—99.

LANGLOIS (Alfred), Saint-Hélier (Ile de Jersey), 31-10-11. — 8103 x 48—99.

LANGLOIS (Anthony), Jersey, 19-03-41. — 8103 x 48—99.

LANGLOIS (Veronica), Jersey, 02-04-47. — 8103 x 48—99.

LANGLOIS (Rosemary), Jersey, 13-08-45. — 8103 x 48—99.

LANGLOIS (John), Jersey, 01-03-43. — 8103 x 48—99.

LOPONTE (Raphaël), Genève (Suisse), 11-01-35. — 5577 x 55—99.

MEYER (Guy), Pau (Basses-Pyrénées), 22-05-31. — 7801 x 54—99.

MOELLER (Jacques), Lauterbourg (Bas-Rhin), 10-02-33. — 8195 x 53—99.

MONDON (Charles), Barcelone (Espagne), 14-03-31. — 7652 x 55—99.

MURACCIOLI (Juliette), Stockholm (Suède), 16-09-53. — 10080 x 55—99.

MURACCIOLI, née FOLKE, Gavle (Suède), 27-07-13. — 10080 x 55—99.

MURACCIOLI (Pierre), Ajaccio (Corse), 20-04-20. — 10080 x 55—99.

MUTRUX (Jean), Paris (12e), 27-11-31. — 18555 x 52—99.

PESCAROLO, née LANNERS, Hobscheid (Luxembourg), 01-05-08. — 37829 x 45—99.

PICOT, née THOMPSON, New-City (U. S. A.), 24-11-28. — 7105 x 54—75.

PREVOST (Lena), Ninove (Belgique), 22-11-39. — 16501 x 54—99.

PREVOST (Godelième), Ninove (Belgique), 20-09-43. — 16501 x 54—99.

PREVOST (Raymond), Berneuil-sur-Aisne (Oise), 26-01-15. — 16501 x 54—99.

RICHY (Rolf), Bâle (Suisse), 24-11-36. — 11904 x 55—99.

SEEL (Gunter), Karlsbrunn (Sarre), 21-02-33. — 13620×54—99.

SIG (Georges), Barcelone (Espagne), 18-12-26. — 13471×54—99.

TEUSCHER (François), Louviers (Eure), 27-11-35. — 17089×54—99.

WOHREL (Doris), Bâle (Suisse), 24-05-10. — 11344×55—99.

WOHREL (Paul), Bâle (Suisse), 27-06-37. — 11344×55—99.

WOHREL (Anton), Lengwil (Suisse), 09-05-08. — 11344×55—99.

WOHREL née KUBLER, Uster (Suisse), 02-06-12. — 11344×55—99.

Art. 6. — Sont autorisés à se faire naturaliser à l'étranger:

FEIDERT (Albert), Metz (Moselle), 16-10-22. — 4505×55—99.

LEGOFF (Maurice), Longeville-en-Barrois (Meuse), 29-07-25. — 11211×55—99.

MAY (Jules), Thionville-Beauregard (Moselle), 25-10-13. — 7122×55—99.

PESCAROLO (Ernest), Thil (Meurthe-et-Moselle), 17-08-13. — 37829×45—99.

Art. 7. — Le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,
ANDRÉ MAROSELLI.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mercredi 2 mai 1956.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, d'un membre d'une commission.

2. — Vote sur la question de confiance posée contre l'adoption de la motion préjudicielle de M. Jean-Moreau, pour le passage à la discussion des articles et contre toute question préalable, toute demande de disjonction et toute autre motion tendant à retarder la discussion d'urgence du projet et des propositions concernant le fonds national de solidarité. (*Scrutin public à la tribune.*)

3. — Eventuellement, suite de la discussion d'urgence: I. Du projet de loi (n° 1399) portant institution d'un fonds national de solidarité; II. des propositions de loi: 1° de M. Frédéric-Dupont (n° 113) tendant à majorer l'allocation aux vieux travailleurs salariés et l'indemnité spéciale des économiquement faibles; 2° de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues (n° 126) tendant: *a*) à porter immédiatement l'allocation aux vieux travailleurs salariés au taux unique de 120.000 francs par an et l'allocation spéciale aux vieux à 90.000 F par an; *b*) à porter immédiatement le plafond des ressources pour les bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et pour les bénéficiaires de l'allocation spéciale à 300.000 F pour une personne seule et à 360.000 F pour deux personnes; *c*) à fixer le taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés à 50 p. 100 du montant du salaire minimum interprofessionnel garanti et le taux de l'allocation spéciale aux vieux à 75 p. 100 du montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés; 3° de M. Couinaud (n° 1233) tendant à relever les moyens d'existence des personnes parvenues à l'âge de la retraite; 4° de M. Pierre Ferrand (n° 1360) tendant à alimenter le fonds national de vieillesse sans augmentation d'impôts; III. de la proposition de résolution de M. Jean-Paul David (n° 346) tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi portant création d'un fonds national de vieillesse. (N°s 1568, 1616. — M. Gagnaire, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le jeudi 3 et le vendredi 4 mai 1956 (local du 6e bureau):

1° *Le jeudi 3 mai 1956, à seize heures.*

Audition de M. Francis Perrin, haut commissaire à l'énergie atomique.

2° *Le vendredi 4 mai 1956, à dix heures et à onze heures.*

I. — Audition de M. Félix Gaillard, représentant de la France au comité de Messine.

II. — Audition de M. René Sergent, secrétaire général de l'O.E.C.E.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 2 mai 1956, à dix heures (local de la commission n° 262):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 1465) de Mlle Marzin (rémunération des agents des lycées, collèges, écoles techniques, etc.);

La proposition de loi (n° 1484) de M. Marrane (développement de l'éducation physique et des sports);

La proposition de loi (n° 1490) de M. Deixonne (représentation des étudiants auprès des écoles, facultés, universités);

La proposition de résolution (n° 1510) de M. Panier (fonds national des colonies de vacances).

II. — Suite du rapport de Mlle Dienesch sur le rapport repris et la proposition de loi (n°s 826 et 305) de M. Garaudy tendant à instituer une rémunération pour les étudiants et élèves de l'enseignement supérieur.

III. — Rapport de Mlle Marzin sur le rapport repris (n° 832) tendant à accorder une subvention de fonctionnement aux colonies de vacances.

IV. — Rapport de M. Le Strat sur les propositions de loi (n°s 176 et 914) de M. Cayeux et de M. Lamps tendant à valider les services des agents des centres d'apprentissage.

V. — Rapport de M. Le Strat sur la proposition de résolution (n° 1417) de M. Boutavant tendant à inviter le Gouvernement à rétablir l'indemnité mensuelle de scolarité pour les élèves des écoles normales nationales d'apprentissage.

VI. — Rapport de M. Perche sur la proposition de résolution (n° 343) de M. Thamier tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi portant ouverture des crédits nécessaires aux constructions scolaires du premier degré.

VII. — Rapport de M. Boutavant sur le rapport repris (n° 834) tendant à augmenter les indemnités de charges administratives des directeurs de centres d'apprentissage non annexés.

VIII. — Rapport de Mlle Marzin sur le rapport repris (n° 828) tendant à la prise en charge par l'Etat des traitements des professeurs d'enseignements spéciaux de la Seine.

IX. — Rapport de M. Viatte sur le projet de loi (n° 327), adopté par le Conseil de la République, portant remise au Musée national de Tokyo, à titre d'échange, d'objets de fouilles appartenant au musée Guimet.

X. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 2 mai 1956, à onze heures (local de la commission des finances):

Adoption définitive du projet de décret déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat. — M. le rapporteur général.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 3 mai 1956, à dix heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1446) de M. Lefranc (impôt sur les spectacles);

La proposition de loi (n° 1510) de M. Quinson (attribution du bénéfice de campagnes aux agents des services actifs de la préfecture de police);

La proposition de résolution (n° 1515) de M. Bouyer (suspension des poursuites fiscales dans les zones d'insécurité en Algérie);

La proposition de loi (n° 1524) de M. Quinson (régularisation de la situation des gardiens de la paix ayant obtenu un grade d'officier au cours de la guerre):

Le projet de loi (n° 1531) (placement des capitaux de la dotation des associations reconnues d'utilité publique);

La proposition de loi (n° 1612) de M. Marcel Noël (services accomplis par les employés auxiliaires des communes);

La proposition de résolution (n° 1614) de M. Penven (crédits pour la réparation du réseau routier endommagé par le gel);

La proposition de loi (n° 1638), modifiée par le Conseil de la République (statut du personnel des communes).

II. — Demande d'urgence pour la proposition de résolution (n° 1663) de M. Souquès tendant à décharger les municipalités de l'organisation des élections ayant un caractère corporatif et professionnel. — Nomination du rapporteur.

III. — Questions diverses.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 3 mai 1956, à dix heures (local de la commission n° 220):

I. — Rapport de M. Gaborit sur le projet de loi (n° 1393) modifiant la loi du 23 février 1941 concernant la perception de taxes locales de péage dans les ports maritimes de commerce.

II. — Examen:

Du projet de loi (n° 1487) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956;

Du projet de loi (n° 1488) concernant diverses dispositions applicables à l'exercice 1956.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 894) de M. Alduy tendant à inviter le Gouvernement à accorder des secours exceptionnels aux marins pêcheurs des Pyrénées-Orientales victimes des rigueurs de l'hiver 1956;

La proposition de résolution (n° 1106) de M. Bouyer tendant à inviter le Gouvernement à reviser les dispositions réglementaires concernant les mutations des guetteurs-sémaphoristes;

Le rapport repris (n° 970) tendant à permettre l'admission aux fonds de chômage des marins pratiquant habituellement la petite pêche à la part et complètement privés du travail dont ils tiraient leurs moyens d'existence;

Le rapport repris (n° 975) tendant à faire entrer en compte, pour leur pension, les services accomplis par les agents du service général à bord avant le 1er janvier 1930, que le droit à pension se soit ouvert avant ou après la promulgation de la loi n° 48-1169 du 22 septembre 1916;

Le rapport repris (n° 976) tendant à compléter l'article 5 de la loi du 12 avril 1941 déterminant le régime des pensions de retraite des marins français de commerce, de pêche ou de plaisance et des agents du service général à bord des navires;

Le rapport repris (n° 977) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la modification de l'impôt de 18 p. 100 payé par les patrons pêcheurs, copropriétaires embarqués;

Le rapport repris (n° 978) tendant à inviter le Gouvernement à accorder une déduction forfaitaire supplémentaire de 15 p. 100 pour frais professionnels aux officiers et aux marins de la marine marchande dans la détermination de leur revenu imposable;

Le rapport repris (n° 985) tendant à inviter le Gouvernement à aligner le taux du prélèvement opéré en faveur de l'action sanitaire et sociale des petits pêcheurs sur celui en vigueur dans le régime salarié;

Le rapport repris (n° 986) tendant à inviter le Gouvernement à reviser le classement indiciaire des syndics des gens de mer;

Le rapport repris (n° 990) tendant à inviter le Gouvernement à reconstruire à Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales) le port vivier du laboratoire de biologie marine Arago, dépendant de l'université de Paris, et à aménager à cette occasion un port de pêche-abri;

Le rapport repris (n° 1135) tendant à rendre applicable à tous les marins anciens combattants de la guerre 1914-1918, sans exception, l'article 2 de la loi du 22 août 1950 portant réforme du régime des pensions des marins;

Le rapport repris (n° 1137) tendant à modifier la loi du 12 avril 1941, modifiée par l'ordonnance du 8 septembre 1945 et par la loi du 22 septembre 1948, déterminant le régime des pensions de retraite des marins français de commerce et de pêche;

Le rapport repris (n° 1136) tendant à modifier l'article 4 et l'article 12 de la loi du 22 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions des marins français du commerce et de la pêche;

Le rapport repris (n° 1149) tendant à faire entrer en compte, pour l'établissement du temps ouvrant droit à pension sur la caisse de retraites des marins, les périodes passées au service de navires ou engins antérieurement possesseurs ou ayant fait l'objet d'une délivrance obligatoire du rôle d'équipage.

IV. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le jeudi 3 mai 1956 à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1025) de M. Penoy tendant à modifier l'article 7 de la loi du 31 mars 1928 relative aux retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général;

La proposition de loi (n° 1076) de M. Marcel Noël tendant à accorder le bénéfice d'un minimum de cinq annuités aux victimes de l'acte dit loi du 1er décembre 1950;

La proposition de résolution (n° 1077) de M. Marcel Noël tendant à demander à la direction générale de la Société nationale des chemins de fer français de modifier l'article 61 du règlement;

La proposition de loi (n° 1083) de M. Jean Cayeux tendant à créer un haut commissariat chargé de l'aménagement du bassin de la Seine par la construction de grands barrages réservoirs destinés à protéger des inondations la région parisienne;

Le rapport repris (n° 1097) tendant à accorder des facilités de transport par chemin de fer aux titulaires d'une pension de retraite attribuée en application d'un des régimes concernant les fonctionnaires et agents de la fonction publique de l'Etat;

La proposition de loi (n° 1165) de M. Marcel Noël tendant à assurer un fonctionnement normal de la caisse autonome mutuelle de retraites;

Le rapport repris (n° 1277) tendant à étendre aux lignes de transport routier les réductions de tarif accordées à certaines catégories de voyageurs sur les réseaux ferroviaires;

Le rapport repris (n° 1284) tendant à accorder, pendant la période normale des congés payés, la réduction de 30 p. 100 sur les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français aux assurés sociaux en assurance longue maladie, accidentés du travail et à leur famille;

Le rapport repris (n° 1285) tendant à accorder aux pensionnés d'invalidité ressortissant du ministère des anciens combattants des réductions sur les tarifs de voyageurs dans les transports en commun;

Le rapport repris (n° 1286) tendant à demander à la Société nationale des chemins de fer français certains aménagements dans la réglementation de l'octroi de billets populaires de congé annuel;

Le rapport repris (n° 1287) tendant à accorder aux familles nombreuses des cartes de réduction sur les chemins de fer en ce qui concerne les enfants de dix-huit à vingt et un ans continuant leurs études;

La proposition de loi (n° 1310) de M. Jean Cayeux relative aux réductions de tarifs ferroviaires accordées aux familles nombreuses;

La proposition de loi (n° 1362) de M. Pelleray tendant à classer les agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans les emplois de la catégorie B des services actifs du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;

Le rapport repris (n° 1103) tendant à accorder aux aveugles et grands infirmes des réductions de prix sur les transports;

La proposition de résolution (n° 1123) de M. Raymond Mondon tendant à maintenir et à moderniser la régie départementale du chemin de fer de la Réunion;

Le rapport repris (n° 1129) tendant à accorder la réduction de 30 p. 100 sur les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français applicables aux voyages de congés payés;

La proposition de loi (n° 1157) de M. André Beauguitte tendant à améliorer la situation des auxiliaires agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées de France et de l'Union française;

La proposition de résolution (n° 1161) de M. Virgile Barel tendant à porter à 50 millions de francs les subventions allouées en 1956 aux associations de tourisme populaire;

La proposition de loi (n° 1171) de M. Marcel Noël tendant à uniformiser les régimes des pensions de réversibilité des veuves des ex-agents de la Société nationale des chemins de fer français;

Le projet de loi (n° 1180) relatif à la construction d'un tunnel routier sous le mont Blanc;

La proposition de loi (n° 1527) de M. Gilles Gozard tendant à compléter la loi du 1er août 1950 en accordant le bénéfice du tarif des congés payés aux conjoints de retraités;

La proposition de résolution (n° 1533) de M. Gilles Gozard tendant à prendre les dispositions nécessaires pour simplifier les formalités douanières pour les véhicules automobiles, les motocyclettes et les cycles à moteur auxiliaire;

La proposition de résolution (n° 1552) de M. Henri Meck tendant à procéder à l'attribution de tonnages supplémentaires de transports publics de marchandises;

La proposition de résolution (n° 1615) de M. Llante tendant à rétablir le trafic ferroviaire sur la ligne Foix—Saint-Girons (Ariège);

La proposition de résolution (n° 205) de M. Bichet tendant à prendre toutes mesures utiles afin de diminuer les risques d'accidents occasionnés par la présence de cyclistes ou de piétons sur les routes empruntées par les automobiles, en remplacement de M. Hersant;

La proposition de résolution (n° 416) de M. Klock tendant à prévoir des crédits suffisants pour la réparation et l'entretien de nos routes nationales, en remplacement de M. Hersant.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de résolution (n° 960) de M. Jean-Paul David tendant à accorder le bénéfice du capital-décès aux conjoints des retraités vieillesse de sécurité sociale en cas de décès des intéressés et le bénéfice du tarif des congés payés sur les chemins de fer;

La proposition de résolution (n° 1140) de M. Paquet tendant à modifier l'article 14 du règlement en vue du rétablissement de la commission de l'aéronautique;

La proposition de résolution (n° 1298) de M. André Mutter tendant à prendre d'urgence toutes mesures utiles pour permettre à la Société nationale des chemins de fer français d'accorder aux grands mutilés d'Extrême-Orient la gratuité du transport de la voiturette indispensable à leur déplacement;

Le projet de loi (n° 1187) portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956;

Le projet de loi (n° 1188) concernant diverses dispositions applicables à l'exercice 1956;

La proposition de résolution (n° 1611) de M. Penven tendant à accorder aux collectivités départementales et locales des crédits exceptionnels prélevés sur le fonds spécial d'investissement routier, afin de leur permettre de procéder à la réparation du réseau routier départemental, vicinal et rural, gravement endommagé par les effets du gel.

III. — Examen collectif.

IV. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 3 mai 1956, à dix heures (local de la commission n° 219):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination d'un rapporteur pour les propositions de loi concernant la modification de la loi électorale, en remplacement de M. de Moro-Giafferri.

III. — Nomination d'un rapporteur pour:

La proposition de résolution (n° 1632) de M. Jean de Lipkowski tendant à décider la revision de l'article 8 de la Constitution;

La proposition de loi (n° 1518) de M. Delachenal tendant à reviser la loi du 5 octobre 1916, modifiée par les lois des 9 et 12 mai 1951 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

IV. — Communication de M. Barrachin au sujet de l'installation d'un système électrique de votation.

V — Rapport préliminaire de M. Paul Coste-Floret sur la deuxième revision constitutionnelle.

La commission chargée d'enquêter sur les opérations électorales du département de l'Aube (quatrième siège) se réunira le mercredi 2 mai 1956, à quatorze heures trente (local n° 255):

Constitution du bureau.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte (art. 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, complété et modifié par la loi n° 47-1213 du 3 juillet 1947, par l'article 28 de la loi n° 53-1308 du 31 décembre 1953 et par l'article 23 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955) se réunira le jeudi 3 mai 1956 (local du 5e bureau):

Dix-sept heures. — Audition de M. Olgiati, président directeur général de la Nationale Vie, sur la gestion et la situation financière de son organisme.

Dix-huit heures. — Audition de M. Pineaux, président directeur général de la caisse fraternelle de capitalisation, sur la gestion et la situation financière de son organisme.

Convocations de bureaux.

Le 4e bureau se réunira le jeudi 3 mai 1956, à dix heures (local n° 261):

Rapport de M. Mondon sur les opérations électorales de la Guadeloupe.

Le 6e bureau se réunira le mercredi 2 mai 1956, à dix-huit heures (local de la commission de l'intérieur n° 207):

Examen d'une lettre du président de l'Assemblée concernant les opérations électorales de la Moselle.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 3 mai 1956.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Debré demande à M. le président du conseil s'il est possible de savoir dans quelles conditions a été créée, à Alger, une nouvelle centrale syndicale; s'il est exact que les préoccupations nationalistes de cette nouvelle centrale sont plus importantes que ses préoccupations d'ordre social; s'il est exact que d'importantes sommes d'argent ont été accordées, notamment par l'organisation dite « Confédération internationale des syndicats libres », pour assurer le développement de cette centrale, en dépit de son caractère antifrançais; s'il est possible enfin de savoir si le Gouvernement compte rester passif ou s'il estime de son devoir d'agir, notamment à l'égard des gouvernements qui sont à l'origine de la trésorerie et des intentions de la Confédération internationale des syndicats libres. (N° 709.) (*Question transmise à M. le ministre résidant en Algérie.*)

II. — M. Yves Estève demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce quelles mesures ont été prises ou seront prises par le Gouvernement pour doter le fonds d'amortissement des charges d'électrification, créé par l'article 108 de la loi de finances du 31 décembre 1936, des sommes suffisantes pour faire face au payement des allégements des annuités d'emprunts souscrits par les collectivités pour le financement des travaux d'électrification exécutés dans les dernières années. (N° 713.)

III. — M. Antoine Colonna attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nouvelle situation, dangereusement anormale et quasiment anarchique, que crée en Tunisie — et particulièrement à Tunis — l'activité d'irréguliers tunisiens, prétendus miliciens, qui se manifestent de toute évidence comme les hommes de main du néo-destour; en usurpant la qualité d'agents de la force publique, ces individus se sont déjà livrés à des agressions caractérisées contre des Français, y compris des fonctionnaires des services de la sûreté; et lui demande quelles sont les mesures prises pour faire cesser ce scandaleux état de choses qui, compromettant gravement la sécurité des personnes en même temps que la dignité de la France, soulève l'indignation légitime de la population française de Tunisie. (N° 715.)

IV. — M. Georges Portmann demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture quelles mesures il compte prendre pour tenir les promesses de son prédécesseur concernant l'arrêt des poursuites engagées contre les viticulteurs ou les caves coopératives ayant utilisé le ferrocyanure de potassium avant la publication du décret autorisant l'emploi de ce produit dont le caractère non délictueux fut affirmé à deux reprises par la cour d'appel de Bordeaux et l'administration des fraudes elle-même. (N° 716.) (*Question transmise à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.*)

V. — M. Jules Castellani demande à M. le ministre de l'intérieur quelles raisons ont motivé l'interdiction d'une manifestation prévue pour le 1er mars 1956, et destinée au simple dépôt d'une gerbe dans le palais de la Mutualité (l'accord de la direction étant obtenu), en réparation de la scandaleuse manifestation du 23 février, et s'il est admissible que cette dernière, à la gloire des assassins et des rebelles d'Algérie, ait pu se dérouler sans aucun empêchement, alors que les 1.000 personnes qui composaient la manifestation du 1er mars se sont heurtées à des forces de police extrêmement importantes. (N° 717.)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Yves Jaouen a l'honneur de demander à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées de bien vouloir définir la politique du Gouvernement en ce qui concerne la marine nationale.

3. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à la transformation des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie de Besançon, de Dijon et de Reims en écoles nationales de médecine et de pharmacie. (N°s 461, année 1955, 142, 196, 352 et 424, session de 1955-1956. — M. Georges Boulanger, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

4. — Discussion des questions orales avec débat suivantes:

I. — M. Martial Brousse demande à M. le ministre des affaires économiques et financières quelles mesures il compte prendre pour augmenter le pouvoir d'achat des agriculteurs et, d'une façon générale, accroître le revenu de l'agriculture française.

II. — M. Charles Naveau expose à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture que, pour l'amélioration du revenu agricole de notre pays dans le cadre de l'organisation des marchés et pour l'utilisation des crédits dont dispose actuellement le fonds de garantie mutuelle, il y a lieu de contrôler très sérieusement les importations de denrées agricoles qui contrecarrent très sérieusement les effets recherchés par l'exportation; et lui demande s'il n'envisage pas

la création d'un comité parlementaire qui surveillerait dans quelles conditions sont décidées ces importations et vérifierait comment sont distribuées les licences d'importation.

III. — M. Charles Durand demande à M. le ministre des affaires économiques et financières quels crédits le Gouvernement entend affecter, en 1956, à la défense sanitaire des cheptels pour éviter d'annuler l'effet utile des sacrifices déjà consentis et de condamner toute possibilité de conversion de l'agriculture française vers la production et l'exportation des viandes, seul débouché agricole éventuellement rentable pour l'économie nationale. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture.*)

IV. — M. Roger Carcassonne demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture quelles mesures il envisage de prendre pour les sinistrés à la suite de son voyage dans le Midi de la France, et quelle politique agricole il entend poursuivre sur le plan général.

V. — M. Charles Durand demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture quelles mesures il compte prendre: 1° pour que la catastrophe qui vient de s'abattre sur l'agriculture ne soit pas exploitée au détriment des agriculteurs et des consommateurs par la spéculation; 2° pour que les importations de produits agricoles qui pourraient s'avérer indispensables ne soient pas une occasion d'introduire en France des quantités non justifiées de ces produits; 3° pour que, dans le remplacement des productions détruites, il soit tenu compte des nécessités antérieurement préconisées de reconversion.

VI. — M. Repiquet demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture pour quelles raisons le projet tendant à instituer une société interprofessionnelle du rhum, en exécution des décrets du 20 septembre 1953, projet qui serait seul de nature à assurer la stabilité et le bon fonctionnement du marché du rhum et qui avait fait l'objet d'un avis favorable au cours d'une commission interministérielle et interprofessionnelle réunie le 10 janvier 1956, n'a pas encore été approuvé à ce jour; il lui rappelle que cette société, qui serait constituée par un apport de 100 millions de francs des professionnels et qui grouperait des industriels irréprochables, aurait pour but de réaliser, avec la garantie de l'Etat, un stock de sécurité en métropole, destiné à parer aux besoins urgents du marché; il appelle son attention sur l'absence de risque résultant pour l'Etat de cette garantie, en raison du contrôle qui lui appartient sur le déblocage et l'échelonnement des expéditions de rhum à partir des centres de production.

5. — Discussion des conclusions du rapport fait par MM. Brettes et de Raincourt, au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de résolution:

1° De M. Gabriel Tellier tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions en vue d'aider les agriculteurs à réensemencer leurs emblavures détruites par les gelées;

2° De M. de Bardonnèche tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux habitants des deux communes de Bruis et Sainte-Marie-de-Rosans, vallée de l'Oule (Hautes-Alpes), victimes de calamités publiques;

3° De M. Brettes et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de la Gironde victimes des gelées printanières et des orages du mois de mai 1954;

4° De MM. Restat, Bordeneuve et Jean Lacaze tendant à inviter le Gouvernement à remettre en vigueur les dispositions de l'article 136 de la loi de finances de 1933;

5° De MM. Péridier, Jean Bène, Courrière et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à publier le règlement d'administration publique prévu à la loi du 11 septembre 1954 concernant l'aide aux sinistrés viticoles;

6° De M. Brettes et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations des communes de la Gironde, victimes des orages de grêle du 30 avril 1955;

7° De MM. de Villoutreys, Rabouin et de Geoffre tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide d'urgence aux viticulteurs du département de Maine-et-Loire victimes des très graves dégâts causés par la gelée dans la semaine du 15 au 22 mai 1955;

8° De MM. Philippe d'Argenlieu, Chapalain et Robert Chevalier tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour venir en aide aux agriculteurs du département de la Sarthe victimes des récentes calamités atmosphériques;

9° De MM. Brégégère, Champeix, Nayrou et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations des départements de la Dordogne, de la Corrèze et de l'Ariège victimes des orages de grêle des mois de juin et juillet 1955;

10° De MM. Méric, Pierre Marty, Suran et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de la région toulousaine victimes des orages de grêle des mois de juin et juillet 1955 et à créer une caisse nationale des calamités agricoles couvrant l'ensemble des risques dans les délais les plus brefs;

11° De MM. de Raincourt et Plait tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs de l'Yonne victimes des orages de grêle du 19 juillet 1955;

12° De MM. Courrière, Emile Roux et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs et viticulteurs de l'Aude victimes des orages de grêle des mois de juin, juillet et août 1955;

13° De MM. Rabouin, de Villoutreys et de Geoffre tendant à inviter le Gouvernement à faire face à l'obligation créée par l'article 4er de la loi n° 50-960 du 8 août 1950 qui prévoit, avant le 1er mars 1951, le dépôt d'un projet de loi portant création d'une caisse nationale des calamités agricoles;

14° De MM. Alex Roubert, Joseph Raybaud et Teisseire tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit spécial suffisant pour permettre l'indemnisation des exploitants agricoles dont les récoltes ont été anéanties en totalité ou en partie par les gelées exceptionnelles et les abondantes chutes de neige des 2 et 3 février 1956;

15° De MM. Soldani, Albert Lamarque, Mlle Rapuzzi et M. Carcassonne tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour permettre l'indemnisation des exploitants agricoles du Var et des Bouches-du-Rhône, dont les récoltes ont été anéanties en totalité ou en partie par les gelées exceptionnelles et les chutes de neige des 1er, 2 et 3 février 1956;

16° De M. Léon David et des membres du groupe communiste tendant à inviter le Gouvernement à verser des indemnités compensatrices pour pertes de récoltes dues aux grands froids de février dans le département des Bouches-du-Rhône;

17° De MM. Marignan et Vincent Delpuech tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates afin que puissent être indemnisés les exploitants agricoles des Bouches-du-Rhône, dont les récoltes ont été partiellement ou totalement détruites par les gelées brutales du début de février 1956;

18° De MM. Suran, Méric, Jean-Louis Fournier, Minvielle, Emile Roux, Courrière, Sempé, Paul-Emile Descomps, Brettes, Nayrou, Grégory, Brégégère et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures indispensables pour permettre aux exploitants agricoles et aux collectivités locales des régions du Sud-Ouest et des Pyrénées ravagées par le froid, comme bien des régions de France, de faire face, à la fois à leurs besoins immédiats et à ceux de leur rééquipement;

19° De M. Paumelle tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates afin que puissent être indemnisés les exploitants agricoles de Seine-Maritime dont les récoltes ont été partiellement ou totalement détruites par les gelées de février 1956;

20° De M. Brettes tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux ostréiculteurs français et, plus particulièrement, aux ostréiculteurs du bassin d'Arcachon, victimes des intempéries du mois de février 1956;

21° M. Monsarrat tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour venir en aide aux agriculteurs du département du Tarn, victimes des gelées survenues au cours du mois de février 1956;

22° De M. Naveau et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les sinistrés victimes des inondations de la région Avesnes-Maubeuge;

23° De MM. Houdet, Lebreton et de Montalembert tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures immédiates pour garantir aux producteurs de blé, dont les récoltes ont été partiellement ou totalement détruites par les gelées du mois de février 1956, la rémunération des dépenses engagées pour le réensemencement des surfaces détruites;

24° De MM. Brégégère, Sempé, Paul-Emie Descomps, Méric, Suran et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide efficace aux exploitations familiales agricoles du Sud-Ouest, en étendant aux semences d'orge la prime accordée aux blés de printemps, pour assurer les réensemencements dans les régions qui, comme tant d'autres, ont été ravagées par le froid;

25° De MM. Chazette, Pauly et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures indispensables pour permettre aux exploitants agricoles et aux collectivités locales du département de la Creuse ravagé par le froid, comme bien des régions de France, de faire face à la fois à leurs besoins immédiats et à ceux de leur rééquipement.

26° De M. Georges Portmann, Monichon, Marc Pauzet et Brettes tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs girondins victimes des calamités atmosphériques;

27° De M. Lachèvre tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures pour venir en aide aux agriculteurs de Seine-et-Oise victimes des gelées du mois de février 1956;

28° De M. Brégégère et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs du département de la Dordogne, victimes des gelées de février 1956.

(N°s 141, 227, 309, 370 et 665, année 1954; 252, 322, 413, 465, 474, 486 et 541, année 1955; 68, 235, 242, 245, 251, 282, 299, 306, 311, 318, 345, 356, 357, 360, 383, 394 et 426, session de 1955-1956.)

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 3 mai 1956, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline) :

I. — Echange de vues officieux sur le projet de loi (n° 1138 A. N., 3e législature), adopté par l'Assemblée nationale, organisant les conditions de l'assurance et de la réassurance des récoltes de tabac, dont la commission des finances est saisie au fond. — Eventuellement, demande de renvoi pour avis, désignation d'un rapporteur pour avis et examen du rapport pour avis.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 2 mai 1956, à quinze heures trente (local de la commission) :

I. — Avis sur le projet d'arrêté fixant le taux des redevances destinées à alimenter le fonds de soutien des hydrocarbures ou assimilés. — Rapporteur: M. Alric.

II. — Projet de loi organisant les conditions de l'assurance et de la réassurance des récoltes de tabac. — Rapporteur: M. Pellenc, rapporteur général.

III. — Avis sur le projet de décret portant dérogation aux dispositions de l'article 51 de la loi du 27 mars 1950 en ce qui concerne le groupement national d'achat du riz. — Rapporteur: M. de Montalembert.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale se réunira le jeudi 3 mai 1956, à onze heures (local n° P. 9, présidence, aile gauche) :

Exposé de M. le président sur la situation en Algérie, à la suite de la mission récemment effectuée.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 3 mai 1956.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs. — 2e bureau: élection de MM. Le Coutaller et Wagner par l'Assemblée nationale, en remplacement de MM. Alduy et Charles Margueritte. (Mme Malroux, rapporteur.)

2. — Vérification des pouvoirs. — 2e bureau: élection de MM. Dumas et Letourneau par l'Assemblée nationale, en remplacement de MM. Fontanet et Griaule, décédé. (M. Max André, rapporteur.)

3. — Réponse de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées à la question orale suivante: M. Pierre Cornet demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées s'il estime que les dispositions légales régissant les engagements dans l'armée et les dispositions réglementaires instituant des régimes spéciaux lors d'engagements dans certaines catégories ou pour certains territoires sont adaptées à la situation actuelle, et lui demande s'il envisage de prendre des mesures spéciales afin de mettre l'appareil législatif et réglementaire concernant les engagements dans l'armée en harmonie avec les nécessités psychologiques de l'heure et les besoins qui se sont révélés en Algérie.

4. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Le Brun Keris, Alfred Jacobson, Boisdon et Iba Zizen tendant à inviter le Gouvernement à célébrer en 1956 le dixième anniversaire du plan par des expositions fixe et itinérante. (Nos 176, année 1955, et 105, session 1955-1956. — M. Iba Zizen, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réglementation des loyers des locaux d'habitation en Nouvelle-Calédonie et dépendances. (Nos 157 et 231, session 1955-1956. — M. Antonini, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Antonini, Eschenbrenner et Foccart tendant à inviter le Gouvernement: *a*) à améliorer en permanence les relations aériennes entre la métropole et Nouméa ainsi qu'entre Nouméa et les Nouvelles-Hébrides; *b*) à prendre toutes mesures en vue de la création d'un réseau aérien français en Nouvelle-Calédonie. (Nos 11 et 202, session 1955-1956. — M. Castex, rapporteur.)

Intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Séance du vendredi 27 avril 1956.

Présents: MM. Antonini, Boisdon, Bougenot, Alfred Bour, Chastenet, Habib-Deloncle, Junillon, Perier. *Suppléants:* M. Antonini de M. Guyard, M. Bougenot de M. Troisgros, M. Chastenet de M. Pialoux, M. Dardelle de M. Michalet, M. Junillon de M. Charles-Cros, M. Habib-Deloncle de M. Oudard M. Perier de M. Rencurel.

Excusé: M. Rosenfeld.

Assistaient, en outre, à la séance: M. Schleiter, Mlle Le Ber.

Convocations de commissions.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 2 mai 1956, à quinze heures (local n° 32), 21, rue La Boétie, à Paris :

I. — Proposition (n° 11, session 1955-1956) relative aux liaisons aériennes avec la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides. — Suite à donner à des informations récentes reçues de la direction des bases aériennes.

II. — Proposition (n° 6, session 1955-1956) concernant la construction d'un aérodrome de classe internationale à Papeete (Tahiti). — Projet de rapport de M. Castex. Discussion.

III. — Proposition (n° 176, année 1955) tendant à organiser une exposition pour le dixième anniversaire du plan. — Nouvel examen.

IV. — Proposition (n° 156, session 1955-1956) relative à la préparation du troisième plan d'équipement des départements et territoires d'outre mer. — Projet de rapport de M. Jacobson.

V. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le jeudi 3 mai 1956, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 120), à Versailles :

I. — Examen d'une demande de voyage.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 221, session 1955-1956) sur la proposition de loi tendant à modifier et à compléter la loi n° 51-586 du 23 mai 1951 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

III. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

a) La demande d'avis (n° 221, session 1955-1956) sur la proposition de loi portant revision des articles 71, 72, 73 et 74 de la Constitution;

b) La demande d'avis (n° 222, session 1955-1956) relative à la revision du titre VIII de la Constitution de la République française.

L'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union se réunira le vendredi 4 mai 1956, à quinze heures quinze (local n° 33), 21, rue La Boétie, à Paris :

Examen d'une nouvelle rédaction des articles 71 et 72 de la Constitution.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis relatif au poste de médecin directeur du sanatorium François-Mercier à Tronget (Allier).

Est annulé l'avis de vacance (*Journal officiel* du 25 avril 1956, p. 3975) concernant le poste de médecin directeur du sanatorium François-Mercier, à Tronget (Allier).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Française de Magasins Modernes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 118.420.000 F

SIÈGE SOCIAL: 77, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (8e)

R. C.: Seine n° 54-B 3751.

Obligations 6 0/0 1948 de 5.000 F.

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 16 avril 1956 et remboursables à partir du 15 juillet 1956 à 5.000 F.

2.828 à 2.916.

UNION DES COOPERATEURS DE LORRAINE

SIÈGE SOCIAL: BAR-LE-DUC, 24, RUE BRADFER

R. C.: Bar-le-Duc 54-B 05.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 4,25 0/0 1943

Treizième tirage d'amortissement.

Liste des 383 obligations sorties au tirage du 5 avril 1956 et qui seront remboursées le 1er mai 1956.

A partir du 1er mai 1956, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

6	74	132	151	176	5.042	5.044	5.062	5.065	5.152
219	253	254	274	277	5.210	5.224	5.235	5.250	5.270
291	315	337	354	361	5.287	5.321	5.337	5.351	5.389
363	365	366	380	381	5.421	5.428	5.457	5.466	5.489
444	445	456	460	526	5.509	5.587	5.611	5.635	5.641
553	567	588	619	634	5.673	5.685	5.732	5.738	5.746
771	776	778	780	800	5.827	5.947	5.955	5.966	6.041
815	827	841	843	850	6.060	6.173	6.207	6.233	6.238
864	922	937	949	973	6.273	6.280	6.288	6.420	6.451
995	1.009	1.034	1.036	1.037	6.498	6.515	6.523	6.537	6.545
1.055	1.106	1.112	1.124	1.141	6.556	6.590	6.642	6.645	6.680
1.198	1.209	1.231	1.259	1.272	6.693	6.696	6.700	6.702	6.761
1.308	1.364	1.371	1.458	1.461	6.850	6.852	6.899	6.904	6.912
1.478	1.543	1.635	1.676	1.689	6.981	7.002	7.036	7.042	7.090
1.720	1.745	1.756	1.783	1.784	7.116	7.175	7.196	7.266	7.273
1.813	1.846	1.855	1.868	1.932	7.276	7.307	7.354	7.356	7.365
1.997	2.045	2.052	2.100	2.103	7.369	7.370	7.400	7.405	7.450
2.104	2.108	2.116	2.132	2.136	7.463	7.475	7.481	7.506	7.655
2.197	2.201	2.203	2.267	2.274	7.670	7.697	7.755	7.770	7.830
2.275	2.283	2.296	2.428	2.458	7.855	7.872	7.890	7.957	7.991
2.494	2.539	2.552	2.592	2.603	7.997	8.040	8.049	8.059	8.068
2.610	2.616	2.726	2.753	2.790	8.088	8.106	8.139	8.140	8.160
2.863	2.865	2.898	2.920	2.967	8.169	8.177	8.201	8.210	8.284
2.975	2.989	3.011	3.033	3.082	8.325	8.384	8.385	8.419	8.445
3.119	3.129	3.139	3.150	3.182	8.498	8.532	8.542	8.564	8.565
3.215	3.261	3.286	3.294	3.297	8.612	8.627	8.647	8.678	8.679
3.300	3.313	3.324	3.329	3.406	8.706	8.715	8.721	8.733	8.763
3.434	3.476	3.483	3.491	3.500	8.791	8.792	8.800	8.808	8.809
3.504	3.510	3.544	3.551	3.552	8.822	8.834	8.847	8.874	8.909
3.504	3.619	3.628	3.681	3.685	8.931	8.950	8.955	8.981	9.034
3.696	3.791	3.813	3.837	3.846	9.077	9.096	9.097	9.105	9.174
3.850	3.862	3.910	3.914	3.918	9.184	9.201	9.248	9.256	9.296
3.924	3.932	3.941	3.980	3.989	9.301	9.309	9.313	9.321	9.366
4.029	4.092	4.196	4.217	4.250	9.379	9.402	9.415	9.416	9.499
4.259	4.269	4.430	4.455	4.528	9.502	9.515	9.568	9.571	9.585
4.535	4.542	4.567	4.601	4.602	9.592	9.604	9.622	9.631	9.738
4.605	4.623	4.663	4.690	4.708	9.753	9.754	9.824	9.829	9.845
4.762	4.774	4.785	4.940	4.959	9.932	9.956	9.992		
4.978	4.987	5.022	5.026	5.029					

Liste des obligations sorties aux tirages d'amortissement antérieurs et dont le remboursement n'a pas encore été demandé.

Deuxième tirage.

6.672 9.313

Cinquième tirage.

1.255 2.327 4.266 4.401 8.477 9.496 9.516

Sixième tirage.

2.851 5.610 6.493 9.308 9.498

Septième tirage.

217 229 578 1.079 1.811
2.199 2.688 3.755 3.982 5.740
6.047 9.228 9.326 9.528

Huitième tirage.

1.263 1.266 1.492 1.781 2.632
3.026 5.436 6.251 8.570 8.824
9.505 9.530

Neuvième tirage.

202 955 1.812 2.021 2.497
2.689 3.754 4.131 4.557 6.013
6.045 6.081 8.372 8.395 9.447
9.537

Dixième tirage.

539 629 872 1.086 1.157
2.179 2.902 2.905 2.960 3.003
3.019 3.079 3.170 3.568 3.637
3.707 3.739 3.971 4.114 4.391
4.847 5.294 5.744 6.249 6.682
8.648 8.712 9.310 9.333 9.339
9.443 9.531 9.645 9.652

Onzième tirage.

135 167 294 384 528
791 874 914 957 963
1.100 1.107 1.159 1.188 1.228
1.340 1.604 1.664 1.883 2.009
2.037 2.117 2.171 2.252 2.294
2.299 2.329 2.540 2.561 2.633
2.647 2.708 2.718 2.739 2.822
2.850 3.090 3.230 3.496 3.860
3.866 4.019 4.120 4.155 4.346
4.434 4.566 4.598 4.600 4.803
4.859 5.037 5.189 5.293 5.367
5.625 6.186 6.243 6.264 6.266
6.384 6.715 7.082 7.225 7.230
8.141 8.145 8.470 8.495 8.496
8.530 8.925 8.966 9.022 9.068
9.147 9.150 9.232 9.361 9.526
9.527 9.540 9.653 9.912

Douzième tirage.

1 15 59 100 350
458 562 585 803 869
871 882 900 915 920
985 1.277 1.289 1.290 1.318
1.448 1.459 1.520 1.591 1.904
1.921 2.028 2.048 2.098 2.177
2.183 2.185 2.200 2.249 2.276
2.301 2.302 2.320 2.336 2.388
2.564 2.651 2.713 2.728 2.805
2.915 2.959 2.964 3.059 3.065
3.073 3.077 3.184 3.333 3.383
3.481 3.485 3.493 3.599 3.665
3.917 3.962 3.998 4.024 4.039
4.058 4.061 4.065 4.090 4.127
4.244 4.261 4.272 4.285 4.300
4.320 4.339 4.357 4.372 4.386
4.419 4.494 4.495 4.571 4.578
4.591 4.757 4.814 4.856 4.882
4.907 4.936 4.941 4.955 4.994
5.002 5.012 5.079 5.105 5.170
5.180 5.187 5.198 5.281 5.284
5.346 5.406 5.422 5.423 5.476
5.500 5.533 5.598 5.681 5.687
5.728 5.861 5.895 5.902 6.084
6.107 6.123 6.162 6.192 6.237
6.379 6.381 6.389 6.400 6.497
6.552 6.555 6.576 6.666 6.668
6.674 6.729 6.733 6.925 6.953
6.962 6.989 6.996 7.001 7.028
7.122 7.157 7.227 7.228 7.245
7.377 7.392 7.427 7.558 7.576
7.741 7.865 7.901 8.175 8.193
8.242 8.368 8.447 8.459 8.486
8.497 8.605 8.663 8.888 8.936
9.016 9.017 9.062 9.078 9.103
9.104 9.115 9.151 9.311 9.421
9.428 9.436 9.452 9.480 9.503
9.542 9.648 9.739 9.755 9.814
9.877

BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 55, RUE DE LA VERRERIE, PARIS (4e)

Registre du commerce: Seine n° 54-B 5286.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 338 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er mai 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres amortis au tirage de l'année 1953 et non encore présentés au remboursement.

3.768 4.926 4.979 8.246

SOCIETE INDUSTRIELLE d'AULNAY-sous-BOIS
(S. I. A.)

(Ex-Société lilloise de matériel de chemin de fer La Lilloise)
EN LIQUIDATION

Société anonyme au capital de 40 millions de francs
Siège social: 1, rue Jules-Lefebvre, a PARIS
R. C.: Seine 55-B 13124.

Appel au remboursement anticipé total des obligations 4 1/4 0/0 1946.

Les propriétaires d'obligations de 5.000 F nominal 4 1/4 0/0 1946, émises par la Société industrielle d'Aulnay-sous-Bois S. I. A. (ex-Société lilloise de matériel de chemin de fer La Lilloise), en liquidation, sont informés qu'il va être procédé au remboursement anticipé à la date du 1er juin 1956 de la totalité desdites obligations non encore amorties à cette date.

Le remboursement s'effectuera au pair, soit 5.000 F par obligation.

A la même date viendra à échéance le coupon n° 10 (213 F) représentant l'intérêt net (212,50 F) afférent à la période s'étendant du 1er juin 1955 au 1er juin 1956 et le reliquat (0,50 F) du coupon n° 9 mis en payement le 1er juin 1955.

Les obligations devront être présentées au remboursement coupon n° 11 et suivants attachés.

Le remboursement et le payement du coupon n° 10 auront lieu, sans frais, à partir du 1er juin 1956, à tous les guichets (agences et bureaux permanents) de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris.

Les liquidateurs.

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

Société anonyme au capital de 132.500.000 F
Siège social: 8, rue Royale, a PARIS
Registre du commerce: Seine n° 76238.

Obligations de 10.000 *F* 6 1/2 0/0 1952.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 202 obligations sorties au troisième tirage au sort du 23 avril 1956 formant, avec les 6 titres rachetés en Bourse, la totalité des obligations à amortir au 15 mai 1956;

2° Des séries sorties aux tirages antérieurs et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
113 à 229	55	804 à 942	54
283 à 337	55	1.457 à 1.688	56

Les obligations sorties au tirage des années 1954 et 1955 sont remboursables respectivement à 10.066 F et 10.072 F. Celles amorties au tirage de 1956 seront remboursables à partir du 15 mai 1956 à 10.073 F, primes comprises.

MAUREL FRERES

Société anonyme au capital de 50.000.000 de francs
Siège social: 15, boulevard Pinet-Laprade, a DAKAR (Sénégal)
R. C.: Dakar n° 1410.

Obligations 5 3/4 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

Des obligations sorties au tirage du 18 avril 1956 et remboursables à partir du 20 mai 1956 à 5.001 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
158 à 243	55	1.019 à 1.132	56	2.361 à 2.436	54

AVIS D'ADJUDICATIONS

Avis d'ouverture d'un concours pour la construction d'un pont

Le service des ponts et chaussées des Deux-Sèvres informe les entrepreneurs de travaux publics qu'un concours doit être ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un pont permettant à la déviation projetée de la route nationale n° 138 de franchir la rivière *le Thouet* au lieudit « Fleury », à Thouars. L'ouvrage, long de 86 m, livrera passage à une chaussée de 7 m, bordée de deux trottoirs de 1,50 m et le débouché linéaire minimum devra être de 44 m. Le matériau constitutif de l'ouvrage et le système des fondations sont laissés à l'entière responsabilité des concurrents. Tous les modes de construction (béton armé, béton précontraint, acier) seront admis; cependant, les ouvrages du type bow-string, fermes métalliques triangulées, ne seront pas retenus.

Les entrepreneurs qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande, par lettre recommandée, à M. Lacombe, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 39, avenue de Paris, à Niort, et joindre à cette demande les pièces définies par l'annexe à l'article 8 *bis* du cahier des clauses et conditions générales ainsi que la déclaration prescrite par l'article 2 du décret n° 54-596 du 11 juin 1954.

Les demandes, avec les pièces annexées, devront parvenir à l'ingénieur en chef avant le 8 juin 1956, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

AVIS DIVERS

SOCIETE DE MOUTIERS

Société anonyme au capital de 250.000.000 de francs
Siège social: 103, rue La Boétie, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 55-B 3007.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société de Moutiers sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 18 mai 1956, à neuf heures quinze, au siège social, 103, rue La Boétie, Paris (8e), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 1955. Approbation de ces rapports, ainsi que des opérations, des comptes et du bilan de l'exercice 1955;
2° Approbation de la modification de certains postes du bilan;
3° Affectation des résultats;
4° Quitus à donner aux administrateurs en fonction pendant l'exercice 1955;
5° Autorisations à donner aux administrateurs, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et approbation des affaires traitées;
6° Nomination d'administrateurs en remplacement d'administrateurs sortants;
7° Fixation de la rémunération des administrateurs pour l'exercice 1956;
8° Nomination des commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération pour l'exercice 1956.

Le conseil d'administration.

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

Société anonyme au capital de 300.000.000 de francs
280, boulevard Saint-Germain, PARIS
R. C.: Seine n° 54-B 9417.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1930.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1930, la Compagnie des chemins de fer du Maroc a racheté en Bourse un certain nombre d'obligations représentant une partie de l'amortissement prévu pour 1956 au contrat d'émission de cet emprunt.

En conséquence, MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1930 de la Compagnie des chemins de fer du Maroc sont informés qu'il sera procédé le 25 mai 1956, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations destinées à compléter cet amortissement.

Le conseil d'administration.

Société Générale des Chemins de Fer Economiques

SIÈGE SOCIAL : 4, CITÉ DE LONDRES, A PARIS

Registre du commerce : Seine n° 55-B 22406.

MM. les actionnaires de la Société générale des chemins de fer économiques sont informés que le coupon n° 4 d'action de 5.000 F sera mis en payement le 3 mai 1956, pour un montant net de 530 F.

Les payements de ce coupon seront effectués par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Kohn (Denise-Sarah), épouse Brunswick, née à Paris (18e) le 15 mars 1921, demeurant à Paris (10e), 62, boulevard de Strasbourg, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Kohn celui de Kerville, ou, subsidiairement, celui de Kirville, ou plus subsidiairement celui de Kervillier.

M. Léon Neugewürtz, dit Nitzan, docteur en médecine, né à Strasbourg le 28 septembre 1923, demeurant à Strasbourg, 7, rue Laurent-Goetz, agissant tant en son propre nom qu'au nom de ses enfants mineurs : Israël-Francis, né le 13 décembre 1950 à Affoulah (Etat d'Israël) et Michaël, né le 12 mai 1952 à Petah-Tikva (Etat d'Israël), et demeurant avec lui à Strasbourg, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de Neugewürtz celui de Nitzan.

Additif au *Journal officiel* du 30 mars 1955 : page 3153, 2e colonne, première insertion, M. Solowejczyk agit également pour sa fille mineure Anne, née le 6 novembre 1955 à Paris.

Additif au *Journal officiel* du 18 mars 1956 : page 2651, 2e colonne, première insertion, ajouter à la 3e ligne, et après enfants mineurs : Serge-Pierre-Xavier, né le 19 août 1944 à Paris (8e).

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

29 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Association pour la formation professionnelle des jeunes paysans de la région d'Antrain.** But : créer, entretenir, défendre et développer des œuvres de formation agricole pour les jeunes paysans du canton d'Antrain. Siège social : au Vivier, Antrain-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine).

29 mars 1956. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Amicale des parents et anciens scouts de la IIIe Tours.** But : gérer et aider la troupe et les meutes, maintenir les liens de bonne camaraderie entre les anciens scouts. Siège social : local appartenant au groupement, 38, rue Losserand, Tours.

29 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Vespa-Club forézien.** But : grouper le plus grand nombre d'utilisateurs de vespas dans le département et organiser des sorties. Siège social : chez M. Marey, 3, avenue de la Libération, Saint-Chamond.

29 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Aide aux Nord-Africains et éducation populaire.** But : aide et éducation populaire. Siège social : 10, boulevard Joffre, à Dijon.

30 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Amicale de la classe 48 de Flers et des environs.** But : pratiquer l'entr'aide entre ses membres et entretenir les liens de bonne camaraderie qui les unissent. Siège social : café Collin, rue de Paris, à Flers (Orne).

30 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association des intérêts du touriste.** But : indiquer l'hôtel restaurant pratiquant le tout compris. Siège social : chez Mme Genia, 76, rue Lévis, Paris.

30 mars 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Culture et Cinéma de Sèvres.** But : aider au développement de l'éducation populaire. Siège social : 16, rue Troyon, Sèvres.

30 mars 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association de gestion de l'école d'enseignement ménager agricole de Kerliver.** But : gestion de l'établissement. Siège social : école agricole de Kerliver, à Hanvec (Finistère).

5 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **Pétanque casteljalousaine.** But : pratique du jeu de boules provençal et pétanque. Siège social : bar Bidauchon, à Casteljaloux (Lot-et-Garonne).

5 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Groupement de défense sanitaire du bétail.** But : assainissement du bétail. Siège social : à la mairie d'Ercé-en-Lamée (Ille-et-Vilaine).

6 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des instructeurs professionnels de la D. C. A. N. de Lorient.** But : assurer la représentation de l'ensemble des instructeurs professionnels près de leurs directions locale et centrale. Siège social : 39, rue Audren-de-Kerdrel, Lorient (Morbihan).

6 avril 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association des acheteurs.** But : établir un lien entre les acheteurs. Siège social : 52, boulevard Emile-Augier, Paris.

6 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Association des familles de Saint-Julien.** But : étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social : à la mairie de Saint-Julien (Rhône).

7 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Tennis-Club du Pavé des Gardes.** But : pratique du sport du tennis et des exercices physiques. Siège social : 2, rue de Bel-Air, à Meudon.

7 avril 1956. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Centre d'études techniques agricoles d'Acigné et de Cesson.** But : amélioration des moyens de production des adhérents par une meilleure connaissance des techniques agricoles modernes et une recherche en commun des solutions des problèmes qui se présentent. Siège social : le Haut-Sévigné, à Cesson.

9 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association populaire familiale de Saint-Sulpice et environs.** But : défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social : chez le président, M. Robert Valentin, route de Saint-Quentin, à Saint-Sulpice (Somme).

9 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Groupement de défense sanitaire de l'élevage et des producteurs de lait d'Azé.** But : lutte contre les maladies contagieuses et parasitaires des animaux domestiques en vue d'assurer le bon état de santé du cheptel. Siège social : mairie d'Azé (Mayenne).

9 avril 1956. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale laïque du Gour-de-l'Arche, à Périgueux.** But : défendre, développer et prolonger l'école. Siège social : école publique du Gour-de-l'Arche, à Périgueux.

11 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association d'éducation populaire Saint-Sylvestre.** But : organisation de cercles d'études d'hommes et de jeunes gens, conférences éducatives, prêts de livres, séances théâtrales, réunions familiales, kermesses, formation musicale et chorale. Siège social : salle d'œuvres, à West-Cappel (Nord).

11 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Centre d'études techniques agricoles.** But : grouper les cultivateurs, mettre leurs expériences en commun, rechercher les nouvelles techniques et les adapter sous les conseils de spécialistes. Siège social : Haute-Perche, Arthon-en-Retz (Loire-Inférieure).

11 avril 1956. Déclaration à sous-préfecture de Charolles. **Cantine scolaire de Saint-Maurice-les-Châteauneuf.** But : procurer un repas chaud aux élèves fréquentant l'école publique de Saint-Maurice-les-Châteauneuf. Siège social : école publique de Saint-Maurice-les-Châteauneuf (Saône-et-Loire).

12 avril 1956 Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Rialt-Bowling-Club.** But : développer les forces physiques par la pratique du jeu de quilles. Siège social : 49, rue Bayard, Toulouse.

13 avril 1956. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des pêcheurs à la ligne de Rochesson.** But : obtenir de l'Etat ou du département et de la commune l'affermage de lots de pêche sur le territoire de la région ; concourir à la lutte contre le braconnage, la pollution des rivières et les animaux nuisibles ; encourager la surveillance et le repeuplement des cours d'eaux ; assurer la protection des récoltes. Siège social : domicile du président, M. Pierre Martin, Rochesson.

13 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Caen. **Comité des fêtes de la commune de Bonnemaison.** But: organisation de fêtes locales. Siège social: foyer familial de Bonnemaison.

13 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Tulle. **La Boule saint-cirguoise.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Lambertie, Saint-Cirgues-la-Loutre.

14 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Calvi. **Association de pêche et de pisciculture du filosorma.** But: organiser la surveillance de la pêche et assurer la protection et le repeuplement du poisson. Siège social: café Canava, à Galeria (Corse).

14 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. **Pétanque du Raymond.** But: pratique du sport boules de pétanque. Siège social: café Raymond, place de la Préfecture, Montauban.

15 avril 1956. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves du collège moderne de jeunes filles.** But: défense des lois et institutions laïques, protection morale et matérielle des intérêts des enfants en collaboration avec le personnel enseignant. Siège social: collège moderne de jeunes filles, 36, rue Jean-Reboul, Nimes.

17 avril 1956. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **La Diane rucheroise.** But: protection du gibier, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de la Ruchère, commune de Saint-Christophe-sur-Guiers.

17 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des lycéens de l'Aude.** But: philanthropique et organisation de séances récréatives pour le bal du bac. Siège social: Maison des Jeunes, rue de la Mairie, Carcassonne.

17 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Amicale des locataires-propriétaires du Grand-Giboulon.** But: créer et entretenir des relations amicales entre tous les membres de l'amicale. Siège social: pavillon 13, Grand-Giboulon, Montbéliard (Doubs).

17 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Syndicat d'initiative de Bidarray.** But: s'occuper du développement du tourisme, étudier et réaliser les moyens susceptibles d'accroître la prospérité de Bidarray. Siège social: mairie de Bidarray (Basses-Pyrénées).

17 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Organisation paritaire de secours aux vieux dockers du port de Calais.** But: distribuer des secours aux vieux dockers. Siège social: boulevard des Alliés, Calais (Pas-de-Calais).

18 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Lambretta-Club de Saint-Germain-en-Laye.** But: organisations et participations à des sorties touristiques et rallyes. Siège social: 72 *bis*, rue du Maréchal-Lyautey, Saint-Germain-en-Laye.

18 avril 1956 Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des présidents des syndicats départementaux des communes du Sud-Ouest.** But: établir des contacts avec ses membres; étudier et, le cas échéant, coordonner et harmoniser les décisions prises ou à prendre dans le but de faciliter l'exécution des textes relatifs à la situation du personnel communal. Siège social: 7, rue du Maréchal-Joffre, Bordeaux.

18 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Culture et loisirs.** But: formation à l'art choral, organisation de patronages, bibliothèques, excursions, séances dramatiques, cercles d'études. Siège social: au presbytère, Warhem (Nord).

18 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Loisirs populaires de Warhem.** But: formation à l'art choral, organisation de bibliothèques, excursions, séances dramatiques, patronages. Siège social: au presbytère, Warhem (Nord).

19 avril 1956. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Amicale des anciens combattants des deux guerres.** But: regrouper les anciens combattants, renouer et maintenir entre eux des liens de camaraderie et d'amitié et également renforcer par tous les moyens possibles la solidarité morale, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entr'aide. Siège social: mairie de Jardres.

19 avril 1956. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Equipe vannetaise d'aide aux sans-logis.** But: favoriser ou prendre toute initiative ayant pour but l'aide au logement. Siège social: 22 *bis*, rue Richemont, Vannes.

20 avril 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Ames vaillantes, groupe Sainte-Germaine.** But: œuvres d'éducation populaire. Siège social: patronage des filles, 15, rue du Maréchal-Leclerc, Sainghin-en-Mélantois.

20 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Les Archers de Saint-Sébastien.** But: éducation populaire. Siège social: 6, rue de l'Eglise, Sombacour (Doubs).

20 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association pour la protection des sites de Ville-d'Avray.** But: défense et protection des sites de Ville-d'Avray et du caractère traditionnel et résidentiel de cette commune. Siège social: 18, chemin Desvallières, Ville-d'Avray.

20 avril 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Cours nationaux d'enseignement technique commercial:** But: cours de perfectionnement, préparation aux deuxièmes sessions d'examen et préparation aux examens officiels par correspondance. Siège social: 3, cité Magenta, Paris.

21 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Espérance Saint-Joseph - Sainte-Thérèse.** But: éducation physique et sports. Siège social: 18, avenue Villarceau, Besançon.

24 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Caen. **Fédération des Centres d'aide et de soins à domicile de Caen.** But: éviter l'hospitalisation par les soins et aide à domicile. Siège social: mairie de Caen.

25 avril 1956. Déclaration à la préfecture de Nantes. **Maison familiale de vacances, Saint-Georges-des-Batignolles.** But: procurer à tous les membres des familles réunies des vacances reposantes. Siège social: avenue Ouche-Buron, Nantes.

MODIFICATIONS

15 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'Institut national de la conserve et des produits alimentaires conservés change son titre, qui devient: **Institut Appert, Institut national de la conserve (I. N. A. C.).** Siège social: 41, rue d'Alésia, Paris.

26 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des anciens prisonniers de guerre du stalag XIII B change son titre, qui devient: **Amicale des anciens prisonniers de guerre des stalags XIII.** Siège social: 68, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

31 mars 1956. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. L'Association des anciens combattants et amis des F. T. P. F. change son titre, qui devient: **Comité départemental de la Nièvre de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance française,** et transfère son siège social du 3 *bis*, place Jean-Desvaux, Nevers, au 6, avenue Marceau, à Nevers.

6 avril 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Les Veuves des Morts pour la France change son titre, qui devient: **Les Veuves des Morts pour la France, section départementale de l'entr'aide aux veuves de guerre.** Additif au but: en union avec l'Entr'aide aux veuves de guerre, groupement national auquel elle a adhéré. Siège social: 24, quai Saint-Jean-Baptiste, à Nice.

18 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. Les Sonneurs de Saint-Hubert change son titre, qui devient: **Saint-Hubert du Haut-Jura.** Siège social: 10, rue Auguste-Lançon, Saint-Claude (Jura).

20 avril 1956. Déclaration à la préfecture d'Angers. Le Groupe angevin des Indépendants change son titre, qui devient: **Centre des Indépendants et paysans de Maine-et-Loire,** et transfère son siège social du 22, rue d'Alsace, Angers, au 7, rue Ménage, à Angers.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

MODIFICATIONS

11 avril 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. La **Société Sainte-Barbe des mineurs yougoslaves,** à Bruay-en-Artois, transfère son siège social du café Giec, rue Charles-Marlard, Bruay-en-Artois, au bar Polski, impasse Duquesne, à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

AGRICULTURE

RAPPORT

SUR

L'APPLICATION EN AGRICULTURE DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX ASSURANCES SOCIALES

(STATISTIQUES DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1954)

présenté

A M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

par

M. André DULIN, Secrétaire d'État à l'Agriculture

Paris, le 23 mars 1956.

Monsieur le Président,

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter sur l'application en agriculture de la législation relative aux assurances sociales comprend trois parties: la première est consacrée à une étude de l'évolution intervenue en 1954 dans l'application de la législation, la seconde retrace l'évolution de la situation financière de l'assurance sociale obligatoire agricole durant l'année considérée, la troisième analyse la situation au 31 décembre 1954 des organismes de cette assurance.

Les recettes et dépenses de l'assurance sociale obligatoire agricole s'établissent comme suit pour l'année 1954 (en millions de francs).

Recettes	31.919
Dépenses	36.432
Déficit	4.513

Le tableau ci-après permet de comparer les résultats des deux derniers exercices et de constater qu'en 1954:

— Le montant des prestations servies par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles (maladie, longue maladie, maternité, décès, soins aux pensionnés de vieillesse et d'invalidité) a augmenté de 10,2 p. 100;

— Les payements effectués par la caisse centrale de secours mutuels agricoles (pensions, rentes et allocations de vieillesse, pensions d'invalidité) ont augmenté de 22,8 p. 100.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES	1953	1954	POURCENTAGE d'augmentation.
	(Millions de francs.)		P. 100.
Recettes	30.350	31.919	5,2
Dépenses.			
Maladie, longue maladie, maternité, décès, soins aux pensionnés	17.387	19.158	10,2
Vieillesse (1), allocation aux vieux travailleurs salariés, invalidité	11.324	13.906	22,8
Autres dépenses	3.694	3.368	
Total	32.405	36.432	12,4

(1) Y compris, en application de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1952, la contribution du régime agricole au fonds spécial.

La progression des charges s'explique, en ce qui concerne la caisse centrale, par l'application des dispositions de la loi du 20 mars 1954 relevant le taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés à compter du 1er janvier 1954, et en ce qui concerne les caisses mutuelles, par le relèvement de leurs tarifs de responsabilité, relèvement parallèle à celui effectué par les caisses du régime non agricole d'assurances sociales et concomitant au relèvement, par les décrets des 25 février et 9 octobre 1954, des salaires minima garantis fixés pour les professions agricoles.

Dans le même temps, le produit des cotisations restait stabilisé, les indemnités horaires non hiérarchisées dont le salaire minimum garanti en agriculture se trouvait majoré en application des décrets précités de février et d'octobre 1954 n'ayant pas été intégrées dans le salaire forfaitaire servant d'assiette au calcul des cotisations. L'augmentation de recettes constatée en 1954 est due à la contribution du fonds national d'allocation de vieillesse agricole. Cette contribution, suspendue à compter du 1er octobre 1954 par le décret du 14 septembre 1954 et par suite insuffisante par rapport aux dépenses qu'elle devait couvrir en application de l'article 13 de la loi précitée du 20 mars 1954, a été supprimée par le décret du 31 décembre 1954.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération et l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués.

ANDRÉ DULIN.

PREMIERE PARTIE

LE REGIME DES ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES ET SON APPLICATION AU COURS DE L'ANNEE 1954

A. — GENERALITES

I. — L'assurance sociale obligatoire agricole couvre les risques maladie, longue maladie, invalidité, vieillesse et décès, ainsi que les charges de maternité, en ce qui concerne les membres salariés des professions agricoles et forestières.

Le soin d'appliquer la législation en vigueur est confié à 85 caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, dont 81 à circonscription départementale et 4 à circonscription pluridépartementale (Basses et Hautes-Alpes, Marne et Ardennes, Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, Vosges et territoire de Belfort). Ces caisses perçoivent les cotisations et assurent la couverture des risques maladie, longue maladie, maternité et décès; elles remboursent également aux pensionnés de vieillesse et d'invalidité les soins que nécessite leur état.

Une caisse centrale dite « caisse centrale de secours mutuels agricoles », à laquelle les caisses mutuelles versent une partie des cotisations qu'elles ont encaissées, assume la gestion directe des risques vieillesse et invalidité; elle est chargée de la réassurance des caisses mutuelles; elle procède à l'immatriculation des assurés et effectue le report à leur nom des versements effectués pour eux.

Le contrôle des organismes d'assurances sociales agricoles est confié au ministre de l'agriculture; il est exercé sur place par les inspecteurs divisionnaires et les inspecteurs des lois sociales en agriculture. Ces organismes sont également soumis au contrôle du ministère des affaires économiques et financières et de la cour des comptes.

II. — Outre l'assurance obligatoire des salariés, les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles gèrent, dans une section distincte d'assurance facultative, des opérations d'assurance maladie, maternité et décès, au profit des membres non salariés des professions agricoles qui désirent se couvrir contre ces risques.

III. — Enfin, la loi n° 52-888 du 25 juillet 1952 a autorisé la création d'institutions de prévoyance ayant pour objet d'assurer aux salariés de l'agriculture des avantages complémentaires de ceux qui leur sont consentis par le régime obligatoire des assurances sociales agricoles.

Ces institutions sont soumises à l'agrément et au contrôle du ministère de l'agriculture.

B. — APPLICATION DE LA LEGISLATION

Les principaux textes intervenus au cours de l'année 1954 pour l'application de la législation générale des assurances sociales agricoles sont rappelés ci-après.

I. — Réassurance et compensation.

Le règlement de réassurance et de compensation des opérations d'assurance sociale obligatoire agricole a été approuvé par arrêté du 15 février 1954.

a) *Réassurance.*

La caisse centrale de secours mutuels agricoles prend en charge à concurrence de 50 p. 100, certaines dépenses de prestations des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles (prestations maladie et longue maladie des assurés, prestations de longue maladie des ayants droit, prestations en espèces de maternité, prestations décès, frais de contrôle médical); en contrepartie, les caisses mutuelles cèdent à la caisse centrale 50 p. 100 des recettes afférentes aux dépenses prises en réassurance.

b) *Compensation.*

Font l'objet d'une compensation:

1° Les prestations en nature servies tant aux ayants droit des assurés qu'aux pensionnés et aux rentiers de vieillesse ainsi qu'à leurs ayants droit, en vue de ramener à la même valeur, pour chaque caisse, le rapport des 7/10 desdites prestations au montant des prestations servies aux seuls assurés cotisants;

2° Les soins aux invalides, en vue de ramener la charge de chaque caisse à un montant proportionnel au nombre de ses assurés cotisants;

3° Les dépenses de maternité (à l'exclusion des indemnités journalières), en vue de ramener la charge de chaque caisse à un montant proportionnel au nombre de ses assurés cotisants.

Les opérations de compensation sont effectuées par la caisse centrale par l'intermédiaire d'un compte ouvert à cet effet dans ses écritures.

Année 1954 CARTE N° C. I

CIRCONSCRIPTIONS DIVISIONNAIRES

de L'INSPECTION des LOIS SOCIALES en AGRICULTURE

II. — **Assurances vieillesse et invalidité.**

a) *Majoration de l'allocation aux vieux travailleurs salariés.*

La loi n° 54-301 du 20 mars 1954 a augmenté de 6.000 F le montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, qui s'est ainsi trouvée portée, à compter du 1er janvier 1954, à 65.800 F (villes de plus de 5.000 habitants) et à 62.400 F (villes de moins de 5.000 habitants); corrélativement, le montant maximum des ressources dont peuvent disposer les bénéficiaires de l'allocation était porté de 188.000 F à 194.000 F (assurés célibataires, veufs ou divorcés) et de 232.000 F à 244.000 F (assurés mariés).

b) *Revalorisation des pensions ou rentes de vieillesse ou d'invalidité des assurances sociales agricoles.*

En application de la loi précitée du 20 mars 1954, l'arrêté du 3 septembre 1954 a fixé les règles de revalorisation applicables, avec effet du 1er janvier 1954, aux pensions ou rentes de vieillesse ainsi qu'aux pensions d'invalidité des assurances sociales obligatoires agricoles, qui ont ainsi, dans l'ensemble, été majorées de 10 p. 100.

La loi du 20 mars 1954 précisait que les dépenses résultant pour le régime agricole de l'application des mesures ci-dessus seraient supportées par le fonds national d'allocation de vieillesse agricole, disposition rendue caduque à la suite de la suppression par le décret n° 54-1318 du 31 décembre 1954 de la taxe de statistique et de contrôle douanier sur les importations et les exportations qui alimentait ce fonds.

c) *Majoration pour tierce personne.*

En application des dispositions de la loi n° 54-892 du 2 septembre 1954, les majorations accordées au titre de l'assurance agricole aux pensionnés obligés d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie, ont été portées de 120.000 à 200.000 F à compter du 1er janvier 1954.

III. — **Gestion des organismes d'assurances sociales agricoles.**

L'arrêté du 4 octobre 1954 a précisé que les organismes d'assurance sociale obligatoire agricole pourraient effectuer sur les fonds de l'assurance, au titre de l'année 1954 pour la couverture de leurs frais de gestion et l'amortissement des déficits antérieurs, des prélèvements maxima égaux à 106 p. 100 de ceux déterminés en application de l'arrêté du 21 décembre 1953. Cette mesure se justifiait en raison du fait que l'assiette des cotisations de l'assurance était restée inchangée au cours de l'exercice nonobstant les augmentations de salaires résultant des décrets n° 54-203 du 25 février 1954 et n° 54-1010 du 9 octobre 1954.

IV. — **Application du régime des assurances sociales agricoles dans les département du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.**

Le décret n° 54-1229 du 6 décembre 1954 a fixé les modalités de fonctionnement et de financement du régime des assurances sociales agricoles applicable dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

DEUXIEME PARTIE

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE AU COURS DE L'ANNEE 1954

A. — NOMBRE D'ASSURES ET D'EMPLOYEURS

Sur la base du nombre de cotisations positionnées par les services comptables de la caisse centrale de secours mutuels agricoles, le nombre d'assurés ayant cotisé aux caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles en 1954 peut être évalué à 1.296.000.

Le nombre des employeurs est d'environ 700.000.

B. — RECETTES

1. — Cotisations et majorations de retard encaissées.

Le montant des cotisations encaissées par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles au cours de l'année 1954 s'est élevé à 31.172 millions de francs (majorations de retard comprises).

Le montant moyen annuel, par assuré, des encaissements effectués est donc de 24.046 F.

Le tableau I ci-après donne le montant des encaissements effectués chaque trimestre et la carte C II une ventilation départementale des encaissements de l'année.

a) *Assiette des cotisations.*

1. En règle générale, la cotisation des ouvriers agricoles et assimilés (petits métayers) est basée sur un salaire forfaitaire égal, en ce qui concerne les femmes assurées, au salaire minimum garanti fixé pour les professions agricoles et, en ce qui concerne les hommes, à 115 p. 100 dudit salaire.

Ce salaire forfaitaire est réduit de 50 p. 100 pour les travailleurs classés comme ouvriers à capacité professionnelle réduite, et de 30 p. 100 pour les travailleurs de moins de dix-huit ans; les intéressés bénéficient donc d'une réduction proportionnelle de leurs cotisations.

Année 1954 CARTE N° C.II

COTISATIONS ENCAISSÉES

par les CAISSES MUTUELLES d'ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

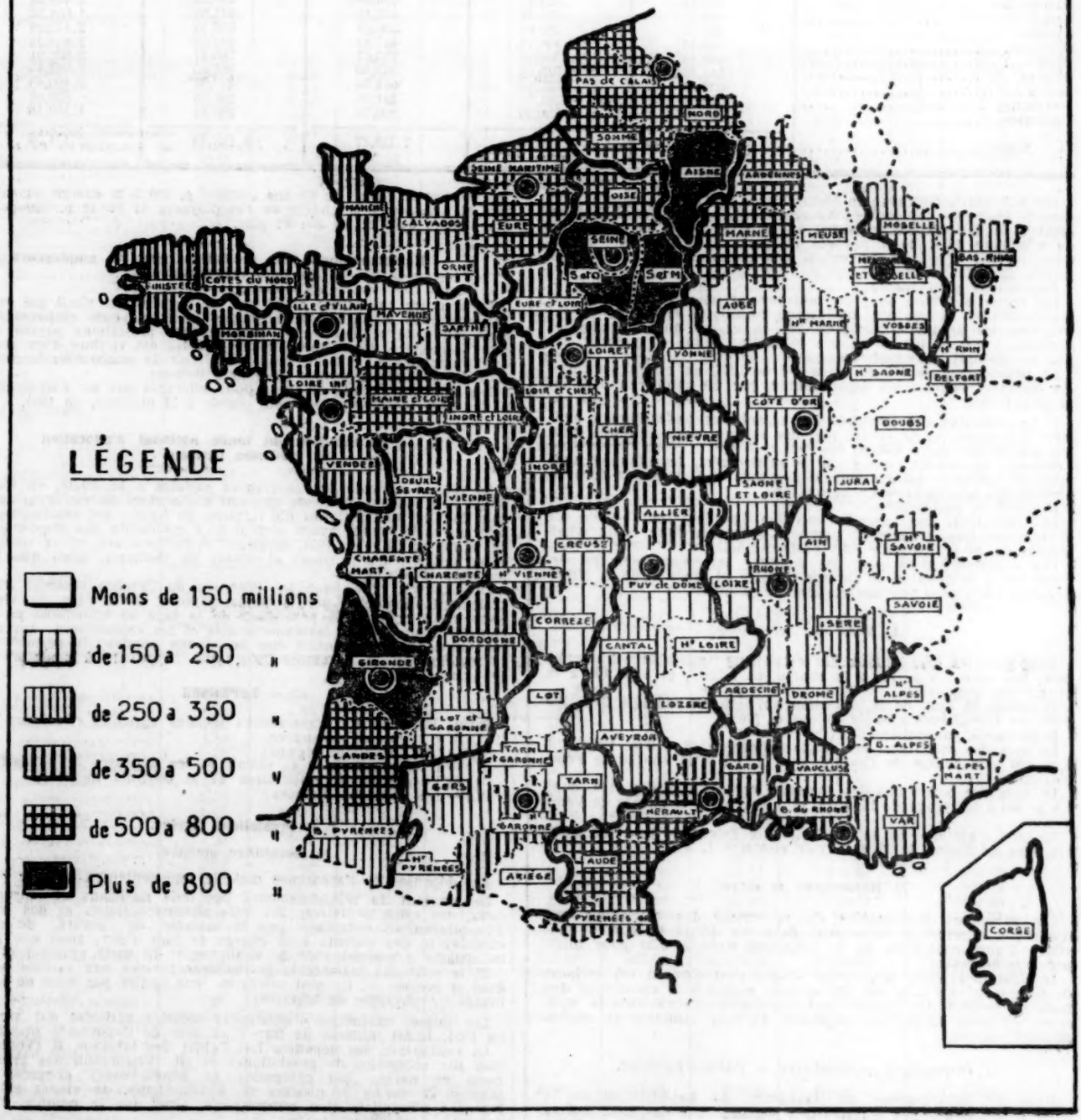

TABLEAU I

Année 1954. — Cotisations encaissées.
(En millions de francs.)

DIVISIONS	PREMIER trimestre.	DEUXIÈME trimestre.	TROISIÈME trimestre.	QUATRIÈME trimestre.	TOTAL GÉNÉRAL
Bordeaux	683,65	671,50	683,14	714.33	2.752,62
Clermont-Ferrand	279,10	254,04	272,27	294,86	1.100,27
Dijon	322,03	300,18	317,06	324,04	1.263,31
Lille	744,87	631,95	661,10	703,59	2.741,51
Limoges	609,32	616,12	604,89	636,34	2.466,67
Lyon	372,76	358,10	381,69	406,84	1.519,39
Marseille	331,04	311,73	329,08	351,21	1.323,06
Montpellier	592,24	574,47	606,58	685,25	2.458,54
Nancy	421,34	382,22	412,15	415,81	1.631,52
Nantes	524,25	525,05	536,69	556,49	2.142,48
Orléans	459,43	448,72	457,83	482,26	1.848,24
Paris	808,19	706,88	753,67	763,47	3.032,21
Rennes	514,26	515,44	545,40	507,05	2.082,15
Rouen	632,33	572,18	614,38	677,94	2.496,83
Strasbourg	210,58	201,52	211,46	236,05	859,61
Toulouse	353,99	350,50	360,78	387,91	1.453,18
Total	7.859,38	7.420,60	7.748,17	8.143.44	31.171,59

Les indemnités horaires non hiérarchisées dont le salaire minimum garanti fixé pour les professions agricoles s'est trouvé majoré en application des décrets n° 51-203 du 23 février 1951 et n° 51-1010 du 9 octobre 1951, n'ont pas été intégrées dans le salaire forfaitaire servant d'assiette au calcul des cotisations de l'assurance sociale agricole.

Dispositions particulières:

Les cotisations dues pour les métayers et pour les ouvriers betteraviers sont assises sur un salaire forfaitaire égal, en ce qui concerne les premiers, à 150 p. 100 et, en ce qui concerne les seconds, à 130 p. 100 du salaire forfaitaire défini au premier alinéa du présent paragraphe.

Le pourcentage de 150 p. 100 a été modifié, en ce qui concerne les métayers de certains départements, par un arrêté en date du 22 juillet 1952.

2. La cotisation des employés des organismes professionnels agricoles est basée sur le salaire réel des assurés, dans la limite d'un plafond annuel fixé à 456.000 F.

Peuvent également cotiser sur le salaire réel, les ouvriers agricoles et assimilés qui en font la demande à l'inspecteur départemental des lois sociales en agriculture.

Dispositions particulières:

Les cotisations dues pour les ouvriers forestiers sont assises sur la rémunération réellement perçue, déduction faite d'un abattement de 10 p. 100 pour frais professionnels;

Les cotisations dues pour les ouvriers gemmeurs sont proportionnelles à la quantité de gemme récoltée et fonction de la rémunération réellement perçue par litre de gemme.

b) *Taux des cotisations.*

Dans tous les cas, le taux des cotisations applicable est de 13,5 pour 100, dont 5,5 p. 100 à la charge du salarié, et 8 p. 100 à la charge de l'employeur.

Toutefois, le taux de la cotisation ouvrière est réduit à 2 p. 100 pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus.

Dispositions particulières:

Le taux des cotisations des stagiaires est réduit à 6 p. 100, dont 2 p. 100 à la charge de l'assuré, et 4 p. 100 à la charge de l'employeur;

Le taux des cotisations des apprentis est réduit à 6 p. 100, dont 1,5 p. 100 à la charge de l'assuré, et 4,5 p. 100 à la charge de l'employeur;

Ce taux s'applique au salaire forfaitaire déterminé pour les assurés âgés de moins de 18 ans (voir ci-dessus I, *a*).

c) *Majorations de retard.*

Les personnes responsables du versement des cotisations qui n'ont pas effectué ce versement dans les délais fixés sont passibles d'une majoration de la cotisation fixée à 0,50 pour mille par jour de retard.

Le produit de cette majoration — qui s'est élevé à 195 millions de francs en 1954 — a été affecté pour moitié à la couverture des frais de gestion des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, et pour moitié aux dépenses d'action sanitaire et sociale desdites caisses.

d) *Dispositions particulières à l'Alsace-Lorraine.*

Dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les cotisations d'assurances sociales agricoles sont assises uniquement sur le salaire réel des intéressés dans la limite du plafond annuel ci-dessus rappelé (I, *b*). Le taux est de 15 p. 100 pour les assurés de moins de 65 ans (dont 6 p. 100 à la charge du salarié, et 9 p. 100 à la charge de l'employeur) et de 11 p. 100 pour les assurés âgés de 65 ans et plus.

II. — Remboursement des prestations par les employeurs et les tiers responsables.

Lorsque les cotisations n'ont pas été versées ou n'ont été versées qu'après ouverture des risques, les employeurs responsables sont tenus de rembourser le montant des prestations payées ou dues à l'assuré. De même, lorsque l'assuré est victime d'un accident imputable à un tiers, celui-ci est tenu de rembourser le montant des prestations payées ou dues à l'assuré.

Les remboursements de prestations effectués par les employeurs et les tiers responsables se sont élevés à 71 millions, en 1954.

III. — Contribution du fonds national d'allocation de vieillesse agricole.

Le régime agricole des assurances sociales a bénéficié, en 1954, d'une contribution du fonds national d'allocation de vieillesse agricole dont le montant, soit 676 millions de francs, est sensiblement inférieur à la charge ayant résulté de l'application des dispositions de la loi du 20 mars 1954, majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions et rentes de vieillesse, ainsi que les pensions d'invalidité.

La loi avait prévu que les dépenses de l'espèce seraient intégralement supportées par le fonds national d'allocation de vieillesse agricole; mais la perception de la taxe de statistique et de contrôle douanier sur les importations et les exportations, qui alimentait ledit fonds, devait être suspendue pendant la période du 1er octobre au 31 décembre 1954, puis supprimée à compter du 1er janvier 1955.

C. — DEPENSES

Parmi les dépenses d'assurances sociales agricoles effectuées en 1954, il y a lieu de distinguer:

I. — Les prestations légales;
II. — L'action sanitaire et sociale et les dépenses de solidarité;
III. — La gestion administrative et le contrôle médical;
IV. — Les dépenses diverses.

I. — Prestations légales.

a) *Assurance maladie.*

Les dépenses de l'assurance maladie représentent à la fois:

Le montant du remboursement des frais médicaux et chirurgicaux, des soins dentaires, des frais pharmaceutiques et des frais d'hospitalisation entraînés par la maladie de l'assuré, de son conjoint et des enfants à la charge de l'un d'eux, ainsi que par la maladie des pensionnés de vieillesse et de leurs ayants-droit;

Et le coût des indemnités journalières versées aux assurés pendant la période où ils sont privés de leur salaire par suite de leur incapacité physique de travailler.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé, en 1954, 13.301 millions de francs au titre de l'assurance maladie.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux II (Ventilation par catégories de prestations) et III (Ventilation des prestations en nature par catégories de bénéficiaires) ci-après. Le tableau IV donne le nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées, ainsi que le nombre d'indemnités journalières servies.

Les tableaux II, III et IV appellent le commentaire suivant.

TABLEAU II

ASSURANCE MALADIE

Année 1954. — Ventilation des dépenses par catégories de prestations.
(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE									
	Frais médicaux.							Frais pharmaceutiques.		Soins dentaires.
	Consultations.	Visites.	Pratique médicale courante.	Soins d'auxiliaires	Chirurgie sans hospitalisation.	Frais de déplacement.	Total.	Pharmacie.	Orthopédie, prothèse optique	
Bordeaux	65,91	101,06	12,19	2,65	53,84	62,10	297,75	313,74	33,84	96,19
Clermont-Ferrand	16,94	18,15	3,81	2,16	13,68	19,32	74,06	117,58	11,70	37,20
Dijon	16,44	22,58	5,52	2,60	16,93	16,70	80,77	114,41	9,70	38,06
Lille	38,81	76,23	16,54	5,54	37,43	45,38	219,93	291,77	28,32	49,11
Limoges	45,74	70,94	9,61	2,70	44,22	53,56	226,77	333,60	26,65	81,78
Lyon	19,28	18,11	7,91	4,26	22,09	15,95	87,60	142,86	17,16	54,17
Marseille	22,66	22,92	6,17	4,69	28,87	11,83	97,14	154,77	10,79	43,45
Montpellier	50,49	99,70	13,70	5,36	61,18	33,54	263,97	319,21	34,27	83,52
Nancy	22,35	33,48	4,84	4,70	22,75	23,46	111,58	158,63	14,73	37,98
Nantes	37,56	47,39	5,94	9,97	43,75	34,10	178,71	273,79	25,88	58,11
Orléans	25,16	34,34	4,83	2,87	29,54	27,64	124,38	187,50	18,70	47,94
Paris	62,16	97,50	28,23	10,49	43,96	51,75	294,09	316	19,64	81,10
Rennes	34,22	34,04	8,45	4,91	31,20	27,14	139,96	177,17	16,87	51,25
Rouen	36,39	42,69	6,31	7,66	27,04	35,20	155,29	235,70	21,14	47,40
S'rasbourg	21,29	17,30	3,69	2,26	27,59	9,63	81,76	75,82	5,87	37,85
Toulouse	31	43,62	7,28	1,30	31,85	34,60	149,65	109,72	18,85	36,22
Total	546,40	780,05	145,02	74,42	535,92	501,90	2.583,41	3.382,27	314,11	881,30
Moyenne mensuelle	45,53	65	12,09	6,18	44,66	41,83	215,28	281,86	26,18	73,44
Année 1953.										
Total	510,93	735,05	125,65	67,83	503,93	471,04	2.414,43	3.008,38	292,40	769,08
Moyenne mensuelle	42,58	61,25	10,47	5,65	42	39,25	201,20	250,69	24,37	64,14

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE							PRESTATIONS en espèces (Indemnités journalières.)	TOTAL général.
	Hospitalisation								
	Cures thermales	Frais de transport.	Établissements publics.		Établissements privés.		Total.		
			Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour.	Honoraires.			
Bordeaux	8,18	5,42	216,82	24,40	67,03	49,23	371,08	125,80	1.238,40
Clermont-Ferrand	2,22	3,84	86,64	8,64	22,76	13,31	137,41	52,64	430,59
Dijon	1,32	3,35	127,32	13,67	18,31	9,76	173,73	60,33	477
Lille	1,09	5,08	243,16	18,65	30,67	16,09	314,74	155,02	1.058,89
Limoges	2,30	5,84	199,60	28,90	35,16	29,14	300,94	132,47	1.102,24
Lyon	1,60	5,20	162,03	19,50	36,76	10,04	235,13	70,80	607,72
Marseille	3,08	3,63	171,46	16,11	69,50	26,67	290,45	67,31	633,91
Montpellier	5,56	6,45	227,06	25,38	138,17	70,20	472,82	116,35	1.290,14
Nancy	1,47	4,51	182,46	22,44	16,85	11,87	239,60	77,41	639,93
Nantes	1,55	11,46	157,01	18,37	41,14	27,05	256,58	109,65	902,72
Orléans	4,20	7,05	162,67	15,23	24,35	12,55	226,05	91,54	696,08
Paris	2,14	6,54	378,21	50,37	81,46	16,80	535,52	170,30	1.416,65
Rennes	1,48	8,51	165,89	15,28	42,39	32,56	266,11	112,40	763,76
Rouen	1,25	5,06	254,16	24,29	28,92	14,85	328,53	139,83	927,89
Strasbourg	3,83	4,17	134,74	12,31	23,43	2,90	181,38	59,30	441,98
Toulouse	2,31	2,61	130,49	14,21	41,60	24,91	216,13	52,14	642,71
Total	43,58	88,72	2.999,72	327,75	718,50	367,93	4.546,20	1.593,29	13.300,58
Moyenne mensuelle	3,63	7,39	249,98	27,31	59,88	30,66	378,85	132,78	1.108,38
Année 1953.									
Total	33,07	71,09	2.686,26	279	633	302,94	4.005,36	1.666	12.156,25
Moyenne mensuelle	2,75	5,92	223,85	23,25	52,75	25,25	333,78	138,80	1.013,02

TABLEAU III

ASSURANCE MALADIE

Année 1954. — Ventilation des prestations en nature par catégorie de bénéficiaires.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	ASSURÉS		CONJOINT		ENFANTS		PENSIONNÉS de vieillesse et ayants-droit.		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	
Bordeaux	422,18	37,95	290,75	26,13	328,77	29,55	70,90	6,37	1.112,60
Clermont-Ferrand	160,38	42,44	86,52	22,89	108,05	28,59	23	6,08	377,95
Dijon	181,92	43,66	90,10	21,62	119,50	28,68	25,15	6,04	416,67
Lille	339,51	37,56	224,50	24,84	304,12	33,65	35,74	3,95	903,87
Limoges	368,42	37,99	250,72	25,85	315,22	32,51	35,38	3,65	969,74
Lyon	238,18	44,36	113,41	21,12	154,79	28,83	30,54	5,69	536,92
Marseille	251,57	42,17	144,06	24,14	159,80	26,79	41,17	6,90	596,60
Montpellier	415,99	35,44	316,41	26,95	339,15	28,90	102,24	8,71	1.173,79
Nancy	241,53	42,94	118,18	21,01	170,15	30,25	32,66	5,80	562,52
Nantes	314,25	39,63	186,35	23,50	262,69	33,12	29,78	3,75	793,07
Orléans	258,16	42,75	136,32	22,55	170,82	28,26	38,94	6,44	604,54
Paris	563.09	45,18	279,25	22,44	345,99	27,76	58,01	4,65	1.246,34
Rennes	310,06	47,60	132,89	20,40	183,97	28,25	24,44	3,75	651,36
Rouen	362,66	46,02	154,42	19,60	247,08	31,35	23,90	3,03	788,06
Strasbourg	207,25	54,16	63,66	16,64	76,93	20,10	34,84	9,10	382,68
Toulouse	203,89	34,52	148,67	25,18	196,79	33,32	41,23	6,98	590,58
Total	4.839,34	.....	2.736,21	.....	3.483,82	.....	647,92	.....	11.707,29
Pourcentage moyen	.....	41,34	.....	23,37	.....	29,76	.....	5,53	
Année 1953.									
Total	4.455,97	.....	2.497,50	.....	2.970,10	.....	566,78	.....	10.490,25
Pourcentage moyen	.....	42,48	.....	23,81	.....	28,31	.....	5,40	

TABLEAU IV

ASSURANCE MALADIE

Année 1954. — Nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées.

Nombre d'indemnités journalières servies.

DIVISIONS	NOMBRE DE CONSULTATIONS			NOMBRE DE VISITES			NOMBRE DE JOURNEES d'hospitalisation.			NOMBRE d'indemnités journalières (assurés).
	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse	Ensemble.	Assurés.	Conjoints, enfants et pensionnés de vieillesse	Ensemble	
Bordeaux	92.329	129.675	222.004	79.073	231.906	310.979	94.860	124.416	219.276	546.814
Clermont-Ferrand.	32.403	34.121	66.524	15.624	47.372	62.996	45.578	45.884	91.462	228.927
Dijon	29.531	31.845	61.376	17.811	53.530	71.341	64.587	64.430	129.017	248.308
Lille	74.306	74.982	149.288	63.566	190.962	254.528	84.376	122.791	207.167	596.825
Limoges	74.054	96.141	170.195	51.466	166.080	217.546	98.521	113.271	211.792	574.394
Lyon	33.452	43.833	77.285	14.206	47.736	61.942	89.646	78.517	168.163	297.610
Marseille	38.953	62.131	101.084	20.493	67.260	87.753	81.557	102.583	184.140	287.107
Montpellier	65.815	115.645	181.460	70.702	231.017	301.719	100.789	182.228	283.017	481.238
Nancy	43.564	43.018	86.582	29.057	84.453	113.510	81.022	84.597	165.619	310.928
Nantes	60.795	82.427	146.222	36.551	122.431	158.982	87.313	92.448	179.761	471.877
Orléans	49.510	54.858	104.368	30.044	83.931	113.975	81.071	82.442	163.513	382.220
Paris	86.873	88.870	175.743	62.418	172.441	234.859	156.229	153.782	310.011	635.061
Rennes	65.158	55.924	121.082	27.633	74.808	102.441	113.294	94.021	207.315	523.181
Rouen	78.298	70.413	148.711	35.658	106.847	142.505	127.888	116.568	244.456	605.794
Strasbourg	32.427	25.503	57.630	13.500	30.085	43.585	65.017	42.959	107.976	204.634
Toulouse	40.120	73.918	114.038	27.666	109.291	136.957	58.875	80.180	139.055	223.387
Total.....	900.288	1.083.301	1.983.592	595.468	1.820.450	2.415.618	1.430.623	1.581.117	3.011.740	6.594.305
Année 1953.....	894.131	1.008.215	1.902.346	632.919	1.680.524	2.313.443	1.334.832	1.402.627	2.737.459	6.921.342

1. Le montant des dépenses de l'assurance maladie est passé de 12.156 millions en 1953 à 13.301 millions en 1954, soit un pourcentage d'augmentation de 9,4 p. 100, dû à la fois à la progression du nombre d'actes remboursés par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles (progression d'ailleurs beaucoup plus élevée en ce qui concerne les conjoints, les enfants, les pensionnés de vieillesse et leurs ayants droit, qu'en ce qui concerne les assurés eux-mêmes) et au relèvement des tarifs de responsabilité desdites caisses.

Par rapport aux résultats de l'exercice précédent, les prestations en espèces (indemnités journalières) marquent une diminution de 4,4 p. 100 et les prestations en nature une augmentation de 8,6 p. 100 pour les assurés, de 9,6 p. 100 pour les conjoints, de 17,3 p. 100 pour les enfants et de 14,3 p. 100 pour les pensionnés de vieillesse et leurs ayants droit.

2. Les dépenses de l'assurance maladie, qui représentent 39,6 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V) se répartissent ainsi: 33,9 p. 100 pour l'hospitalisation, 27,8 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, 19,4 p. 100 pour les frais médicaux, 12 p. 100 pour les indemnités journalières, 6,6 p. 100 pour les soins dentaires et 0,3 p. 100 pour les cures thermales (voir graphique G II).

3. Le coût moyen des principales prestations de l'assurance maladie a été le suivant:

Coût d'une consultation.....	275 F.
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement).	531
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraires et frais de séjour).....	1.466
Montant moyen d'une indemnité journalière.....	242

4. Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance maladie a été de 10.265 F.

b) *Assurance de longue maladie.*

Les dépenses de l'assurance de longue maladie représentent à la fois:

Le montant du remboursement des frais de toute nature nécessaires pour permettre au malade (assuré, conjoint, enfant à charge) de guérir et de recouvrer sa capacité de gain;

Et le coût des allocations mensuelles versées à l'assuré lui-même.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé, en 1954, 2.582,5 millions de francs au titre de l'assurance de longue maladie.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux V (ventilation par catégories de prestations) et VI (ventilation des prestations en nature par catégories de bénéficiaires) ci-après. Le tableau VII donne le nombre des bénéficiaires au 31 décembre 1954, le nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées, ainsi que le nombre de jours de maladies ayant donné lieu au payement d'allocations mensuelles.

Année 1954 GRAPHIQUE N° G.I

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

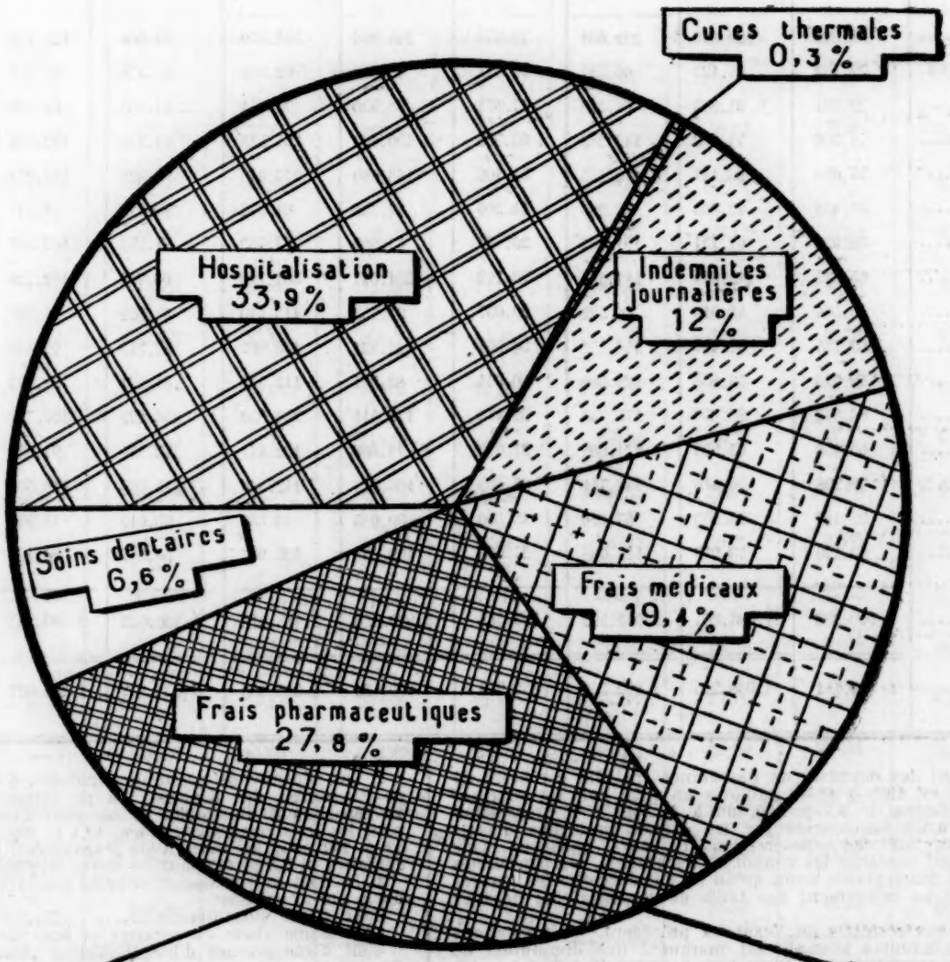

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE MALADIE

TABLEAU V

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1954. — Ventilation des dépenses par catégories de prestations.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE									
	Frais médicaux							Frais pharmaceutiques.		Soins dentaires.
	Consultations.	Visites.	Pratique médicale courante.	Soins d'auxiliaires	Chirurgie sans hospitalisation.	Frais de déplacement.	Total.	Pharmacie.	Orthopédie, prothèse, optique.	
Bordeaux	2,56	2,69	1,31	0,61	4,02	1,91	13,10	12,84	0,50	0,02
Clermont-Ferrand	0,86	0,40	0,38	0,30	1,43	0,42	3,79	6,55	0,45	s
Dijon	0,84	0,46	1,01	0,31	1,37	0,34	4,33	5,84	0,34	0,01
Lille	3,10	3,89	2,53	0,76	5,78	2,01	18,37	24,02	0,92	0,01
Limoges	2,24	1,45	0,71	0,17	4,51	1,42	10,50	13,74	0,61	0,23
Lyon	0,98	0,43	0,79	0,53	2,31	0,40	5,44	7,37	0,41	0,17
Marseille	1,16	0,66	0,82	0,62	3,18	0,44	6,88	7,76	0,37	0,13
Montpellier	1,95	2,55	1,14	1,10	6,81	1,27	14,82	12,90	0,46	0,04
Nancy	1,56	1,14	0,52	0,45	3,72	0,77	8,16	11,12	0,48	s
Nantes	1,40	0,87	0,66	0,84	4,90	0,89	9,56	11,65	0,53	0,17
Orléans	1,51	0,94	0,53	0,52	3,71	0,83	8,14	11,81	0,50	s
Paris	2,18	1,95	2,49	0,98	3,51	1,32	12,43	12,23	0,72	0,04
Rennes	2,05	0,96	1,28	0,65	5,18	0,94	11,06	11,70	0,36	0,02
Rouen	1,88	1,19	0,77	1,13	4,24	1,09	10,30	13,45	0,86	0,06
Strasbourg	0,71	0,27	0,39	0,18	1,41	0,26	3,22	2,17	0,06	0,01
Toulouse	0,92	0,67	0,50	0,53	2,28	0,92	5,82	4,94	0,13	0,05
Total	26,20	20,52	15,83	9,68	58,36	15,23	145,82	170,09	7,70	0,99
Moyenne mensuelle	2,18	1,71	1,32	0,81	4,86	1,27	12,15	14,17	0,64	0,08
Année 1953.										
Total	21,45	17,64	11,66	8,10	52,81	13,40	125,06	136,84	6,90	0,75
Moyenne mensuelle	1,79	1,47	0,97	0,68	4,40	1,12	10,42	11,40	0,58	0,06

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE							PRESTATIONS en espèces (allocations mensuelles).	TOTAL général.
	Hospitalisation.								
	Cures thermales.	Frais de transport.	Etablissements publics.		Etablissements privés.		Total.		
			Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour	Honoraires.			
Bordeaux	0,64	0,71	63,92	3,16	26,99	1,01	96,53	34,44	157,33
Clermont-Ferrand	0,36	0,94	41,08	1,62	8,25	0,32	52,57	20,61	83,97
Dijon	0,31	1,01	57,39	2,08	11,32	0,35	72,46	19,84	102,85
Lille	0,44	1,53	139,42	3,98	14,71	0,70	160,78	62,08	266,18
Limoges	0,61	0,99	69,27	3,56	10,20	0,45	85,08	48,63	158,79
Lyon	0,50	1,04	54,72	3,08	22,18	0,65	82,17	24,33	119,89
Marseille	0,32	0,83	49,57	2,75	44,12	1,31	98,90	31,24	145,28
Montpellier	0,49	1,43	69,38	3,40	45,33	1,83	121,86	48,81	198,89
Nancy	0,49	1,44	80,53	3,16	8,37	0,47	94,46	31,70	145,92
Nantes	0,27	1,79	81,01	3,57	18,33	0,57	105,54	39,85	167,30
Orléans	0,98	1,72	74,50	2,39	23,76	0,42	103,67	42,73	166,85
Paris	0,23	1,08	122,48	8,28	61,71	1,06	194,84	47,31	267,60
Rennes	0,39	1,36	120,08	4,98	11,94	1,50	140,25	38,87	202,26
Rouen	0,43	2,23	154,83	5,47	24,54	1,08	188,58	54,76	268,01
Strasbourg	3,11	0,34	24,30	1,44	1,68	0,12	30,69	15,84	51,99
Toulouse	0,24	0,44	33,70	1,83	14,81	0,63	51,65	16,77	79,36
Total	9,81	18,88	1.236,18	54,45	348,24	12,47	1.680,03	577,84	2.582,47
Moyenne mensuelle	0,82	1,57	103,02	4,54	29,02	1,04	140	48,15	215,21
Année 1953.									
Total	10,73	14,10	1.119,22	46,32	301,07	8,65	1.500,09	467,16	2.236,80
Moyenne mensuelle	0,89	1,18	93,27	3,86	25,09	0,72	125	38,93	186,40

TABLEAU VI

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1954. — Ventilation des prestations en nature par catégorie de bénéficiaires.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	ASSURÉS		CONJOINTS		ENFANTS		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	
Bordeaux	70,71	57,54	20,48	16,66	31,70	25,80	122,89
Clermont-Ferrand	41,13	69,65	5,94	9,37	13,29	20,98	63,36
Dijon	49,71	59,88	9,90	11,93	23,40	28,19	83,01
Lille	112,95	55,34	28,81	14,12	62,34	30,54	204,10
Limoges	76,11	69,09	13,50	12,26	20,55	18,65	110,16
Lyon	57,22	59,88	13,60	14,23	24,74	25,89	95,56
Marseille	70,99	62,25	14,06	12,33	28,99	25,42	114,04
Montpellier	78,60	52,37	27,55	18,36	43,93	29,27	150,08
Nancy	77,82	68,13	10,97	9,60	25,43	22,27	114,22
Nantes	80,87	63,45	16,04	12,59	30,54	23,96	127,45
Orléans	82,93	66,81	15,08	12,15	26,11	21,04	124,12
Paris	146,33	66,41	20,33	9,23	53,60	24,33	220,26
Rennes	112,64	68,94	20,67	12,65	30,08	18,41	163,39
Rouen	141,14	66,17	17,12	8,03	55,02	25,80	213,25
Strasbourg	28	77,46	2,33	6,44	5,82	16,10	36,15
Toulouse	38,12	60,91	7,32	11,69	17,15	27,40	62,59
Total	1.268,24	.....	243,70	.....	492,69	.....	2.004,63
Pourcentage moyen	.....	63,27	.....	12,15	.....	24,58	
Année 1953.							
Total	1.116,67	.....	226,41	.....	426,56	.....	1.769,64
Pourcentage moyen	.....	63,11	.....	12,79	.....	24,10	

TABLEAU VII

ASSURANCE DE LONGUE MALADIE

Année 1954. — Nombre de bénéficiaires. — Nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées. Nombre de jours de maladie ayant donné lieu au payement d'allocations mensuelles.

DIVISIONS	NOMBRE DE BENEFICIAIRES au 31 décembre 1954.			NOMBRE DE CONSULTATIONS			NOMBRE DE VISITES			NOMBRE DE JOURNEES d'hospitalisation.			NOMBRE de jours de maladie (assurés).
	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	Assurés	Conjoints et enfants.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	Assurés.	Conjoints et enfants.	Ensemble.	
Bordeaux	880	537	1.417	4.936	1.842	6.778	3.657	2.929	6.586	32.761	32.210	64.971	149.104
Clermont-Ferrand.	535	309	844	2.127	583	2.710	549	467	1.016	25.966	13.515	39.481	93.234
Dijon	533	338	871	1.843	646	2.489	486	672	1.158	29.982	24.244	54.226	87.491
Lille	1.479	1.292	2.771	7.173	3.228	10.401	4.508	6.060	10.568	57.341	61.432	118.773	253.181
Limoges	1.099	406	1.505	5.264	1.156	6.420	2.504	1.052	3.556	39.913	24.310	64.223	223.780
Lyon	527	358	885	2.302	745	3.047	688	455	1.143	33.198	26.803	60.001	111.093
Marseille	705	511	1.216	3.126	1.131	4.257	1.312	808	2.120	34.715	33.038	67.753	125.474
Montpellier	878	576	1.454	4.108	1.616	5.724	3.852	2.519	6.371	40.014	46.774	86.788	201.872
Nancy	780	496	1.276	3.703	1.243	4.946	1.631	1.605	3.236	40.812	23.227	64.039	127.795
Nantes.....	896	493	1.389	3.239	1.124	4.363	1.385	1.037	2.422	51.755	37.425	89.180	172.938
Orléans	1.038	579	1.617	3.884	1.340	5.224	1.363	1.270	2.633	45.726	28.782	74.508	182.067
Paris	1.008	758	1.766	3.969	1.351	5.320	1.906	2.114	4.020	76.286	51.339	127.625	189.127
Rennes	858	559	1.417	3.921	1.475	5.387	1.272	1.046	2.318	77.006	39.863	116.869	189.715
Rouen	1.643	891	2.534	4.323	1.581	5.904	1.648	1.529	3.177	86.107	49.796	135.903	244.122
Strasbourg	277	96	373	1.442	303	1.745	429	182	611	14.383	4.086	18.469	50.496
Toulouse	407	338	745	2.076	723	2.799	958	738	1.696	19.098	14.222	33.320	70.622
Total.....	13.543	8.537	22.080	57.436	20.087	77.523	28.148	24.483	52.631	705.063	511.066	1.216.129	2.472.111
Année 1953.....	11.641	7.100	18.741	48.926	16.686	65.612	25.919	21.613	47.532	636.085	466.078	1.102.163	2.226.122
	Au 31 décembre 1953.												

Année 1954 GRAPHIQUE N° G II

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

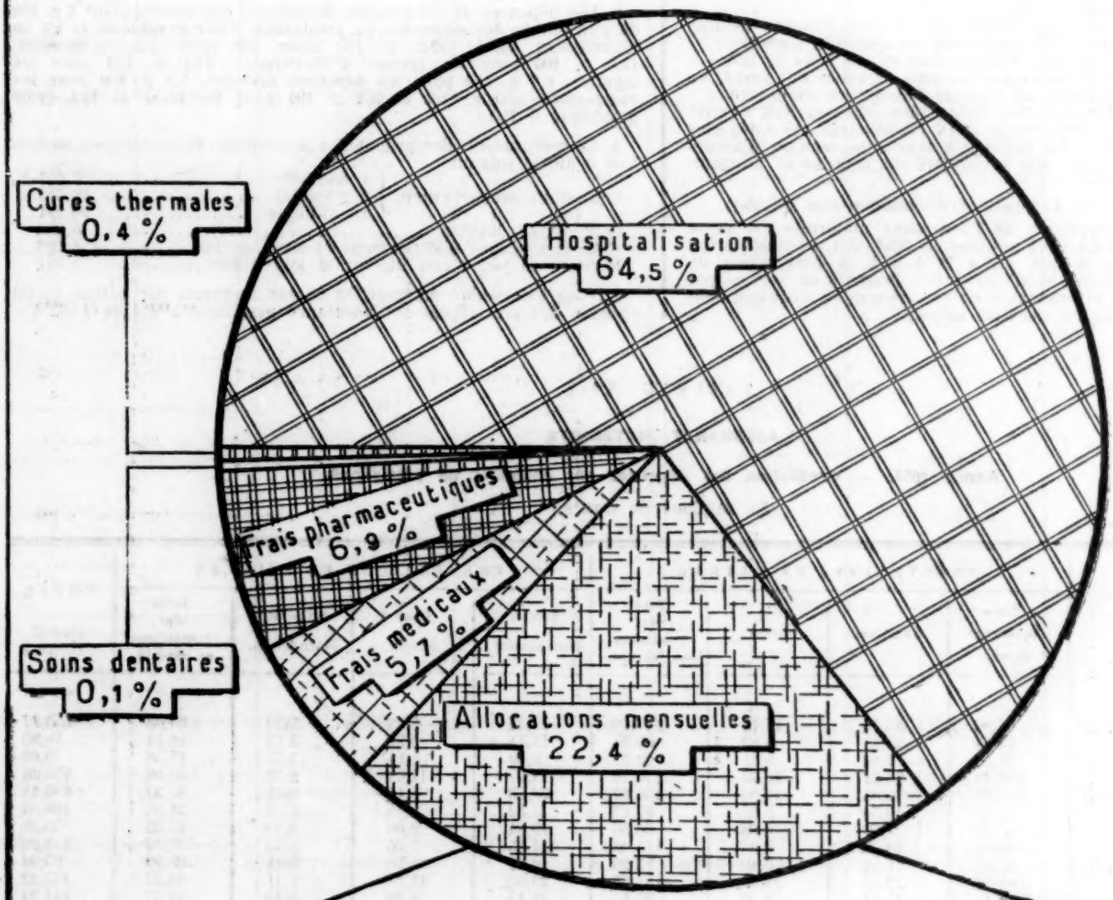

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE de LONGUE MALADIE

Les tableaux V, VI et VII appellent le commentaire suivant:

1. Le montant des dépenses de l'assurance de longue maladie est passé de 2.237 millions de francs en 1953 à 2.582,5 millions en 1954, soit un pourcentage d'augmentation de 15,5 p. 100 dû principalement à la progression du nombre moyen de bénéficiaires (18 p. 100); l'effet du relèvement des tarifs de responsabilité des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles est peu sensible du fait de la diminution du nombre moyen, par bénéficiaire, d'actes médicaux et surtout de journées d'hospitalisation remboursés.

Les prestations en espèces (allocations mensuelles) ont augmenté de 23,7 p. 100 et les prestations en nature de 13,6 p. 100 pour les assurés, de 7,7 p. 100 pour les conjoints et de 15,5 p. 100 pour les enfants.

Il y a lieu de noter que les allocations mensuelles de longue maladie avaient été revalorisées, à compter du 1er janvier 1953, par l'arrêté du 23 mars 1953 majorant de 15 p. 100, pour le calcul desdites allocations, les salaires afférents à la période antérieure au 1er janvier 1951.

2. Les dépenses de l'assurance de longue maladie, qui représentent 7,7 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G, V), se répartissent ainsi: 64,5 p. 100 pour l'hospitalisation, 22,4 p. 100 pour les allocations mensuelles, 6,9 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, 5,7 p. 100 pour les frais médicaux, 0,1 p. 100 pour les cures thermales et 0,1 p. 100 pour les soins dentaires (voir graphique G, II).

3. Le coût moyen des principales prestations de l'assurance de longue maladie a été le suivant:

Coût d'une consultation	338 F.
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement)	679
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraires et frais de séjour)	1.358

Montant moyen d'une allocation mensuelle: 233,74 F par jour, soit 7.012 F par mois.

4. Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance de longue maladie a été de 1.993 F.

c) *Assurance maternité.*

Les dépenses de l'assurance maternité comportent:

Le montant du remboursement des frais de toute nature relatifs à la grossesse, à l'accouchement et à ses suites, en ce qui concerne l'assurée et la femme de l'assuré;

Le coût des indemnités journalières versées aux femmes assurés seulement, pendant une durée maximum de quatorze semaines;

Enfin, le montant des primes d'allaitement et des bons de lait.

Les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont versé, en 1954, 2.011 millions de francs au titre de l'assurance maternité.

La ventilation des dépenses fait l'objet des tableaux VIII (Ventilation par catégories de prestations) et IX (Ventilation par catégories de bénéficiaires) ci-après. Le tableau X donne le nombre d'accouchements remboursés ainsi que le nombre de layettes et d'indemnités journalières servies.

Les tableaux VIII, IX et X appellent le commentaire suivant:

1. Le montant des dépenses de l'assurance maternité est passé de 1.874 millions en 1953 à 2.011 millions en 1954, soit un pourcentage d'augmentation de 7,3 p. 100, dû à la fois à la progression du nombre d'actes remboursés et d'indemnités journalières servies par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles et au relèvement des tarifs de responsabilité desdites caisses.

L'influence de ce relèvement aurait été plus sensible si le nombre d'accouchements à domicile remboursés n'avait diminué de 2,6 p. 100 en 1954;

2. Les dépenses de l'assurance maternité, qui représentent 6 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V) se répartissent ainsi: 59,2 p. 100 pour les frais d'accouchement, 11,6 p. 100 pour les primes d'allaitement, 12,1 p. 100 pour les layettes, 6,7 p. 100 pour les dépenses diverses, 5,1 p. 100 pour les indemnités journalières et 5,3 p. 100 pour les bons de lait (voir graphique G III);

3. Le coût moyen des principales prestations de l'assurance maternité a été le suivant:

Coût d'un accouchement	à domicile	9.627 F.
	à l'hôpital	18.754
	en clinique	20.211
Coût d'une layette		3.780
Coût des primes d'allaitement et bons de lait		4.018
Montant moyen d'une indemnité journalière		247

4. Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des prestations de l'assurance maternité a été de 1.552 F.

TABLEAU VIII

ASSURANCE MATERNITE

Année 1954. — Ventilation des dépenses par catégorie de prestations.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	PRESTATIONS EN NATURE				PRESTATIONS EN ESPECES				TOTAL général.
	Frais d'accouchement	Layettes.	Divers.	Total des prestations en nature.	Primes d'allaitement.	Bons de lait.	Indemnités journalières.	Total des prestations en espèces.	
Bordeaux	91,83	15,75	11,11	118,69	25,37	3,93	5,28	34,58	153,27
Clermont-Ferrand	44,25	10,27	5,82	60,34	11,51	3,27	3,73	18,51	78,85
Dijon	50,66	6,12	5,24	62,02	9,69	4,14	3,75	17,58	79,60
Lille	100,99	26,81	12,48	140,28	11,87	11,79	8,32	34,98	175,26
Limoges	113,07	25,85	11,95	150,87	30,50	8,16	6,61	45,27	196,14
Lyon	71,27	10,54	5,36	87,17	14,32	3,48	3,54	21,34	108,51
Marseille	47,89	7,79	4,68	60,36	10,84	2,08	2,40	15,32	75,68
Montpellier	87,93	19,75	8,28	115,96	17,65	7,26	2,42	27,33	143,29
Nancy	57,95	11,94	6,10	75,99	10,29	5,26	4,44	19,99	95,98
Nantes	94,71	22,25	14,69	131,65	22,65	11,51	9,41	43,57	175,22
Orléans	62,16	15,11	8,59	85,86	14,15	6,10	8,10	28,35	114,21
Paris	110,52	18,25	19,33	148,10	14,21	10,23	14,37	38,81	186,91
Rennes	78,76	15,51	9,15	103,42	10,30	11,88	12,81	34,99	138,41
Rouen	103,25	23,30	7,58	134,13	11,85	11,23	12,77	35,85	169,98
Strasbourg	15,95	1,34	2,22	19,51	2,71	0,63	2,50	5,84	25,35
Toulouse	59,52	10,85	2	72,37	13,40	5,76	2,83	21,99	94,36
Total	1.190,71	241,43	134,58	1.566,72	234,31	106,71	103,28	444,30	2.011,02
Moyenne mensuelle	99,23	20,11	11,21	130,56	19,53	8,89	8,61	37,03	167,59
Année 1953.									
Total	1.085,28	224,19	121,95	1.431,42	243,95	98,13	100 ,	442,08	1.873,50
Moyenne mensuelle	90,44	18,68	10,16	119,28	20,33	8,18	8,33	36,84	156,12

TABLEAU IX

ASSURANCE MATERNITE

Année 1954. — Ventilation des prestations par catégorie de bénéficiaires (à l'exclusion des indemnités journalières).

(En millions de francs.)

DIVISIONS	ASSURÉES		CONJOINTES		TOTAL général.
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.	
Bordeaux	9,15	6,18	138,84	93,82	147,99
Clermont-Ferrand	6,26	8,33	68,86	91.67	75,12
Dijon	6,24	8,24	69,61	91,76	75,85
Lille	10,66	6,39	156,28	93,61	166,94
Limoges	13,72	7,24	175,81	92,76	189,53
Lyon	5,77	5,49	99,20	94,51	104,97
Marseille	3,58	4,88	69,70	95,12	73,28
Montpellier	3,51	2,49	137,36	97,51	140.87
Nancy	7,38	8,06	84,16	91,94	91,54
Nantes	15,09	9,10	150,72	90,90	165,81
Orléans	14,64	13,80	91.47	86,20	106,11
Paris	23,10	13,39	149,44	86,61	172,54
Rennes	20,21	16,09	105,39	83,91	125,60
Rouen	24,73	15,73	132,48	84,27	157,21
Strasbourg	3,16	13,83	19,69	86,17	22,85
Toulouse	4,07	4,45	87,46	95,55	91,53
Total	171,27	.....	1.736,47	.....	1.907,74
Pourcentage moyen	.....	8,98	.....	91,02	
Année 1953.					
Total	159,97	.....	1.613,53	.....	1.773,50
Pourcentage moyen	.....	9,02	.....	90,98	

TABLEAU X

ASSURANCE MATERNITE

Année 1954. — Nombre d'accouchements remboursés. — Nombre de layettes et d'indemnités journalières servies.

DIVISIONS	NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS										NOMBRE DE LAYETTES			NOMBRE d'indemnités journalières (assurées).
	A domicile.			A l'hôpital.			En clinique.			Total.				
	Assurées.	Conjointes.	Ensemble.	Assurées.	Conjointes.	Ensemble	Assurées.	Conjointes.	Ensemble.		Assurées.	Conjointes.	Ensemble.	
Bordeaux	176	4.194	4.370	146	1.437	1.583	60	692	752	6.705	185	4.229	4.414	21.494
Clermont-Ferrand	100	1.897	1.997	106	891	997	40	353	393	3.387	172	2.583	2.755	16.105
Dijon	62	1.324	1.386	145	1.333	1.478	37	395	432	3.296	129	1.702	1.831	13.961
Lille	203	4.968	5.171	194	1.867	2.061	47	363	410	7.642	295	6.550	6.845	31.004
Limoges	243	5.405	5.648	251	2.198	2.452	100	696	796	8.896	398	6.164	6.562	28.274
Lyon	23	793	816	157	2.021	2.178	45	1.156	1.201	4.195	106	2.711	2.817	13.154
Marseille	19	782	801	58	1.147	1.205	63	781	844	2.850	94	1.795	1.889	8.946
Montpellier	49	2.562	2.611	40	1.446	1.486	46	1.711	1.757	5.854	109	4.643	4.752	9.126
Nancy	69	1.839	1.908	259	1.668	1.927	27	292	319	4.154	187	3.202	3.389	17.715
Nantes	267	5.646	5.913	285	1.307	1.592	80	674	754	8.259	456	5.189	5.645	38.588
Orléans	188	2.469	2.657	339	1.567	1.906	56	281	337	4.900	408	3.398	3.806	35.684
Paris	223	2.802	3.025	447	2.101	2.548	92	537	629	6.202	607	4.460	5.067	49.970
Rennes	395	3.524	3.919	371	672	1.043	159	815	974	5.936	455	3.894	4.349	54.957
Rouen	264	3.829	4.093	641	2.096	2.737	96	394	490	7.320	805	5.745	6.550	57.941
Strasbourg	15	239	254	57	457	514	55	252	307	1.075	54	253	307	8.392
Toulouse	69	2.260	2.329	62	1.031	1.093	44	728	772	4.194	89	2.658	2.747	9.702
Total	2.365	44.533	46.898	3.561	23.239	26.800	1.047	10.120	11.167	84.865	4.549	59.176	63.725	418.013
Année 1953.....	2.510	45.625	48.135	3.486	21.335	24.821	954	8.460	9.414	82.370	4.439	54.711	59.150	409.152

Année 1954 GRAPHIQUE N° G. III

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

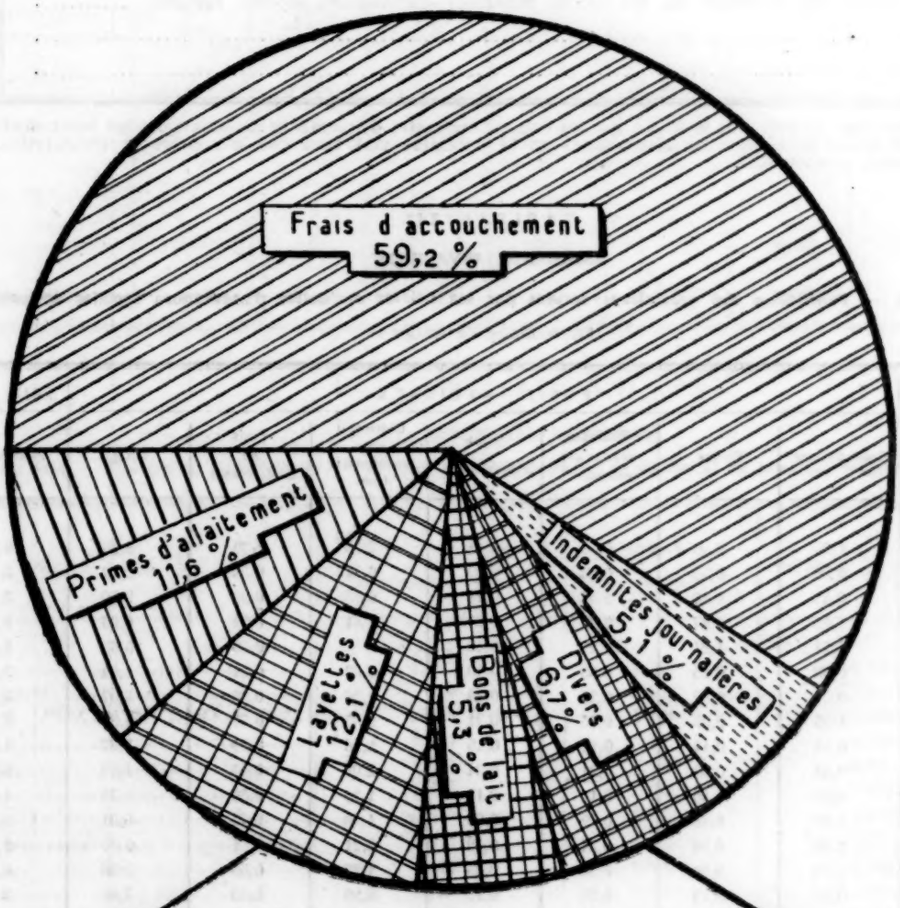

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE MATERNITÉ

d) *Assurance invalidité.*

Les dépenses de l'assurance invalidité comprennent:

La charge des pensions d'invalidité servies par la caisse centrale de secours mutuels agricoles aux assurés dont la capacité de travail ou de gain est réduite des deux tiers par rapport à la normale;

Le remboursement, par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, des frais occasionnés par les soins que nécessite l'état des intéressés.

En 1954, les caisses d'assurances sociales agricoles ont versé 2.783,5 millions de francs au titre de l'assurance invalidité.

Les prestations ainsi servies aux 20.826 invalides du régime agricole des assurances sociales (nombre de pensionnés au 31 décembre 1954) font l'objet du tableau XI ci-dessous;

TABLEAU XI

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1954. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT
Montant des pensions d'invalidité servies par la caisse centrale de secours mutuels agricoles	1.702,60
Montant des prestations servies aux invalides par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles	1.080,90
Total	2.783,50
Année 1953	2.032,36

La ventilation des prestations servies aux invalides par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles fait l'objet du tableau XII ci-après. Le tableau XII donne le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 1954 ainsi que le nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées.

TABLEAU XII

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1954. — Ventilation des prestations servies par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	FRAIS MÉDICAUX							FRAIS PHARMACEUTIQUES	
	Consultations	Visites	Pratique médicale courante	Soins d'auxiliaires	Chirurgie sans hospitalisation	Frais de déplacement	Total	Pharmacie	Orthopédie, prothèse, optique
Bordeaux	1,25	2,50	0,58	0,14	2,40	1,39	8,26	8,30	0,40
Clermont-Ferrand	0,58	0,55	0,23	0,10	0,71	0,53	2,70	5,62	0,25
Dijon	0,43	0,43	0,16	0,14	0,75	0,29	2,50	3,69	0,29
Lille	1,11	1,87	0,92	0,30	1,81	0,94	6,95	9,92	0,40
Limoges	1,11	1,21	0,27	0,10	2	0,96	5,65	8,98	0,51
Lyon	0,33	0,25	0,33	0,19	0,63	0,21	1,94	3,48	0,29
Marseille	0,51	0,62	0,24	0,14	1,26	0,30	3,07	4,14	0,27
Montpellier	1,05	2,05	0,65	0,21	2,55	0,77	7,28	8,48	0,34
Nancy	0,50	0,14	0,13	0,15	1,76	0,29	3,27	4,33	0,26
Nantes	0,63	0,63	0,31	0,34	2,08	0,54	4,53	6,58	0,34
Orléans	0,48	0,39	0,16	0,15	1,27	0,30	2,75	4,82	0,28
Paris	1,09	1,48	0,99	0,60	1,40	0,75	6,31	8,32	0,67
Rennes	1,38	0,94	0,41	0,42	2,21	0,71	6,07	8,35	0,39
Rouen	0,73	0,80	0,26	0,35	1,25	0,59	3,98	6,38	0,64
Strasbourg	0,63	0,72	0,18	0,13	0,99	0,43	3,08	3	0,23
Toulouse	0,83	0,88	0,38	0,10	1,72	0,92	4,83	5,38	0,92
Total	12,64	15,76	6,50	3,56	24,79	9,92	73,17	99,77	6,48
Moyenne mensuelle	1,05	1,31	0,54	0,30	2,07	0,83	6,10	8,31	0,54
Année 1953.									
Total	10,83	14,36	5,22	2,81	22,13	9,09	64,44	83,51	4,82
Moyenne mensuelle	0,90	1,20	0,44	0,23	1,84	0,76	5,37	6,96	0,40

DIVISIONS	SOINS dentaires.	HOSPITALISATION							TOTAL général.
		Cures thermales.	Frais de transports.	Etablissements publics.		Etablissements privés.		Total.	
				Frais de séjour.	Honoraires.	Frais de séjour.	Honoraires.		
Bordeaux	0,09	0,18	0,38	52,10	2,42	9,88	0,17	65,43	82,48
Clermont-Ferrand	0,08	0,28	0,23	25,01	0,76	6,99	0,36	33,63	42,28
Dijon	0,10	0,04	0,30	36,88	1,15	1,69	0,09	40,15	46,73
Lille	0,15	0,06	0,39	52,90	1,48	2,08	0,16	57,07	74,49
Limoges	0,21	0,05	0,32	46,84	1,79	3,07	0,18	52,25	67,60
Lyon	0,01	0,09	0,42	37,18	1,22	14,70	0,55	54,15	59,88
Marseille	0,12	0,26	0,10	20,21	0,59	7,16	0,19	28,51	36,11
Montpellier	0,09	0,31	0,44	49,61	2,08	9,12	0,42	61,98	78,17
Nancy	»	0,04	0,49	40,89	1,31	2,09	0,03	44,88	52,74
Nantes	0,01	0,11	0,19	60,92	2,54	6,26	0,31	70,63	82,09
Orléans	»	0,12	0,12	49,52	1,70	6,47	0,02	58,25	66,10
Paris	0,01	0,07	0,26	77,60	4,67	18,33	0,26	101,19	116,50
Rennes	0,02	0,01	0,46	75,18	1,96	3,91	0,17	81,69	96,52
Rouen	0,01	0,08	0,50	65,84	1,91	10,37	0,29	78,99	90
Strasbourg	0,46	0,69	0,21	14,59	0,73	1,19	0,15	17,56	24,33
Toulouse	0,06	0,21	0,22	42,53	2,20	8,32	0,21	53,69	64,88
Total	1,42	2,60	5,63	748,10	28,54	111,63	3,56	900,06	1.080,90
Moyenne mensuelle	0,12	0,21	0,47	62,34	2,38	9,30	0,30	75	90,07
Année 1953.									
Total	1,60	2,86	4	668,52	24,77	98,42	3,48	802,05	956,42
Moyenne mensuelle	0,13	0,24	0,33	55,71	2,06	8,20	0,29	66,84	79,70

TABLEAU XIII

ASSURANCE INVALIDITE

Année 1954. — Nombre de bénéficiaires. — Nombre de consultations, de visites et de journées d'hospitalisation remboursées.

DIVISIONS	NOMBRE D'INVALIDES au 31 décembre 1954.	NOMBRE de consultations.	NOMBRE DE VISITES	NOMBRE DE JOURNÉES d'hospitalisation.
Bordeaux	1.410	3.366	6.130	43.306
Clermont-Ferrand	904	1.932	1.558	30.440
Dijon	849	1.326	1.106	34.523
Lille	1.607	3.505	5.118	43.612
Limoges	1.615	3.478	3.195	41.363
Lyon	1.056	1.078	698	48.398
Marseille	834	1.865	1.837	19.915
Montpellier	1.833	3.152	5.145	42.733
Nancy	872	1.500	1.195	31.685
Nantes	1.336	1.965	1.852	58.361
Orléans	1.149	1.551	1.065	44.864
Paris	1.741	2.538	2.860	61.470
Rennes	2.059	3.786	2.317	82.401
Rouen	1.657	2.383	2.096	67.102
Strasbourg	670	1.635	1.752	13.211
Toulouse	1.234	2.622	2.182	43.316
Total	20.626	37.682	40.076	706.826
Année 1953	18.976 (au 31 décembre 1953).	32.751	37.920	631.332

Année 1954 GRAPHIQUE N° G.IV

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

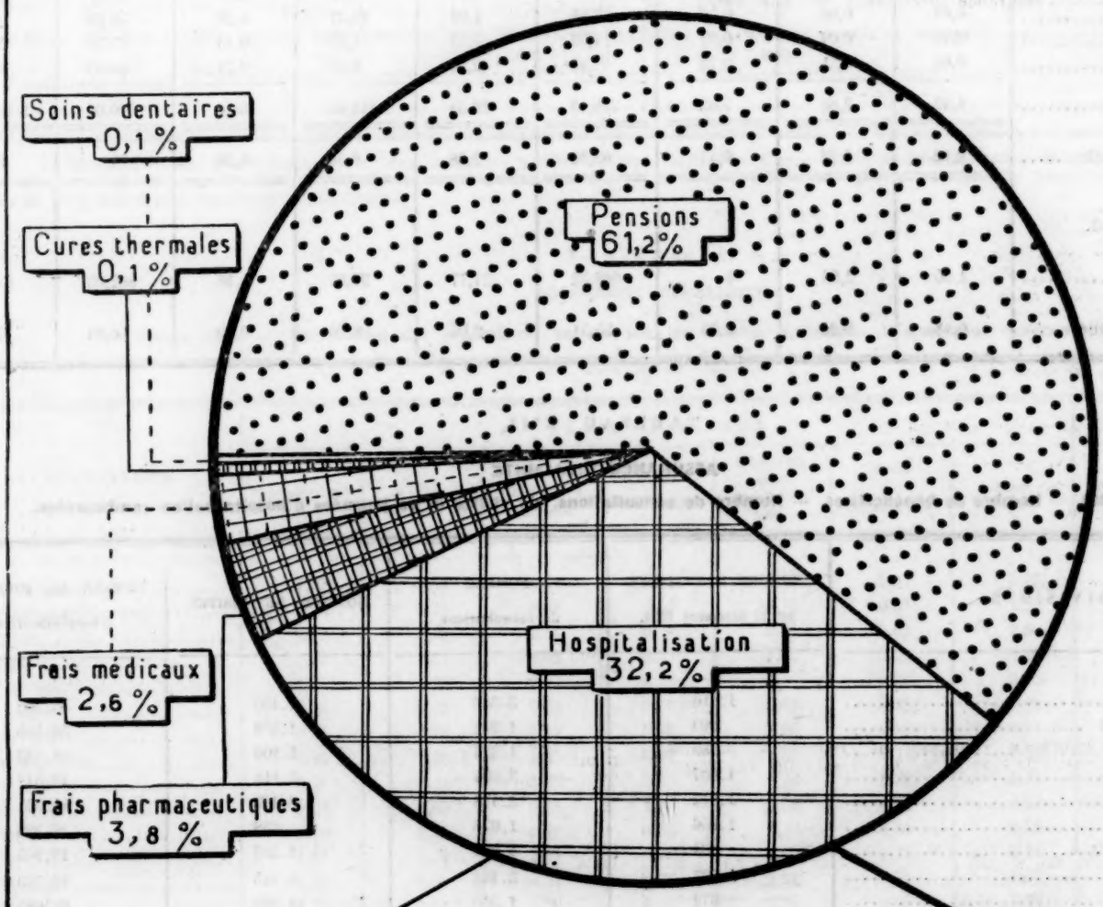

VENTILATION des DÉPENSES de l'ASSURANCE INVALIDITÉ

Les tableaux XI, XII et XIII appellent le commentaire suivant:

1. Le montant des dépenses de l'assurance invalidité est passé de 2.032 millions en 1953 à 2.783,5 millions en 1954, soit un pourcentage d'augmentation de 37 p. 100 dû à la fois à la progression du nombre d'invalides et à l'intervention de l'arrêté du 3 septembre 1954 revalorisant, en application de la loi du 20 mars 1954, les pensions d'invalidité de l'assurance sociale agricole avec effet au 1er janvier 1954;

2. Les dépenses de l'assurance invalidité, qui représentent 8,3 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestations (voir graphique G V) se répartissent ainsi: 61, 2 p. 100 pour les pensions, 32,2 p. 100 pour l'hospitalisation, 3,8 p. 100 pour les frais pharmaceutiques, 2,6 p. 100 pour les frais médicaux, 0,1 p. 100 pour les cures thermales et 0,1 p. 100 pour les soins dentaires (voir graphique G IV);

3. Le coût moyen des principales prestations de l'assurance invalidité a été le suivant:

Coût moyen, par invalide, des pensions servies	85.552 F.
Coût d'une consultation	335
Coût d'une visite (honoraires et frais de déplacement)	641
Coût d'une journée d'hospitalisation (honoraires et frais de séjour)	1.262

4. Pour l'ensemble du pays, la charge moyenne par assuré social agricole des dépenses de l'assurance invalidité a été le suivant:

Pensions	1.315 F.
Prestations	834
Soit au total	2.149 F.

e) *Assurance vieillesse.*

1. La charge supportée au titre de l'assurance vieillesse agricole par la caisse centrale de secours mutuels agricoles comprend:

Les pensions de vieillesse versées aux assurés sociaux agricoles ou, en cas de décès, à leur conjoint à charge survivant;

L'allocation attribuée aux vieux travailleurs salariés de l'agriculture qui, en raison de l'insuffisance de leurs versements, ne réunissent pas les conditions exigées pour avoir droit à la pension.

Depuis le 1er janvier 1954, le montant annuel de cette allocation est le suivant (loi du 20 mars 1954):

Allocation principale.

a) Villes de plus de 5.000 habitants	65.800 F.
b) Villes de moins de 5.000 habitants	62.400
Allocation complémentaire de résidence (région parisienne)	3.400

Avantages complémentaires.

a) Majoration pour conjoint à charge:

De moins de soixante-cinq ans	5.000 F.
De plus de soixante-cinq ans	32.900

b) Bonification pour enfants: 10 p. 100 de l'allocation principale.

Les dépenses de l'assurance vieillesse ont représenté, pour le régime agricole des assurances sociales, 12.433 millions de francs en 1954.

Elles font l'objet du tableau XIV ci-après.

Le montant des prestations de l'assurance vieillesse est passé de 9.670 millions en 1953 à 12.433 millions en 1954, soit un pourcentage d'augmentation de 28,6 p. 100 dû principalement à l'intervention de l'arrêté du 3 septembre 1954 revalorisant, à compter du 1er janvier 1954, en application de la loi du 20 mars 1954, les pensions et rentes de vieillesse de l'assurance sociale agricole.

2. Aux termes de l'article 46 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, le fonds spécial, qui a la charge des dépenses entraînées par l'attribution de « l'allocation spéciale », est alimenté notamment par une contribution de tous les organismes chargés d'allouer des retraites, pensions, rentes ou allocations de vieillesse en application des dispositions législatives et réglementaires.

La contribution demandée à ce titre à la caisse centrale de secours mutuels agricoles pour l'année 1954 a été fixée à 276,2 millions de francs par le décret n° 54-760 du 20 juillet 1954.

3. Les dépenses de l'assurance vieillesse pour l'année 1954 s'élèvent donc, au total, à:

12.433 + 276,2 = 12.709,2 millions de francs,

ce qui représente 37,9 p. 100 de l'ensemble des dépenses de prestation (voir graphique G, V).

TABLEAU XIV

ASSURANCE VIEILLESSE

Année 1954. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

NATURE DES PRESTATIONS	NOMBRE de bénéficiaires.	MONTANT des prestations.	MOYENNE trimestrielle
Rentes et pensions de vieillesse.			
Droits propres:			
Rentes	11.800	26,4	6,6
Pensions non revisées	10.900	578,3	144,5
Pensions revisées	79.300	6.101,3	1.525,3
Pensions substituées	2.000	185,1	46,3
Droits dérivés:			
Acquis à titre onéreux et facultatif	2.900	22,6	5,7
Dus obligatoirement	7.200	261,3	65,3
Assurés des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.	3.300	419,8	104,9
Assurés mixtes nés du 1er avril 1886 au 31 décembre 1890	5.700	700,2	175
Allocations.			
Droits propres:			
Allocations aux vieux travailleurs	46.500	3.787	946,7
Rentes majorées (loi du 10 juillet 1952)	950	31	7,7
Allocations aux mères de famille	400	26,7	6,7
Droits dérivés:			
Secours viager et allocation de veuves	2.350	77,3	19,3
Divers.			
Prestations non ventilées, remboursements à d'autres caisses		216	54
Total	173.300	12.433	3.108
Année 1953	176.272	9.669,5	2.417,4

Il convient toutefois de noter que, sur les 276 millions dus au fonds spécial, seule une somme de 95 millions de francs a pu être réglée au cours de l'année 1954, et que sur les 12.433 millions de prestations, une somme de 325 millions a été remboursée, d'une part par la caisse nationale de sécurité sociale, d'autre part, par les caisses régionales d'assurance vieillesse non agricole.

f) *Assurance décès.*

L'assurance décès garantit aux ayants droit de l'assuré le payement, dès son décès, d'un capital égal à un trimestre du salaire de l'assuré décédé.

Elle ouvre droit, éventuellement, à l'attribution de pensions d'orphelins.

Les prestations de l'assurance décès, qui font l'objet du tableau XV suivant, ont représenté, en 1954, une dépense de 166,6 millions de francs pour les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

Le montant des dépenses de l'assurance décès est passé de 161 millions en 1953 à 166,6 millions en 1954, soit un pourcentage d'augmentation de 1,5 p. 100.

II. — **Action sanitaire et sociale. — Dépenses de solidarité.**

a) Les caisses d'assurances sociales agricoles peuvent affecter une partie de leurs ressources à la création et à la subvention d'œuvres sociales.

En application des dispositions de l'arrêté annuel de ventilation des cotisations, la caisse centrale de secours mutuels agricole a pu disposer à ce titre, en 1954, d'une somme de 464 millions de francs.

D'autre part, les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ont pu affecter à leurs dépenses d'action sanitaire et sociale la somme de 97,3 millions de francs, soit la moitié des majorations de retard qu'elles ont encaissées en 1954 (voir page 7, B.I.C.).

Il y a lieu de noter que, sur les crédits ainsi ouverts, les caisses d'assurances sociales agricoles n'ont réellement dépensé, en 1954, qu'une somme de 166 millions de francs.

Année 1954 GRAPHIQUE N° G.V

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE

AGRICOLE

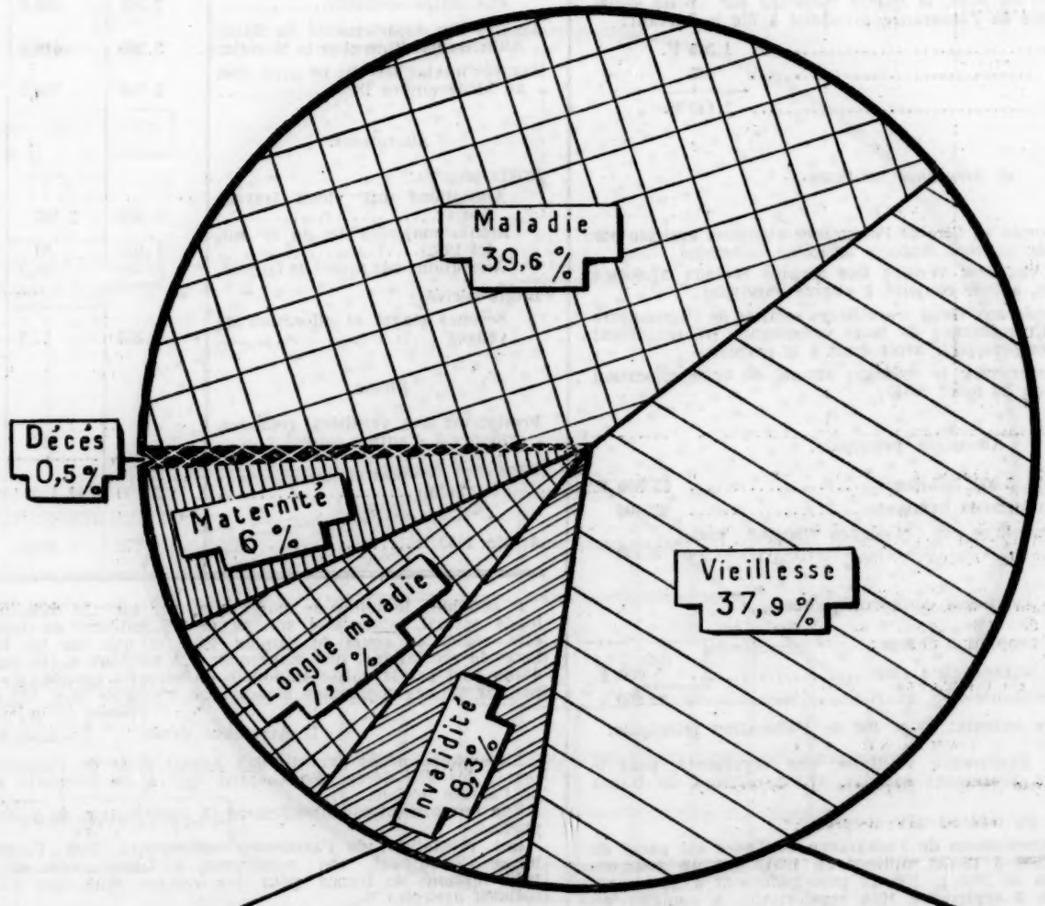

VENTILATION des DÉPENSES
de PRESTATIONS

TABLEAU XV

ASSURANCE DECES

Année 1954. — Prestations servies.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	NOMBRE de décès.	MONTANT DES PRESTATIONS	
		Allocations.	Pensions d'orphelins.
Bordeaux	439	19,33	0,06
Clermont-Ferrand	100	4,37	0,04
Dijon	92	4,32	0,04
Lille	325	15,51	0,08
Limoges	212	9,29	0,08
Lyon	141	7,04	0,03
Marseille	160	7,34	0,02
Montpellier	318	15,32	0,03
Nancy	169	8,35	0,05
Nantes	223	9,83	0,09
Orléans	162	7,83	0,03
Paris	411	20,81	0,09
Rennes	252	11,13	0,11
Rouen	301	13,18	0,13
Strasbourg	245	7,08	»
Toulouse	114	4,98	0,02
		165,71	0,90
Total	3.667	166,61	
Moyenne mensuelle		13,88	
Année 1953.			
Total	3.817	164,24	
Moyenne mensuelle		13,68	

b) Le service de solidarité a pour objet principal de faire bénéficier les ayants droit des assurés sociaux agricoles qui ne sont pas pris en charge au titre de la législation sociale agricole, d'avantages équivalents à ceux accordés par le régime non agricole des assurances sociales; il permet également la rééducation et le reclassement professionnel des assurés sociaux agricoles invalides.

Les dépenses de solidarité effectuées en 1954 par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles se sont élevées à 99 millions, la moitié de cette dépense a été prise en charge par la caisse centrale de secours mutuels agricoles, au titre de l'action sanitaire et sociale.

Elles font l'objet du tableau XVI ci-après.

TABLEAU XVI

Année 1954. — Dépenses de solidarité.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT des dépenses.
Rééducation des invalides	15,8
Prestations de maladie servies:	
Aux enfants poursuivant leurs études	51,2
Aux enfants infirmes	5,4
Aux ascendants et collatéraux à charge	8,1
Prestations de longue maladie servies:	
Aux enfants poursuivant leurs études	13,8
Aux enfants infirmes	1,8
Total	99,1
Année 1953	84

III. — **Dépenses de gestion et de contrôle médical.**

a) *Dépenses de gestion.*

Le prélèvement maximum que les organismes d'assurances sociales agricoles peuvent effectuer sur les fonds de l'assurance pour la couverture de leurs frais de gestion a été fixé par l'arrêté du 21 décembre 1953.

En ce qui concerne l'exercice 1954, ledit prélèvement maximum a été majoré de 6 p. 100 par arrêté du 4 octobre 1954.

Les frais de gestion comprennent notamment le loyer, les impôts, les assurances, l'éclairage, le chauffage, les appointements du personnel (y compris les charges sociales), les imprimés, les fournitures de bureau, l'entretien du matériel et des immeubles.

Les dépenses de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles, qui font l'objet du tableau XVII suivant, se sont élevées à 2.708,5 millions de francs en 1954.

TABLEAU XVII

Année 1954. — Dépenses de gestion.

(En millions de francs.)

DÉSIGNATION	MONTANT des dépenses.
Caisse centrale de secours mutuels agricoles	582,9
Caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles	2.125,6
Total	2.708,5
Année 1953	2.577

Les dépenses de gestion des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles font l'objet du tableau XVIII ci-après, qui indique également le montant des sommes que les caisses ont été autorisées à prélever sur les ressources de l'assurance pour la couverture desdites dépenses.

b) *Dépenses de contrôle médical.*

Les dépenses de contrôle médical sont constituées principalement par les traitements et salaires des médecins conseils et du personnel des secrétariats médicaux, et par les frais de matériel médical.

Elles se sont élevées à 202,2 millions de francs en 1954.

TABLEAU XVIII

Année 1954. — Gestion administrative des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles.

(En millions de francs.)

DIVISIONS	MONTANT net des dépenses de gestion.	PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ sur les ressources de l'assurance.			PRÉLÈVEMENTS supplémentaires de gestion accordés.
		Prélèvement de gestion.	Majorations de retard (50 p. 100).	Total.	
Bordeaux	189,13	197,89	8,40	206,29	»
Clermont-Ferrand	74,54	81,53	2,41	83,94	»
Dijon	86	88,97	3,30	92,27	»
Lille	155,51	153,83	9,51	163,34	»
Limoges	142,15	150,11	4,87	154,98	»
Lyon	105,64	112,68	4,27	116,95	4,50
Marseille	100,64	95,37	4,89	100,26	17,69
Montpellier	199,72	184,22	8,28	192,50	15,06
Nancy	103,64	111,03	5,12	116,15	»
Nantes	153,86	164,01	6,92	170,93	»
Orléans	120,46	124,01	6,48	130,49	»
Paris	188,74	188,36	8,92	197,28	18,86
Rennes	157,61	164,91	5,81	170,72	»
Rouen	175,72	166,41	11,49	177,90	»
Strasbourg	66,87	65,18	1,69	66,87	»
Toulouse	105,41	104,02	5,04	109,06	»
		2.152,53	97,40	2.249,93	56,11
Total	2.125,64			2.306,04	
Année 1953	2.035,61			1.986,68	

Année 1954

GRAPHIQUE N° G.VI

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

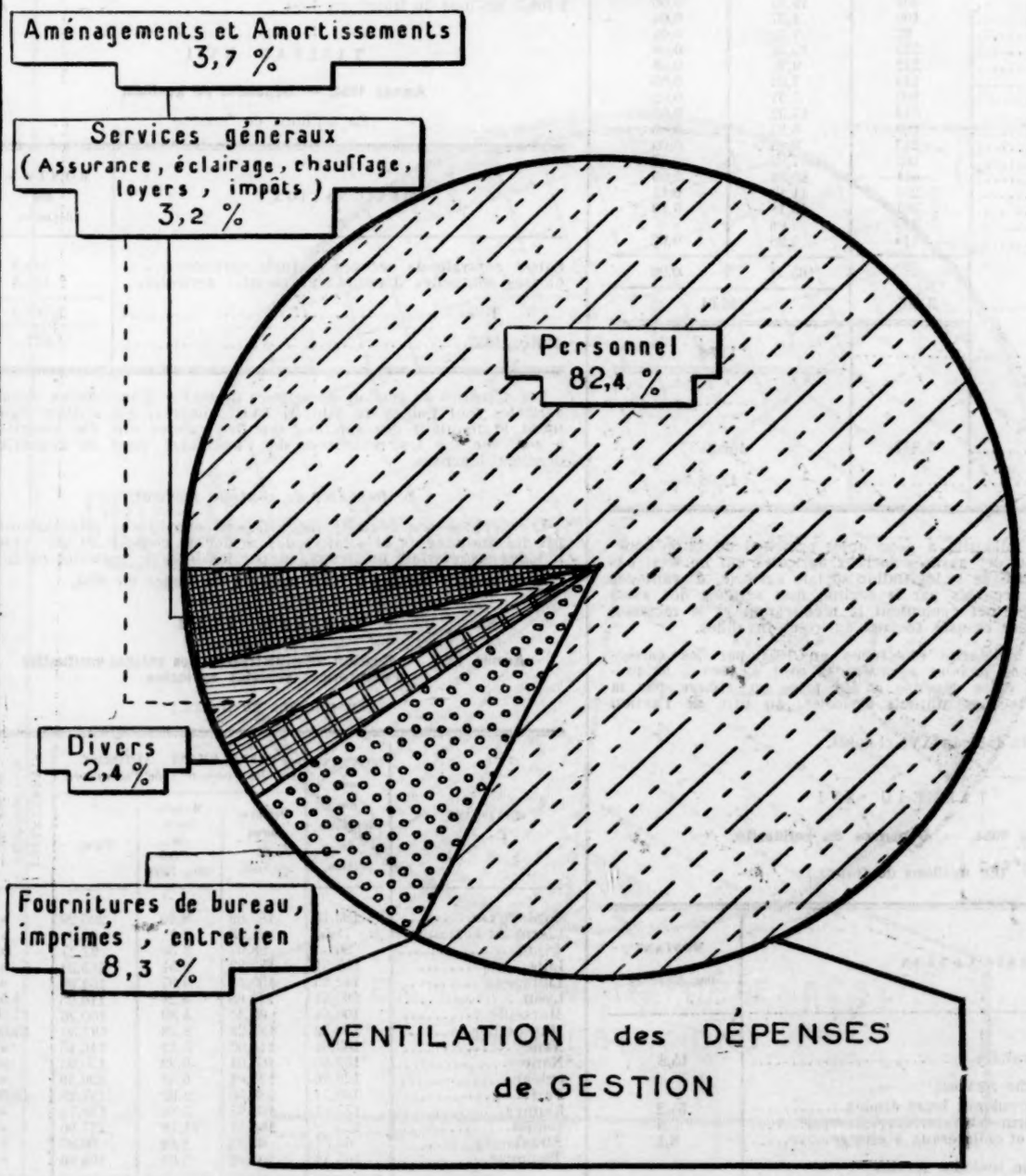

VENTILATION des DÉPENSES de GESTION

Année 1954 GRAPHIQUE N° G.VII

DÉPENSES de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

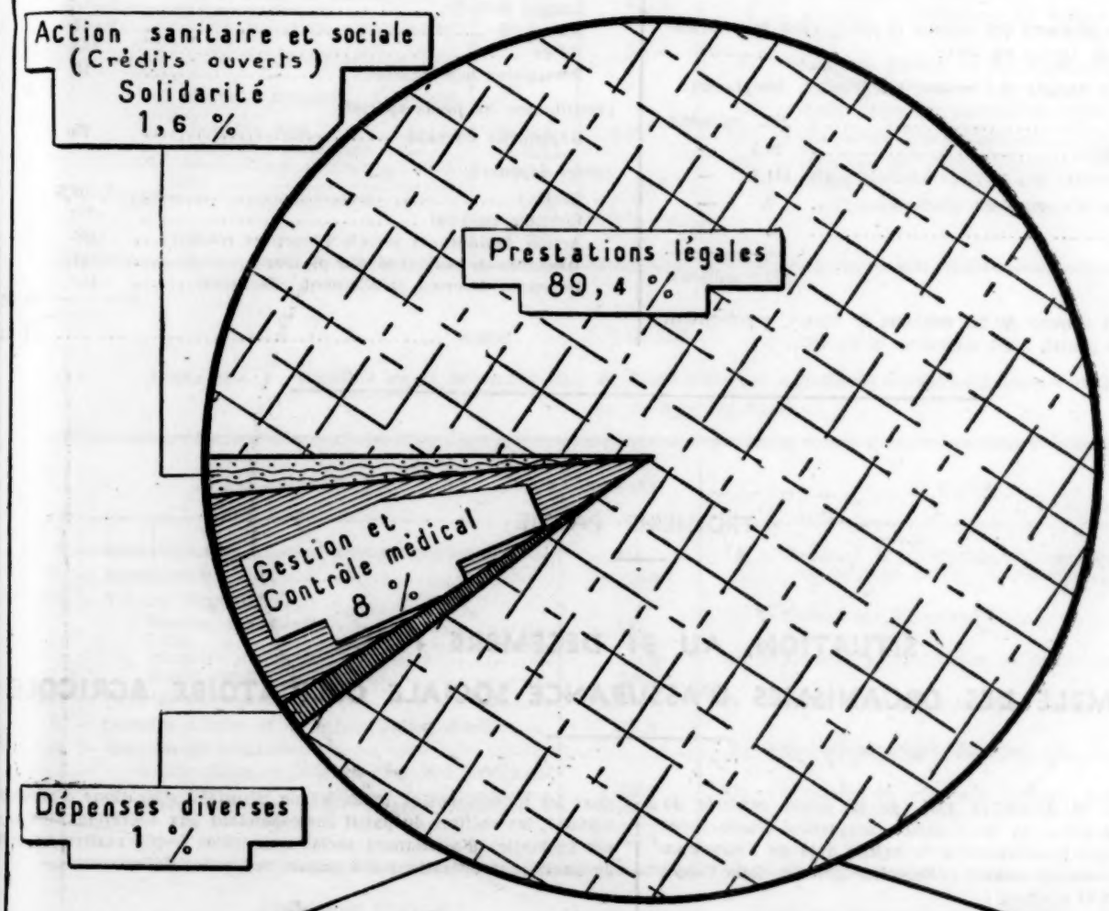

VENTILATION de l'ENSEMBLE des DÉPENSES

IV. — Dépenses diverses.

Ces dépenses comprennent:

a) Le remboursement au budget annexe des postes, télégraphes, téléphones du forfait prévu au titre de la franchise postale, et des frais postaux afférents au payement des pensions de vieillesse et d'invalidité;

b) Les frais de fonctionnement, au ministère de l'agriculture, du bureau des assurances sociales agricoles et de l'inspection des lois sociales en agriculture, les frais de fonctionnement de la commission consultative des assurances sociales agricoles et de la commission nationale agricole d'invalidité et d'inaptitude au travail;

c) Les frais entraînés par l'élection des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole, ainsi que les frais de déplacement et de séjour des délégués aux assemblées générales départementales;

d) Les frais de justice, c'est-à-dire les dépenses de procédure engagées contre les tiers débiteurs au regard des assurances sociales agricoles.

Le montant de ces dépenses est indiqué ci-après, elles se sont élevées à 377 millions de francs en 1954:

Remboursement au budget des postes, télégraphes, téléphones:

Forfait postal	225	millions.
Frais de mandats	28,4	—
Frais de fonctionnement des services administratifs	111,8	—
Frais d'élections et d'assemblées générales	7	—
Frais de justice	5	—
	377,2	millions.

Le règlement de la somme de 225 millions de francs, représentant le montant du forfait postal, n'est intervenu qu'en 1955.

TABLEAU XIX

Année 1954. — Récapitulation des opérations réellement effectuées en 1954 par les organismes d'assurance sociale obligatoire agricole.

(En millions de francs.)

RECETTES		
Cotisations et majorations de retard encaissées	31.172	
Remboursement de prestations par les employeurs et les tiers responsables	71	
Contribution du fonds national d'allocation de vieillesse agricole	676	
		31.919
DEPENSES		
Prestations légales:		
Maladie	13.301	
Assurance vieillesse et allocation aux vieux travailleurs salariés	12.128	
Invalidité	2.783,5	
Longue maladie	2.582,5	
Maternité	2.011	
Décès	167	
Prestations non ventilées	16	
Contribution au fonds spécial:		
Règlement effectué	95	
Autres dépenses:		
Gestion	2.708,5	
Contrôle médical	292	
Action sanitaire et sociale (dépenses réelles)	166	
Dépenses de solidarité (50 p. 100)	49,5	
Dépenses diverses (réellement effectuées)	152	
		36.432
Déficit		4.513

TROISIEME PARTIE

SITUATION, AU 31 DECEMBRE 1954, DE L'ENSEMBLE DES ORGANISMES D'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE

La situation, au 31 décembre 1954, de la caisse centrale de secours mutuels agricoles et des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles, puis la situation à la même date de l'ensemble des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole, font l'objet des tableaux XX et XXI ci-après.

Ces situations ont été obtenues par totalisation des comptes des caisses d'assurances sociales agricoles, et leur mode de présentation, qui affecte par suite la forme d'un bilan, s'en distingue en fait par le maintien à l'actif et au passif, de soldes créditeurs ou débiteurs pour les mêmes postes (comptes de résultats, opérations d'administration), les chiffres du passif correspondant aux opérations des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles excédentaires et ceux de l'actif aux opérations des caisses mutuelles déficitaires.

***

La situation, au 31 décembre 1954, de l'ensemble des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole (tableau XXI) appelle le commentaire suivant.

Cotisations à régulariser.

Il s'agit de cotisations que les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles n'ont pu encore affecter au nom d'assurés déterminés, faute de précisions suffisantes de la part des personnes qui en ont effectué le versement.

Le montant indiqué de 659, 3 millions ne représente que 2,11 pour 100 des cotisations encaissées en 1954 et ne comprend que 71 millions (soit 0,22 p. 100 sur la même base) de cotisations versées antérieurement au quatrième trimestre 1954 qu'il n'a pas été possible d'affecter, au cours de l'année, aux comptes d'assurés déterminés.

Ces pourcentages, bien que peu différents des résultats constatés au cours des exercices antérieurs, font ressortir un progrès constant des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles dans les opérations d'identification des cotisations.

TABLEAU XX

Année 1954. — Situation au 31 décembre 1954 des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole.

(En millions de francs.)

ACTIF	C.M.A.S.A.	C.C.S.M.A.	PASSIF	C.M.A.S.A.	C.C.S.M.A.
I. — Immobilisations:			I. — Réserves et provisions diverses	401,9	4.857,4
Immeubles	78,4	27,6	II. — Amortissements:		
Aménagements d'immeubles	51,6		Immeubles	45,3	27,6
Matériel et mobilier	546,9		Aménagements d'immeubles	37,3	
II. — Disponibilités	1.077,9	232,3	Matériel et mobilier	383,3	
III. — Valeurs disponibles:			III. — Tiers et correspondants	4.915,1	1.680,4
Valeurs mobilières	193,2	348,8	IV. — Cotisations à régulariser	659,3	
Prêts	3,3	13,1	V. — Avances à rembourser au Trésor public		6.700
Annuités dommages de guerre		1,5	VI. — Comptes d'ordre et de régularisation de passif	35,2	56,5
Fonds commun du travail		279,1	VII. — Moins-value sur estimation valeurs	11,6	33,5
IV. — Tiers et correspondants	1.176,8	7.726,1	VIII. — Opérations d'administration	485,3	138,6
V. — Comptes d'ordre et de régularisation d'actif	73,9	849,6	IX. — Comptes de résultats (soldes créditeurs):		
VI. — Comptes de résultats (soldes débiteurs):			Exercice 1954	22,4	
a) Risques maladie, maternité, etc.:				6.996,7	13.494
Exercice 1954	2.284	3.956,2			
Exercices antérieurs	1.353,3				
b) Réassurance assurance volontaire		59,7			
VIII. — Opérations d'administration	157,4				
	6.996,7	13.494			

TABLEAU XXI

Année 1954. — Situation au 31 décembre 1954 de l'ensemble des organismes d'assurance sociale obligatoire agricole.

(En millions de francs.)

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
I. — Immobilisations (moins amortissements)	211	I. — Réserves et provisions diverses (caisse centrale de secours mutuels agricoles)	4.073,9
II. — Disponibilités	1.310,2	II. — Cotisations à régulariser	659,3
III. — Valeurs disponibles:		III. — Avances à rembourser au Trésor public	6.700
Valeurs mobilières	542	IV. — Moins-value sur estimation valeurs	45,1
Prêts	16,4	V. — Opérations d'administration	466,5
Annuités dommages de guerre	1,5	VI. — Comptes de résultats (soldes créditeurs exercice 1954)	22,4
Fonds commun du travail	279,1		11.967,2
IV. — Tiers et correspondants	2.307,4		
V. — Comptes d'ordre et de régularisation d'actif	831,8		
VI. — Comptes de résultats:			
Soldes débiteurs pour les exercices antérieurs à 1954	1.413		
Soldes débiteurs pour l'exercice 1954	5.054,8		
	11.967,2		

Comptes de résultats.

Compte tenu d'une part d'un prélèvement de 1.550 millions sur les cotisations identifiées, en application de l'arrêté du 18 juin 1955 affectant 5 p. 100 desdites cotisations au fonds de réserve générale de la caisse centrale de secours mutuels agricoles, d'autre part des excédents enregistrés au titre de l'assurance vieillesse antérieurement à 1953, l'autorisation a été donnée à la caisse centrale d'amortir, à concurrence de 1.185 millions, les déficits enregistrés par les caisses départementales au titre de l'exercice 1954.

Le tableau XXI fait donc apparaître au poste VI les déficits suivants:

a) Pour les exercices antérieurs à 1954, un déficit de 1.413 millions qui représente:

A concurrence de 59,7 millions le déficit du compte de réassurance de la caisse centrale en matière d'assurance volontaire;

A concurrence de 1.353,3 millions, le déficit des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles en 1949 et en 1950 ainsi que le reliquat du déficit de l'exercice 1951 qui n'a été amorti qu'à concurrence de 85,4545 p. 100.

b) Pour l'exercice 1954, le déficit non amorti, soit 5.054,8 millions.

Situation financière de l'institution au 31 décembre 1954.

En raison de la stabilisation du salaire forfaitaire servant d'assiette au calcul des cotisations de l'assurance malgré le relèvement des salaires minima garantis en agriculture, le financement de l'institution n'a pu être assuré, au cours de l'exercice 1954, que grâce à une avance du Trésor de 2.500 millions, et à la réduction du montant des disponibilités qui est passé de 3.292 millions au 31 décembre 1953 à 1.310 millions au 31 décembre 1954.

A cette dernière date, les disponibilités de la caisse centrale de secours mutuels agricoles étaient réduites à 232 millions, soit à peine le vingtième des arrérages trimestriels de pensions, rentes et allocations, et les 1.078 millions conservés par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles ne représentaient plus que quinze jours de prestations.

Cette situation, qui ne pourra être redressée que tardivement et partiellement par le décret n° 55-860 du 29 juin 1955 relatif au financement des assurances sociales agricoles, rendra nécessaire l'attribution, au cours de l'exercice 1955, d'avances du Trésor pour un montant de 8 milliards de francs, représentant environ le quart du produit annuel des cotisations.

Année 1954

GRAPHIQUE N° G. VIII

ÉVOLUTION des DÉPENSES de PRESTATIONS de l'ASSURANCE SOCIALE OBLIGATOIRE AGRICOLE de 1950 à 1954

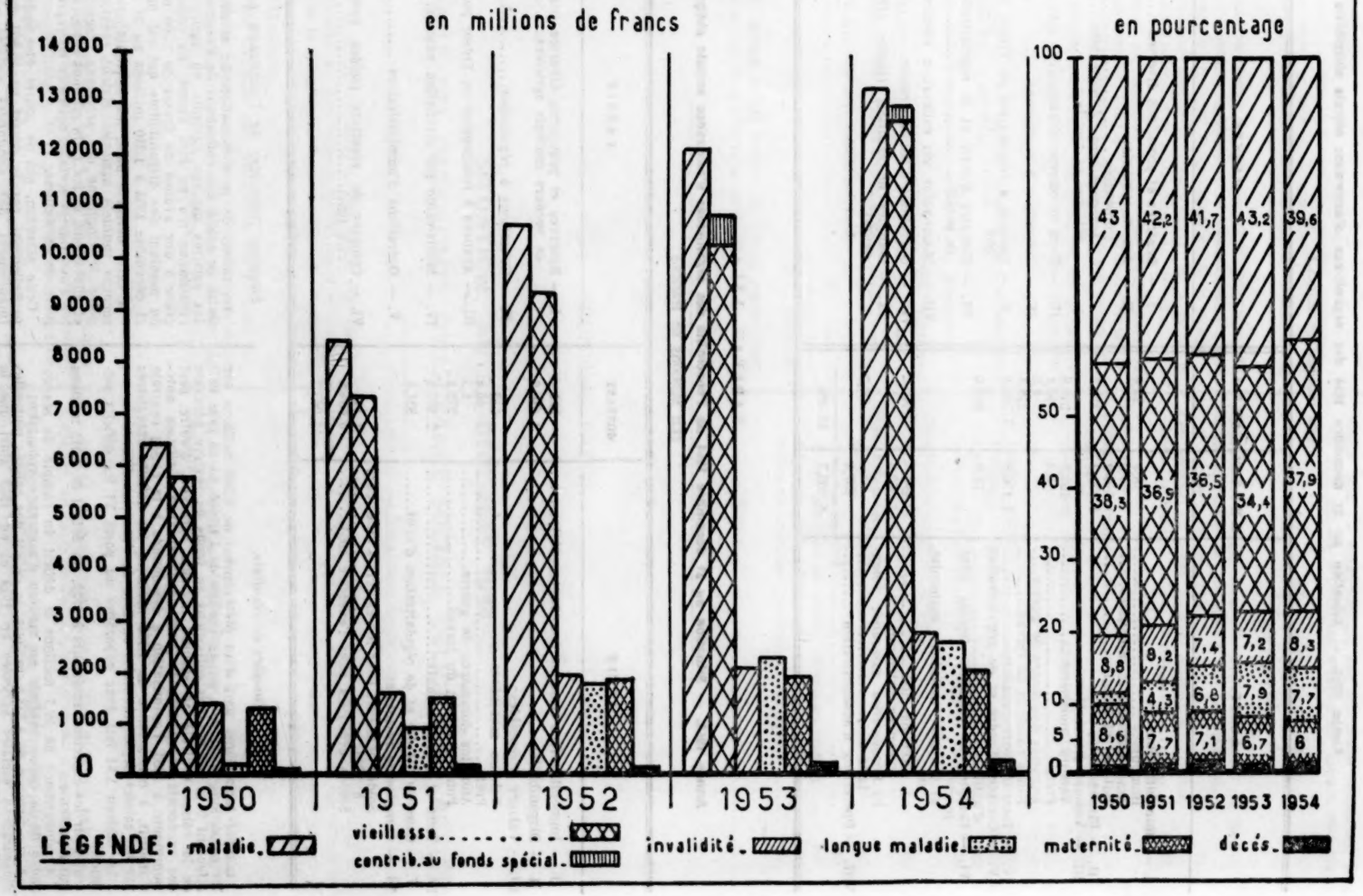

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

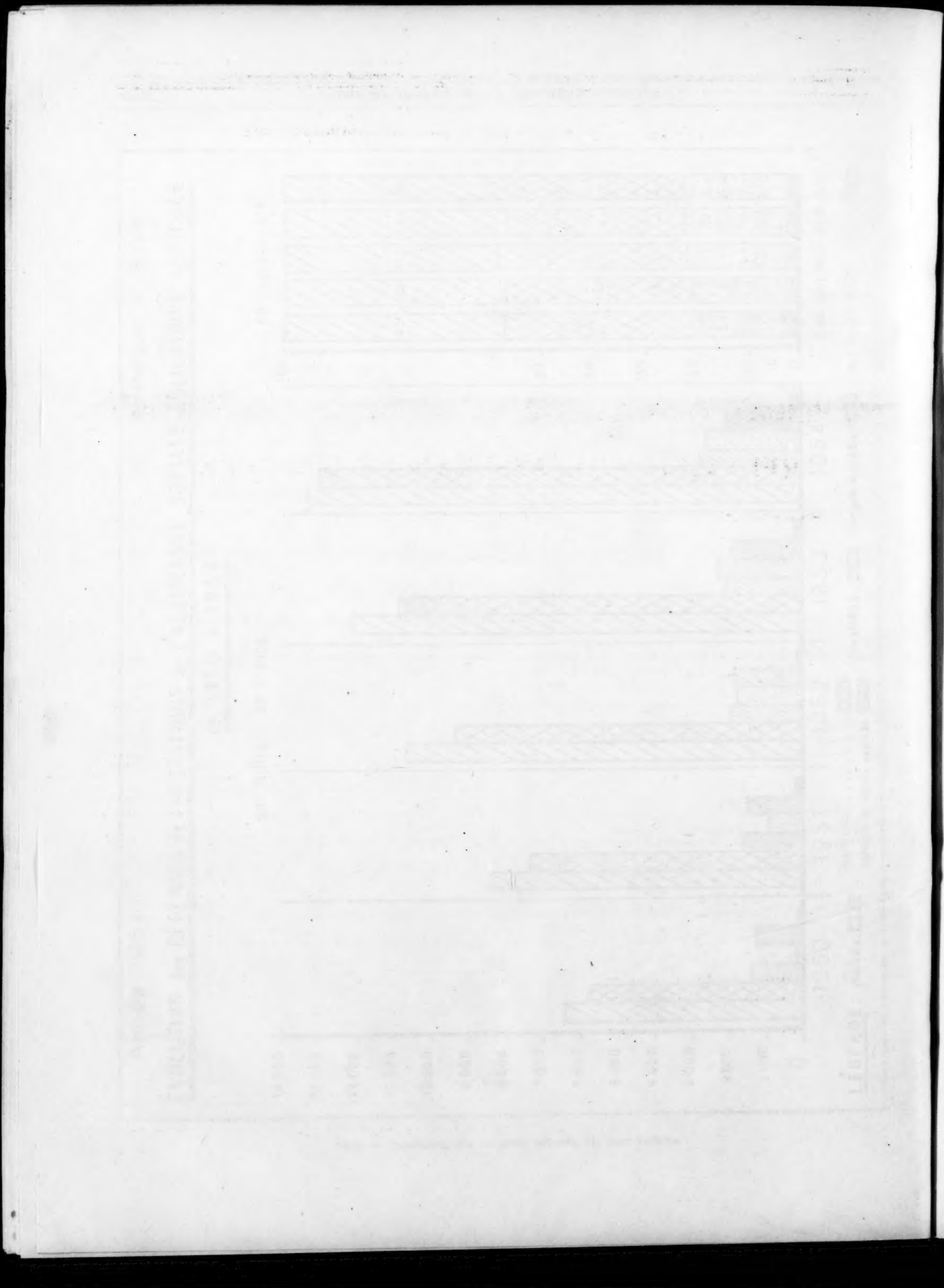

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

MOUVEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE

AU COURS DE L'ANNÉE 1955 [a]

Résultats provisoires (*b*), pour 90 départements, établis par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

La nuptialité et la natalité sont restées en 1955 à peu près au même niveau qu'en 1954; la mortalité a été très légèrement supérieure; la mortalité infantile continue à diminuer.

Nuptialité. — 314.500 mariages en 1954; 313.000 en 1955 (*c*).

Après la très forte pointe qui avait suivi normalement la fin de la guerre, le nombre de mariages avait beaucoup diminué et, en 1952, la nuptialité était à peu près au même niveau qu'en 1930-1932 (compte tenu de la différence de composition par âge de la population mariable). Au cours des années suivantes, on pouvait s'attendre à une diminution régulière du nombre de mariages, au fur et à mesure que les générations moins nombreuses nées depuis 1933, pendant la crise économique, arriveraient à l'âge de la nuptialité.

La légère augmentation du nombre de mariages enregistrée en 1954 était un indice d'une variation du comportement de la population. Cette évolution dans le sens d'une augmentation de la nuptialité s'était trouvée confirmée au début de 1955; au cours des trois premiers trimestres, on avait enregistré un nombre de mariages légèrement supérieur à celui de la période correspondante de 1954. Mais au 4e trimestre, on constate une diminution assez sensible (4 p. 100) par rapport à l'année précédente; pour l'année entière, il en résulte une baisse de 0,6 p. 100 environ; il semble donc que le nombre de mariages devrait reprendre le mouvement de baisse régulière dicté par l'évolution de la structure par âge de la population.

Natalité. — 807.000 naissances en 1954; 802.000 en 1955 (*c*).

L'évolution de la natalité est analogue à celle de la nuptialité. Alors qu'en supposant constant le comportement des couples, l'évolution de la structure de la population devait s'accompagner d'une diminution du nombre de naissances, l'année 1954 comptait 6.000 naissances de plus que 1953. On pouvait donc conclure à une augmentation de la fécondité des couples.

La baisse d'environ 5.000 naissances constatée en 1955 est à peu près égale à celle devant résulter de l'évolution de la structure de la population. La fécondité n'a donc guère varié depuis 1954, et se maintient à un niveau un peu supérieur à celui de 1952-1953.

Comme pour la nuptialité, on peut penser que la régression du nombre de naissances va maintenant reprendre son cours normal.

Mortalité. — 515.000 décès en 1954; 523.000 en 1955 (*c*).

La mortalité est relativement stable depuis plusieurs années, avec une certaine tendance à la baisse; les fluctuations observées d'une année à l'autre sont dues aux variations de la mortalité des vieillards, aggravée lorsqu'il se produit une épidémie de grippe, comme en 1951 et 1953.

Mais, en raison du vieillissement de la population, le nombre de décès a tendance à augmenter, même si les conditions sanitaires ne varient pas.

L'augmentation de 8.000 décès constatée en 1955 est cependant un peu supérieure à celle que l'on peut imputer à l'évolution de la structure par âge; cette légère hausse de mortalité a affecté surtout le 4e trimestre (+ 4,3 p. 100 par rapport à 1954).

Mortalité infantile. — 36,6 décès de moins d'un an pour 1.000 naissances en 1954; 34,2 en 1955.

La régression de la mortalité infantile, qui avait été ralentie en 1954 par les grands froids de l'hiver, s'est poursuivie en 1955; le taux de cette année est le plus bas qui ait été enregistré en France, mais il est encore bien supérieur à celui d'autres pays européens.

Excédent des naissances sur les décès. — 292.000 en 1954; 279.000 en 1955.

L'excédent des naissances sur les décès de 1955 est inférieur de 13.000 à celui de 1954. Il correspond à un taux d'accroissement annuel de 0,64 p. 100.

(*a*) Résultats précédents: voir: *Journal officiel*, document administratif, du 14 janvier 1956.

(*b*) Afin de publier les statistiques trimestrielles à la fin du troisième mois suivant le trimestre de la statistique, les résultats provisoires sont arrêtés lorsque la quasi-totalité des mairies ont envoyé leurs bulletins d'état civil à l'I. N. S. E. E. Les communes retardataires, non comprises dans les statistiques, représentent environ 0,5 p. 100 de la population totale.

(*c*) Résultats définitifs en 1954, résultats définitifs probables en 1955.

Aperçu rétrospectif du mouvement de la population.

PÉRIODES	NOMBRES ABSOLUS (EN MILLIERS)								PROPORTIONS pour 1 000 habitants			DÉCÈS d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants.
	Population moyenne évaluée	Mariages	Divorces transcrits	Naissances vivantes	Mort-nés.	Décès de tous âges.	Décès de moins d'un an	Excédent de naissances sur les décès	Nouveaux mariés.	Nés vivants.	Décédés.	
						Résultats trimestriels (1).						
1936-1938.												
1er trimestre.....	41.900	55,2	5,03	160,4	5,69	186,2	11,71	— 25,8	10,7	15,5	18,0	75,8
2e trimestre.....	41.900	78,0	6,31	159,6	5,70	161,5	11,36	— 1,9	14,9	15,2	17,2	72,4
3e trimestre.....	41.900	70,1	6,05	155,0	5,09	135,9	8,96	+ 19,1	13,4	14,8	13,0	57,0
4e trimestre.....	41.900	72,8	6,07	145,4	5,22	156,2	8,90	— 10,8	13,8	13,8	14,8	58,0
1952.												
1er trimestre.....	42.400	53,2	7,25	209,2	5,35	153,8	10,65	+ 55,4	10,1	19,8	14,5	52,8
2e trimestre.....	42.500	87,8	8,63	210,7	5,16	122,3	8,77	+ 88,4	16,6	19,9	11,6	42,7
3e trimestre.....	42.600	91,3	8,11	204,1	5,00	111,2	6,80	+ 92,9	17,0	19,0	10,4	32,9
4e trimestre.....	42.700	79,2	8,26	191,4	4,85	131,4	7,08	+ 60,0	14,7	17,8	12,2	35,1
1953.												
1er trimestre.....	42.700	48,9	6,82	203,7	5,04	194,0	9,48	+ 9,7	9,3	19,3	18,4	47,7
2e trimestre.....	42.800	89,2	7,79	205,0	5,08	122,0	7,90	+ 83,0	16,7	19,2	11,4	39,2
3e trimestre.....	42.900	87,6	7,30	203,2	4,77	107,4	5,79	+ 95,8	16,2	18,8	9,9	28,4
4e trimestre.....	42.900	80,0	7,72	185,0	4,65	126,4	6,90	+ 58,6	14,8	17,1	11,7	35,0
1954.												
1er trimestre.....	42.900	52,4	6,28	203,5	4,90	154,1	9,79	+ 49,4	9,9	19,2	14,6	49,9
2e trimestre.....	43.000	87,5	7,57	207,5	4,85	124,4	7,46	+ 83,1	16,3	19,4	11,6	37,0
3e trimestre.....	43.100	92,9	7,64	203,7	4,76	108,0	5,70	+ 95,7	17,1	18,8	10,0	28,0
4e trimestre.....	43.200	79,4	6,90	189,3	4,55	126,2	6,39	+ 63,1	14,7	17,4	11,6	32,0
1955.												
1er trimestre.....	43.200	51,7	6,54	202,6	4,75	154,0	8,71	+ 48,6	9,7	19,0	14,5	44,1
2e trimestre.....	43.300	89,0	7,80	208,0	4,84	123,9	7,14	+ 84,1	16,5	19,3	11,5	35,3
3e trimestre.....	43.400	93,5	7,49	199,9	4,55	110,5	5,61	+ 89,4	17,1	18,2	10,1	27,7
4e trimestre.....	43.400	76,3	7,15	188,3	4,53	131,7	5,95	+ 56,6	14,0	17,2	12,0	30,1
						Résultats annuels (2).						
1936-1938	41.900	276,1	23,46	620,4	21,70	639,8	40,93	— 19,4	13,2	14,8	15,3	65,7
1946	40.300	516,9	51,95	840,2	23,60	542,2	56,69	+ 298,3	25,6	20,9	13,4	73,8
1947	40.700	427,1	57,41	866,6	23,05	534,3	57,59	+ 332,3	21,0	21,3	13,1	67,0
1948	41.200	370,8	47,01	867,2	21,00	509,5	45,00	+ 357,7	18,0	21,0	12,4	51,9
1949	41.600	341,1	39,50	868,6	20,85	569,6	48,50	+ 299,0	16,4	20,9	13,7	55,8
1950	41.900	331,1	35,39	858,1	21,05	530,3	40,65	+ 327,8	15,8	20,5	12,7	47,2
1951	42.200	319,7	33,64	822,8	20,05	561,9	38,04	+ 260,9	15,1	19,5	13,3	45,6
1952	42.500	313,9	32,53	815,5	18,76	521,1	33,44	+ 297,4	14,8	19,2	12,2	40,8
1953.....	42.700	308,4	29,94	801,1	18,47	553,4	30,19	+ 247,7	14,5	18,8	13,0	37,4
1954 Provisoires.....	42.900	312,3	28,39	804,0	19,06	512,7	29,33	+ 291,3	14,5	18,7	11,9	36,6
1954 Définitifs	42.900	314,5	28,66	807,2	17,98	515,3	29,48	+ 291,9	14,6	18,8	12,0	36,6
1955 Provisoires.....	43.300	310,4	28,98	798,6	18,65	520,1	27,41	+ 278,5	14,3	18,4	12,0	34,3
1955 Définitifs probables (3).....	43.300	313	29,3	802	17,5	523	27,50	+ 279	14,5	18,5	12,1	34,2

(1) Résultats provisoires pour toutes les années (nombres comparables).
(2) Résultats définitifs pour les années 1936 à 1953.
(3) Evaluation des résultats définitifs d'après les résultats provisoires (nombres comparables aux résultats des années antérieures).

Taux de mortalité infantile par département.

Nombre de décès de moins d'un an pour 1.000 naissances vivantes.

DÉPARTEMENTS	RÉSULTATS définitifs (a).		RÉSULTATS provisoires (b).		DÉPARTEMENTS	RÉSULTATS définitifs (a).		RÉSULTATS provisoires (b).	
	1953	1954	1954	1955		1953	1954	1954	1955
01 — Ain	31,4	34,4	33,5	28,2	46 — Lot	43,5	32,8	33,6	45,0
02 — Aisne	54,1	48,1	45,5	41,1	47 — Lot-et-Garonne	26,3	27,1	26,9	28,0
03 — Allier	31,3	35,8	34,5	28,4	48 — Lozère	52,2	47,3	48,4	43,1
04 — Alpes (Basses-)	36,8	31,4	30,1	26,5	49 — Maine-et-Loire	38,1	30,0	30,6	30,9
05 — Alpes (Hautes-)	39,8	35,7	36,2	22,6	50 — Manche	39,9	37,5	35,9	32,5
06 — Alpes-Maritimes	26,0	25,3	25,6	25,4	51 — Marne	40,7	36,8	38,1	33,5
07 — Ardèche	42,5	39,5	42,7	34,4	52 — Marne (Haute-)	44,4	36,9	37,3	38,5
08 — Ardennes	53,2	48,9	49,2	42,8	53 — Mayenne	44,8	42,0	42,1	40,5
09 — Ariège	33,5	36,9	35,0	31,3	54 — Meurthe-et-Moselle	43,0	39,5	41,7	36,6
10 — Aube	34,1	30,8	31,5	41,4	55 — Meuse	37,8	36,6	35,2	32,1
11 — Aude	25,6	27,0	24,7	19,5	56 — Morbihan	41,3	38,8	39,1	36,0
12 — Aveyron	34,1	43,0	41,7	33,4	57 — Moselle	44,0	45,2	42,5	43,7
13 — Bouches-du-Rhône	30,4	26,5	27,7	26,2	58 — Nièvre	38,5	34,7	32,0	37,6
14 — Calvados	37,1	38,4	39,4	32,6	59 — Nord	52,2	50,4	51,2	49,1
15 — Cantal	46,3	47,1	46,0	48,4	60 — Oise	43,3	45,6	44,3	35,6
16 — Charente	36,5	37,2	36,1	38,5	61 — Orne	38,2	36,6	38,7	36,2
17 — Charente-Maritime	29,0	28,7	28,7	24,1	62 — Pas-de-Calais	60,3	64,3	63,6	55,7
18 — Cher	34,0	31,7	31,8	31,8	63 — Puy-de-Dôme	36,8	34,2	34,4	33,5
19 — Corrèze	33,7	32,0	31,3	30,7	64 — Pyrénées (Basses-)	38,7	36,8	35,3	33,4
20 — Corse	60,0	56,9	55,7	51,0	65 — Pyrénées (Hautes-)	31,6	31,0	31,3	28,3
21 — Côte-d'Or	32,1	26,1	26,0	29,3	66 — Pyrénées-Orientales	37,0	41,1	41,8	37,3
22 — Côtes-du-Nord	44,2	43,6	42,1	38,7	67 — Rhin (Bas-)	33,0	30,8	32,9	38,3
23 — Creuse	38,7	44,8	44,5	39,6	68 — Rhin (Haut-)	34,6	29,5	30,1	28,0
24 — Dordogne	32,2	33,8	34,0	36,0	69 — Rhône	32,3	29,6	30,0	27,1
25 — Doubs	35,3	44,0	43,4	34,7	70 — Saône (Haute-)	42,3	37,1	37,1	38,4
26 — Drôme	28,1	29,6	27,7	30,4	71 — Saône-et-Loire	33,3	31,2	30,2	31,5
27 — Eure	39,4	39,4	36,7	33,3	72 — Sarthe	41,2	44,1	42,6	35,7
28 — Eure-et-Loir	35,2	31,7	30,7	27,3	73 — Savoie	32,2	39,1	38,0	36,5
29 — Finistère	37,6	35,7	35,1	33,3	74 — Savoie (Haute-)	36,1	31,4	29,6	31,9
30 — Gard	39,9	37,8	37,3	34,7	75 — Seine	25,5	26,1	27,8	25,5
31 — Garonne (Haute-)	36,4	36,9	39,4	39,4	76 — Seine-Maritime	49,3	45,4	45,8	36,7
32 — Gers	28,7	32,7	30,3	24,7	77 — Seine-et-Marne	36,7	32,1	32,1	32,1
33 — Gironde	32,5	31,1	31,1	27,7	78 — Seine-et-Oise	29,6	26,6	26,1	26,3
34 — Hérault	31,4	28,7	28,6	29,8	79 — Sèvres (Deux-)	29,0	31,2	31,9	31,9
35 — Ille-et-Vilaine	41,7	42,6	42,3	42,6	80 — Somme	54,1	53,7	54,8	53,2
36 — Indre	42,3	43,6	41,4	28,7	81 — Tarn	34,8	31,4	28,7	27,6
37 — Indre-et-Loire	28,0	26,2	25,9	25,9	82 — Tarn-et-Garonne	36,9	45,0	44,3	33,9
38 — Isère	31,1	30,1	30,6	27,4	83 — Var	31,1	30,1	30,1	27,4
39 — Jura	35,5	32,0	33,3	31,8	84 — Vaucluse	36,7	33,6	34,2	33,7
40 — Landes	34,1	38,2	38,0	34,7	85 — Vendée	30,4	33,9	34,2	27,8
41 — Loir-et-Cher	31,5	34,4	33,3	27,2	86 — Vienne	27,1	29,8	29,8	30,9
42 — Loire	36,6	36,1	35,1	33,1	87 — Vienne (Haute-)	23,5	23,9	23,8	24,8
43 — Loire (Haute-)	37,5	42,8	45,0	43,4	88 — Vosges	40,2	34,8	31,6	31,1
44 — Loire-Inférieure	33,9	32,4	31,5	32,4	89 — Yonne	32,5	36,1	34,6	31,8
45 — Loiret	35,2	31,2	30,5	31,8	90 — Belfort (Territoire de)	47,5	51,2	50,8	56,0
					France entière	37,4	36,6	36,6	34,3

(a) Les décès et les naissances sont classés par département de domicile.
(b) Les décès et les naissances sont classés par département d'enregistrement.

Mouvement de la population par département au cours des années 1954 et 1955.

NOTA. — *Les résultats par département se rapportent aux départements où les actes ont été enregistrés,* c'est-à-dire aux départements où ont eu lieu les mariages, les naissances (d'enfants vivants ou mort-nés) et les décès, et, pour les divorces, aux départements où avaient eu lieu les mariages dissous. Les répartitions par département de domicile font partie des résultats définitifs (les derniers publiés sont ceux de l'année 1954, parus dans « Etudes statistiques », supplément janvier-mars au *Bulletin mensuel de statistique* de l'I. N. S. E. E.).

DÉPARTEMENTS	POPULATION recensée en mai 1954 (en milliers).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances	
										Au total.		Enfants de moins d'un an			
		Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.
Ain	311,9	2.031	2.114	138	113	4.751	4.557	109	89	3.892	3.870	161	130	+ 859	+ 687
Aisne	487,1	3.889	3.610	352	365	10.850	10.903	243	218	5.911	6.138	494	448	+ 4.948	+ 4.765
Allier	372,7	2.322	2.339	216	220	6.162	6.046	155	153	5.321	5.211	211	172	+ 841	+ 805
Alpes Basses-)	84,3	514	501	43	45	1.244	1.148	27	23	1.115	1.114	37	31	+ 129	+ 34
Alpes Hautes-)	85,1	566	526	26	24	1.431	1.351	36	48	966	1.020	52	31	+ 465	+ 331
Alpes-Maritimes	515,5	3.692	3.599	500	574	5.763	5.783	155	158	6.203	6.442	148	147	— 440	— 659
Ardèche	249,1	1.627	1.639	80	57	3.628	3.717	80	74	3.379	3.330	156	127	+ 249	+ 387
Ardennes	280,5	2.117	2.101	193	190	6.576	6.503	149	158	3.450	3.506	322	279	+ 3.126	+ 2.997
Ariège	140,0	837	875	49	73	1.973	1.938	40	37	2.047	2.113	69	64	— 74	— 175
Aube	240,8	1.774	1.803	210	245	4.901	4.780	96	60	2.831	2.888	151	199	+ 2.070	+ 1.892
Aude	268,3	1.613	1.541	128	145	4.013	3.791	111	84	3.342	3.589	99	75	+ 671	+ 202
Aveyron	292,7	1.828	1.844	57	59	4.600	4.493	120	101	3.909	3.739	193	454	+ 691	+ 754
Bouches-du-Rhône	1.048,8	7.824	7.809	1.079	1.004	17.418	17.058	366	427	11.708	12.028	474	448	+ 5.440	+ 5.030
Calvados	443,0	3.325	3.283	314	271	10.635	10.372	239	268	5.155	5.034	417	340	+ 5.480	+ 5.338
Cantal	177,1	1 110	1.075	51	66	3.295	3.278	60	60	2.323	2.376	151	159	+ 972	+ 902
Charente	313,6	2.186	2.179	195	206	6.098	5.976	147	119	4.137	4.198	218	231	+ 1.961	+ 1.778
Charente-Maritime	448,0	3.410	3.404	274	310	9.487	9.474	215	196	5.506	5.589	269	228	+ 3.981	+ 3.885
Cher	284,4	1.790	1.776	151	150	4.536	4.476	118	120	4.169	4.206	144	143	+ 367	+ 270
Corrèze	242,8	1.497	1.432	82	82	3.699	3.418	72	87	3.263	3.160	116	107	+ 436	+ 258
Corse	247,0	1.085	1.099	86	98	2.784	2.679	53	55	2.167	2.235	155	138	+ 617	+ 444
Côte-d'Or	356,8	2.494	2.509	187	214	7.063	6.944	163	158	4.321	4.410	183	204	+ 2.742	+ 2.534
Côtes-du-Nord	503,2	3.743	3.702	138	132	9.291	9.128	202	209	6.564	6.743	391	355	+ 2.727	+ 2.385
Creuse	172,7	1.028	1.056	60	71	2.305	2.332	48	36	2.847	2.785	102	92	— 542	— 453
Dordogne	377,9	2.452	2.573	165	195	5.923	5.809	121	112	5.138	5.230	202	210	+ 785	+ 579
Doubs	327,2	2.541	2.569	186	183	6.903	7.036	193	172	3.573	3.677	295	243	+ 3.330	+ 3.359
Drôme	275,3	1.780	1.803	154	135	4.756	4.906	94	103	3.371	3.539	132	118	+ 1.385	+ 1.367
Eure	332,5	2.525	2.496	265	283	7.113	7.088	218	161	4.027	4.058	261	236	+ 3.086	+ 3.030

DÉPARTEMENTS	POPULATION recensée en mai 1954 (en milliers).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants (déclarés vivants)		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances	
										Au total		Enfants de moins d'un an			
		Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955	Année 1954.	Année 1955.
Eure-et-Loir	261,0	1.833	1.820	154	163	5.345	5.247	132	125	3.202	3.262	164	144	+ 2.143	+ 1.985
Finistère	727,8	5.404	5.635	181	166	13.720	13.615	295	295	8.567	8.990	479	454	+ 5.153	+ 4.625
Gard	396,7	2.387	2.451	200	199	6.660	6.431	154	150	4.814	4.869	249	225	+ 1.846	+ 1.562
Garonne (Haute-)..	525,7	3.511	3.446	352	361	8.732	8.524	141	150	6.523	6.439	339	338	+ 2.209	+ 2.085
Gers	185,1	1.122	1.116	65	65	3.039	2.826	42	68	2.571	2.572	92	71	+ 468	+ 254
Gironde	896,5	6.031	6.157	732	670	15.279	15.026	267	277	10.969	11.087	477	418	+ 4.310	+ 3.939
Hérault	471,4	2.894	2.787	266	259	7.301	6.952	143	173	5.711	6.006	210	210	+ 1.590	+ 946
Ille-et-Vilaine	586,8	4.252	4.388	210	181	11.884	11.610	295	273	7.546	7.648	503	497	+ 4.338	+ 3.962
Indre	247,4	1.681	1.678	99	105	4.547	4.578	102	99	3.325	3.177	188	131	+ 1.222	+ 1.401
Indre-et-Loire	364,7	2.580	2.514	197	229	7.409	7.320	167	163	4.389	4.316	191	190	+ 3.020	+ 3.004
Isère	626,1	4.345	4.247	330	293	10.191	10.211	238	203	7.193	7.245	313	280	+ 2.998	+ 2.966
Jura	220,2	1.611	1.543	101	86	3.952	4.047	100	91	2.848	2.801	132	128	+ 1.104	+ 1.246
Landes	248,9	1.469	1.418	72	79	3.971	3.821	76	59	3.253	3.383	150	134	+ 718	+ 438
Loir-et-Cher	239,8	1.731	1.649	131	152	4.351	4.222	106	112	3.150	3.081	115	116	+ 1.201	+ 1.141
Loire	654,5	4.321	4.307	331	332	12.014	11.862	424	404	8.174	8.188	423	394	+ 3.840	+ 3.674
Loire (Haute-)	215,6	1.402	1.455	47	51	3.260	3.181	67	48	3.190	3.222	147	139	+ 70	— 41
Loire-Inférieure ...	733,6	5.322	5.148	291	320	15.610	15.834	318	340	9.212	9.345	491	541	+ 6.398	+ 6.489
Loiret	360,5	2.622	2.374	223	228	7.138	7.017	158	133	4.417	4.508	215	224	+ 2.721	+ 2.509
Lot	147,8	957	891	49	52	2.313	2.280	60	54	2.144	2.285	78	103	+ 169	— 5
Lot-et-Garonne	265,5	1.739	1.758	181	195	4.494	4.539	90	121	3.537	3.494	121	127	+ 957	+ 1.045
Lozère	82,4	461	497	16	16	1.269	1.247	24	18	1.156	1.104	62	54	+ 113	+ 143
Maine-et-Loire	518,2	3.600	3.707	234	231	11.440	11.562	267	259	6.298	6.460	351	356	+ 5.142	+ 5.102
Manche	446,9	3.369	3.439	171	161	10.067	9.934	251	252	5.360	5.210	361	324	+ 4.707	+ 4.724
Marne	415,1	3.107	3.076	293	295	8.970	8.865	269	231	4.872	4.823	312	298	+ 4.098	+ 4042
Marne (Haute-) ...	197,1	1.385	1.412	99	83	4.333	4.133	97	103	2.457	2.474	161	161	+ 1.876	+ 1.659
Mayenne	251,5	1.798	1.850	64	82	5.187	4.895	138	99	3.272	3.244	218	201	+ 1.915	+ 1.651
Meurthe-et-Moselle.	607,0	4.854	4.942	362	396	13.982	13.859	325	359	6.711	6.648	574	508	+ 7.271	+ 7.211
Meuse	207,1	1.588	1.584	110	93	4.449	4.417	90	100	2.456	2.596	156	142	+ 1.993	+ 1.821
Morbihan	521,0	3.740	3.783	104	124	9.868	9.809	279	259	6.617	6.800	387	354	+ 3.251	+ 3.009
Moselle	769,4	6.000	6.005	315	356	18.051	18.476	424	475	7.661	8.110	757	802	+10.390	+10.366
Nièvre	240,1	1.421	1.512	131	150	4.074	4.143	98	106	3.657	3.584	131	155	+ 417	+ 559
Nord	2.098,5	16.230	15.746	1.282	1.445	47.411	47.327	1.236	1.195	26.723	27.474	2.413	2.326	+20.688	+19.583

DÉPARTEMENTS	POPULATION recensée en mai 1954 (en milliers).	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants		MORT-NÉS		DÉCÈS				EXCÉDENT (+) ou déficit (—) des naissances.	
										Au total.		Enfants de moins d'un an.			
		Année 1954.	Année 1955.	Année 1954	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.	Année 1954.	Année 1955.
Oise	435,3	3.209	3.150	338	366	9.080	9.132	196	190	5.184	5.346	403	325	+ 3.896	+ 3.786
Orne	274,9	1.940	1.905	137	147	5.754	5.633	126	130	3.523	3.527	222	205	+ 2.231	+ 2.106
Pas-de-Calais	1.276,8	10.711	10.303	653	746	31.118	30.612	753	734	14.543	14.724	1.972	1.712	+16.575	+15.888
Puy-de-Dôme	481,4	3.297	3.182	275	280	7.854	7.665	199	192	6.639	6.699	268	258	+ 1.215	+ 966
Pyrénées (Basses-)	420,0	2.703	2.742	140	124	7.149	7.166	126	112	5.077	5.168	252	239	+ 2.072	+ 1.998
Pyrénées (Hautes-)	203,5	1.188	1.317	88	87	3.270	3.287	83	84	2.494	2.608	104	93	+ 776	+ 679
Pyrénées-Orientales	230,3	1.480	1.419	121	148	3.224	3.066	71	61	2.878	2.928	135	116	+ 346	+ 138
Rhin (Bas-)	707,9	5.548	5.763	369	389	14.354	14.280	317	301	8.795	9.051	469	548	+ 5.559	+ 5.229
Rhin (Haut-)	509,6	4.020	3.981	300	339	9.762	9.877	233	225	6.434	6.877	295	276	+ 3.328	+ 3.000
Rhône	966,8	6.850	6.928	814	834	18.157	17.946	352	340	11.559	11.592	541	488	+ 6.598	+ 6.354
Saône (Haute-)	209,3	1.476	1.453	105	92	4.336	3.970	95	105	2.777	2.896	159	156	+ 1.559	+ 1.074
Saône-et-Loire	511,2	3.512	3.417	240	214	9.308	9.095	244	231	6.820	6.843	278	287	+ 2.388	+ 2.252
Sarthe	420,4	3.054	3.098	256	271	9.468	9.284	229	214	5.089	4.955	400	333	+ 4.379	+ 4.329
Savoie	252,2	1.556	1.604	83	87	4.730	4.495	118	110	2.978	2.934	181	166	+ 1.752	+ 1.561
Savoie (Haute-)	293,9	1.984	1.965	118	157	5.625	5.687	144	125	3.324	3.319	166	181	+ 2.301	+ 2.368
Seine :															
Paris	2.850,2	25.746	25.524	4.321	4.287	50.948	51.690	1.399	1.430	31.775	32.371	1.942	1.770	+19.173	+19.319
Banlieue	2.304,6	18.848	18.622	2.655	2.606	35.242	35.866	872	798	19.705	19.938	483	452	+15.537	+15.928
Ensemble	5.154,8	44.594	44.146	6.976	6.893	86.190	87.556	2.271	2.228	51.480	52.309	2.395	2.222	+34.710	+35.247
Seine-Maritime	941,7	7.401	7.254	778	802	21.495	21.432	542	535	10.337	10.390	979	786	+11.158	+11.042
Seine-et-Marne	453,4	3.227	3.288	380	352	8.186	8.170	170	185	5.436	5.618	263	262	+ 2.750	+ 2.552
Seine-et-Oise	1.708,8	12.491	12.582	1.477	1.476	26.940	27.745	665	655	17.880	18.395	700	723	+ 9.030	+ 9.350
Sèvres (Deux-)	312,8	2.230	2.190	92	114	6.564	6.418	133	133	3.868	3.943	209	206	+ 2.693	+ 2.505
Somme	464,2	3.409	3.410	376	355	10.157	9.930	246	254	6.018	6.126	553	531	+ 4.139	+ 3.804
Tarn	308,2	1.958	1.936	105	116	5.121	5.000	121	102	3.779	3.878	147	139	+ 1.342	+ 1.122
Tarn-et-Garonne	172,4	1.132	1.108	86	77	3.161	3.036	52	63	2.344	2.353	139	104	+ 817	+ 683
Var	413,0	2.726	2.647	318	336	6.350	6.358	115	109	4.508	4.669	191	174	+ 1.842	+ 1.689
Vaucluse	268,3	1.873	1.784	194	197	4.747	4.742	142	137	3.244	3.354	148	160	+ 1.503	+ 1.391
Vendée	395,6	2.845	2.781	83	87	8.281	8.386	157	151	4.997	4.933	284	231	+ 3.284	+ 3.373
Vienne	319,2	2.198	2.250	140	156	6.403	6.240	152	144	3.966	3.978	190	194	+ 2.437	+ 2.262
Vienne (Haute-)	324,4	2.085	2.000	158	151	4.873	4.818	134	124	4.414	4.409	116	120	+ 459	+ 409
Vosges	372,5	2.746	2.859	153	175	8.203	8.040	248	199	4.643	4.528	260	254	+ 3.560	+ 3.512
Yonne	266,4	1.716	1.650	176	166	4.741	4.551	84	92	4.007	3.963	163	146	+ 734	+ 588
Belfort (Terr. de)	99,4	759	806	84	92	2.321	2.319	84	71	1.111	1.156	117	130	+ 1.210	+ 1.163
France entière	42.777,2 (a)	312.255	310.450	28.385	28.981	804.037	798.630	19.055	18.646	512.726	520.109	29.325	27.410	+291.311	+278.521

(a) Non compris 38.000 personnes en déplacement pendant la durée du recensement et 187.000 personnes momentanément hors de France.

Evolution mensuelle de la mortalité au cours de l'année 1955.

(*Résultats provisoires.*)

	ANNÉE 1954												ANNÉE 1955.
	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octobre.	Nov.	Déc.	
Mortalité générale (tous âges) :													
Nombre de décès.....	51.480	46.222	56.302	44.794	41.315	37.808	37.787	37.506	35.242	41.295	43.206	47.152	520.109
Taux (1).....	14,0	13,9	15,3	12,6	11,2	10,6	10,3	10,2	9,9	11,2	12,1	12,8	12,0
Mortalité infantile (moins d'un an) :													
Nombre de décès (2).....	2.959	2.626	3.126	2.596	2.391	2.154	2.079	1.825	1.705	1.774	1.930	2.245	27.410
Taux non rectifié (3).....	44	43	46	39	34	32	30	27	26	26	30	34	34
Taux rectifié (4).....	48	48	50	45	39	37	35	31	30	30	35	39	30

(1) Nombre de décès pour 1.000 habitants, taux ramené à l'année entière.
(2) Mort-nés non compris. On entend par mort-né un enfant non vivant à la naissance ou né vivant mais décédé avant la déclaration à l'état civil (trois jours francs au maximum).
(3) Nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nés vivants correspondants. Taux calculé en rapportant les décès d'enfants de moins d'un an à une moyenne pondérée des naissances du mois considéré et des douze mois précédents.
(4) Taux calculé comme le taux précédent, mais les enfants nés vivants et décédés avant la déclaration à l'état civil (légalement enregistrés comme mort-nés) étant considérés comme des enfants nés vivants et décédés peu de temps après leur naissance.

Les causes de décès en France au cours du quatrième trimestre 1955 et récapitulation de l'année 1955.

(*Résultats provisoires établis par l'I. N. S. E. E.*)

CAUSES DES DÉCÈS	QUATRIÈME TRIMESTRE 1955				ANNÉE 1955			
	Tous âges.			Moins d'un an.	Tous âges.			Moins d'un an.
	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Tuberculose respiratoire.....	3.040	2.166	874	9	11.709	8.360	3.349	57
Tuberculose (autres formes).....	353	208	145	18	1.576	883	693	140
Syphilis (y compris tabes et paralysie générale).....	304	186	118	8	1.176	697	479	29
Fièvres typhoïde et paratyphoïdes.....	26	13	13	»	127	72	55	5
Fièvre ondulante (brucellose).....	5	3	2	»	20	11	9	»
Dysenterie (toutes formes).....	4	4	»	»	30	22	8	4
Scarlatine	1	1	»	»	12	8	4	1
Diphtérie	20	9	11	1	80	37	43	14
Coqueluche	56	32	24	38	377	194	183	269
Méningite cérébro-spinale et autres infections méningococciques.....	20	11	9	9	102	56	46	49
Tétanos	96	53	43	5	448	258	190	26
Poliomyélite	46	27	19	»	184	120	64	5
Variole	»	»	»	»	18	7	11	4
Rougeole	14	2	12	6	203	99	104	86
Grippe	390	160	230	55	2.992	1.233	1.759	311
Autres maladies infectieuses et parasitaires.....	417	234	183	87	1.845	951	894	413
Cancers et tumeurs malignes (non compris les leucémies)	19.586	9.702	9.884	6	75.754	37.689	38.065	29
Tumeurs non malignes ou non spécifiées.....	955	444	511	14	4.002	1.849	2.153	47
Leucémies	579	314	265	9	2.267	1.257	1.010	39
Diabète sucré.....	1.353	446	907	2	5.027	1.723	3.304	4

CAUSES DES DECES	QUATRIÈME TRIMESTRE 1955				ANNEE 1955			
	Tous âges.			Moins d'un an.	Tous âges.			Moins d'un an.
	Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.		Les deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Autres maladies du métabolisme, des endocrines et du sang (1)	781	383	398	26	3.188	1.628	1.560	163
Alcoolisme (non compris la cirrhose du foie)	1.185	856	329	»	4.523	3.339	1.184	»
Otite et mastoïdite	75	42	33	51	382	221	161	296
Lésions vasculaires intracraniennes	16.237	7.339	8.898	35	60.811	27.744	33.067	172
Autres maladies du système nerveux (non compris l'alcoolisme)	3.948	1.839	2.109	222	16.401	7.601	8.800	1.156
Rhumatisme articulaire aigu	80	42	38	»	288	144	144	»
Maladies du cœur	24.092	11.770	12.322	18	92.061	45.121	46.940	84
Autres maladies de l'appareil circulatoire	4.164	2.130	2.034	12	16.408	8.341	8.067	42
Broncho-pneumonie et pneumonie (y compris pneumonie du nouveau-né)	5.135	2.470	2.665	596	21.362	10.191	11.171	2.882
Autres maladies de l'appareil respiratoire	3.525	2.049	1.476	114	13.482	7.800	5.682	569
Ulcère de l'estomac ou du duodénum	357	277	80	»	1.299	1.037	262	»
Appendicite	198	121	77	1	749	440	309	3
Hernie, occlusion intestinale	1.091	490	601	35	4.374	1.988	2.386	149
Cirrhose du foie	3.487	2.137	1.350	1	12.832	8.034	4.798	6
Gastrite, colite, gastro-entérite (y compris diarrhée du nouveau-né)	197	112	85	115	882	492	390	541
Autres maladies de l'appareil digestif	1.548	770	778	33	6.272	3.061	3.211	155
Néphrites	1.352	697	655	8	5.378	2.778	2.600	43
Autres maladies de l'appareil urinaire et génital	733	635	98	2	2.721	2.380	341	12
Maladies de la grossesse, accouchement, état puerpéral	98	»	98	»	475	»	475	»
Maladies de la peau, des os, des muscles	475	190	285	32	1.901	705	1.196	140
Malformations congénitales et maladies de la première enfance (2)	3.717	2.116	1.601	3.601	16.419	9.403	7.016	15.953
Sénilité	9.215	3.399	5.816	»	37.722	13.856	23.866	»
Suicide	1.490	1.118	372	»	6.712	5.007	1.705	»
Accidents et autres morts violentes	6.665	4.504	2.161	99	25.810	17.316	8.794	454
Causes mal définies ou non déclarées	14.543	7.622	6.921	681	59.708	31.173	28.535	3.058
Total (toutes causes)	131.653	67.123	64.530	5.949	520.409	265.326	254.783	27.410

(1) Non compris les leucémies.
(2) Non compris la pneumonie et la diarrhée infantiles qui sont classées respectivement avec les pneumonies et les gastro-entérites.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

RAPPORT

sur la

GESTION FINANCIÈRE des POSTES, TÉLÉGRAPHES et TÉLÉPHONES

(Art. 225 - Code législatif des P. T. T.)

ANNÉE 1954

PREMIERE PARTIE

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EXERCICE 1954

Aux termes de l'article 70 de la loi du 30 juin 1923 (article 204, code législatif des P. T. T.) le budget annexe de ce service public « comprend deux sections: à la première figurent les recettes et les dépenses d'exploitation; la deuxième section est affectée exclusivement à des dépenses d'équipement et de reconstruction ainsi qu'aux ressources spéciales affectées à ces dépenses ».

TITRE Ier

RECETTES ET DEPENSES D'EXPLOITATION

(1re section du budget annexe).

Le budget voté de l'exercice 1954 comportait, pour la première section, des évaluations de recettes et des autorisations de dépenses s'équilibrant au total de 171.899.108.000 F.

A la clôture de l'exercice, les résultats d'exploitation s'établissaient de la manière suivante:

Recettes totales (1)	181.101.318.545 F.
Dépenses totales	179.031.128.205
Il s'est donc manifesté un excédent de recettes d'exploitation de	2.070.190.340 F.

affecté, conformément à la loi budgétaire, au financement partiel des dépenses d'équipement (2e section du budget annexe).

(1) Y compris celles effectuées au titre de fonds de concours.

En définitive, la situation de la première section du budget annexe pour l'exercice 1954 s'établit comme indiqué au tableau ci-après:

TABLEAU N° 1

Situation définitive du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

(1re section. — Exercice 1954.)

NATURE DES OPÉRATIONS 1	RÉSULTATS définitifs au 31 mai 1955. 2	POUR MÉMOIRE (*) 3	NATURE DES OPÉRATIONS 4	RÉSULTATS définitifs au 31 mai 1955 5
	Francs.	Francs.		Francs.
Recettes.			*Dépenses.*	
Postales	59.443.768.717	253.638.924	Dette publique	13.648.651.018
Télégraphiques	8.283.143.953	602.089.165	Dette viagère	115.381.059
Téléphoniques	83.729.301.567	2.352.601.558	Personnel	114.853.372.546
Services financiers	8.123.589.828	2.273.816	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	31.838.078.479
Autres recettes	21.521.514.450	»	Charges sociales	18.317.954.216
			Subventions	12.670.000
			Dépenses diverses	245.020.887
Total des recettes	181.101.318.515	3.210.603.463	Total des dépenses	179.031.128.205

Excédent des recettes: 2.070.190.340 F (versés à la 2e section).

(*) Recettes effectuées au titre de fonds de concours dont le montant est compris dans les chiffres de la colonne 2.

A. — Les recettes d'exploitation.

1. — Comparaison des recettes effectives et de leurs évaluations

Elle est donnée, pour chaque chapitre budgétaire, par le tableau ci-après:

TABLEAU N° 2

Comparaison des recettes et de leurs évaluations (fonds de concours non compris).

CHAPITRES BUDGÉTAIRES	ÉVALUATIONS définitives.	RECETTES effectives.	DIFFÉRENCES AVEC LES ÉVALUATIONS	
			En plus.	En moins.
	(En milliers de francs.)			
Recettes d'exploitation proprement dites.				
1. Recettes postales	56.506.000	59.190.130	2.684.130	»
2. Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	9.320.000	7.681.055	»	1.638.945
3. Recettes téléphoniques	81.000.000	81.376.700	376.700	»
4. Recettes des services financiers	8.000.000	8.121.316	121.316	»
Recettes diverses.				
5. Versements opérés par diverses administrations publiques	13.667.400	11.008.937	»	2.658.463
7. Intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor	6.450.000	10.000.781	3.550.781	»
8. Produits des ateliers	5.000	1.225	»	3.775
9. Produits divers	166.000	179.005	13.005	»
11. Produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts	80.000	49.578	»	30.422
12. Versements effectués au titre du loyer par des fonctionnaires ou agents logés	»	60.160	60.160	»
13. Dons et legs	8	8	»	»
14. Produits des placements de fonds	111.000	221.820	110.820	»
Totaux	175.305.408	177.890.715	6.916.912	4.331.605
			En plus: 2.585.307.	

Il apparaît donc que les éléments constitutifs de la différence se situent essentiellement au niveau:

Du chapitre 2 « Recettes télégraphiques et radio-télégraphiques » où la moins-value de 1.639 millions résulte de l'apurement en cours d'année des parts revenant aux offices étrangers sur les recettes du trafic international: 2.576 millions ont été, en effet, réglés à ce titre en 1954 contre 1.302 millions en 1953;

Du chapitre 5 « Versements opérés par diverses administrations publiques »: pour lequel la différence constatée correspond à concurrence de 1.767 millions à des créances de l'administration des postes, télégraphes et téléphones sur d'autres services publics, créances dont le recouvrement n'était pas opéré à la fin de l'exercice;

Du chapitre 7 « Intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor » où, par contre, la plus-value résulte de la perception en 1954 de recettes relatives à l'exercice précédent.

De telles constatations manifestent à l'évidence une distorsion entre les opérations enregistrées en application des règles de la comptabilité publique et les résultats véritables de l'exercice.

A cet égard, il paraît opportun de souligner que la mise en application du nouveau plan comptable des postes, télégraphes et téléphones permettra, à partir de l'année 1955, de pallier cet inconvénient en reflétant plus exactement dans les comptes d'exécution budgétaires les résultats de l'exploitation.

2. — Répartition géographique des recettes d'exploitation

La répartition des recettes par région de perception est donnée au tableau n° 3 ci-après:

TABLEAU N° 3

Répartition des recettes d'exploitation par région de perception (exercice 1954).

RÉGIONS	RECETTES postales.	RECETTES télégraphiques.	RECETTES téléphoniques.	RECETTES des services financiers.	RECETTES diverses.	TOTAUX
			(En milliers de francs.)			
Paris	21.381.813	6.337.214	35.432.525	2.090.733	189.334	68.431.619
Bordeaux	2.055.774	225.221	2.771.403	384.239	3.730	5.440.364
Châlons-sur-Marne	1.621.226	82.523	2.024.337	224.921	4.719	3.954.726
Clermont-Ferrand	1.167.293	76.614	1.434.904	210.079	3.193	2.892.080
Dijon	2.360.213	130.437	2.616.310	365.135	10.514	5.482.609
Lille	3.799.405	321.195	4.575.052	650.788	7.527	9.353.967
Limoges	1.152.604	72.132	1.423.019	235.603	3.611	2.886.969
Lyon	4.975.914	383.006	6.108.165	598.229	14.994	12.080.308
Marseille	3.651.375	806.640	5.511.450	468.508	6.078	10.444.051
Montpellier	1.439.381	158.316	2.037.849	271.495	3.630	3.910.671
Nancy	1.221.529	99.488	1.433.207	244.044	2.968	3.001.206
Nantes	2.029.900	115.499	2.446.429	376.453	4.673	4.972.954
Orléans	1.071.701	52.266	1.414.346	202.528	2.019	2.742.860
Poitiers	1.615.592	104.088	1.928.305	202.411	2.372	3.852.768
Rennes	1.628.145	124.806	2.050.946	348.579	4.921	4.157.457
Rouen	2 385.661	218.773	3.394.769	411.949	4.374	6.415.496
Strasbourg	1.988.018	181.087	2.649.980	321.841	4.521	5.145.447
Toulouse	1.551.614	156.527	2.057.945	316.789	4.806	4.087.681
Totaux	60.097.155	9.645.889	81.310.941	7.921.264	277.984	159.253.233
Poste aux armées	2	37.049	735	29.208	23	67.017
Départements d'outre-mer	244.288	138.714	187.490	41.046	1.735	613.243
Agent comptable	— 897.677	— 1.538.508	2.230.136	132.102	21.241.773	21.167.826
Totaux	59.443.768	8.283.144	83.729.302	8.123.590	21.521.515	181.101.319

On remarquera que l'agent comptable figure dans cette répartition pour un total de 21.167 millions, représentant pour sa majeure partie, les redevances globalement versées au budget annexe par les services ou organismes publics bénéficiaires de prestations rémunérées sur une base forfaitaire. En fait, ces redevances — dont les plus importantes sont la valeur d'affranchissement des plis officiels (chap. 5: 11.008 millions) et l'intérêt des sommes mises à la disposition du Trésor (chap. 7: 10.000 millions) — ont toutes pour origine l'activité des diverses régions d'exploitation.

Il semblerait donc opportun de rapporter à chacune de celles-ci la part qui lui revient sur les recettes globalement perçues afin d'avoir une vue plus exacte de l'origine géographique des produits.

Mais un tel rattachement ne peut être opéré qu'à partir des statistiques de trafic, les principales étant:

Celles des plis en franchise déposés;

L'évaluation des avoirs moyens des comptes des particuliers dans chaque centre de chèques postaux.

Par ailleurs, on remarquera que les opérations effectuées par le même agent comptable au titre des recettes postales et télégraphiques comportent en fin d'exercice un solde négatif résultant du transfert des parts revenant aux offices étrangers pour le trafic international dans les deux branches considérées. La ventilation géographique des sommes représentées par ces opérations ne peut également s'opérer qu'à partir d'évaluations statistiques.

C'est pourquoi les renseignements figurant au tableau n° 4 (annexe I) sont donnés à titre purement indicatif et sous réserve des remarques qui précèdent.

3. — Répartition par mois des recettes perçues par chaque service

Le tableau n° 5 présente cette répartition pour l'exercice 1954.

TABLEAU N° 5

Répartition par mois et par service des recettes totales d'exploitation pendant l'année 1954 (y compris les fonds de concours).

DÉSIGNATION	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	SERVICES financiers.	RECETTES diverses.	TOTAL
			(En milliers de francs.)			
1° Opérations des comptables régionaux de la métropole:						
Janvier	5.641.221	513.050	390.767	679.109	11.991	7.236.138
Février	4.402.536	911.146	10.174.435	601.210	18.070	16.107.397
Mars	4.941.502	852.152	3.447.457	654.143	12.304	9.907.558
Avril	4.718.975	927.468	9.876.813	671.015	11.858	16.206.129
Mai	4.676.688	585.945	3.159.186	615.564	9.970	9.047.353
Juin	4.849.878	926.542	9.775.777	649.186	20.191	16.221.574
Juillet	5.086.169	719.989	3.830.071	726.916	10.821	10.373.966
Août	4.370.637	897.755	10.211.458	579.687	8.705	16.068.242
Septembre	4.744.407	776.229	3.465.609	638.649	18.985	9.633.879
Octobre	5.007.355	837.043	10.284.076	727.797	30.517	16.886.788
Novembre	4.894.358	636.388	3.545.692	639.610	19.786	9.705.834
Décembre	6.763.429	1.062.182	13.179.600	748.378	104.786	21.858.375
Totaux	60.097.155	9.645.889	81.310.941	7.921.264	277.984	159.253.233
2° Poste aux armées	2	37.049	735	29.208	23	67.017
3° Départements d'outre-mer	244.288	138.714	187.490	41.046	1.735	613.243
4° Agent comptable centralisateur.	— 897.676	— 1.538.508	2.230.136	132.102	21.241.772	21.167.826
Totaux	59.443.769	8.283.144	83.729.302	8.123.590	21.521.514	181.101.319

4. — Répartition des recettes totales par branche d'exploitation

Après affectation à chaque branche d'exploitation de la part des recettes diverses qui lui revient, cette répartition s'établit comme suit:

TABLEAU N° 6

Répartition par branche des recettes d'exploitation (y compris les fonds de concours).

NUMÉROS des chapitres budgétaires	LIBELLÉ DES CHAPITRES	POSTES	SERVICES financiers.	TÉLÉ-COMMUNI-CATIONS
		(En milliers de francs.)		
1	Recettes postales.....	59.443.769	»	»
2	Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	»	»	8.283.144
3	Recettes téléphoniques....	»	»	83.729.302
4	Recettes des services financiers	»	8.123.590	»
5	Versements opérés par diverses administrations publiques	7.707.125	3.287.725	14.087
7	Intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor	»	10.000.781	»
8	Produits des ateliers.....	»	»	1.225
9	Produits divers (1).....	55.200	22.080	101.725
11	Vente d'objets réformés et rebuts (1).....	19.578	5.000	25.000
12	Versements au titre du loyer (1).....	24.000	9.600	26.560
13	Dons et legs (1).....	»	»	8
14	Produit du placement des fonds (1).....	9.538	6.654	205.628
	Totaux par branche..	67.259.210	21.455.430	92.386.679
	Total général....		181.101.319	

(1) Ventilation opérée sur des bases statistiques.

B. — Les dépenses d'exploitation.

1. — Comparaison des crédits ouverts et des dépenses effectives

Les autorisations de dépenses pour l'exercice 1954 se sont élevées au total à 180.562.284.000 F sur lesquels 179.031.128.000 F ont été effectivement dépensés. Le tableau n° 7 (annexe II) donne pour chaque chapitre les montants comparés des crédits ouverts et des dépenses effectives.

2. — Répartition par service consommateur des dépenses d'exploitation

Le tableau n° 8 (annexe III) présente la répartition des dépenses budgétaires d'exploitation directement mandatées par chaque service ordonnateur. Ceux-ci ont été groupés sous quatre rubriques correspondant à l'organisation administrative des postes, télégraphes et téléphones:

Groupe I. — Services centraux: administration centrale et inspection générale.
Groupe II. — Services spéciaux et spécialisés.
Groupe III. — Régions de la métropole.
Groupe IV. — Départements d'outre-mer.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que les dépenses mandatées par chaque service ne représentent pas la totalité du coût direct de fonctionnement du secteur considéré de l'entreprise.

En particulier, d'importantes dépenses concernant l'ensemble des services des postes, télégraphes et téléphones sont ordonnancées à l'échelon central: contribution à la constitution des pensions du personnel titulaire: 11.276 millions; versement de 5 p. 100 sur les salaires et traitements en remplacement de l'impôt cédulaire: 4.704 millions; cotisations du régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires: 5.555 millions, etc. Il convient donc de rapporter à chaque service la part qui lui revient de ces diverses dépenses si l'on désire serrer de plus près le coût direct de fonctionnement de chacun d'eux. Tel est l'objet du tableau n° 9 (annexe IV).

3. — Répartition des dépenses budgétaires par branche d'exploitation

Cette répartition, figurant au tableau n° 10 (annexe V) a été effectuée sur des bases statistiques à partir des résultats de la comptabilité administrative.

TITRE II

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ET DE RECONSTRUCTION ET LEUR FINANCEMENT

(2e section du budget annexe).

A. — Les dépenses d'équipement et de reconstruction.

La deuxième section du budget annexe des postes, télégraphes, téléphones comporte en dépenses « les crédits allouées par les lois des finances ou par des lois spéciales pour frais d'équipement et de reconstruction » (article 206, code législatif des postes, télégraphes, téléphones).

Au 31 décembre 1954, les dépenses de l'espèce s'élevaient à 39.087.007.755 francs se répartissant en:

Equipement	37.913.517.849 F.
Reconstruction	710.989.906
Etablissement du réseau de télécommunications nord-africain.....	462.500.000
Total	39.087.007.755 F.

De cette somme il convient de déduire les dépenses d'établissement du réseau nord-africain des télécommunications qui ne constituent pas des dépenses d'équipement de l'administration métropolitaine des postes, télégraphes et téléphones. Simplement et pour des raisons de commodité technique les crédits ouverts à ce titre, ainsi que les recettes correspondantes sont pris en charge, depuis 1951, par le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

De sorte que les travaux d'équipement et de reconstruction effectivement réalisés au cours de l'exercice 1954 se chiffrent, en dépenses budgétaires, à 38.624.507.755 F.

1. — Les dépenses effectives. — Comparaison avec les crédits ouverts

Pour chaque chapitre budgétaire de l'exercice 1954, les dépenses effectives de reconstruction et d'équipement se sont élevées aux montants ci-après indiqués:

I. — *Equipement.*

Chapitres.			
N°s 53-00	Bâtiments	4.444.683.277	
53-01	Bâtiments (programme d'infrastructure)	1.026.437.079	
53-02	Matériel de transport routier	225.264.000	
53-03	Matériel de transport routier (programme d'infrastructure)	»	
53-10	Matériel postal et assimilé	767.084.402	
53-20	Installations téléphoniques	5.946.459.462	
53-22	Lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains	6.688.779.534	
53-23	Lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains (programme d'infrastructure)	16.716.567.817	
53-30	Services télégraphiques et radioélectriques	1.589.546.136	
53-32	Services d'études et de recherches des télécommunications	308.476.142	
	Total des dépenses d'équipement ..		37.913.517.849

II. — *Reconstruction.*

N°s 53-80	Bâtiments	457.562.456	
53-82	Bureaux téléphoniques....	141.379.657	
53-84	Lignes téléphoniques interurbaines et des réseaux urbains	73.387.136	
53-86	Services télégraphiques et radioélectriques	38.660.657	
	Total des dépenses de reconstruction....		710.989.906
	Total général		38.624.507.755

Par rapport aux crédits ouverts, la comparaison s'établit comme indiqué au tableau n° 11 ci-après.

TABLEAU N° 11

Comparaison des crédits ouverts et des dépenses effectives. — Equipement et reconstruction.

(Exercice 1954. — 2e section.)

NUMÉROS des chapitres.	INTITULÉ	CRÉDITS de l'exercice 1953 reportés sur l'exercice 1954.	CRÉDITS accordés au titre de l'exercice 1954.	DÉPENSES ordonnancées et mandatées à la clôture de l'exercice 1954.	EXCÉDENT des crédits sur les dépenses.
		(En milliers de francs.)			
	A. — *Equipement.*				
53-00	Equipement. — Bâtiments	1.863.079	4.553.861	4.444.883	1.972.057
53-01	Equipement. — Bâtiments. — Programme d'infrastructure	190.891	1.061.700	1.026.437	226.154
53-02	Equipement. — Matériel de transport routier	261	225.000	225.261	»
53-03	Equipement. — Matériel de transport routier. — Programme d'infrastructure	19	»	»	19
53-10	Equipement. — Matériel postal et assimilé	456.529	1.090.000	767.084	779.445
53-20	Equipement des bureaux téléphoniques	1.111.224	9.844.999	5.946.460	5.009.763
53-22	Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains	2.454.966	9.645.000	6.888.780	5.211.186
53-23	Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains. — Progamme d'infrastructure	664.737	16.603.752	16.716.588	551.901
53-30	Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	1.760.825	2.332.000	1.589.546	2.503.279
53-32	Equipement des services d'études et de recherches des télécommunications	318.786	398.000	308.476	408.310
	Total des dépenses d'équipement	8.821.320	45.754.312	37.913.518	16.662.114
	B. — *Reconstruction.*				
53-80	Reconstruction — Bâtiments	330.364	312.000	457.562	184.802
53-82	Reconstruction des bureaux téléphoniques	72.732	181.000	141.380	112.352
53-84	Reconstruction des lignes téléphoniques interurbaines et des réseaux urbains	122.847	30.000	73.387	79.460
53-86	Reconstruction des services télégraphiques et radioélectriques	136.810	9.000	38.661	107.149
	Total des dépenses de reconstruction	662.753	532.000	710.990	483.763

2. — Répartition par nature des dépenses d'équipement et de reconstruction

Suivant leur objet, les dépenses de reconstruction et d'équipement se répartissent en cinq groupes principaux:

Construction de bâtiments;
Acquisition de matériel de transport;
Equipement des bureaux;
Etablissement de lignes télégraphiques et téléphoniques;
Etudes, recherches et acquisition de prototypes.

La répartition entre ces groupes des dépenses de 1954 est donnée ci-après:

	CONSTRUCTION	MATÉRIEL de transport.	ÉQUIPEMENT des bureaux.	LIGNES	ÉTUDES et recherches.	TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Equipement	5.471.320.356	225.264.000	8.303.090.000	23.605.367.351	308.476.142	37.913.517.849
Reconstruction	457.562.456	»	180.040.314	73.387.136	»	710.989.906
Totaux	5.928.882.812	225.264.000	8.483.130.314	23.678.754.487	308.476.142	38.624.507.755

B. — **Le financement des dépenses de reconstruction et d'équipement.**

A cet égard, une distinction est à établir entre les dépenses correspondant à des travaux de reconstruction et celles relatives à l'équipement proprement dit.

Les travaux de reconstruction sont, conformément à la loi du 5 octobre 1940, remboursés au budget annexe par le budget général. C'est donc une somme de 710.989.906 F qui a été versée à ce titre aux postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1954.

Le financement des dépenses d'équipement a été assuré par:

L'excédent des recettes d'exploitation (1re section du budget annexe), auquel s'ajoute le produit de la vente des objets réformés;

Des fonds d'emprunts;

Des fonds de concours et autres recettes assimilées versés par des collectivités ou des particuliers à titre de participation aux frais de travaux d'établissement effectués pour leur compte ou à leur demande.

Ces diverses recettes s'établissent comme suit:

Fonds d'emprunts	17.984.601.490 F.
Fonds de concours et recettes assimilées	17.811.867.124
Produit de la vente d'objets mobiliers	46.858.895
Excédent des recettes de la 1re section	2.070.190.340
Total	37.913.517.849 F.

Le financement par fonds d'emprunts a été opéré par utilisation du reliquat disponible de l'emprunt postes, télégraphes et téléphones 6 p. 100 1953, soit: 9.670.699.305 F; le surplus étant prélevé sur le produit de l'emprunt postes, télégraphes et téléphones 6 p. 100 1954: 8.313.902.185 F.

Les fonds de concours se sont appliqués aux chapitres budgétaires suivants à concurrence des montants indiqués:

Chap. 53-00. — Equipement. — Bâtiments	15.863.435 F.
Chap. 53-01. — Equipement. — Bâtiments. — Programme d'infrastructure	1.026.441.000
Chap. 53-03. — Equipement. — Matériel de transport routier. — Programme d'infrastructure	19.000
Chap. 53-22. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains. — Programme d'infrastructure	52.954.000
Chap. 53-23. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains. — Programme d'infrastructure	16.716 589.689
	17.811.867.124 F.

DEUXIEME PARTIE

COMPTES D'EXPLOITATION

TITRE Ier

COMPTE GENERAL D'EXPLOITATION

L'article 54 du règlement d'administration publique du 18 décembre 1923 définit le *compte général d'exploitation:* « l'ensemble des opérations se rapportant aux recettes et aux dépenses d'exploitation ». Et le même texte précise que ce compte général est divisé comme suit:

a) *Compte d'exploitation,* faisant ressortir pour l'ensemble des services et pour chacune des branches d'exploitation l'excédent brut des recettes sur les dépenses ou des dépenses sur les recettes;

b) *Compte de pertes et profits* faisant ressortir pour les mêmes subdivisions le résultat définitif de la gestion;

c) *Compte de résultats généraux.*

Dans le cadre de ces prescriptions sont considérées comme:

1° Recettes d'exploitation

Celles résultant de la perception sur les usagers des taxes postales, télégraphiques, téléphoniques et des services financiers (chapitres 1 à 4 de la nomenclature budgétaire);

Les versements opérés par diverses administrations publiques en contrepartie des services qui leur sont rendus par les postes, télégraphes et téléphones (chapitre 5);

L'intérêt des sommes mises à la disposition du Trésor en conséquence de l'exploitation des chèques postaux (chapitre 7);

Les produits des ateliers (chapitre 8);

Les versements opérés au titre du loyer par les fonctionnaires logés (chapitre 12).

2° Dépenses d'exploitation

L'intégralité des dépenses de personnel (chapitres 1000 à 1160);

La dette viagère correspondante (chapitre 0700);

Toutes les dépenses de matériel (chapitres 3000 à 3150)) après déduction de la valeur du matériel et des imprimés mis à la disposition des services et non utilisés à la fin de l'exercice;

Les charges sociales (chapitres 4000 et 4010);

Les subventions et dépenses diverses (chapitres 5000 et 6000 à 6080).

Les autres recettes et dépenses intervenues au cours de l'exercice au titre de la première section du budget annexe n'étant pas des conséquences directes de l'exploitation ont été portées au compte de pertes et profits. Ce compte a donc reçu:

Au débit:

La valeur du matériel et des imprimés mis à la disposition des services et non utilisés; c'est-à-dire la différence, visée en 2) ci-dessus, entre le montant total des dépenses imputées sur les chapitres de matériel et la somme inscrite au compte d'exploitation;

Les dépenses correspondant à l'emploi de dons et legs;

Les dépenses relatives à l'amortissement de la dette des postes, télégraphes et téléphones: dette publique (chapitre 0010) et au remboursement des avances du Trésor pour déficits antérieurs d'exploitation (chapitre 6100).

Au crédit:

Les recettes budgétaires qui, ne résultant pas de l'exploitation proprement dite, n'ont pas été imputées au compte correspondant: produits divers (chapitre 9); produits des ventes d'objets mobiliers réformés ou des rebuts (chapitre 11); dons et legs (chapitre 13) et les produits de placement de fonds (chapitre 14).

La confrontation du compte d'exploitation et du compte de pertes et profits ne manifeste les résultats de l'exploitation qu'en considération des seules opérations budgétaires. Une physionomie plus complète de la gestion est esquissée dans le compte « Résultats généraux » qui intègre aux comptes précédents les éléments hors budget dont il convient de tenir compte à cet égard et dont l'essentiel est constitué par l'évaluation de la dépréciation d'usage des installations.

Dressé suivant les modalités ci-dessus indiquées et conformément au règlement du 18 décembre 1923, le compte général d'exploitation de l'ensemble des services pour l'exercice 1954 est présenté au tableau n° 12 (annexe VI), la répartition par branche d'exploitation des éléments de ce compte général étant résumée dans le tableau n° 13 (annexe VII).

Ainsi qu'il a été précédemment indiqué, le compte d'exploitation constituant la première partie du compte général ci-dessus décrit comprend les seules opérations de recettes et de dépenses qui se rattachent directement à l'exploitation.

1. — Les recettes d'exploitation

Elles s'établissent pour 1954 au total de 180.650.907.139 F.

Le tableau n° 11 ci-après en fournit les résultats comparés pour les exercices 1953 et 1954.

Cette comparaison souligne l'appréciable augmentation des produits de l'année 1954 sur ceux du précédent exercice; les recettes d'exploitation proprement dites progressant à elles seules de plus de 12,5 milliards. Encore convient-il, cependant, de remarquer que les résultats d'exploitation de 1953 avaient été affectés à deux reprises par des arrêts de travail.

Il n'en demeure pas moins que la progression des recettes d'exploitation proprement dites qui, de 1951 à 1952, avait été de 19,2 p. 100, puis, de 1952 à 1953, de 0,97 p. 100 seulement, a atteint 12,81 p. 100 en 1954 par rapport à l'année précédente.

En définitive, si l'on rapporte à chaque branche d'exploitation la part qui lui revient sur les recettes diverses, les produits exprimés en milliers de francs s'établissent comme suit, y compris les fonds de concours:

Postes	67.174.694 F.
Services financiers	21.421.696
Télécommunications	92.054.318

2. — Les dépenses d'exploitation

Elles atteignent un total de 161.868.280.383 F, se répartissant comme suit entre les divisions par nature de la nomenclature budgétaire:

Dette viagère	115.381 milliers de F.
Personnel	114.853.373 milliers de F.
Charges sociales	18.317.954 milliers de F.
Matériel et entretien	31.323.881 milliers de F.
Autres dépenses	257.691 milliers de F.

L'exercice 1954 manifeste donc par rapport au précédent un sensible accroissement des dépenses, lesquelles passent de 152.480 millions 365.397 F en 1953, à 161.868.280.383 F, soit 8,1 p. 100 d'augmentation.

Pour chacun des motifs de dépenses ci-dessus indiqués l'évolution d'un exercice à l'autre est présentée ci-après:

MOTIFS DE DÉPENSES	EXERCICE 1953	EXERCICE 1954	VARIATION
	Francs.	Francs.	Francs.
Dette viagère	100.464.677	115.381.059	+ 14.916.382
Personnel	106.662.230.236	114.853.372.546	+ 8.191.142.310
Charges sociales	17.375.973.544	18.317.954.216	+ 941.980.672
Matériel, entretien	27.922.549.549	31.323.881.675	+ 3.401.362.126
Autres dépenses	419.177.391	257.690.887	— 616.486.504
Total	152.480.365.397	161.868.280.383	+12.387.914.986

L'augmentation la plus sensible en valeur absolue concerne les dépenses de personnel et les charges sociales corrélatives. Elle trouve sa cause dans diverses mesures d'amélioration des rémunérations.

Aussi bien, pour les cinq dernières années, l'évolution des dépenses de personnel et charges sociales, d'une part, de matériel et dépenses diverses, d'autre part, se présente comme indiqué ci-après:

EXERCICES	DÉPENSES (en milliards.)	
	Personnel et charges sociales.	Matériel et autres.
1950	82	23
1951	104	23
1952	124	31
1953	124	28
1954	133	31

La répartition des dépenses de l'exploitation entre les trois branches du service est présentée dans le compte général d'exploitation par branche: tableau n° 13 - annexe VII; les comptes analytiques d'exploitation de chacune d'elles présentant le détail des recettes et dépenses correspondantes.

TITRE II

COMPTES ANALYTIQUES D'EXPLOITATION

A. — Compte analytique des services postaux.

Il est donné au tableau n° 15 (annexe VIII) lequel confronte, en outre, les charges et produits de cette branche pour les deux derniers exercices. La répartition des recettes et des dépenses a été effectuée à partir de renseignements statistiques pour toutes les opérations qui ne peuvent être directement isolées sur les documents comptables.

1. — Les recettes de l'exploitation postale

a) *Taxe des correspondances.* — Les recettes postales proprement dites — c'est-à-dire le produit des taxes perçues sur les usagers — accusent une progression de près de 6 milliards sur les recettes correspondantes de l'exercice précédent, alors que ce dernier ne marquait en ce domaine, et par rapport à 1952, qu'un accroissement inférieur à un milliard.

Aussi bien, le produit de la vente des figurines a crû de près de 4 milliards, soit de plus de 9 p. 100, d'une année à l'autre, en relation directe avec l'augmentation du trafic.

Dans le même temps, le montant des recettes perçues en numéraire augmentait de plus de 2 milliards, soit de 19 p. 100 environ, en conséquence de la progression:

Du trafic des imprimés et échantillons distribués sans adresse: 385 millions de francs pour 94 millions d'objets en 1954, contre 207 millions de francs pour 52 millions d'objets en 1953;

Des affranchissements opérés au moyen de machines à affranchir qui se sont élevés à 11.100.180.982 F en 1954 contre 9.420.729.195 F en 1953, soit une hausse de près de 18 p. 100; le nombre des machines en service passant au cours de la même période de 8.330 à 9.184.

La progression des recettes perçues envisagée sous ses divers aspects résulte évidemment de l'augmentation du trafic, les tarifs étant demeurés stationnaires. Il convient toutefois de remarquer à nouveau que toute comparaison entre les années 1953 et 1954 doit tenir compte des arrêts de travail qui ont partiellement paralysé le trafic postal en août et décembre 1953. De sorte que pour porter un jugement valable sur l'évolution du trafic postal et des recettes corrélatives il est opportun d'envisager la période 1952 à 1954. C'est cette évolution que présente le tableau n° 16 ci-après.

TABLEAU N° 16

Comparaison du trafic postal des années 1952, 1953, 1954.

Toutes relations: intérieures, Union française, étranger (en millions d'objets).

	1952	1953	1954	VARIATIONS en 1954 par rapport à	
				1952	1953
I. — *Trafic ordinaire.*				P. 100.	P. 100.
Lettres, cartes postales et factures	2.306	2.312	2.498	+ 8,3	+ 8
Imprimés et périodiques..	2.056	2.038(1)	2.144(2)	+ 4,4	+ 5
Paquets ordinaires.....	50,5	51	61,6	+ 22	+ 21,2
II. — *Trafic recommandé.*					
Objets avec valeur déclarée	3,2	3	3	— 6,6	
Lettres recommandées....	34,3	33	35,6	+ 3,8	+ 7,8
Paquets recommandés....	54	55,8	62,7	+ 16	+ 12

(1) Y compris 52 millions d'imprimés sans adresse.
(2) Y compris 94 millions d'imprimés sans adresse.

b) *Produits de la poste automobile rurale.* — Ces produits sont de deux sortes: les subventions des collectivités locales, d'une part; les recettes commerciales, d'autre part.

Les premières sont, en 1954, en augmentation de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente, mais cette augmentation est sans rapport avec l'évolution du service. Il convient, en effet, d'indiquer que les subventions des collectivités locales pour participation aux dépenses d'exploitation de la poste automobile rurale avec voyageurs sont souvent très faibles. Dans de nombreux cas, leur montant n'a pas varié depuis la création du service, alors que les frais de traction sont au coefficient 21 par rapport à 1938. L'Administration s'efforce donc d'obtenir en toute occasion la majoration de ces contributions dans une mesure compatible avec la situation financière des collectivités intéressées. L'augmentation de recettes constatée en 1954 démontre que cet effort n'est pas demeuré sans suite.

Quant aux recettes commerciales: transport des voyageurs, des colis postaux et colis messagerie, leur accroissement de 6,7 p. 100 est imputable à deux causes essentielles:

1° *Majoration de 15 à 20 p. 100 de la place voyageur,* à la suite de l'alignement en cours d'année de la plupart des tarifs sur ceux pratiqués par les services coordonnés;

2° *Augmentation du trafic des colis postaux et colis messagerie de la S. N. C. F.,* ainsi que le démontrent les chiffres ci-dessous:

	1953	1954	POURCENTAGE de variation.
Nombre de voyageurs transportés..	336.181	336.659	—
Nombre de colis postaux.....	518.314	535.367	+ 3
Nombre de colis messagerie S. N. C. F.	25.917	26.706	+ 3

c) *Autres produits.* — Ils sont essentiellement constitués par les versements forfaitaires des administrations et services publics en contrepartie du transport en franchise de leurs correspondances. A cet égard, il est rappelé que les variations — dans un sens ou dans l'autre — des sommes encaissées à ce titre au cours d'années successives ne correspondent pas nécessairement à des fluctuations parallèles des services rendus.

Ainsi, les recettes effectuées en 1954 au titre de la valeur d'affranchissement des plis officiels comprennent un versement de 270 millions de francs afférent à des services rendus au cours d'un exercice antérieur. Par contre, deux versements représentant un total de 2.362 millions et concernant des prestations fournies en 1954 n'ont pu être pris en recette au titre de cet exercice, ayant été effectués après sa clôture.

De tels errements contribuent — on l'a déjà souligné — à diminuer la clarté des comptes d'exploitation: cette anomalie n'apparaîtra plus à partir de 1955, la réforme comptable en cours permettant de pallier cet inconvénient.

2. — Les dépenses de l'exploitation postale

Dans leur ensemble, les dépenses des services postaux pour l'exercice 1954 accusent une progression de 4.697 millions environ. Cette augmentation résulte essentiellement:

Pour les dépenses de personnel, de l'incidence — 3.280 millions — de diverses mesures tendant à l'amélioration des bas salaires et de l'élévation du taux de diverses indemnités;

Pour les dépenses de matériel, par l'augmentation des frais de transport des correspondances.

En définitive, l'exploitation des services postaux au cours de l'année 1954 se traduit par une augmentation des dépenses plus accusée que celle des recettes; ce qui aboutit à un déficit comptable de 988 millions. Toutefois, si l'on tient compte des recettes tardivement perçues dont il a été traité au paragraphe précédent — 2.362 millions — le déficit apparent du compte d'exploitation se traduit par un excédent de 1.373 millions.

Il convient de noter en outre que la part des services postaux dans la dette au Trésor a été réduite, dans le même temps, de 2.818 millions.

B. — Compte analytique d'exploitation des services financiers.

Le tableau n° 17 (annexe IX) présente ce compte pour les exercices 1953 et 1954.

De même que pour les comptes analogues des autres branches d'exploitation, les taxes perçues sur les usagers, ainsi que celles inscrites aux chapitres 5 et 7, sont directement saisies sur les documents comptables. Seules, les recettes des chapitres 9 à 14 ont été ventilées sur des bases statistiques; une procédure analogue a été appliquée aux dépenses d'exploitation.

1. — Les recettes d'exploitation

a) *Droit de commisssion sur les mandats.* — On constate dans le domaine un accroissement de 9,1 p. 100 du produit des droits de commission sur les mandats de service intérieur (métropole), qui passe de 5.893 millions en 1953 à 6.432 millions en 1954. Les causes de ces variations sont dues à une augmentation du trafic les mandats du service intérieur dont le nombre par rapport à 1953 s'est accru de 8,5 p. 100 et le montant de 12,4 p. 100 ainsi que l'indique le tableau n° 18 ci-après.

Par contre, le produit des droits de commission sur les mandats échangés dans les autres relations est en baisse de 5,2 p. 100, atteignant 309 millions en 1954 contre 326 millions en 1953. Cette diminution correspond à une régression du trafic des bureaux de la poste militaire, régression partiellement compensée par l'augmentation du trafic des mandats du service « Union française » (1) émis dans la métropole: 3.815.000 titres en 1954 contre 3.428.000 en 1953.

Quant aux mandats du service international, leur volume accuse également une très légère baisse correspondant aux fluctuations de la main-d'œuvre étrangère utilisée en France.

En définitive, et ainsi que le résume le tableau n° 18, l'accroissement du trafic des mandats constaté en 1953 s'est accentué en 1954, malgré les légères baisses constatées dans les services « Union française (1) » et international.

b) *Recouvrements et envois contre remboursement.* — Le produit des taxes afférentes aux valeurs à recouvrer et aux envois contre remboursement continue à progresser, atteignant un total de 919 millions, en 1954, contre 823, en 1953. Cette progression correspond à l'accroissement de trafic déjà constaté en 1953 et que traduit le tableau n° 19 ci-après.

c) *Taxes du service des chèques postaux.* — Le montant des taxes prélevées sur l'avoir des comptes courants postaux pour certaines opérations exécutées par ce service est en sensible progression: 232 millions ont été perçus à ce titre en 1954 contre 214,5 millions en 1953 et 191 millions en 1952. Cet accroissement des recettes correspond à un développement du service que manifestent aussi bien l'augmentation du nombre des comptes en exercice que l'accroissement des opérations effectuées dans les centres de chèques postaux. Ce développement est résumé, pour les trois dernières années, dans le tableau n° 20 ci-après.

TABLEAU N° 18

Trafic comparé des mandats au cours des trois dernières années.

A. — Mandats émis.

NATURE DU TRAFIC	1952		1953		POURCENTAGE de variation.		1954		POURCENTAGE de variation.	
	Nombre (2).	Montant (3).	Nombre (2).	Montant (3).	Nombre.	Montant.	Nombre (2).	Montant (3).	Nombre.	Montant.
Service intérieur (1).....	201.725	6.330.902	209.325	6.719.489	+ 3,7	+ 6,1	227.011	7.554.170	+ 8,5	+ 12,4
Service U. F. (4).....	4.712	76.315	4.536	71.781	— 3,8	— 6,3	4.473	66.899	— 1,3	— 6,8
Service international.....	1.390	20.373	1.300	19.830	— 6,9	— 2,7	1.280	19.760	— 1,6	— 0,4
Totaux.....	207.827	6.427.591	215.161	6.811.100	+ 3,5	+ 5,9	232.764	7.640.829	+ 7,7	+ 12,2

(1) Les mandats du service intérieur comprennent les titres du service des chèques postaux: mandats de versement aux comptes courants postaux, chèques de retrait et d'assignation.
(2) En milliers de titres.
(3) En millions de francs.
(4) Totalité du trafic à l'intérieur de l'Union française.

B. — Mandats payés.

	1952		1953		1954	
	Nombre (2).	Montant (3).	Nombre (2).	Montant (3).	Nombre (2).	Montant (3).
Mandats payés en France métropolitaine originaires:						
1° De la France métropolitaine (1).....	201.671	6.306.908	208.379	6.714.561	227.050	7.558.370
2° Des bureaux de la poste militaire, des départements français d'outre-mer, des pays ou territoires de l'Union française et de la Sarre.....	5.773	107.049	5.486	103.659	6.599	111.427
3° Des pays étrangers.....	244	1.579	263	1.695	346	2.229

(1) Les mandats du service intérieur comprennent les titres du service des chèques postaux: mandats de versement aux comptes courants postaux, chèques de retrait et d'assignation.
(2) En milliers de titres.
(3) En millions de francs.

(1) Mandats échangés entre la métropole, la principauté de Monaco, les vallées d'Andorre, d'une part; les départements d'outre-mer, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, les territoires ou pays de l'Union française, les bureaux postaux militaires, la poste navale et la Sarre, d'autre part; ainsi que les mandats émis dans les relations entre ces départements, territoires, pays ou correspondants.

TABLEAU N° 19

Evolution du trafic des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement.

(Années 1952, 1953, 1954.)

NATURE DU TRAFIC	1952		1953		POURCENTAGE de variation.		1954		POURCENTAGE de variation.	
	Nombre (2).	Montant (3).	Nombre (2).	Montant (3).	Nombre	Montant	Nombre (2).	Montant (3).	Nombre	Montant.
I. — Valeurs à recouvrer (1)..	13.586	74.858	15.609	85.324	+ 14,8	+ 13,9	16.631	88.413	+ 6,5	+ 3,6
II. — Envois contre remboursement:										
a) Régime intérieur.....	11.680	47.615	13.141	55.152	+ 12,5	+ 15,8	15.598	68.641	+ 18,7	+ 24,5
b) Régime international..	12	11	10	13	— 18,1	+ 20	14	35	+ 40	+ 169
Totaux	25.278	122.484	28.760	140.489	+ 13,7	+ 14,6	32.243	157.089	+ 12,1	+ 11,8

(1) Le service des valeurs à recouvrer est suspendu dans les relations internationales.
(2) En milliers.
(3) En millions de francs.

TABLEAU N° 20

Activité comparée du service des chèques postaux.

(Années 1952, 1953, 1954.)

	1952	1953	POURCENTAGE de variation.	1954	POURCENTAGE de variation.
I. — Opérations effectuées:					
Nombre (1).....	431	462	+ 7,2	516	+ 11,7
Montant (2).....	40.138	42.036	+ 4,7	47.955	+ 14,1
II. — Nombre de comptes en exercice au 31 décembre	3.013.000	3.299.000	+ 9,5	3.647.000	+ 10,5
III. — Montant des avoirs au 31 décembre:					
Particuliers (2).....	338	389	+ 15,1	486	+ 24,9
Comptables publics (2).....	140	187	+ 33,6	171	— 8,6
Total (2).....	478	576	+ 20,5	657	+ 14,1

(1) En millions.
(2) En milliards de francs.

Les opérations de débit et de crédit effectuées pendant l'année 1954 sur les comptes courants postaux métropolitains sont retracées dans le tableau suivant, qui permet, d'autre part, une comparaison avec celles de 1952 et 1953.

	1952	1953	1954
	(En millions de francs.)		
Opérations de crédit.....	20.004.911	21.066.954	24.018.150
Opérations de débit.....	20.043.389	20.969.157	23.937.064

Le tableau ci-dessous indique le montant des virements inscrits au débit des comptes courant postaux tenus dans la métropole pour être transférés à d'autres comptes en France métropolitaine, dans l'Union française et à l'étranger au cours des années 1952, 1953 et 1954.

	1952	1953	1954
	(En millions de francs.)		
I. — Virements à destination de la France métropolitaine.	16.823.287	17.599.671	20.124.750
II. — Virements à destination de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, de l'Afrique occidentale française, de Madagascar et de la Sarre.	39.030	41.811	47.903
III. — Virements à destination de l'étranger	722	787	679

Pour ces mêmes années, le montant des virements portés au crédit des comptes courants postaux métrophitains et provenant de la métropole, de l'Union française et de l'étranger s'établit comme suit:

	1952	1953	1954
	(En millions de francs.)		
I. — Virements originaires de la métropole	16.822.479	17.591.125	20.132.559
II. — Virements originaires de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc, d'Afrique occidentale française, de Madagascar et de la Sarre.	261.219	246.666	287.748
III. — Virements originaires de l'étranger	1.905	677	951

d) *Autres recettes.* — Au cours de l'exercice 1954, ces produits — essentiellement constitués par les versements de divers services publics en contrepartie des prestations qui leur sont fournies par les postes, télégraphes et téléphones — ont atteint, au total, 13.332 millions, contre 4.286 millions, en 1953. Cet écart résulte pour sa quasi-totalité de la perception, au cours de l'exercice 1954, d'une somme de quatre milliards, représentant l'intérêt des sommes mises à la disposition du Trésor pendant l'année 1953 au titre de l'avoir des comptes des particuliers aux chèques postaux. De sorte que si l'on rapporte à chacune de ces années la part qui lui revient en fait, les produits réels s'établissent à 9.332 millions, en 1954, contre 8.286, en 1953; la progression de un milliard, environ, provenant pour 504 millions de l'intérêt des sommes mises à la disposition du Trésor, et, pour le surplus, par la perception (chap. 5) de créances nées au cours d'exercices antérieurs.

2. — Les dépenses d'exploitation des services financiers

Au total, ces dépenses manifestent une augmentation de 2.811 millions résultant pour la plus grande partie — 2.340 millions — de l'incidence de diverses mesures tendant à l'amélioration des bas salaires ou au relèvement de diverses indemnités. Par ailleurs, la part des services financiers dans la dette au Trésor a été réduite de 4.415 millions.

C. — Compte analytique d'exploitation des services de télécommunications.

Le tableau n° 21 (annexe X) présente ce compte établi pour les exercices 1953 et 1954 suivant les modalités déjà exposées en ce qui concerne l'imputation des recettes et dépenses directes de cette branche de l'exploitation; et la ventilation de celles qui, bien que se rapportant au fonctionnement du service des télécommunications, sont comptabilisées sous des rubriques du budget annexe communes à l'ensemble des branches de l'exploitation.

1. — Les recettes d'exploitation

Dans leur ensemble, les recettes des télécommunications ont marqué, en 1954, un accroissement de 5.619 millions par rapport à celles de 1953. Cette augmentation des produits est la conséquence de l'augmentation du trafic téléphonique; les recettes du télégraphe accusant, au contraire, une régression dans leur ensemble.

a) *Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques.* — Sans doute, une très légère augmentation des recettes du régime intérieur s'est-elle manifestée en 1954 par rapport aux recettes correspondantes de 1953; mais la comparaison entre ces deux années ne peut être opérée — comme il a déjà été dit — sans tenir compte des pertes de trafic consécutives aux arrêts de travail qui se sont produits en 1953.

En ce qui concerne les recettes du régime international, leur diminution apparente — 1.201 millions, en 1954, contre 2.369, en 1953 — est la conséquence de l'apurement totale, en 1954, des soldes débiteurs des comptes internationaux: 2.578 millions ont, en effet, été réglés à ce titre, en 1954, contre 1.302 millions, en 1953. Ces errements seront rectifiés à partir de 1955, exercice à partir duquel les recettes nettes apparaîtront seules dans les comptes budgétaires, les parts revenant aux offices étrangers étant transférées à un compte de provisions.

Les recettes correspondant à la location de lignes spécialisées sont en progression de 20,5 p. 100. Cette augmentation correspond pour partie à l'extension du service: le nombre des liaisons louées étant passé de 958, au 31 décembre 1953, à 1.102, au 31 décembre 1954. Pour le surplus, l'augmentation des recettes perçues de ce chef, en 1954, résulte du retard dans le payement des redevances de 1953.

Pour les mêmes motifs, les recettes accessoires à l'exploitation ont augmenté de 281 millions, d'une année à l'autre, encore que sur ce point la reprise par l'administration de l'exploitation de la Compagnie Radio-France, à partir du 1er janvier 1954, ait partiellement contribué à l'augmentation des recettes.

Les recettes du services Télex et du service pneumatique traduisent le développement de cette partie du trafic dont l'évolution chiffrée figure au tableau n° 22 ci-après.

TABLEAU N° 22

Trafic télégraphique.

(Années 1953 et 1954.)

NATURE DU TRAFIC	1953	1954	VARIATION en pourcentage.
Nombre de télégrammes.			
a) Régime intérieur (trafic de départ)	13.911.828	13.981.101	+ 0,5
b) Régime international (trafic de départ).....	(1) 2.868.376	(1) 3.374.256	(1)
c) Service pneumatique.....	4.090.699	4.561.565	+ 11,5
Service Télex.			
a) Communications locales...	63.259	59.402	— 6,1
b) Communications interurbaines	209.342	309.668	+ 47,9
c) Communications internationales	418.787	608.091	+ 45,2
d) Nombre d'abonnements en service au 31 décembre....	454	559	+ 23

(1) Les conditions d'établissement des statistiques télégraphiques ayant été modifiées après la création de la voie Télé-France, il n'est pas possible de comparer valablement les chiffres de 1953 et 1954.

b) *Recettes téléphoniques.* — Elles se sont élevées à 83.729 millions en 1954 contre 77.156 en 1953; soit, en valeur absolue, une augmentation de 6.573 millions contre 4.631 de 1952 à 1953.

C'est évidemment le produit des communications qui contribue pour la plus grande part à cette progression et ceci du fait de l'augmentation du trafic des divers régimes comme indiqué au tableau n° 23 ci-dessous. Aussi bien le nombre des abonnements en service est passé de 1.599.417 en 1953 à 1.670.433 en 1954 pour les postes principaux; et de 1.089.717 à 1.193.899 pour les postes supplémentaires.

L'augmentation du produit de la location des liaisons spécialisées est aussi sensible, encore qu'à cet égard l'augmentation des recettes — + 7,3 p. 100 — ne corresponde pas exactement à celle du nombre des liaisons louées: 2.454, au 31 décembre 1954 contre 1.744 au 31 décembre précédent. Cet écart tient au fait que les locations nouvelles ont porté le plus souvent sur de courtes liaisons.

TABLEAU N° 23

Trafic téléphonique.

(Années 1953 et 1954.)

NATURE DU TRAFIC	1953	1954	VARIATION en pourcentage.
Trafic intérieur total exprimé en milliers de taxes de base.....	3.440.637	3.765.765	+ 9,4
Pour mémoire :			
a) Trafic urbain et interurbain enregistré aux compteurs (en milliers de taxe de base).....	1.444.861	1.608.865	+ 11,3
b) Trafic interurbain enregistré sur tickets (en milliers d'unités de conversation).....	461.017	490.758	+ 6,4
Trafic international exprimé en milliers d'unités de conversation	6.821	7.691	+ 12,7
Nombre d'abonnements en service au 31 décembre :			
a) Abonnements principaux.....	1.599.417	1.670.433	+ 4,4
b) Abonnements supplémentaires	1.089.717	1.193.899	+ 9,6

2. — Les dépenses d'exploitation des services des télécommunications

Leur total accuse une augmentation de 4.880 millions sur celles de l'exercice précédent; dont 3.182 au titre des dépenses de personnel et des charges sociales correspondantes. A ce propos, il convient de noter tout d'abord qu'en raison de l'incidence des grèves de 1953, les dépenses relatives à l'exercice 1953 ont été sensiblement inférieures à la normale; ce qui, encore une fois, modifie les données de la comparaison entre les deux exercices. Mais, en outre, certaines mesures: création ou relèvement du taux de diverses indemnités ont concouru à l'augmentation des dépenses en même temps que les améliorations des salaires les plus modestes.

Quant aux dépenses de matériel, leur augmentation est la conséquence normale de l'augmentation du nombre et de l'importance des installations en service.

Enfin, de même que pour les autres branches de l'exploitation, la part des télécommunications dans la dette au Trésor a été réduite; c'est une somme de 6.115 millions qui a été versée à ce titre.

D. — Compte d'exploitation des départements d'outre-mer.

Les résultats d'exploitation détaillés ci-dessus concernent l'ensemble des services de la métropole et des départements d'outre-mer. Les résultats en recettes et dépenses des services de postes, télégraphes, téléphones dans lesdits départements au cours de l'exercice 1954 sont présentés dans les deux tableaux ci-après :

A. — RECETTES

DÉPARTEMENTS	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	SERVICES financiers.	DIVERSES	TOTAUX
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Guadeloupe	61.826.909	44.447.876	29.013.891	10.012.276	179.157	145.480.112
Guyane	20.478.233	11.966.704	9.320.526	2.774.471	7.600	44.547.534
Martinique	73.406.887	57.858.162	65.660.493	10.390.190	981.733	208.297.465
Réunion	88.576.104	24.441.071	83.495.384	17.838.852	566.798	214.918.212
Totaux.....	244.288.133	138.713.816	187.490.297	41.015.789	1.735.288	613.243.323

B. — DEPENSES

DÉPARTEMENTS	DETTE VIAGÈRE	PERSONNEL	MATÉRIEL Fonctionnement des services.	CHARGES sociales.	DIVERSES	TOTAUX
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Guadeloupe	»	228.086.413	38.577.353	70.434.830	239.645	337.338.241
Guyane	»	67.326.846	30.672.161	17.767.315	»	115.766.325
Martinique	»	296.830.225	69.442.754	83.470.351	164.574	449.907.904
Réunion	»	364.349.250	59.729.222	129.957.396	2.986.294	557.022.162
Totaux.....	«	956.592.734	198.421.493	301.629.892	3.390.513	1.460.034.632

TROISIEME PARTIE

COMPTE GENERAL D'ETABLISSEMENT

Ce compte traduit l'accroissement brut des investissements: actif immobilisé et matériel, au cours d'un exercice.

Il distingue entre:

Le « budget d'établissement » comprenant, d'une part, les dépenses relatives aux travaux neufs et aux acquisitions effectuées au cours d'un exercice; d'autre part, la valeur du matériel acheté et non consommé au cours de la même période;

Le compte « Renouvellement des installations et du matériel » retraçant les opérations de remplacement du matériel et des installations; une distinction étant faite — conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 1923 — entre ces dépenses selon qu'elles correspondent au renouvellement de matériels et installations existant au 1er janvier 1923 ou réalisées depuis cette date (1).

La contrepartie de ces deux groupes de dépense retrace les modalités de leur financement.

Par ailleurs, un certain nombre de dépenses imputées sur les crédits de la première section du budget annexe concernent des travaux d'établissement et doivent, comme telles, être incorporées dans le compte général d'établissement.

Pour l'année 1954, ce compte établi suivant les modalités ci-dessus exposées est présenté au tableau n° 24 (annexe XI).

1. — Les dépenses d'établissement

La période complémentaire de l'exercice ayant été supprimée depuis 1953 pour le mandatement et le payement des dépenses d'investissement des services civils de l'Etat, le tableau n° 24 susvisé indique les dépenses effectuées au titre de la deuxième section du budget annexe jusqu'au 31 décembre 1954. Par contre, les dépenses d'équipement imputées sur la première section du budget annexe correspondent au total des payements effectués à la clôture de l'exercice.

Les dépenses d'investissement ressortent en 1954 à 41.657 millions, abstraction faite, comme il se doit, du montant de la participation de l'Etat au réseau nord-africain de télécommunications.

Le tableau n° 25 (annexe XII) donne la répartition de ces dépenses entre les branches traditionnelles du service; la réforme comptable actuellement en cours n'ayant pas encore permis de réaliser dans ce domaine la discrimination opérée dès 1953 pour les comptes d'exploitation.

Les tableaux nos 26 et 27 (annexes XIII et XIV) fournissent la répartition détaillée des dépenses d'établissement par nature d'immobilisation et par branche du service.

Les frais de travaux neufs et complémentaires de premier établissement se sont élevés à 39.530 millions; les postes de dépenses les plus importants étant: les bâtiments (5.414 millions); l'outillage technique (5.202 millions); les lignes (6.381 millions) et particulièrement les câbles téléphoniques (18.334 millions).

Le financement de ces dépenses a été assuré à concurrence de 36.566 millions par le budget d'établissement, et pour 2.963 millions par les crédits de la première section du budget annexe.

Les dépenses de renouvellement ont atteint 2.127 millions; se répartissant en 255 millions pour les installations antérieures à 1923 et 1.872 millions pour les installations postérieures à 1922.

L'accroissement net des immobilisations par rapport à l'année 1953 est donné au tableau n° 28 (annexe XV) ci-après; le détail de l'effort d'investissement depuis l'instauration du budget annexe figurant au tableau n° 29 (annexe XVI).

(1) Suivant la loi précitée, le renouvellement des installations et du matériel mis en place depuis le 1er janvier 1923 devait être financé par le fonds d'amortissement. Ce fonds n'ayant pu assumer le rôle qui lui était imparti, ces dépenses sont financées par les ressources de la deuxième section du budget annexe.

2. — Evolution des dépenses d'investissement au cours des cinq dernières années

Le tableau n° 28 (annexe XV) établit la comparaison par poste d'immobilisation et par branche du service des dépenses d'établissement des années 1953 et 1954.

Dans l'ensemble, la valeur des immobilisations réalisées en 1954 (41.657 millions) est légèrement inférieure à celle enregistrée en 1953 (43.008 millions). L'effort d'investissement s'est cependant accru pour les bâtiments: + 1.146 millions; pour les lignes aériennes et souterraines: + 1.316 millions. Par contre, les investissements relatifs aux câbles téléphoniques sont en diminution de 5.882 millions.

Il n'en demeure pas moins que les investissements de loin les plus importants, affectent l'équipement des télécommunications comme indiqué ci-après:

ANNÉES	OUTILLAGE technique (y compris outillage radio-électrique).	LIGNES aériennes et souterraines.	CABLES téléphoniques et lignes pneumatiques.
	(En millions de francs.)		
1950.....	»	»	2.674
1951.....	7.003	5.183	8.431
1952.....	6.895	3.211	21.263
1953.....	6.894	5.035	24.919
1954.....	7.736	6.381	18.337

Pour les cinq derniers exercices les dépenses totales d'investissement se répartissent entre les branches du service comme indiqué ci-dessous:

EXERCICES	POSTE et services financiers.	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	TOTAL (1)
	(En millions de francs.)			
1950	2.094	1.734	13.049	16.877
1951	2.066	2.471	21.471	26.008
1952	2.599	2.555	32.982	38.136
1953	1.763	2.007	39.237	43.007
1954	3.146	2.480	36.031	41.657

(1) Y compris le matériel neuf et le solde du compte « Parc automobile des services de l'Etat ».

La part du service des télécommunications demeure donc prépondérante dans les investissements. Toutefois, elle a manifesté au cours du dernier exercice une légère tendance à diminuer au profit des services postaux et financiers. Pour les quatre dernières années, cette évolution est retracée ci-après:

ANNÉES	POSTE ET SERVICES financiers.	TÉLÉCOMMUNICATIONS
1951	8 p. 100.	92 p. 100.
1952	6,8 —	93,2 —
1953	4,1 —	95,9 —
1954	7,55 —	92,45 —

En définitive, rapportés aux branches traditionnelles du service, les investissements réalisés en 1954 se répartissent en:

3.146 millions pour la poste et les services financiers;
2.480 millions pour le télégraphe;
Et 36.031 millions pour le téléphone,

ainsi qu'indiqué ci-dessous:

BRANCHES DU SERVICE	DÉPENSES de reconstruction	DÉPENSES d'équipement.	TOTAL (1)
	(En millions de francs.)		
Poste et services financiers..	183	2.963	3.146
Télégraphe	92	2.388	2.480
Téléphone	436	35.595	36.031
Totaux.....	711	40.946	41.657

(1) Y compris le matériel neuf non utilisé et le solde du compte « Parc automobile des services de l'Etat ».

L'évolution des dépenses d'investissement figure à titre indicatif aux tableaux nos 29 et 30 (annexes XVI et XVII).

3. — Le financement des dépenses d'équipement

Les modalités en ont été exposées dans la première partie du présent rapport (titre II, § 8) en même temps qu'étaient indiqués les montants des sommes investies en 1954 au titre de chacun des modes de financement.

Dans cet ensemble, les fonds de concours interviennent le plus largement en raison de l'exécution des travaux d'infrastructure.

a) *Les fonds de concours.* — A la clôture de l'exercice 1953 le compte des fonds de concours et recettes assimilées présentait un excédent de recettes de: ..... 2.567.066.000 F.

Les recettes totales effectuées à ce titre en 1954 se sont élevées à 21.453.237.587

De sorte que le total des recettes de l'espèce s'est élevé à ..... 24.020.303.587 F.
pour l'exercice 1954, sur lesquels ont été prélevés.. 20.972.470.587
en contrepartie des crédits ouverts.

En définitive, demeurait disponible à la clôture de l'exercice 1954 un excédent de recettes de ..... 3.047.833.000 F.

Les opérations effectuées au cours de l'année 1954 au titre des fonds de concours sont résumées dans le tableau n° 31 (annexe XVIII); le tableau n° 32 (annexe XIX) récapitulant les opérations effectuées depuis l'institution du budget annexe au titre de fonds de concours et recettes assimilées.

b) *Autres moyens de financement.* — Aux recettes sur fonds de concours s'ajoutent comme moyens de financement des dépenses d'équipement, d'une part, l'excédent des recettes sur les dépenses de la première section du budget annexe; d'autre part, le produit des emprunts, et, éventuellement, les avances du budget général.

En 1954, les fonds de concours et l'excédent des recettes de la première section du budget annexe ont permis d'assurer à concurrence de 52,56 p. 100 la couverture des dépenses d'investissement, le produit des emprunts n'intervenant que pour 47,44 p. 100; de sorte qu'il n'y a pas eu lieu de recourir à des avances du budget général.

Le développement des sommes affectées depuis le 1er janvier 1923 à la couverture des dépenses d'équipement est donné au tableau n° 33 (annexe XX). Il apparaît qu'à la clôture de l'exercice 1954, plus de 216 milliards de travaux d'établissement avaient été réalisés depuis l'institution du budget annexe, travaux dont le financement a été assuré pour:

Plus de 73 milliards par les fonds de concours;

Plus de 36 milliards par le produit des emprunts;

Plus de 51 milliards par les avances de l'Etat;

Près de 36 milliards par les excédents d'exploitation;

Plus de 16 milliards au titre de la première section du budget annexe.

QUATRIEME PARTIE

BILAN AU 31 MAI 1955

En application de la loi du 30 juin 1923, le bilan des services des postes, télégraphes et téléphones est arrêté à la clôture de l'exercice, soit au 31 mai 1955 pour le bilan de l'exercice 1954. En conséquence, ce document se trouve affecté non seulement par les opérations afférentes aux exercices 1954 et antérieurs, mais encore par celles intervenues au cours des cinq premiers mois de l'année 1955 au titre de ce dernier exercice. Il est donc opportun d'isoler la résultante de ces opérations sous l'intitulé du bilan « Résultats provisoires de l'exercice en cours ». Il n'en demeure pas moins que la situation active et passive ainsi présentée se trouve de ce fait déformée dans une certaine mesure.

Par ailleurs, la réévaluation des immobilisations étant actuellement en cours, ces dernières figurent encore au bilan pour leur valeur d'origine, en fonction de laquelle sont calculés les amortissements correspondants. Dès lors, on ne saurait déduire de ces indications la valeur véritable du patrimoine des P. T. T. En fait, et s'agissant d'un service intégralement soumis aux règles de la comptabilité publique, ce bilan ne saurait, dans son état actuel, fournir d'autres indications que celles relatives à l'origine des fonds dont les P. T. T. ont disposé depuis le 1er janvier 1923 (passif) et la destination que ces fonds ont reçue (actif).

A. — Actif au 31 mai 1955.

1. — Frais d'établissement

Ce poste comprend les *primes au remboursement* des bons et obligations émis par les postes, télégraphes et téléphones, c'est-à-dire la différence entre la valeur nominale des titres et leur prix d'émission.

Le compte « Primes à amortir » s'élevait au bilan précédent à 1.806 millions en nombre rond. Au 31 mai 1955, il atteint 2.017 millions en raison:

De l'incidence des primes au remboursement des bons 6 p. 100 1955 émis à 9.900 F pour 10.000 F de valeur nominale, soit 262.198.600 F pour l'ensemble de l'émission;

De l'amortissement en 1954 des tranches correspondantes des emprunts antérieurement émis, soit au total 50 millions environ.

Le tableau n° 36 (annexe XXXIII) donne le détail par fonds des opérations ci-dessus résumées.

2. — Actif immobilisé

Ce poste — dont les développements figurent aux tableaux nos 37 à 43 (annexe XXIV à XXX) — représente, d'une part, la valeur d'inventaire des immobilisations prises en compte le 1er janvier 1923, et, d'autre part, le montant des dépenses de toute nature effectuées depuis cette date pour l'achat de terrains et de bâtiments, la construction d'immeubles, l'acquisition de matériel roulant et d'outillage ou la réalisation d'installations: câbles, lignes téléphoniques, télégraphiques, etc.

La valeur brute de cet actif est passée au cours de l'exercice 1954 de 190.578 millions à 231.140 millions. Cette augmentation de 40.562 millions correspondant à la valeur des immobilisations réalisées au cours de l'exercice précité.

L'examen du compte d'établissement a montré que cet accroissement du patrimoine se répartissait comme suit:

Augmentation des immobilisations réalisées depuis le 1er janvier 1923..... 38.434 millions.

Renouvellement des installations:

Antérieures à 1923.....	254	—
Postérieures à 1922.....	1.873	—

Le tableau ci-après en donne la répartition par branches traditionnelles du service et par nature d'immobilisation:

NATURE des immobilisations.	ACCROISSEMENT par rapport à la gestion précédente.	ACCROISSEMENT par branches de service.		
		Poste.	Télégraphe.	Téléphone.
		(En millions de francs.)		
Terrains	124	35	14	75
Bâtiments	5.960	2.313	534	3.113
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	1.811	173	26	1.612
Outillage technique.....	6.803	542	974	5.287
Matériel roulant.....	189	83	26	80
Lignes aériennes et lignes souterraines	6.381	»	63	6.318
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	18.337	»	376	17.961
Câbles sous-marins.....	103	»	13	90
Outillage radioélectrique..	933	»	373	560
Totaux.....	(1) 40.641	3.146	2.399	35.096

(1) Y compris une somme de 79 millions figurant en solde au compte « Parc automobile de l'Etat, section II, P. T. T. ».

Par rapport au bilan d'ouverture dans lequel l'actif immobilisé s'élevait à 1.695 millions — valeur de l'équipement de toute nature remis à l'administration lors de l'institution du budget annexe — les immobilisations se sont accrues au 31 mai 1955 de 229.446 millions, dont le tableau ci-après fournit le développement par branche du service et par nature:

NATURE des immobilisations.	ACCROISSEMENT depuis le 1er janvier 1923.	ACCROISSEMENT PAR BRANCHES de service.		
		Poste.	Télégraphe.	Téléphone.
		(En millions de francs.)		
Terrains	1.270	461	127	682
Bâtiments	33.083	10.891	4.399	17.793
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	5.988	1.012	167	4.809
Outillage technique.....	48.134	3.612	6.685	37.837
Matériel roulant.....	2.322	972	202	1.148
Lignes aériennes et lignes souterraines	40.458	»	400	40.058
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	91.298	»	2.073	89.225
Câbles sous-marins.....	424	»	278	146
Outillage radioélectrique..	6.469	»	4.663	1.806
Totaux.....	229.446	16.948	18.994	193.504

Déduction faite du montant des dépréciations d'usure et de caducité, la valeur nette de l'actif immobilisé au 31 mai 1955 s'établit comme suit :

Valeur brute	231.140 millions.
Dépréciations	— 21.193 —
	209.947 millions.

Cette somme est incontestablement bien loin de représenter la valeur actuelle du patrimoine immobilisé de l'Administration. Les travaux en cours de réévaluation permettront d'apporter sur ce point les corrections nécessaires.

Par ailleurs, un poste de l'actif immobilisé est représenté par la dotation du fonds d'approvisionnement. En effet, la loi du 30 juin 1923 (art. 223 du code législatif des postes, télégraphes et téléphones) a institué, en dehors du budget annexe proprement dit, trois comptes spéciaux soumis à des règles particulières de fonctionnement; entre autres, la règle de la spécialité par exercice ne leur est pas applicable.

Le plus important d'entre eux est le *Fonds d'approvisionnement*, organisme chargé de pourvoir aux besoins de tous les services des postes, télégraphes et téléphones en matériel de consommation courante. La dotation de ce fonds — demeurée inchangée au cours de l'exercice 1954 — s'élève à 7.860 millions, dont 7.012 proviennent d'avances du Trésor portant intérêt à 3 p. 100, charge supportée par l'exploitation. Les variations successives de cette dotation et sa répartition par section du fonds figurent au tableau n° 44 (annexe XXXI). La part des télécommunications y est évidemment prépondérante, atteignant 92,3 p. 100.

Les bilans comparés du fonds d'approvisionnement pour les deux derniers exercices font ressortir (tableau n° 45, annexe XXXII) :

La valeur des matériels disponibles s'élevant à 5.296 millions, en diminution donc de 1.909 millions sur celle du 31 décembre 1953;

Une plus-value provisionnelle de réévaluation de stocks de 522 millions, en diminution de 1.232 millions sur le dernier bilan;

Un avoir en deniers de 5.282 millions contre 3.259.

Quant aux mouvements de matériel intervenus au cours de l'année 1954, leur développement est donné au tableau n° 46 (annexe XXXIII). On constate, par rapport à 1953, une progression de 7.226 à 7.597 millions du montant des cessions faites aux services de l'Administration, les cessions à divers s'élevant à 66 millions, en augmentation de 10 millions sur les mouvements correspondants de 1953.

3. — Stocks

Le matériel — imprimés compris — à la disposition des services entreposé dans les magasins régionaux et départementaux, ou en réserve dans les services spéciaux représentait une valeur de 12.724 millions, en augmentation donc de 1.445 millions sur le poste correspondant du bilan précédent. Le tableau n° 47 (annexe XXXIV) en donne la répartition par branche traditionnelle du service.

4. — Comptes financiers

Ils se répartissent en trois groupes :

Dépôts du Trésor avec intérêts;
Provisions;
Disponibilités.

a) *Dépôts au Trésor avec intérêts.* — Ils comprennent les fonds libres provenant d'émission d'emprunts et le montant des sommes versées au fonds d'amortissement.

Les *fonds libres d'emprunts* représentaient, au 31 mai 1955, 39.539 millions contre 32.137 au bilan précédent. Cette évolution résulte de la prise en compte :

D'une part, du produit net de l'émission des bons 6 p. 100 1955, soit 25.957 millions;

D'autre part, des prélèvements opérés sur le produit des emprunts 6 p. 100 1953 et 1954 pour couverture des dépenses d'équipement (17.812 millions) et pour règlement des frais d'émission d'emprunts (743 millions).

Le tableau n° 48 ci-après présente la situation de ce compte au 31 mai 1955, ainsi que l'utilisation du produit des émissions lancées par les P. T. T. depuis 1923 :

TABLEAU N° 48

Développement du compte « Fonds libres d'emprunts ».

DÉSIGNATION DES EMPRUNTS	PRODUIT des émissions.	PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS		FONDS DISPONIBLES à la clôture de l'exercice 1954.
		Pour remboursement des avances du Trésor et du budget général	Pour couverture des dépenses d'équipement.	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
5 p. 100 1928	2.109.772.390	1.392.212.735	717.559.655	»
4,50 p. 100 1929, 1932, 1933	5.552.209.531	4.850.412.319	701.797.215	»
5 p. 100 1934, 1935	2.385.963.576	871.400.907	1.514.562.669	»
5 p. 100 1936	707.570.660	»	707.570.660	»
6 p. 100 1938	1.487.628.009	703.180.987	784.447.022	»
3,50 p. 100 1943	3.240.314.309	2.149.112.835	1.091.201.474	»
4 p. 100 1941 (emprunt de conversion)	9.024.179	»	9.024.179	»
5,50 p. 100 1950	5.865.030.871	»	5.865.030.871	»
Emprunt suisse	2.022.500.000	»	2.022.500.000	»
6 p. 100 1953	13.057.483.517	»	13.057.483.517	»
6 p. 100 1954	21.895.263.742	»	8.313.902.185	13.581.361.557
6 p. 100 1955	25.957.661.400	»	»	25.957.661.400
Ensemble	84.290.422.217	9.966.319.783	34.785.079.477	39.539.022.957

Le fonds d'amortissement. — Second des fonds spéciaux créés en 1923 (1) était destiné — selon le vœu du législateur de 1923 — à pourvoir au renouvellement de l'outillage en service et au remplacement des immeubles. Alimenté jusqu'en 1938 par prélèvement sur les excédents de la première section du budget annexe, son montant demeure inchangé à 274 millions. Cette somme versée au Trésor est productive d'intérêts constituant des recettes du budget annexe conformément à la loi du 31 mars 1951.

b) *Provisions.* — Deux comptes figurent à ce titre au bilan :

L'un d'un montant de 309 millions représentatif des frais d'émission de l'emprunt 6 p. 100 1953;

L'autre, de 267 millions, correspond au solde créditeur au 31 mai 1955 du compte au Trésor « Parc automobile de l'Etat — section P. T. T. ».

c) *Disponibilités.* — Elles s'élevaient au total à 699.028 millions constitués par les valeurs de caisse et les avoirs du budget annexe en comptes courants, cet ensemble ayant progressé de 91 milliards depuis le dernier bilan.

(1) Le dernier de ces fonds : le *Fonds de réserve* devait avoir pour rôle le comblement des déficits accidentels d'exploitation et de la part restant à amortir en cas de reconstitution d'outillage détruit ou réformé avant amortissement complet. Sa dotation maximale avait été fixée en 1923 à 150 millions, mais aucun versement ne put être effectué.

Les *comptes courants postaux des comptables* atteignent au total 67.311 millions, marquant une augmentation considérable de 9.709 millions par rapport au chiffre correspondant du bilan précédent. Cette augmentation n'a été que de 525 millions de 1953 à 1954.

Le *compte courant au Trésor* de l'Agent comptable des postes, télégraphes et téléphones est essentiellement alimenté par les versements au Trésor du numéraire excédant en fin de journée le maximum de l'encaisse autorisée pour chaque poste comptable des postes, télégraphes et téléphones. En sens inverse, ce compte permet le règlement par virement de diverses opérations dont les plus importantes sont celles effectuées par les comptables du Trésor de la métropole et d'outre-mer pour le compte du budget annexe et celles assurées par les comptables des postes, télégraphes et téléphones pour le compte du Trésor.

Au 31 mai 1955, les disponibilités de l'Administration en compte courant s'élevaient à plus de 593 milliards, en augmentation de plus de 77 milliards sur l'avoir au 31 mai précédent.

Le compte des *Fonds à l'étranger* retrace le montant des provisions constituées auprès de certains services étrangers en vue du règlement des virements internationaux. Au 31 mai 1955, ce compte était ramené à 67 millions contre 127 à la date du précédent bilan par suite des règlements intervenus dans l'intervalle.

Enfin, le *numéraire* des comptables s'élevait à 38.587 millions contre 32.012 à la clôture du précédent exercice. Aussi bien ce poste est depuis 1949 en augmentation constante, à l'exception d'un léger fléchissement en 1950.

Le tableau n° 49 ci-après résume la variation de ces disponibilités pour les cinq derniers exercices.

TABLEAU N° 49

Disponibilités à la clôture des exercices 1950 à 1954.

DESIGNATION	1950	1951	1952	1953	1954
	(En millions de francs.)				
Numéraire chez les comptables principaux	15.792	24.166	27.178	32.012	38.588
Fonds à l'étranger	72	103	117	127	65
Comptes courants de chèques postaux des comptables des postes, télégraphes et téléphones	9.933	52.181	57.077	57.602	67.312
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	333.086	410.419	472.319	515.627	593.064
Totaux	358.883	486.869	556.691	605.368	699.029

5. — DÉBITEURS DIVERS

Ces comptes, dont le développement figure au tableau n° 50 (Annexe XXXV) accusent un solde de 378.717 millions, en augmentation de 60.066 millions sur le montant correspondant du bilan précédent.

Dans cet ensemble, les sommes à recevoir du Trésor ou du budget général, soit au titre d'opérations faites pour leur compte, soit au titre d'avance, interviennent pour 47.418 millions, alors qu'elles n'atteignaient que 10 milliards au bilan précédent. De même, le compte « Mandats U. F. payés en France » atteint plus de 56 milliards contre 29 au 31 mai 1954. Le gonflement de ces deux postes traduit le retard de nos correspondants à régulariser les opérations faites pour leur compte par le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Pour le surplus, on trouvera au tableau n° 50 (Annexe XXXV), le détail du compte « Débiteurs divers ».

B. — **Passif au 31 mai 1955.**

1. — DOTATION INITIALE

La dotation initiale de l'Administration des postes, télégraphes et téléphones se compose de deux parties. La première — soit 1.143 millions — représente la valeur d'inventaire des immobilisations existant au 1er janvier 1923, considérées comme amorties sur les bénéfices d'exploitation antérieurs à cette date. La seconde partie de cette dotation — soit 469 millions — correspond aux immobilisations réalisées pendant les années déficitaires antérieures à 1923; elle a été amortie entre 1923 et 1926 par les excédents de recettes de la première section du budget annexe.

2. — RÉSERVES

a) *Emploi des bénéfices et recettes d'exploitation.* — Ce poste traduit, en premier lieu, l'emploi des bénéfices d'exploitation affectés, en application de la loi, à la couverture des dépenses d'équipement. Pour l'exercice 1954, ce compte s'est accru de 2.070 millions, ainsi qu'il a été indiqué dans la première partie du présent rapport. Le tableau n° 51 (annexe XXXVI) retrace l'emploi de ces excédents depuis l'institution du budget annexe.

D'autre part, certains travaux d'établissement comportent l'utilisation des ressources de la première section du budget annexe, soit en matériel, soit en main-d'œuvre. Le montant des travaux de l'espèce réalisés depuis 1923 s'élève à 16.730 millions, dont 3.020 au titre de l'exercice 1954.

b) *Bons et obligations des postes, télégraphes et téléphones amortis.* — L'amortissement du montant des bons et obligations émis pour les besoins de la deuxième section du budget annexe s'effectue, soit par tirage au sort, soit par rachats en Bourse. Au cours de l'année 1954 ces remboursements ont atteint 3.380 millions en nombre rond, portant de ce fait le total des amortissements inscrits au bilan à 13.954 millions. Le tableau n° 52 (annexe XXXVII) donne le développement de ce compte au 31 mai 1955. On remarquera que le total des amortissements figurant audit tableau excède de 10 millions la somme figurant à ce titre au bilan. Cette somme traduit le gain au change réalisé à l'occasion du remboursement intégral du prêt consenti par les banques suisses, en 1950.

c) *Avances du Trésor et du budget général à la deuxième section.* — Au cours de l'exercice 1954, il a été procédé à un remboursement de 6.422 millions sur les avances de l'espèce; cette somme comprenant, d'une part, la tranche annuelle de l'amortissement normal; et, d'autre part, un versement exceptionnel de 5.595 millions. De sorte que le montant des sommes versées en atténuation de cette partie de la dette ressort à 8.090 millions depuis 1923. En contrepartie, la somme demeurant due au Trésor a été ramenée à 13.329 millions. Le tableau n° 53 ci-après donne l'évolution de cette partie de la dette depuis l'institution du budget annexe;

TABLEAU N° 53

Comptes « Avances du Trésor et du budget général pour couverture des dépenses d'équipement ».

PÉRIODES PENDANT LESQUELLES LES AVANCES ont été faites ou remboursées.	MONTANT des avances consenties.	AVANCES AMORTIES		AVANCES amortissables.
		Sur crédits budgétaires.	Sur fonds d'emprunts.	
	Francs	Francs	Francs.	Francs.
Exercices 1923 à 1948	28.607.475.497	35.771.743	9.962.938.325	»
Exercice 1950	3.834.541.561	340.000.000	»	»
Exercice 1951	5.057.679.093	350.305.000	»	»
Exercice 1952	8.872.546.197	414.265.000	»	»
Exercice 1953	7.008.967.000	548.695.000	»	»
Exercice 1954	»	6.422.368.076	»	»
Total des avances à la 2e section	53.371.179.351	8.090.304.819	9.962.938.325	35.317.936.207
Avances au fonds d'approvisionnement				7.011.800.000
			Total général	42.329.736.207

En résumé, la dette contractée par l'Administration des postes, télégraphes et téléphones pour l'équipement des services a été réduite en 1954 de 9.802 millions. Si l'on y ajoute l'amortissement concomitant des avances à la première section, il apparaît que 19.410 millions ont été consacrés en 1954 à l'atténuation de ses dettes de toute espèce.

3. — Subventions

a) *Fonds de concours.* — Ce poste enregistre toutes les participations non remboursables de tiers employées à la réalisation de nouvelles installations: hôtels des postes, lignes d'intérêt privé, part contributive des abonnés au téléphone aux frais de pose de leurs lignes et postes; remboursement de travaux et surtout programme d'infrastructure des télécommunications. C'est à ce dernier titre, en particulier, que ce poste est en croissance constante depuis quelques années passant de 29.780 millions au bilan de 1952 à 55.464 millions en 1953, pour atteindre 73.226 millions en 1954. Le tableau ci-après en donne la décomposition par nature de ressource:

Etat de développement du compte « Fonds de concours. — Sommes employées ».

NATURE DES FONDS DE CONCOURS	SOMMES EMPLOYÉES		
	De 1923 à 1953.	Exercice 1954.	Total.
	Francs.	Francs.	Francs.
Fonds de concours pour construction d'hôtels des postes.....	80.854.954	27.862.654	108.717.608
Contribution pour l'établissement de lignes télégraphiques ou téléphoniques d'intérêt privé.....	147.762.936	»	147.762.936
Part contributive d'établissement des lignes d'abonnés au téléphone.	370.222.532	»	370.222.532
Remboursement de travaux, fournitures, cessions.....	54.864.899.003	17.731.004.470	72.598.903.473
Avances de la caisse autonome d'amortissement.....	311.263	»	311.263
Totaux	55.464.050.688	17.761.867.124	73.225.917.812

b) *Financement par le budget général des dépenses faites pour la défense passive et la reconstruction.* — Les lois du 30 juin 1937 et du 5 octobre 1940 ont respectivement mis à la charge du budget général les dépenses de la défense passive et celles de la reconstruction. C'est à ce dernier titre qu'il a été reçu en 1954 une somme supérieure à 710 millions; ce qui a porté à 17.386 millions le solde du compte correspondant.

Le tableau ci-après en donne l'évolution par année et par nature de dépense.

Etat de développement du compte « Couverture des dépenses faites pour l'organisation de la défense passive et de la reconstruction ».

EXERCICES	MONTANT DES DÉPENSES		
	Défense passive.	Reconstruction.	Total.
	Francs.	Francs.	Francs.
1937	5.087.972	»	5.087.972
1938	6.300.653	»	6.300.653
1939	15.546.096	»	15.546.096
1940	3.166.268	26.949.189	30.115.457
1941	»	92.437.476	92.437.476
1942	2.659.464	78.215.429	80.874.893
1943	940.491	71.690.779	72.631.270
1944	»	94.950.743	94.950.743
1945	»	603.727.109	603.727.109
1946	»	1.518.637.514	1.518.637.514
1947	»	1.888.228.669	1.888.228.669
1948	»	2.645.964.400	2.645.964.400
1949	»	3.128.791.525	3.128.791.525
1950	»	1.690.162.419	1.690.162.419
1951	»	2.102.178.023	2.102.178.023
1952	»	1.713.914.808	1.713.914.808
1953	»	895.908.071	895.908.071
1954	»	710.989.906	710.989.906
Totaux	33.700.944	17.352.746.060	17.386.447.004

4. — Résultats

Ce groupe comprend les comptes suivants:

Report à nouveau; dont le développement est donné au tableau n° 53 (annexe XXXVIII) pour l'exercice 1954; le tableau n° 54 (annexe XXXIX) retraçant les résultats généraux des exercices 1923 à 1953 inclus;

Résultats de l'exercice 1954: s'établissant au total de 2.854 millions;

Résultats provisoires de l'exercice en cours; dont le solde s'élevant à 5.926 millions, correspond aux opérations effectuées du 1er janvier au 31 mai 1955, date de clôture de l'exercice 1954.

5. — Avances et emprunts amortissables

Ce poste comprend les dettes non encore remboursées; contractées soit pour constituer l'actif immobilisé: emprunts publics, avances du Trésor; soit pour faire face à des déficits d'exploitation.

Ces exigibilités à long terme s'élevaient, au 31 mai 1955, à 138.332 millions, contre 122.483, au bilan précédent. Elles sont constituées par:

Les *avances du Trésor pour dépenses d'équipement*, soit 42.329 millions, dont il a été traité au paragraphe 2, alinéa *c* ci-dessus; le tableau n° 53 ci-dessus en donnant la décomposition;

Les *avances du Trésor pour déficit d'exploitation*, dont le détail figure au tableau n° 55 (annexe XL). Le solde à rembourser à ce titre s'élevait, à la clôture de l'exercice 1954, à 21.413 millions, après le versement de la tranche annuelle d'amortissement normal, soit 608.795.000 F;

Les *bons et obligations à amortir*, dont le montant a évolué de 51.679 à 74.509 millions du bilan précédent au 31 mai 1955, en conséquence, d'une part, des amortissements normaux intervenus en 1954 sur les émissions antérieures; d'autre part, de la prise en charge du montant des bons postes, télégraphes et téléphones 6 p. 100 1955, émis en avril dernier (cf. tableau n° 52 annexe XXXVIII).

Enfin, en vertu d'une convention intervenue à cet effet, la Société nationale des chemins de fer français a consenti à l'Administration des postes, télégraphes et téléphones des avances remboursables en vue de financer les travaux de mise en câble des lignes de télécommunications dans le cadre de l'électrification des voies ferrées Dijon-Vallorbe et Reading-Bâle. Au 31 mai 1955, une somme de un milliard avait été versée à ce titre par la Société nationale. Mais seul le versement de cinquante millions, effectué avant le 31 décembre 1954, figure sous cet intitulé; la différence correspondant aux sommes versées au cours de la période complémentaire de l'exercice est inclus sous la rubrique « Résultats provisoires de l'exercice en cours ».

6. — Créditeurs divers

Ce poste, dont le développement est donné au tableau n° 56 (annexe XLI), atteint près de 1.072 milliards, contre 925, au bilan précédent. Cette augmentation de 147 milliards, en nombre rond, correspond, à concurrence de 107 milliards, à l'accroissement des dépôts en comptes courants du service des chèques postaux, et, pour le surplus, au gonflement des comptes du service des articles d'argent.

ANNEXES

ANNEXE I

TABLEAU N° 4

Répartition géographique des recettes d'exploitation (exercice 1954.)
(En milliers de francs.)

DÉSIGNATION	RECETTES postales.	POURCENTAGE	RECETTES télégraphiques.	POURCENTAGE	RECETTES téléphoniques.	POURCENTAGE	RECETTES services financiers.	POURCENTAGE	RECETTES diverses.	POURCENTAGE	TOTAL des recettes.	POURCENTAGE du total.
Paris	25.719.583	38,30	5.326.706	64,31	36.404.661	43,48	6.836.298	31,92	189.334	67,68	74.476.582	41,11
Bordeaux	2.323.310	3,46	189.221	2,28	2.847.403	3,40	1.050.378	4,92	3.730	1,33	6.414.042	3,54
Châlons-sur-Marne	1.899.224	2,83	69.523	0,84	2.080.337	2,48	549.381	2,56	4.719	1,69	4.603.187	2,54
Clermont-Ferrand	1.347.274	2	64.611	0,78	1.473.904	1,76	502.928	2,34	3.193	1,14	3.391.910	1,87
Dijon	2.754.667	4,10	109.437	1,32	2.688.310	3,21	880.823	4,14	10.514	3,76	6.443.751	3,55
Lille	4.260.205	6,34	270.195	3,26	4.700.052	5,61	1.513.479	7,06	7.527	2,69	10.751.458	5,93
Limoges	1.387.123	2,07	60.132	0,72	1.462.019	1,74	547.420	2,55	3.611	1,29	3.460.305	1,91
Lyon	5.516.897	8,22	322.006	3,88	6.276.165	7,49	1.635 277	7,63	14.994	5,35	13.765.339	7,60
Marseille	4.031.708	6	677.640	8,18	5.662.450	6,76	1.319.677	6,16	6.078	2,17	11.697.553	6,46
Montpellier	1.700.966	2,53	133.316	1,61	2.093.849	2,50	581.125	2,72	3.630	1,30	4.512.886	2,49
Nancy	1.399.894	2,08	83.488	1,01	1.472.207	1,75	664.729	3,10	2.968	1,06	3.623.286	2,00
Nantes	2.366.206	3,52	97.499	1,17	2.513.429	3	921.504	4,30	4.673	1,67	5.903.311	3,26
Orléans	1.264.319	1,88	44.266	0,53	1.453.346	1,73	458.467	2,14	2.019	0,72	3.222.417	1,78
Poitiers	1.947.814	2,90	87.088	1,05	1.981.305	2,36	344.676	1,61	2.372	0,84	4.363.255	2,44
Rennes	1.957.124	2,91	104.866	1,26	2.106.946	2,52	873.768	4,08	4.921	1,76	5.047.625	2,79
Rouen	2.781.470	4,14	183.773	2,22	3.487.769	4,16	983.222	4,59	4.374	1,56	7.440.608	4,14
Strasbourg	2.392.420	3,56	152.087	1,83	2.722.980	3,25	883.174	4,12	4.521	1,61	6.155.182	3,40
Toulouse	1.833.215	2,73	131.527	1,58	2.113.945	2,52	785.812	3,66	4.806	1,72	4.869.305	2,69
Totaux France métropolitaine	66.883.419		8.107.381		83.541.077		21.332.141		277.981		180.142.002	
Poste aux armées	2		37.049	0,44	735		29.208	0,13	23		67.017	0,03
D. O. M.	274.288	0,4	138.714	1,67	187.490	0,22	54.166	0,25	1.735	0,62	656.393	0,36
Produits divers non répartis	»		»		»		»		»		235.907	0,13
Totaux généraux	67.157.709		8.283.144		83.729.302		21.415.515		279.742		181.101.319	

ANNEXE II

TABLEAU N° 7

Etat comparatif par chapitre des crédits accordés et des dépenses faites au titre de l'exercice 1954.

CHAPITRES	LIBELLÉ DES CHAPITRES	CRÉDITS OUVERTS	DÉPENSES ordonnancées ou mandatées à la clôture de l'exercice 1954.	EXCÉDENTS des crédits sur les dépenses.
			(En milliers de francs.)	
	Dette publique.			
10	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor.	13.682.716	13.648.651	34.065
	Dette viagère.			
700	Pensions et compléments de pensions	118.078	115.381	2.697
	Personnel.			
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	750.430	746.694	3.736
1010	Directions régionales et départementales. — Personnel titulaire	3.290.609	3.287.125	3.484
1020	Bureaux mixtes. — Personnel titulaire	18.053.844	18.051.343	2.501
1030	Services communs spéciaux. — Personnel titulaire	2.495.419	2.482.786	12.633
1040	Services postaux spécialisés. — Personnel titulaire	14.577 207	14.567.824	9.383
1050	Services spécialisés des chèques postaux et des articles d'argent. — Personnel titulaire	4.191.006	4.188.935	2.071
1060	Services spécialisés des télécommunications. — Personnel titulaire	20.266.115	20.239.033	27.082
1070	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Rémunérations principales et indemnités	223.533	223.128	405
1080	Services extérieurs. — Personnel contractuel et auxiliaire	5.088.559	5.081.429	7.130
1090	Frais de remplacement	3.488.247	3.485.333	2.914
1100	Indemnités résidentielles	17.937.050	17.935.686	1.364
1110	Indemnités spéciales	1.580.987	1.577.921	3.066
1120	Indemnités éventuelles	5.936.158	5.883.439	52.719
1130	Rémunération des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	1.145.303	1.122.110	23.193
1140	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel	11.276.901	11.276.475	426
1150	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire.	4.704.112	4.704.112	»
	Totaux des dépenses de personnel	115.005.480	114.853.373	152.107

CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES	CREDITS OUVERTS	DEPENSES ordonnancées et mandatées à la clôture de l'exercice 1954.	EXCEDENTS des crédits sur les dépenses.
			(En milliers de francs.)	
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.			
3000	Remboursement de frais. — Administration centrale	7.747	4.526	3.221
3010	Remboursement de frais. — Services extérieurs	4.564.552	4.465.599	98.953
3020	Frais de mission à l'étranger	11.866	6.084	5.782
3030	Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures. — Administration centrale	30.886	30.855	31
3040	Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures. — Services extérieurs	3.669.748	3.638.637	31.111
3050	Loyers	526.951	496.636	30.315
3060	Entretien et aménagement des locaux	1.066.845	1.066.049	796
3070	Matériel automobile	1.959.270	1.955.923	3.347
3080	Transport du matériel et du personnel	1.214.198	1.122.506	91.692
3090	Travaux d'impression	2.059.945	2.056.817	3.128
3100	Travaux et cessions à titre remboursable	1.186.187	1.186.170	17
3110	Aide aux forces alliées	»	»	»
3120	Matériel postal	879.500	863.868	15.632
3130	Transport des correspondances	9.516.808	8.788.673	728.135
3140	Matériel des télécommunications	6.037.915	5.750.655	287.260
3150	Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	406.627	405.080	1.547
	Totaux des dépenses de matériel	33.139.045	31.838.078	1.300.967
	Charges sociales.			
4000	Prestations et versements obligatoires	18.006.132	17.972.983	33.149
4010	Prestations et versements facultatifs	345.255	344.971	284
	Totaux des charges sociales	18.351.387	18.317.954	33.433
	Subventions.			
5000	Subventions de fonctionnement à divers organismes	12.673	12.670	3
	Totaux des subventions	12.673	12.670	3
	Dépenses diverses.			
6000	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	64.540	62.078	2.462
6010	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste. — Remboursement de mandats payés sur faux acquits	14.900	14.538	362
6020	Conférences et organismes internationaux	28.150	23.111	5.039
6030	Remboursements	27.600	27.579	21
6040	Dépenses des exercices clos	116.731	116.731	»
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	976	976	»
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	8	8	»
6070	Versement au fonds d'amortissement (loi du 30 juin 1923, art. 72)	»	»	»
6080	Versement au fonds de réserve	»	»	»
	Totaux des dépenses diverses	252.905	245.021	7.884
	Totaux généraux	180.562.284	179.031.128	1.531.156

ANNEXE III

TABLEAU N° 8

Répartition par service ordonnateur des dépenses budgétaires d'exploitation (exercice 1954).

SERVICES	DETTE VIAGERE	PERSONNEL	CHARGES sociales.	MATÉRIEL entretien	DÉPENSES diverses.	TOTAL
			(En milliers de francs.)			
Groupe I.						
Administration centrale	8	1.133.082	62.135	121.534	48.196	1.364.955
Inspection générale	»	49.112	2.046	4.494	»	55.652
Totaux groupe I	8	1.182.194	64.181	126.028	48.196	1.420.607
Groupe II.						
Ateliers et D. C. M.	32	641.820	99.657	1.633.936	50	2.375.495
Direction des services d'enseignement	»	267.649	23.992	63.373	»	355.014
Direction du matériel de transport	316	555.232	105.846	835.176	17.973	1.514.543
Totaux	348	1.464.701	229.495	2.532.485	18.023	4.245.052
Direction des services ambulants	931	4.139.912	496.020	690.274	904	5.328.041
Imprimerie des T. P.	67	209.017	19.946	266.242	1	495.273
Totaux	998	4.348.929	515.966	956.516	905	5.823.314
Direction des L. S. G. D.	216	1.310.733	197.091	815.708	139	2.323.887
Services radio	115	1.249.131	165.856	1.078.604	12.552	2.506.348
Câbles sous-marins	16	248.170	24.353	194.184	1.875	472.598
Totaux	347	2.808.034	391.300	2.088.586	14.566	5.302.833
Laboratoire national de radio						
S. R. C. T.	15	834.684	98.332	751.510	209	1.687.750
C. N. E. T.						
Totaux groupe II	1.708	9.456.348	1.235.093	6.332.097	33.703	17.058.949
Groupe III.						
Paris:						
Services postaux	11.395	12.848.066	1.551.062	862.675	20.177	15.296.375
Services télégraphiques et téléphoniques	2.199	8.100.199	689.274	917.399	20.207	9.729.278
Extra-muros	1.100	1.916.359	245.711	411.559	829	2.575.588
Bordeaux	6.500	3.721.232	528.386	467.067	3.519	4.726.704
Châlons-sur-Marne	4.471	2.878.341	513.366	420.900	3.380	3.820.518
Clermont-Ferrand	3.921	2.714.321	419.199	340.166	2.799	3.510.406
Dijon	7.237	4.447.456	819.600	596.883	7.506	5.878.682
Lille	6.788	5.189.956	810.795	604.485	7.237	6.619.261
Limoges	7.299	2.955.833	466.791	388.648	1.953	3.820.524
Lyon	9.811	7.461.144	1.215.872	878.874	7.167	9.572.868
Marseille	8.886	5.376.405	900.840	736.439	6.317	7.528.587
Montpellier	6.840	3.611.093	578.959	412.722	2.993	4.612.607
Nancy	2.680	2.050.461	366.595	317.118	949	2.738.106
Nantes	4.702	3.692.591	747.444	469.077	4.001	4.917.818
Orléans	4.405	2.313.973	415.742	336.596	3.529	3.074.245
Poitiers	5.126	3.040.745	606.513	455.586	2.317	4.110.287
Rennes	6.418	3.321.796	680.445	379.133	5.918	4.393.710
Rouen	7.233	4.363.393	867.556	803.742	2.655	6.044.549
Strasbourg	1.877	3.249.314	525.439	337.416	4.975	4.119.021
Toulouse	4.777	3.604.632	564.304	454.243	5.710	4.620.666
Totaux groupe III	113.665	87.357.013	13.516.923	10.578.058	114.141	111.709.800
Groupe IV.						
Guadeloupe	»	213.543	65.634	34.723	240	314.140
Guyane	»	60.617	15.804	28.505	»	104.926
Martinique	»	255.829	73.150	49.834	165	378.978
Réunion	»	347.703	123.988	57.526	2.986	532.203
Totaux groupe IV	»	877.692	278.576	170.588	3.391	1.330.247
Dépenses indivises ordonnancées à l'échelon central	»	15.980.126	3.193.181	14.631.307	58.260	33.862.874

ANNEXE IV

TABLEAU N° 9

Répartition, par service, des dépenses budgétaires d'exploitation (exercice 1954).

ORDONNATEURS	DETTE viagère.	PERSONNEL (1)	CHARGES sociales (2).	MATERIEL entretien.	DÉPENSES diverses.	TOTAL général.
			(En milliers de francs.)			
Groupe I.						
Administration centrale	2	1.316.449	98.930	121.534	48.196	1.585.111
Inspection générale	»	57.031	3.628	4.494	»	65.153
Totaux groupe I	2	1.373.480	102.558	126.028	48.196	1.650.264
Groupe II.						
Ateliers et D. C. M.	32	745.530	120.389	1.579.273	50	2.445.324
Direction des services d'enseignement	»	310.963	32.616	63.373	»	406.982
Direction du matériel de transport	316	611.931	123.769	835.176	17.973	1.622.165
Totaux	348	1.701.474	276.801	2.477.822	18.023	4.474.471
Direction des services ambulants	931	4.809.021	629.716	690.271	904	6.130.849
Imprimerie des T. P.	67	242.795	26.695	266.242	1	535.800
Totaux	998	5.051.819	656.411	956.516	905	6.666.649
Direction des L. S. G. D.	216	1.522.618	239.128	1.046.981	139	2.809.382
Services radio:						
Métropole	115	1.359.329	180.585	1.089.019	12.552	2.641.600
D. O. M.	»	91.667	25.605	27.832	»	145.104
Câbles sous-marins	16	288.252	36.361	198.585	5.655	528.869
	347	3.261.866	481.979	2.362.417	18.346	6.124.955
C. N. E. T.	15	969.637	125.297	761.763	209	1.856.921
Totaux groupe II	1.708	10.984.796	1.540.191	6.558.518	37.483	19.122.996
Groupe III.						
Paris:						
Services postaux	11.501	11.924.578	1.968.971	862.675	20.177	17.787.905
Services télégraphique et téléphonique	2.199	9.409.332	950.855	917.741	20.207	11.300.334
Extra-muros	1.100	2.226.025	307.616	411.559	829	2.947.129
Bordeaux	6.500	4.322.625	618.551	467.067	3.519	5.448.262
Châlons-sur-Marne	4.171	3.343.487	606.307	420.900	3.380	4.378.605
Clermont-Ferrand	3.921	3.152.961	536.844	340.166	2.799	4.036.691
Dijon	7.237	5.466.192	963.211	596.883	7.506	6.741.029
Lille	6.786	6.028.771	978.400	604.485	7.237	7.625.681
Limoges	7.299	3.433.586	562.251	388.648	4.953	4.393.737

(1) Y compris la contribution à la constitution des pensions du personnel titulaire et le versement de 5 p. 100 en remplacement de l'impôt cédulaire.
(2) Y compris les charges du régime de sécurité sociale.

ORDONNATEURS	DETTE viagère.	PERSONNEL (1).	CHARGES sociales (2).	MATÉRIEL entretien.	DÉPENSES diverses.	TOTAL général.
			(En milliers de francs.)			
Lyon	9.811	8.667.001	1.456.817	678.874	7.167	11.019.670
Marseille	8.886	6.825.792	1.090.593	736.439	6.317	8.668.027
Montpellier	6.840	4.191.708	695.572	412.722	2.993	5.312.835
Nancy	2.680	2.381.788	432.797	317.518	949	3.135.632
Nantes	4.702	4.289.357	866.705	469.077	4.004	5.633.845
Orléans	4.405	2.687.965	490.470	336.596	3.529	3.522.965
Poitiers	5.126	3.532.235	704.718	455.586	2.317	4.699.982
Rennes	6.118	3.858.702	787.725	379.133	5.918	5.037.896
Rouen	7.233	5.068.547	1.008.454	803.712	2.655	6.890.601
Strasbourg	4.877	3.774.423	630.362	337.416	4.975	4.749.053
Toulouse	4.777	4.187.277	680.723	441.243	5.710	5.319.730
Totaux groupe III	113.671	101.475.352	16.367.945	10.578.400	114.111	128.649.509
Groupe IV.						
Guadeloupe	»	248.119	72.544	34.723	240	355.626
Guyane	»	70.175	17.773	28.505	»	116.753
Martinique	»	297.204	81.117	49.831	165	428.620
Réunion	»	403.947	135.226	57.526	2.986	599.685
Totaux groupe IV	»	1.019.745	306.960	170.588	3.391	1.500.684
Totaux généraux	113.381	111.853.373	18.317.954	17.433.534	203.211	150.923.453

ORDONNATEURS	DETTE publique.	DETTE viagère.	PERSONNEL	CHARGES sociales.	MATÉRIEL entretien.	DÉPENSES diverses.	TOTAL général.
				(En milliers de francs.)			
Reports	»	113.381	111.853.373	18.317.954	17.433.534	203.211	150.923.453
Dette publique	13.648.651	»	»	»	»	»	13.648.651
Travaux d'impression	»	»	»	»	1.782.092	»	1.782.092
Transports des correspondances	»	»	»	»	6.716.847	»	6.716.847
Matériel automobile	»	»	»	»	314.000	»	314.000
Transport du matériel et du personnel	»	»	»	»	938.561	»	938.561
Habillement	»	»	»	»	37.255	»	37.255
Travaux et cessions à titre remboursable	»	»	»	»	700.080	»	700.080
Matériel postal	»	»	»	»	476.262	»	476.262
Chauffage, éclairage, mobilier, etc	»	»	»	»	402.761	»	402.761
Matériel des télécommunications	»	»	»	»	3.036.686	»	3.036.686
Dépenses diverses	»	»	»	»	»	54.480	54.480
Totaux des dépenses indivises	13.648.651	»	»	»	14.404.544	54.480	28.107.675
Totaux des dépenses	13.648.651	113.381	111.853.373	18.317.954	31.838.078	257.691	179.031.128

(1) Y compris la contribution à la constitution des pensions du personnel titulaire et le versement de 5 p. 100 en remplacement de l'impôt cédulaire.
(2) Y compris les charges du régime de sécurité sociale.

ANNEXE V

TABLEAU N° 10

Répartition des dépenses budgétaires par branche d'exploitation.

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	Montant total.	RÉPARTITION STATISTIQUE		
			Poste.	Services financiers Chèques postaux.	Télécommunications.
			(En milliers de francs.)		
	I. — *Dette publique.*				
0010	Service des bons et obligations et des avances du Trésor	13.648.651	762.341	1.079.031	11.807.279
	II. — *Dette viagère.*				
0700	Pensions et compléments de pensions	115.381	68.075	17.884	29.422
	III. — *Personnel.*				
1000	Administration centrale. — Rémunérations principales	746.604	276.277	117.978	352.439
1010	Directions régionales et départementales. — Personnel titulaire	3.287.125	1.295.127	295.841	1.696.157
1020	Bureaux mixtes. — Personnel titulaire	18.051.313	9.344.493	6.715.100	2.021.750
1030	Services communs spéciaux. — Personnel titulaire	2.482.786	585.937	121.657	1.775.192
1040	Services postaux spécialisés. — Personnel titulaire	11.567.824	13.722.890	640.985	203.949
1050	Services spécialisés des chèques postaux et des articles d'argent. — Personnel titulaire	4.188.935	»	4.188.935	»
1060	Services spécialisés des télécommunications. — Personnel titulaire	20.239.033	»	»	20.239.033
1070	Centre national d'études des télécommunications. — Rémunérations principales et indemnités	223.128	»	»	223.128
1080	Services extérieurs. — Personnel contractuel et auxiliaire	5.081.429	2.352.702	614.853	2.113.874
1090	Frais de remplacement	3.485.333	2.160.906	627.360	697.067
1100	Indemnités résidentielles	17.935.686	6.851.432	3.174.616	7.909.638
1110	Indemnités spéciales	1.577.921	725.844	173.571	678.506
1120	Indemnités éventuelles	5.883.439	2.688.732	988.418	2.206.289
1130	Rémunérations des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	1.122.110	309.702	143.630	668.778
1140	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel	11.276.475	4.307.611	1.995.936	4.972.925
1150	Versement de 5 p. 100 des traitements et 3 p. 100 des pensions	4.704.112	1.796.971	832.628	2.074.513
	Totaux du personnel	114.853.373	46.388.627	20.631.508	47.833.238
	IV. — *Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.*				
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	4.526	1.675	715	2.136
3010	Services extérieurs. — Remboursement de frais	4.465.599	1.750.514	236.678	2.478.407
3020	Frais de mission à l'étranger	6.084	2.000	1.000	3.084
3030	Administration centrale. — Chauffage, éclairage, mobilier, fournitures	30.855	12.000	5.000	13.855
3040	Services extérieurs. — Chauffage, éclairage, mobilier, fournitures	3.638.637	1.178.919	829.609	1.630.109
3050	Loyers	496.636	193.689	168.856	134.091
3060	Entretien et aménagement des locaux	1.066.049	351.797	266.512	447.740
3070	Matériel automobile	1.955.923	561.351	39.119	1.355.453
3080	Transport du matériel et du personnel	1.122.506	297.464	42.655	782.387
3090	Travaux d'impression	2.056.817	438.066	387.029	1.231.722
3100	Travaux et cessions à titre remboursable	1.186.170	80.000	1.000	1.105.170
3120	Matériel postal	863.868	863.868	»	»
3130	Transport des correspondances	6.788.673	6.788.673	»	»
3140	Matériel des télécommunications	5.750.655	»	»	5.750.655
3150	Dépenses de fonctionnement du Centre national d'études des télécommunications	405.080	»	»	405.080
	Totaux des dépenses du matériel	31.838.078	14.520.016	1.978.173	15.339.889
	V. — *Charges sociales.*				
4000	Prestations et versements obligatoires	17.972.983	6.937.571	3.127.299	7.908.113
4010	Prestations et versements facultatifs	344.971	133.159	60.025	151.787
	Totaux des charges sociales	18.317.954	7.070.730	3.187.324	8.059.900
	VI. — *Subventions.*				
5000	Subventions à divers organismes	12.670	5.000	4.000	3.670
	VII. — *Dépenses diverses.*				
6000	Frais judiciaires. — Indemnités ou rentes pour dommages	62.078	19.000	1.000	42.078
6010	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste	14.538	12.538	2.000	»
6020	Conférences et organismes internationaux	23.111	3.000	»	20.111
6030	Remboursements	27.579	6.000	10.000	11.579
6040	Dépenses des exercices clos	116.731	50.612	17.274	48.845
6050	Dépenses des exercices périmés	976	200	200	576
6060	Emploi de fonds provenant de legs et donations	8	»	»	8
	Totaux des dépenses diverses	245.021	91.350	30.474	123.197
	Totaux généraux	179.031.128	68.906.139	26.928.394	83.196.595

ANNEXE VI

TABLEAU N° 12

Compte général d'exploitation de l'exercice 1954.

DÉSIGNATION DES COMPTES du grand-livre général.	SOLDES débiteurs au 31 mai 1955. Francs.	DÉSIGNATION DES COMPTES du grand-livre général.	SOLDES créditeurs au 31 mai 1955. Francs.
Compte d'exploitation.			
Dépenses d'exploitation et d'entretien, frais de remplacement du matériel sur les ressources ordinaires	164.868.280.383	Recettes d'exploitation	177.440.303.676
Solde créditeur (balance)	15.782.626.756	Fonds de concours et contributions assimilées	3.210.603.463
Total du débit	180.650.907.139	Total du crédit	180.650.907.139
Compte de profits et pertes d'exploitation.			
Matériel mis à la disposition des services	514.188.901	Solde créditeur du compte d'exploitation	15.782.626.756
Dépenses diverses	7.903	Recettes diverses	228.591.241
Intérêts des avances du Trésor. — Intérêts et frais de gestion des emprunts	3.254.328.872	Intérêts servis par le Trésor sur les fonds provenant d'émissions et les sommes versées au fonds d'amortissement	221.820.165
Amortissement des emprunts	3.363.259.070		
Remboursement des avances du Trésor et du budget général (2e section)	6.422.268.076		
Remboursement des avances du Trésor pour déficit d'exploitation	608.795.000		
Solde créditeur (balance)	2.070.190.340		
Total du débit	16.233.038.162	Total du crédit	16.233.038.162
Résultats généraux.			
Eléments hors budget.		Solde créditeur du compte « Profits et pertes d'exploitation »	2.070.190.340
Amortissement des installations antérieures à 1923	8.053.889	Eléments hors budget.	
Amortissement des installations postérieures à 1922 (disparitions)	104.302.322	Gain de change réalisé lors du remboursement de l'emprunt contracté en Suisse	10.000.000
Amortissement des installations postérieures à 1922 (dépréciation normale n'ayant pas donné lieu à versement au fonds d'amortissement)	3.889.974.554	Produits divers (2e section)	46.858.895
Excédent de recettes versé à la 2e section	2.070.190.340	Valeur nette du matériel acquis ou récupéré et non utilisé au cours de l'exercice	514.188.901
Primes au remboursement des bons et obligations amorties	50.691.576	Produit de la vente de matériel automobile réformé	18.774.293
		Avances du Trésor pour déficit d'exploitation amorties	608.795.000
		Solde débiteur (balance)	2.854.405.252
Ensemble	6.123.212.681	Ensemble	6.123.212.681

ANNEXE

TABLEAU

Compte général d'exploitation

COMPTES	POSTE	SERVICES financiers.	TÉLÉCOMMUNICATIONS	TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
DEBIT				
Compte d'exploitation.				
Dépenses d'exploitation et d'entretien, frais de remplacement du matériel sur les ressources ordinaires	68.163.200.747	25.849.362.000	70.855.717.636	164.868.280.383
Solde créditeur (balance)	»	»	21.198.599.929	21.198.599.929
Totaux du débit	68.163.200.747	25.849.362.000	92.054.317.565	186.066.880.312
Compte de pertes et profits.				
Soldes débiteurs du compte d'exploitation	988.306.747	4.427.666.426	»	5.415.973.173
Matériel mis à la disposition des services	»	»	533.594.648	533.594.648
Dépenses diverses	»	»	7.903	7.903
Intérêts des avances du Trésor, intérêts et frais de gestion des emprunts	301.674.860	493.432.275	2.459.221.737	3.254.328.872
Amortissement des emprunts	132.112.770	112.540.507	3.118.605.793	3.363.259.070
Remboursement des avances du budget général (2e section)	2.269.256.846	3.448.726.516	704.284.714	6.422.268.076
Remboursement des avances du Trésor pour déficit d'exploitation	115.706.469	359.906.015	133.180.516	608.795.000
Solde créditeur (balance)	»	»	14.582.065.598	14.582.065.598
Totaux du débit	3.807.057.692	8.842.273.739	21.530.960.909	34.180.292.340
Résultats généraux.				
Soldes débiteurs du compte pertes et profits	3.703.335.945	8.808.539.313	»	12.511.875.258
Amortissement des installations antérieures à 1923	605.782	»	7.448.107	8.053.889
Amortissement des installations postérieures à 1922	317.726.436	200.000.000	3.476.550.440	3.994.276.876
Matériel prélevé sur les magasins	19.405.747	»	»	19.405.747
Primes au remboursement des bons et obligations amorties	1.989.678	1.688.212	47.013.686	50.691.576
Excédents de recettes versés à la 2e section	»	»	2.070.190.340	2.070.190.340
Solde créditeur	»	»	9.702.390.975	9.702.390.975
Totaux	4.043.063.588	9.010.227.525	15.303.593.548	28.356.884.661

VII

N° 13

par branche du service.

COMPTES	POSTE	SERVICES financiers.	TÉLÉCOMMUNICATIONS	TOTAL
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
CRÉDIT				
Compte d'exploitation.				
Recettes d'exploitation	66.921.255.076	21.419.121.758	89.099.626.812	177.440.303.676
Fonds de concours et recettes assimilées	253.638.924	2.273.816	2.954.690.723	3.210.603.463
Soldes débiteurs	988.306.747	4.427.666.426	»	5.415.973.173
Totaux du crédit	68.163.200.747	25.849.362.000	92.054.317.565	186.066.880.312
Compte de pertes et profits.				
Solde créditeur du compte d'exploitation	»	»	21.198.599.929	21.198.599.929
Matériel mis à la disposition des services	19.405.747	»	»	19.405.747
Recettes diverses	74.778.000	27.080.426	126.732.815	228.591.241
Intérêts servis par le Trésor sur les fonds provenant d'émissions et les sommes versées au fonds d'amortissement	9.538.000	6.654.000	205.628.165	221.820.165
Soldes débiteurs (balance)	3.703.335.945	8.808.539.313	»	12.511.875.258
Totaux du crédit	3.807.057.692	8.842.273.739	21.530.960.909	34.180.292.340
Résultats généraux.				
Soldes créditeurs du compte pertes et profits	»	»	14.582.065.598	14.582.065.598
Gain au change	»	»	10.000.000	10.000.000
Produits divers (2e section)	10.880.402	10.000.000	25.978.493	46.858.895
Valeur nette du matériel acquis ou récupéré et non utilisé	»	»	533.594.648	533.594.648
Produit de la vente du matériel automobile réformé	»	»	18.774.293	18.774.293
Avances du Trésor pour déficit d'exploitation amorties	115.706.469	359.908.015	133.180.516	608.795.000
Soldes débiteurs	3.916.476.717	8.640.319.510	»	12.556.796.227
Totaux	4.043.063.588	9,010.227.525	15.303.593.548	28.356.884.661

TABLEAU N° 14

Recettes d'exploitation.

NATURE DES RECETTES	EXERCICE 1954	EXERCICE 1953	DIFFÉRENCE
	Francs.	Francs.	Francs.
A. — *Recettes d'exploitation proprement dites.* (Y compris les fonds de concours.)			
Recettes postales	59.443.768.747	53.728.770.103	+ 5.714.998.644
Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	8.283.143.953	8.678.651.233	— 395.507.280
Recettes téléphoniques	83.729.301.567	77.156.075.827	+ 6.573.225.740
Recettes des services financiers	8.123.589.828	7.438.181.510	+ 685.408.318
Totaux	159.579.804.095	147.001.678.673	+ 12.578.125.422
B. — *Recettes diverses.*			
Versements opérés par diverses administrations publiques	11.008.936.670	13.251.529.794	— 2.242.593.124
Intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor	10.000.781.243	1.496.000.000	+ 8.504.781.243
Produit des ateliers	1.224.950	1.276.511	— 51.561
Versements effectués au titre du loyer par des fonctionnaires ou agents logés	60.160.181	34.646.844	+ 25.513.337
Totaux	21.071.103.044	14.783.453.149	+ 6.287.649.895
Totaux généraux des recettes	180.650.907.139	161.785.131.822	+ 18.865.775.317

ANNEXE VIII

TABLEAU N° 15

Compte analytique d'exploitation des services postaux. (Exercice 1954.)

CHAPITRES budgétaires.	RECETTES (1)	1953	1954	VARIATION
			(En milliers de francs.)	
	Chapitre 1er. — *Recettes postales.*			
Article 1er.	Vente des figurines	41.767.366	45.678.914	+ 3.911.548
	Taxes perçues en numéraire	10.683.205	12.709.598	+ 2.026.393
Article 2.	Soldes des comptes avec les offices étrangers	707.991	343.511	— 364.480
Article 3.	Recettes accessoires à l'exploitation	199.828	236.118	+ 36.290
Article 4.	Contributions aux dépenses d'exploitation	78.873	101.583	+ 22.710
	Travaux et cessions à titre remboursable (1)	84.285	77.573	— 6.712
Article 5.	Poste automobile rurale :			
	Subventions	6.953	7.792	+ 839
	Recettes de la P. A. R.	32.832	35.041	+ 2.209
	Total	53.561.333	59.190.130	+ 5.628.797
	Chapitre 5. — *Versements opérés par diverses administrations publiques.*			
Article 1er.	Valeur d'affranchissement des plis officiels	7.249.152	5.984.300	— 1.264.852
Article 2.	Services rendus à la sécurité sociale	1.968.750	916.025	— 1.052.725
Article 3.	Services rendus à la radiodiffusion	96.000	97.600	+ 1.600
Article 6.	Valeur d'affranchissement des avis et avertissements des administrations financières	679.200	679.200	»
Article 8.	Versements afférents aux D. O. M	35.350	30.000	— 5.350
	Total	10.028.452	7.707.125	— 2.321.327
Chapitre 8.	Produits des ateliers (matériel postal)	»	»	»
Chapitre 9.	Produits divers	»	»	»
Chapitre 11.	Produit des ventes d'objets réformés et des rebuts	»	»	»
Chapitre 12.	Versements effectués au titre du loyer par les fonctionnaires et agents logés	12.819	24.000	+ 11.181
Chapitre 14.	Produit des placements de fonds	»	»	»
	Total	12.819	24.000	+ 11.181
	Total général	63.602.604	66.921.255	+ 3.318.651
	(1) Fonds de concours	167.437	253.639	+ 86.202
	Total	63.770.041	67.174.894	+ 3.404.853

TABLEAU N° 15 (*Suite.*)

Compte analytique d'exploitation des services postaux. (Exercice 1954.) (*Suite.*)

CHAPITRES budgétaires.	DÉPENSES	1953	1954	VARIATION
			(En milliers de francs.)	
0700	Dette viagère	58.400	68.075	+ 9.675
	Personnel.			
1000	Administration centrale	267.009	276.277	+ 9.268
1010	Directions régionales et départementales	1.225.548	1.295.127	+ 69.579
1020	Bureaux mixtes	7.932.882	9.314.493	+ 1.381.611
1030	Services communs spéciaux	504.323	585.937	+ 81.614
1040	Services postaux spécialisés	12.519.987	13.722.890	+ 1.203.903
1080	Personnel auxiliaire et contractuel	3.380.436	2.377.106	— 1.003.330
1090	Frais de remplacement	2.001.573	2.160.906	+ 159.333
1100	Indemnités résidentielles	6.564.561	6.851.432	+ 286.871
1110/1120	Indemnités éventuelles et spéciales	2.576.415	3.414.576	+ 838.161
1130	Bureaux secondaires	280.852	309.702	+ 28.850
1140	Pensions de retraites du personnel	4.308.963	4.307.614	+ 98.651
1150	Versement de 5 p. 100 (impôt cédulaire)	1.669.582	1.796.971	+ 127.389
	Total	43.132.131	46.413.031	+ 3.280.900
	Matériel. — Fonctionnement des services.			
3000/3010	Remboursement de frais	1.777.342	1.752.189	— 25.153
3020	Frais de mission à l'étranger	2.574	2.000	— 574
3030/3040	Chauffage. — Eclairage. — Fournitures	1.110.164	1.190.919	+ 80.755
3050/3060	Loyers. — Entretien des locaux	492.117	545.486	+ 53.369
3070	Matériel automobile	475.991	561.350	+ 85.356
3080	Transport du matériel et du personnel	234.197	297.464	+ 63.267
3090	Travaux d'impression	455.241	438.066	— 17.175
3100	Travaux et cessions à titre remboursable	67.509	80.000	+ 12.491
3120	Matériel	838.996	863.868	+ 24.872
3130	Transport des correspondances	7.772.912	8.788.672	+ 1.015.760
	Total	13.227.046	14.520.014	+ 1.292.968
	Charges sociales.			
4000	Prestations et versements obligatoires	6.805.867	6.937.571	+ 131.704
4010	Prestations et versements facultatifs	127.146	133.159	+ 6.013
	Total	6.933.013	7.070.730	+ 137.717
	Subventions.			
5000	Subventions à divers organismes	5.062	5.000	— 62
	Dépenses diverses.			
6000	Frais judiciaires	16.163	19.000	+ 2.837
6010	Indemnités pour pertes et spoliations	8.780	12.538	+ 3.758
6020	Conférences et organismes internationaux	2.053	3.000	+ 947
6030	Remboursements	15.897	6.000	— 9.897
6040	Dépenses des exercices clos	72.584	50.612	— 21.972
6050	Dépenses des exercices périmés	»	200	+ 200
	Total	115.477	91.350	— 24.127
	Total général	63.471.129	68.168.200	+ 4.697.071

ANNEXE IX

TABLEAU N° 17

Compte analytique d'exploitation des services financiers. (Exercice 1954.)

CHAPITRES budgétaires.	RECETTES	1953	1954	VARIATION
			(En milliers de francs.)	
	Chapitre 4. — Recettes des services financiers.			
Article 1er.	Droit de commission sur les mandats:			
	Métropole	5.892.856	6.431.846	+ 538.990
	Autres relations	326.115	308.842	— 17.273
Article 2.	Recouvrements et envois contre remboursement:			
	Taxes de présentation	209.856	242.528	+ 32.672
	Perception en numéraire	613.198	676.199	+ 63.001
Article 3.	Taxes du service des chèques postaux	214.553	231.830	+ 17.277
Article 4.	Soldes de comptes avec les offices étrangers	6.395	15.610	+ 9.215
Article 5.	Mandats atteints par la prescription	»	»	»
Article 6.	Recettes accessoires	18.086	14.594	— 3.492
Article 7.	Recettes d'ordre (non compris les fonds de concours) (1)	151.851	197.447	+ 42.596
Article 8.	Soldes des comptes de chèques atteints par la prescription	1.795	2.420	+ 625
	Total	7.437.705	8.121.316	+ 683.611
	Chapitre 5. — Versements opérés par diverses administrations publiques.			
Article 1er.	Services rendus au département des finances	2.084.300	2.078.754	— 5.546
Article 2.	Services rendus à la sécurité sociale	77.100	249.300	+ 172.200
Article 3.	Services rendus à la radiodiffusion	108.600	108.700	+ 5.100
Article 4.	Versement de la caisse nationale d'épargne	450.000	692.821	+ 242.821
Article 5.	Versement de la caisse des dépôts et consignations	40.511	145.000	+ 104.489
Article 8.	Versements afférents aux départements d'outre-mer	9.350	13.150	+ 3.800
	Total	2.764.861	3.287.725	+ 522.864
Chapitre 7.	Intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor	1.496.000	10.000.781	+ 8.504.781
Chapitre 9.	Produits divers	»	»	»
Chapitre 11.	Vente d'objets mobiliers réformés	»	»	»
Chapitre 12.	Versements des fonctionnaires logés	5.544	9.600	+ 4.056
Chapitre 13.	Dons et legs	»	»	»
Chapitre 14.	Produit des placements de fonds	»	»	»
	Total	1.501.544	10.010.381	+ 8.508.837
	Total général	11.704.110	21.419.422	+ 9.715.312
	(1) Fonds de concours	477	2.274	+ 1.797
	Total	11.704.587	21.421.696	+ 9.717.109

TABLEAU N° 17 (*Suite.*)

Compte analytique d'exploitation des services financiers. (Exercice 1954.) (*Suite.*)

CHAPITRES budgétaires.	DÉPENSES	1953	1954	VARIATION
			(En milliers de francs.)	
0700	Dette viagère	16.000	17.884	+ 1.884
	Personnel.			
1000	Administration centrale	114.000	117.978	+ 3.978
1010	Directions régionales et départementales	279.188	295.841	+ 16.653
1020	Bureaux mixtes	5.714.872	6.715.100	+ 1.000.228
1030	Services communs spéciaux	107.303	121.657	+ 14.354
1040	Services postaux spécialisés	584.797	640.985	+ 56.188
1050	Services spécialisés des articles d'argent et chèques postaux	3.760.606	4.188.935	+ 428.329
1080	Personnel auxiliaire et contractuel	572.150	614.853	+ 42.703
1090	Frais de remplacement	578.303	627.360	+ 49.057
1100	Indemnités résidentielles	2.991.662	3.174.616	+ 182.954
1110/1120	Indemnités éventuelles et spéciales	775.971	1.161.989	+ 386.018
1130	Bureaux secondaires	133.303	143.630	+ 10.327
1140	Pensions de retraite	1.918.147	1.995.936	+ 77.789
1150	Versement de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	760.870	832.628	+ 71.758
	Total	18.291.172	20.631.508	+ 2.340.336
	Matériel et fonctionnement des services.			
3000/3010	Remboursement de frais	41.884	237.392	+ 195.508
3020	Frais de mission à l'étranger	1.113	1.000	— 113
3030/3040	Chauffage et éclairage. — Fournitures	771.548	834.609	+ 63.061
3050/3060	Loyers — Entretien des locaux	392.258	435.368	+ 43.110
3070	Matériel automobile	33.286	39.119	+ 5.833
3080	Transport du matériel et du personnel	39.033	42.655	+ 3.622
3090	Travaux d'impression	403.929	387.029	— 16.900
3100	Travaux et cessions à titre remboursable	15.000	1.000	— 14.000
3120	Matériel postal	»	»	»
3130	Transport des correspondances	»	»	»
	Total	1.698.051	1.978.172	+ 280.121
	Charges sociales.			
4000	Prestations et versements obligatoires	2.916.800	3.127.299	+ 210.499
4010	Prestations et versements facultatifs	54.491	60.025	+ 5.534
	Total	2.971.291	3.187.324	+ 216.033
	Subventions.			
5000	Subventions à divers organismes	4.682	4.000	— 682
	Dépenses diverses.			
6000	Frais judiciaires	1.114	1.000	— 114
6010	Remboursement de mandats payés sur faux acquits	35	2.000	+ 1.965
6020	Conférences et organismes internationaux	»	»	»
6030	Remboursements	31.794	10.000	— 21.794
6040	Dépenses des exercices clos	24.195	17.271	— 6.924
6050	Dépenses des exercices périmés	»	200	+ 200
6060	Emploi de fonds provenant de legs	»	»	»
6100	Remboursement des avances pour déficit d'exploitation	»	»	»
	Total	57.138	30.474	— 26.664
	Total général	23.038.334	25.849.362	+ 2.811.028

ANNEXE X

TABLEAU N° 21

Compte analytique d'exploitation des télécommunications.

CHAPITRES budgétaires.	RECETTES (1)	1953	1954	VARIATION
			(En milliers de francs.)	
	Chapitre 2. — Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques.			
	Régime intérieur	3.162.483	3.175.348	+ 12.865
Article 1er.	Régime international	2.499.005	1.201.207	— 1.297.798
	Location de lignes spécialisées	687.334	828.669	+ 141.335
Article 2.	Soldes de comptes avec les compagnies et les offices étrangers	943.206	928.251	— 14.955
Article 3.	Droits d'usage et redevances d'entretien des lignes d'intérêt privé	65.144	64.785	— 359
Article 4.	Recettes accessoires de l'exploitation	432.330	713.039	+ 280.709
	Contribution à des dépenses d exploitation	136.065	126.332	— 9.733
Article 5.	Travaux et cessions à titre remboursable (2)	48.614	82.838	+ 34.214
	Taxes des communications	176.661	260.281	+ 83.620
Article 6.	Redevances d'abonnement	65.634	81.242	+ 15.608
Article 7.	Taxes des correspondances pneumatiques	197.269	218.228	+ 20.959
Article 8.	Droits perçus pour travaux exécutés par le laboratoire national de radioélectricité	704	844	+ 140
	Total	8.444.449	7.681.054	— 733.395
	Chapitre 3. — Recettes téléphoniques.			
	Produits des communications téléphoniques	52.286.684	58.227.886	+ 5.941.202
Article 1er.	Location de liaisons spécialisées	1.716.024	1.841.684	+ 125.660
Article 2.	Produit des abonnements	16.052.364	16.658.780	+ 606.416
Article 3.	Soldes de comptes avec les compagnies et les offices étrangers	1.137.579	1.049.370	— 88.209
Article 4.	Recettes accessoires de l'exploitation	13.331	24.344	+ 11.013
	Paris contributives versées par les abonnés au téléphone	262.870	263.225	+ 355
	Contribution à des dépenses d'exploitation	291.622	283.214	— 8.408
Article 5.	Raccordement des lignes d'abonnement	1.377.603	1.606.814	+ 229.211
	Autres travaux et cessions à titre remboursable (2)	865.605	838.316	— 27.289
Article 6.	Droits d'usage et frais d'entretien des lignes d'intérêt privé	536.300	583.069	— 3.231
	Total	71.589.982	81.376.702	+ 6.786.720
	Chapitre 5. — Versements opérés par diverses administrations publiques.			
Article 3.	Remboursements des charges de capital	7.300	7.923	+ 623
	Services rendus à la radiodiffusion	»	»	»
Article 7.	Participation de divers aux dépenses de fonctionnement du C.N.E.T	450.916	6.163	— 444.753
Article 8.	Versements afférents aux départements d'outre-mer	»	»	»
Article 9.	Subventions du budget général en compensation des réductions de tarifs téléphoniques consenties en faveur de la presse	»	»	»
	Total	458.216	14.086	— 444.130
	Chapitre 8. — Produit des ateliers.			
Article 2.	Ateliers du matériel télégraphique	909	692	— 217
Article 3.	Ateliers du matériel téléphonique	367	533	+ 166
	Total	1.276	1.225	— 51
Article 12.	Versements effectués au titre du loyer par des fonctionnaires ou agents logés	16.284	26.560	+ 10.276
	Total général	83.180.307	89.099.627	+ 5.619.320
	(1) Fonds de concours	2.830.296	2.951.690	+ 121.394
	Total	86.310.503	92.051.317	+ 5.743.814

(1) (2) Non compris les recettes provenant des fonds de concours s'élevant à :

Télégraphe : 264.202.430 F pour l'exercice 1953 ; 602.089.165 F pour l'exercice 1954 ;
Téléphone : 2.566.094.179 F pour l'exercice 1953 ; 2.352.601.558 F pour l'exercice 1954.

TABLEAU N° 21 (*Suite.*)

Compte analytique d'exploitation des télécommunications. (*Suite.*)

CHAPITRES budgétaires.	DÉPENSES	1953	1954	VARIATION
			(En milliers de francs.)	
0700	Dette viagère	26.061	29.422	+ 3.358
	Personnel.			
1000	Administration centrale	340.000	352.439	+ 12.439
1010	Directions régionales et départementales	1.631.213	1.696.157	+ 64.944
1020	Bureaux mixtes	6.334.317	2.021.750	— 4.312.567
1030	Services communs spéciaux	1.534.429	1.775.192	+ 240.763
1040	Services postaux spécialisés	186.072	203.949	+ 17.877
1060	Services spécialisés télécommunications	16.015.093	20.209.032	+ 4.193.939
1070	C. N. E. T. — Service général	219.568	223.127	+ 3.559
1080	Services extérieurs. — Personnel auxiliaire et contractuel	1.296.524	2.113.874	+ 817.350
1090	Frais de remplacement	632.921	697.067	+ 64.146
1100	Indemnités résidentielles	7.538.987	7.909.638	+ 370.651
1110/1120	Indemnités éventuelles et spéciales	2.125.256	2.884.795	+ 759.539
1130	Bureaux secondaires	603.426	668.778	+ 65.352
1140	Pensions de retraite du personnel	4.833.731	4.972.925	+ 139.194
1150	Versement de 5 p. 100 (impôt cédulaire)	1.917.418	2.074.518	+ 157.100
	Total	45.238 955	47.833.241	+ 2.594.286
	Matériel et fonctionnement des services.			
3000/3010	Remboursement de frais	2.295.695	2.480.548	+ 184.853
3020	Frais de mission à l'étranger	3.268	3.084	— 184
3030/3040	Chauffage. — Eclairage. — Fournitures	1.540.632	1.643.963	+ 103.331
3050/3060	Loyers. — Entretien des locaux	527.529	581.831	+ 54.302
3070	Matériel automobile	1.155.035	1.355.453	+ 200.418
3080	Transport du matériel et du personnel	727.612	782.387	+ 54.775
3090	Travaux d'impression	1.092.597	1.231.721	+ 139.124
3100	Travaux et cessions à titre remboursable	1.373.000	1.105.170	— 267.830
3140	Matériel des télécommunications	3.891.956	5.217.060	+ 1.325.104
3150	Dépenses de fonctionnement du C. N. E. T.	395.152	405.080	+ 9.928
	Total	13.002.476	14.806.297	+ 1.803.821
	Charges sociales.			
4000	Prestations et versements obligatoires	7.334.643	7.908.113	+ 573.470
4010	Prestations et versements facultatifs	137.026	151.787	+ 14.761
	Total	7.471.669	8.059.900	+ 588.231
	Subventions.			
5000	Subventions à divers organismes	2.910	3.670	+ 760
	Dépenses diverses.			
6000	Frais judiciaires	38.456	42.077	+ 3.621
6020	Conférences et organismes internationaux	18.479	20.111	+ 1.632
6030	Remboursements	31.796	11.579	— 20.217
6040	Dépenses des exercices clos	145.168	48.845	— 96.323
6050	Dépenses des exercices périmés	»	576	+ 576
6100	Remboursements des avances reçues du Trésor pour déficits d'exploitation	»	»	»
	Total	233.899	123.188	— 110.711
	Total général	65.975.973	70.855.718	+ 4.879.745

ANNEXE XI

TABLEAU N° 24

Compte d'établissement de 1954.

DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL	SOLDES débiteurs au 31 décembre 1954.	DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL	SOLDES créditeurs au 31 décembre 1954.
	Francs.		Francs.
A. — *Compte « Budget d'établissement ».*		A. — *Compte « Budget d'établissement ».*	
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement	35.550.057.363	Prélèvement sur le produit des émissions	17.562.160.216
		Prélèvement sur l'excédent des recettes de la 1re section	431.871.061
		Prélèvement sur le solde — au 31 décembre 1953 — de la subdivision « Parc automobile des services de l'Etat »	2.465.733
Solde de la subdivision « Parc automobile des services de l'Etat »	85.151.348	Prêt de la S. N. C. F. (convention du 19 janvier 1955)	50.000.000
		Fonds de concours :	
		Programme civil	18.842.228
		Programme d'infrastructure	17.743.024.896
Matériel mis à la disposition des services	931.001.224	Remboursement des dépenses faites pour la reconstruction	710.989.906
		Produits divers et recettes d'ordre	46.858.895
Total	36.566.212.935	Total	36.566.212.935
B. — *Compte « Renouvellement des installations et du matériel ».*		B. — *Compte « Renouvellement des installations et du matériel ».*	
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	244.666.113	Prélèvement sur l'excédent des recettes de la 1re section	1.638.319.279
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	1.816.094.440	Prélèvement sur le produit des émissions	422.441.274
Total	2.060.760.553	Total	2.060.760.553
Total des dépenses de la 2e section	38.626.973.488	Total des recettes couvrant les dépenses de la 2e section	38.626.973.488
C. — *Dépenses de la 1re section applicables au compte d'établissement.*		C. — *Recettes de la 1re section couvrant des dépenses de la même section applicables à des travaux d'établissement*	3.030.620.389
Travaux neufs et complémentaires de premier établissement	2.963.550.499		
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	10.188.616		
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	56.881.274		
Total	3.030.620.389		
Total général des dépenses d'établissement	41.657.593.877	Total général des recettes couvrant les dépenses d'établissement	41.657.593.877

ANNEXE XII

TABLEAU N° 25

Compte d'établissement de la gestion 1954.

DESIGNATION DES COMPTES DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL	SOLDES DÉBITEURS AU 31 DÉCEMBRE 1954			
	Poste.	Télégraphe.	Téléphone.	Ensemble.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
DEBIT				
A. — Compte « Budget d'établissement ».				
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement	2.719.248.898	2.226.672.813	30.604.135.652	35.550.057.363
Solde de la subdivision « Parc automobile des services de l'Etat »	»	3.396.174	81.758.174	85.154.348
Matériel mis à la disposition des services	»	77.583.435	853.417.789	931.001.224
Totaux	2.719.248.898	2.307.652.422	31.539.311.615	36.566.212.935
B. — Compte « Renouvellement des installations et du matériel. »				
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	184.696.801	9.718.826	50.050.486	244.666.113
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	132.905.482	44.869.679	1.638.319.279	1.816.094.440
Totaux	317.802.283	54.588.505	1.688.369.765	2.060.760.553
Totaux des dépenses de la 2e section	3.037.051.181	2.362.240.927	33.227.681.380	38.626.973.488
C. — Dépenses de la 1re section applicables au compte d'établissement.				
Travaux neufs et complémentaires de premier établissement	91.523.281	115.229.502	2.756.797.713	2.963.550.499
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	7.477.747	533.576	2.177.293	10.188.616
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	10.157.942	2.190.859	44.532.473	56.881.274
Totaux	109.158.973	117.953.937	2.803.507.479	3.030.620.389
Totaux généraux des dépenses d'établissement	3.146.210.154	2.480.194.864	36.031.188.859	41.657.593.877
Pour mémoire : établissement du réseau nord-africain de télécommunications.	»	»	462.500.000	462.500.000

DESIGNATION DES COMPTES DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL	SOLDES CRÉDITEURS AU 31 DÉCEMBRE 1954			
	Poste.	Télégraphe.	Téléphone.	Ensemble.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
CREDIT				
A. — Compte « Budget d'établissement ».				
Prélèvement sur le produit des émissions	2.503.576.995	1.662.763.615	13.395.819.606	17.562.160.216
Prélèvement sur l'excédent des recettes de la 1re section	»	»	431.871.061	431.871.061
Prélèvement sur le solde au 31 décembre 1953 de la subdivision « Parc automobile des services de l'Etat »	2.465.733	»	»	2.465.733
Prêt de la S. N. C. F. (convention du 19 janvier 1955)	»	»	50.000.000	50.000.000
Fonds de concours :				
Programme civil	9.467.063	1.463.122	7.912.043	18.842.228
Programme d'infrastructure	»	535.532.472	17.207.492.424	17.743.024.896
Remboursement des dépenses faites pour la reconstruction	182.858.705	92.556.924	435.574.277	710.989.906
Produits divers et recettes d'ordre	20.880.402	15.336.289	10.642.204	46.858.895
Totaux	2.719.248.898	2.307.652.422	31.539.311.615	36.566.212.935
B. — Compte « Renouvellement des installations et du matériel ».				
Prélèvement sur l'excédent des recettes de la 1re section	»	»	1.638.319.279	1.638.319.279
Prélèvement sur le produit des émissions	317.802.283	54.588.505	50.050.486	422.441.274
Totaux	317.802.283	54.588.505	1.688.369.765	2.060.760.553
Totaux des recettes couvrant les dépenses de la 2e section	3.037.051.181	2.362,240.927	33.227.681.380	38.626.973.488
C. — Recettes de la 1re section couvrant des dépenses de la même section applicables à des travaux d'établissement	109.158.973	117.953.937	2.803.507.479	3.030.620.389
Totaux généraux des recettes couvrant les dépenses d'établissement	3.146.210.154	2.480.194.864	36.031.188.859	41.657.593.877
Pour mémoire : participation de l'Etat à l'établissement du réseau nord-africain de télécommunications	»	»	462.500.000	462.500.000

ANNEXE XIII

TABLEAU N° 26

(ANNEXE AU COMPTE D'ÉTABLISSEMENT DE 1954)

Etat de développement par poste d'immobilisation et par branche de service des dépenses d'établissement.

TITRE DES COMPTES ET POSTES D'IMMOBILISATION	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
		(En millions de francs.)		
I. — *Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement.*				
Terrains	35	44	75	154
Bâtiments	1.978	498	2.968	5.444
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	173	26	1.612	1.811
Outillage technique	542	955	3.705	5.202
Matériel roulant	83	26	80	189
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	63	6.318	6.381
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	376	17.958	18.334
Câbles sous-marins	»	13	90	103
Outillage radioélectrique	»	370	556	926
Totaux	2.811	2.341	33.362	38.514
II. — *Matériel mis à la disposition des services*	»	78	853	931
III. — *Solde de la « Section P. T. T. n° 2 » de la subdivision « Parc automobile des services de l'Etat » du compte « Opérations commerciales de l'enregistrement et des domaines »*	»	3	82	85
IV. — *Dépenses de renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923.*				
Bâtiments	192	41	52	285
V. — *Dépenses de renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922.*				
Bâtiments	113	25	93	261
Outillage technique	»	12	1.582	1.601
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	»	3	3
Outillage radioélectrique	»	3	4	7
Totaux	113	47	1.682	1.872
Totaux généraux des dépenses d'établissement	3.116	2.480	36.031	41.657

ANNEXE XIV

TABLEAU N° 27

(ANNEXE AU COMPTE D'ÉTABLISSEMENT DE 1951)

Etat de répartition des dépenses d'établissement.

I. — *Répartition entre les postes d'immobilisations.*

DÉSIGNATION	TRAVAUX NEUFS et complémentaires de premier établissement.	RENOUVELLEMENT des installations et du matériel antérieurs à 1923	RENOUVELLEMENT des installations et du matériel postérieurs à 1922	MATÉRIEL mis à la disposition des services.	COMPTE « Parc automobile des services de l'Etat ».	ENSEMBLE
			(En millions de francs.)			
Terrains	124	»	»	»	»	124
Bâtiments	5.111	255	261	»	»	5.960
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	1.811	»	»	»	»	1.811
Outillage technique	5.202	»	1.601	»	»	6.803
Matériel roulant	189	»	»	»	»	189
Lignes aériennes et lignes souterraines	6.381	»	»	»	»	6.381
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	18.331	»	3	»	»	18.337
Câbles sous-marins	103	»	»	»	»	103
Outillage radioélectrique	926	»	7	»	»	933
Matériel divers	»	»	»	931	»	931
Parc automobile des services de l'Etat (solde créditeur de l'année 1951)	»	»	»	»	85	85
Totaux	38.544	255	1.872	931	85	41.657

II. — *Répartition entre les branches de service.*

DÉSIGNATION	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
		(En millions de francs.)		
Terrains	35	11	75	124
Bâtiments	2.313	531	3.113	5.960
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	173	26	1.612	1.811
Outillage technique	542	974	5.287	6.803
Matériel roulant	83	26	80	189
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	63	6.318	6.381
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	376	17.961	18.337
Câbles sous-marins	»	13	90	103
Outillage radioélectrique	»	373	560	933
Matériel divers mis à la disposition des services	»	78	853	931
Parc automobile des services de l'Etat (solde créditeur de l'année 1951)	»	3	82	85
Totaux	3.116	2.180	36.031	41.657

ANNEXE XV

TABLEAU N° 28

Etat comparatif des dépenses d'établissement des gestions 1953 et 1954.

OBJET DES DEPENSES	GESTION 1953			
	Poste.	Télégraphe.	Téléphone.	Ensemble.
	(En millions de francs.)			
Terrains	25	7	98	130
Bâtiments	1.151	319	3.344	4.814
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	60	7	1.528	1.595
Outillage technique	413	865	5.127	6.405
Matériel roulant	36	7	167	210
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	106	4.929	5.035
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	486	23.733	24.219
Câbles sous-marins	»	14	»	14
Outillage radioélectrique	»	194	292	486
Totaux	1.685	2.005	39.218	42.908
Matériel mis à la disposition des services	»	2	18	20
Compte « Parc automobile des services de l'Etat » (solde créditeur de la gestion 1953)	78	»	2	80
Totaux généraux	1.763	2.007	39.238	43.008

OBJET DES DEPENSES	GESTION 1954			
	Poste.	Télégraphe.	Téléphone.	Ensemble.
	(En millions de francs.)			
Terrains	35	14	75	124
Bâtiments	2.313	534	3.113	5.960
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	173	26	1.612	1.811
Outillage technique	542	974	5.287	6.803
Matériel roulant	83	26	80	189
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	63	6.318	6.381
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	376	17.961	18.337
Câbles sous-marins	»	13	90	103
Outillage radioélectrique	»	373	560	933
Totaux	3.146	2.399	35.096	40.641
Matériel mis à la disposition des services	»	78	853	931
Compte « Parc automobile des services de l'Etat » (solde créditeur de la gestion 1954)	»	3	82	85
Totaux généraux	3.146	2.480	36.031	41.657

OBJET DES DEPENSES	DIFFÉRENCES 1954 PAR RAPPORT A 1953			
	Poste.	Télégraphe.	Téléphone.	Ensemble.
	(En millions de francs.)			
Terrains	+ 10	+ 7	— 23	— 6
Bâtiments	+ 1.162	+ 215	— 231	+ 1.146
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	+ 113	+ 19	+ 84	+ 216
Outillage technique	+ 129	+ 109	+ 160	+ 398
Matériel roulant	+ 47	+ 19	— 87	— 21
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	— 43	+ 1.389	+ 1.346
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	— 110	— 5.772	— 5.882
Câbles sous-marins	»	— 1	+ 90	+ 89
Outillage radioélectrique	»	+ 179	+ 268	+ 447
Totaux	+ 1.461	+ 394	— 4.122	— 2.267
Matériel mis à la disposition des services	»	+ 76	+ 835	+ 911
Compte « Parc automobile des services de l'Etat »	— 78	+ 3	+ 80	+ 5
Totaux généraux	+ 1.383	+ 473	— 3.207	— 1.351

ANNEXE XVI

TABLEAU N° 29

Relevé, par nature et par service, des dépenses effectuées depuis le 1er janvier 1923.

OBJET DES DEPENSES	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
De 1923 à 1953.				
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement.	12.085	14.888	151.336	178.309
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923.	566	232	248	1.046
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922.	1.151	1.475	6.823	9.449
Matériel et imprimés mis à la disposition des services	»	161	1.835	1.996
Compte « parc automobile des services de l'Etat »	78	»	2	80
Dotation complémentaire du fonds d'approvisionnement	49	30	608	687
Remboursement des avances téléphoniques	»	»	195	195
Totaux	13.929	16.786	161.017	191.762
Gestion 1954.				
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement.	2.811	2.311	33.362	38.514
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923.	192	11	52	255
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922.	413	47	1.682	1.872
Matériel et imprimés mis à la disposition des services	»	78	853	931
Compte « parc automobile des services de l'Etat »	»	3	82	85
Totaux	3.146	2.380	36.031	41.657
Dotation à la fin de 1954.				
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement.	14.896	17.229	184.698	216.823
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	758	243	300	1.301
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922.	1.294	1.522	8.505	11.321
Matériel et imprimés mis à la disposition des services	»	239	2.688	2.927
Compte « parc automobile des services de l'Etat »	78	3	84	165
Dotation complémentaire du fonds d'approvisionnement	49	30	608	687
Remboursement des avances téléphoniques	»	»	195	195
Totaux	17.075	19.266	197.078	233.119

ANNEXE XVII

TABLEAU N° 30

Relevé, par poste d'immobilisation et par service, des dépenses d'établissement effectuées depuis le 1er janvier 1923.

OBJET DES DÉPENSES	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	DÉPENSES totales au 31 décembre 1934.
		(En millions de francs.)		
I. — *Travaux neufs et travaux complémentaires.*				
Terrains	461	127	682	1.270
Bâtiments	8.972	4.045	16.651	29.668
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	1.012	167	4.809	5.988
Outillage technique	3.560	6.453	32.659	42.672
Matériel roulant	891	168	992	2.058
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	400	40.058	40.158
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	2.024	87.042	89.066
Câbles sous-marins	»	260	146	406
Outillage radioélectrique	»	3.585	1.652	5.237
Totaux	14.896	17.229	184.698	216.823
II. — *Renouvellement des installations antérieures à* 1923.				
Bâtiments	710	138	261	1.139
Outillage technique	1	84	39	124
Matériel roulant	17	»	»	17
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	2	»	2
Câbles sous-marins	»	18	»	18
Outillage radioélectrique	»	1	»	1
Totaux	758	243	300	4.301
III. — *Renouvellement des installations postérieures à* 1922.				
Bâtiments	1.479	215	882	2.276
Outillage technique	51	149	5.138	5.338
Matériel roulant	64	34	119	217
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	47	2.182	2.229
Câbles sous-marins	»	»	»	»
Outillage radioélectrique	»	1.077	154	1.231
Totaux	1.294	1.522	8.505	11.321
IV. — *Matériel et imprimés mis à la disposition des services*	»	239	2.688	2.927
V. — *Compte « Parc automobile des services de l'Etat »*	78	3	84	165
VI. — *Dotation complémentaire du fonds d'approvisionnement*	49	30	608	687
VII. — *Remboursement des avances téléphoniques*	»	»	195	195
Totaux généraux	17.075	19.206	197.078	233.119

ANNEXE XVIII

TABLEAU N° 31

Opérations effectuées au cours de l'exercice 1954 au titre des fonds de concours (1).

CATÉGORIES	EXCÉDENT des recettes à la fin de l'exercice 1953.	RECETTES de l'exercice 1954.	TOTAL des recettes	PRÉLÈVEMENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 1954			EXCÉDENT des recettes à la fin de l'exercice 1954.
				Affectation à la 1re section du budget annexe.	Affectation à la 2e section du budget annexe.	Total des prélèvements.	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Fonds de concours (hôtels).....	»	27.862.654	27.862.654	»	27.862.654	27.862.654	»
Avances remboursables pour la construction de réseaux et de lignes téléphoniques	»	»	»	»	»	»	»
Avances faites par les départements pour l'installation du téléphone automatique rural.....	»	»	»	»	»	»	»
Remboursement des travaux, fournitures et cessions effectués pour le compte de services publics.....	2.567.066.000	21.425.374.933	23.992.440.933	3.210.603.463	17.734.004.470	20.944.607.933	3.047.833.000
Totaux.....	2.567.066.000	21.453.237.587	24.020.303.587	3.210.603.463	17.761.867.124	20.972.470.587	3.047.833.000

(1) Depuis le 1er janvier 1956, les versements effectués au titre de contribution pour l'établissement de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé, ainsi que les parts contributives d'établissement de lignes d'abonnements téléphoniques nouvelles ou transférées, sont inscrits directement aux produits budgétaires.

ANNEXE XIX

TABLEAU N° 32

Tableau récapitulant, pour chacune des diverses catégories de fonds de concours, les opérations faites depuis le 1er janvier 1923, date d'institution du budget annexe.

CATÉGORIES	RECETTES			PRÉLÈVEMENTS			EXCÉDENT des recettes fin exercice 1954.
	De 1923 à 1953	De 1954.	Totaux fin exercice 1954.	De 1923 à 1953.	De 1954.	Totaux fin exercice 1954	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Fonds de concours (hôtels).....	80.869.954	27.862.654	108.732.608	80.869.954	27.862.654	108.732.608	»
Avances remboursables pour la construction de réseaux et de lignes téléphoniques (1).....	1.160.020.477	»	1.160.020.477	1.160.020.477	»	1.160.020.477	»
Avances faites par les départements pour l'installation du téléphone automatique rural (1).....	193.846.500	»	193.846.500	193.846.500	»	193.846.500	»
Contributions pour l'établissement de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé (2).....	277.635.936	»	277.635.936	277.635.936	»	277.635.936	»
Contributions aux dépenses du fonctionnement du laboratoire de radioélectricité (2).....	93.000	»	93.000	93.000	»	93.000	»
Avances de la caisse autonome d'amortissement de la dette publique pour fabrication de timbres spéciaux (art. 79 de la loi du 26 mars 1927).....	311.263	»	311.263	311.263	»	311.263	»
Parts contributives des abonnés au téléphone (2).....	393.323.228	»	393.323.228	393.323.228	»	393.323.228	»
Remboursement de travaux, fournitures et cessions.....	70.501.434.523	21.425.374.933	91.926.809.456	67.934.368.523	20.944.607.933	88.878.976.456	3.047.833.000
Totaux.....	72.607.534.881	21.425.374.933	91.926.809.456	70.040.468.881	20.972.470.587	91.012.939.468	3.047.833.000

(1) Les avances, consenties en vue de la construction de réseaux et de lignes téléphoniques interurbaines, et les avances faites par les départements pour l'établissement du téléphone automatique rural (décrets des 19 juillet et 20 octobre 1935), ont été intégralement remboursées au cours des exercices précédents.

(2) Depuis le 1er janvier 1946, les versements effectués à ce titre sont inscrits directement aux produits budgétaires.

ANNEXE XX

TABLEAU N° 33

Développement des recettes affectées à la couverture des dépenses d'établissement depuis le 1er janvier 1923.

NATURE DES RECETTES	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	TOTAL
	(En millions de francs.)			
De 1923 à 1953.				
Produits des émissions d'obligations	1.955	1.583	15.128	18.666
Prélèvements sur les excédents de recettes de la 1re section	1.289	1.803	30.259	33.351
Fonds de concours	93	1.606	53.765	55.464
Remboursement des dépenses faites pour la défense passive et la reconstruction	2.229	4.080	10.367	16.676
Produits divers et recettes d'ordre	19	21	12	55
Avances du budget général	7.826	6.794	36.756	51.376
Prélèvements de matériel sur les stocks des magasins départementaux	»	91	997	1.088
Avances remboursables	»	»	1.385	1.385
Totaux	13.411	15.981	148.669	178.061
Pour ordre:				
Matériel du laboratoire national de radioélectricité pris en charge par l'administration (décret du 6 juin 1931) incorporé aux résultats généraux du bilan	»	1	»	1
Recettes de la 1re section couvrant des dépenses de la même section applicables à des travaux d'établissement	518	602	12.379	13.699
1954.				
Prélèvements sur le produit des émissions de bons et obligations	2.821	1.717	13.446	17.984
Prélèvements sur les excédents de recettes de la 1re section	»	»	2.070	2.070
Fonds de concours	9	537	17.266	17.812
Remboursement des dépenses faites pour la reconstruction	183	93	435	711
Produits divers et recettes d'ordre	21	15	11	47
Totaux	3.034	2.362	33.228	38.624
Pour ordre:				
Recettes de la 1re section applicables à des travaux d'établissement	109	118	2.803	3.030
De 1923 à 1954.				
Prélèvements sur le produit des émissions et obligations	4.776	3.300	28.574	36.650
Prélèvements sur les excédents de recettes de la 1re section	1.289	1.803	32.329	35.421
Fonds de concours	102	2.143	71.031	73.276
Remboursement des avances faites pour l'organisation de la défense passive et la reconstruction	2.112	4.173	10.802	17.387
Produits divers et recettes d'ordre	40	39	23	102
Avances du budget général	7.826	6.794	36.756	51.376
Prélèvements de matériel sur les stocks des magasins départementaux	»	91	997	1.088
Avances remboursables	»	»	1.385	1.385
Totaux	16.145	18.343	181.897	216.685
Pour ordre:				
Recettes de la 1re section couvrant des dépenses de la même section applicables à des travaux d'établissement	627	720	15.182	16.729
Matériel du laboratoire national de radioélectricité pris en charge par l'administration (décret du 6 juin 1931) incorporé aux résultats généraux du bilan	»	1	»	1

ANNEXE

TABLEAU

Bilan au

ACTIF	FRANCS	FRANCS	FRANCS
I. — *Frais d'établissement.*			
Primes au remboursement des bons et obligations. — Primes à amortir	.....	.....	2.017.498.608
II. — *Actif immobilisé.*			
Immobilisations antérieures à 1923	1.694.686.909		
Moins amortissements	740.252.419		
		954.134.490	
Immobilisations réalisées depuis le 1er janvier 1923	216.822.506.244		
Renouvellement des immobilisations antérieures à 1923	1.300.749.631		
Renouvellement des immobilisations postérieures à 1922	11.322.345.830		
	229.145.601.705		
Moins amortissements	20.452.567.278		
		208.903.034.427	209.947.468.917
Avance au fonds d'approvisionnement à titre de dotation	.....	.....	7.800.000.000
III. — *Stocks.*			
Matériel en approvisionnement dans les magasins régionaux et départementaux	.....	.....	12.724.005.233
IV. — *Comptes financiers.*			
Dépôts au Trésor avec intérêts:			
Fonds libres provenant d'émissions de bons et obligations	.....	39.539.022.957	
Fonds d'amortissement	.....	274.160.048	
			39.813.183.005
Provisions versées au Trésor pour le règlement de frais d'emprunts	.....	.....	300.493.580
Provisions pour achat de matériel automobile	.....	.....	267.093.174
Disponibilités:			
Comptes courants postaux des comptables	.....	67.311.850.533	
Compte courant au Trésor de l'agent comptable	.....	593.063.606.807	
Fonds à l'étranger	.....	65.270.632	
Numéraire	.....	38.587.706.699	
			699.028.424.671
V. — *Débiteurs divers*	.....	.....	378.717.132.247
Total de l'actif	.....	.....	1.350.624.309.435

XXI

N° 34

31 mai 1955.

PASSIF	FRANCS	FRANCS	FRANCS
I. — *Dotation initiale*	.....	.....	1.612.000.000
II. — *Réserves.*			
Prélèvements sur les ressources d'exploitation	.....	.....	35.420.758.716
Recettes d'exploitation affectées à des travaux d'équipement	.....	.....	16.730.189.757
Bons et obligations. — Titres amortis	.....	.....	13.951.131.000
Avances du Trésor et du budget général (équipement). — Avances amorties	.....	.....	8.090.304.819
Avances pour la construction de réseaux et de lignes téléphoniques (avances remboursées)	.....	.....	1.385.349.161
III. — *Subventions.*			
Fonds de concours	.....	.....	73.225.917.812
Financement par le budget général des dépenses faites pour la défense passive et pour la reconstruction	.....	.....	17.386.447.004
IV. — *Résultats.*			
Report à nouveau	.....	.....	— 30.487.506.185
Résultat de l'exercice 1954	.....	.....	— 2.854.405.252
Résultats provisoires de l'exercice en cours	.....	.....	5.926.556.910
V. — *Avances et emprunts amortissables.*			
Avances du Trésor et du budget général :			
Equipement	42.329.736.207		
Exploitation	21.443.328.361		
		63.773.064.568	
Bons et obligations à amortir	.....	74.509.462.000	
Avances de la Société nationale des chemins de fer français	.....	50.000.000	
			138.332.526.568
VI. — *Créditeurs divers*	.....	.....	1.071.905.039.092
Total du passif	.....	.....	1.350.624.309.435

ANNEXE

TABLEAU

Comparaison entre les bilans

ACTIF	SOLDE PRÉCÉDENT	VARIATION	NOUVEAU SOLDE
	Francs.	Francs.	Francs.
I. — *Frais d'établissement.*			
Primes au remboursement des bons et obligations à amortir	1.805.991.584	211.507.024	2.017.498.608
II. — *Actif immobilisé.*			
Immobilisations antérieures à 1923	1.694.686.909	»	1.694.686.909
Immobilisations réalisées depuis le 1er janvier 1923	178.388.499.534	38.434.006.710	216.822.506.244
Renouvellement des immobilisations antérieures à 1923	1.045.894.902	254.854.729	1.300.749.631
Renouvellement des installations postérieures au 31 décembre 1922	9.449.370.116	1.872.975.714	11.322.345.830
Avance au fonds d'approvisionnement (dotation)	7.800.000.000	»	7.800.000.000
III. — *Stocks.*			
Matériel en approvisionnement dans les magasins régionaux et départementaux	11.278.815.108	1.445.190.125	12.724.005.233
IV. — *Comptes financiers.*			
Dépôts au Trésor avec intérêts :			
Fonds libres provenant d'émissions de bons et obligations	32.137.093.405	7.401.929.552	39.539.022.957
Fonds d'amortissement	274.160.048	»	274.160.048
Provisions pour règlement de frais d'emprunts	309.493.580	»	309.493.580
Provisions pour achat de matériel automobile	»	267.093.174	267.093.174
Disponibilités :			
Comptes courants postaux des comptables	57.602.080.203	9.709.770.330	67.311.850.533
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	515.626.416.985	77.437.189.822	593.063.606.807
Fonds à l'étranger	127.442.506	— 62.171.874	65.270.632
Numéraire	32.012.160.393	6.575.546.306	38.587.706.699
V. — *Débiteurs divers*	318.650.218.509	60.066.913.738	378.717.132.247
VI. — *Résultats.*			
Report à nouveau	29.916.375.827	571.130.358	30.487.506.185
Résultat du dernier exercice	»	2.854.405.252	2.854.405.252
Totaux de l'actif	1.198.118.699.609	207.040.340.960	1.405.159.040.569

XXII

N° 35

des exercices 1953 et 1954.

PASSIF	SOLDE PRÉCÉDENT	VARIATION	NOUVEAU SOLDE
	Francs.	Francs.	Francs.
I. — *Dotation initiale*	1.612.000.000	»	1.612.000.000
II. — *Réserves.*			
Prélèvements sur les ressources d'exploitation	33.350.568.376	2.070.190.340	35.420.758.716
Recettes d'exploitation affectées à des travaux d'équipement	13.699.569.368	3.030.620.389	16.730.189.757
Bons et obligations amortis	10.571.317.000	3.379.814.000	13.951.131.000
Avances du Trésor et du budget général (2e section). — Avances amorties	1.668.036.743	6.422.268.076	8.090.304.819
Avances pour la construction de lignes et de réseaux téléphoniques	1.385.349.161	»	1.385.349.164
III. — *Subventions.*			
Fonds de concours	55.464.050.688	17.761.867.124	73.225.917.812
Financement par le budget général des dépenses faites pour la défense passive et la reconstruction	16.675.457.098	710.989.906	17.386.447.004
IV. — *Avances et emprunts amortissables.*			
Avances du Trésor et du budget général	48.752.004.283	— 6.422.268.076	42.329.736.207
Bons et obligations à amortir	51.679.416.000	22.830.046.000	74.509.462.000
Avances (1re section)	22.052.123.361	— 608.795.000	21.443.328.361
Avances de la Société nationale des chemins de fer français	»	50.000.000	50.000.000
V. — *Amortissements.*			
Des installations antérieures à 1923	732.198.530	8.053.889	740.252.419
Des installations postérieures à 1922	16.158.290.402	3.994.276.876	20.152.567.278
VI. — *Résultats provisoires de l'exercice en cours*	— 1.011.286.994	6.940.843.934	5.926.556.940
VII. — *Créditeurs divers*	925.032.605.590	146.872.133.502	1.071.905.039.092
Totaux du passif	1.198.118.699.609	207.040.340.960	1.405.159.040.569

ANNEXE XXIII

TABLEAU N° 36

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1955).

Etat de développement du compte « Primes au remboursement des bons et obligations ».

EMPRUNTS AFFECTÉS DE PRIMES au remboursement.	MONTANT NOMINAL des emprunts.	PRODUIT BRUT des émissions.	PRIMES au remboursement.	PRIMES AMORTIES	PRIMES restant à amortir.
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Fonds convertis	7.323.192.000	6.799.937.348	523.254.652	523.254.652	»
Obligations 4,50 p. 100 :					
1re tranche 1929	564.968.500	531.070.390	33.898.110		
2e tranche 1932	2.837.586.500	2.817.723.395	19.863.105	213.447.677	67.172.308
3e tranche 1933	2.530.653.000	2.303.794.230	226.858.770		
Obligations 4 p. 100 1941 (emprunt de conversion)	6.173.331.000	6.173.331.000	»	»	»
Obligations 3,50 p. 100	3.340.080.000	3.289.978.800	50.101.200	15.670.850	34.430.350
Bons 6 p. 100 1953	11.067.890.000	13.434.834.950	633.055.950	37.983.600	595.071.450
Bons 6 p. 100 1954	23.525.020.000	22.466.394.100	1.058.625.900	»	1.058.625.900
Bons 6 p. 100 1955	26.219.860.000	25.957.661.400	262.198.600	»	262.198.600
Totaux	86.572.581.000	83.764.728.613	2.807.855.387	790.356.779	2.017.498.608

ANNEXE XXIV

TABLEAU N° 37

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat de développement du compte « Immobilisations antérieures à 1923 ».

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Terrains	14	9	13	36
Bâtiments	46	28	44	118
Mobilier, petit matériel, petit outillage et postes d'abonnés	17	4	52	73
Outillage technique	7	31	114	152
Matériel roulant	29	»	»	29
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	215	835	1.050
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	121	27	148
Câbles sous-marins	»	62	6	68
Outillage radioélectrique	»	21	»	21
Totaux	113	491	1.091	1.695

ANNEXE XXV

TABLEAU N° 38

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat de développement du compte « Immobilisations depuis le 1er janvier 1923. — Travaux neufs et complémentaires ».

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Terrains	461	127	682	1.270
Bâtiments	8.972	4.045	16.651	29.668
Mobilier, petit matériel, petit outillage et postes d'abonnés	1.012	167	4.809	5.988
Outillage technique	3.560	6.453	32.659	42.672
Matériel roulant	891	168	999	2.058
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	400	40.058	40.458
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	2.024	87.042	89.066
Câbles sous-marins	»	260	146	406
Outillage radioélectrique	»	3.585	1.652	5.237
Totaux	14.896	17.229	184.698	216.823

ANNEXE XXVI

TABLEAU N° 39

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat de développement du compte « Renouvellement des installations antérieures à 1923 ».

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Bâtiments	740	138	261	1.139
Outillage technique	1	84	39	124
Matériel roulant	17	»	»	17
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	2	»	2
Câbles sous-marins	»	18	»	18
Outillage radioélectrique	»	1	»	1
Totaux	758	243	300	1.301

ANNEXE XXVII

TABLEAU N° 40

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat de développement du compte « Renouvellement des installations postérieures à 1922 ».

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Bâtiments	1.179	215	882	2.276
Outillage technique	51	149	5.138	5.338
Matériel roulant	64	34	149	247
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	47	2.182	2.229
Câbles sous-marins	»	»	»	»
Outillage radioélectrique	»	1.077	154	1.231
Totaux	1.294	1.522	8.505	11.321

ANNEXE XXVIII

TABLEAU N° 41

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat de développement, par poste d'immobilisation et par service, de l'actif immobilisé à la fin de la gestion 1954 (valeur brute).

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Terrains	475	136	695	1.306
Bâtiments	10.937	4.427	17.837	33.201
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	1.029	171	4.861	6.061
Outillage technique	3.619	6.716	37.951	48.286
Matériel roulant	1.001	202	1.148	2.351
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	615	40.893	41.508
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	2.194	89.252	91.446
Câbles sous-marins	»	340	152	492
Outillage radioélectrique	»	4.684	1.806	6.490
Totaux	17.061	19.485	194.595	231.141

ANNEXE XXIX

TABLEAU N° 42

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat de développement, par poste d'immobilisation et par service, de l'actif immobilisé à la fin de la gestion 1954 (valeur nette).

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En millions de francs.)			
Terrains	471	132	689	1.292
Bâtiments	10.407	4.049	17.282	31.738
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	1.024	167	4.718	5.909
Outillage technique	2.362	5.674	29.806	37.842
Matériel roulant	541	49	428	1.021
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	583	40.264	40.847
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	1.946	85.607	87.553
Câbles sous-marins	»	228	146	374
Outillage radioélectrique	»	2.117	1.255	3.372
Totaux	14.808	14.945	180.195	209.948

ANNEXE XXX

TABLEAU N° 43

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat de développement, par poste d'immobilisation, de l'actif immobilisé à la fin de la gestion 1954 (valeur nette).

DIVISIONS DU COMPTE	VALEUR brute	DÉPRÉCIATION ACQUISE A LA FIN DE 1954			VALEUR nette
		Amortissement normal	Disparition	Total	
	(En millions de francs.)				
Terrains	1.306	»	14	14	1.292
Bâtiments	33.201	1.404	59	1.463	31.738
Mobilier, petit outillage, petit matériel et postes d'abonnés	6.061	»	152	152	5.909
Outillage technique	48.286	10.387	57	10.444	37.842
Matériel roulant	2.351	1.281	49	1.330	1.021
Lignes aériennes et lignes souterraines	41.508	»	661	661	40.847
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	91.446	3.884	9	3.893	87.553
Câbles sous-marins	492	115	3	118	374
Outillage radioélectrique	6.490	3.103	15	3.118	3.372
Totaux	231.141	20.174	1.019	21.193	209.948

ANNEXE XXXI

TABLEAU N° 44

Fonds d'approvisionnement.

Bilans comparés au 31 décembre 1953 et au 31 décembre 1954.

	BATIMENTS		POSTE		TELECOMMUNICATIONS		ENSEMBLE	
ACTIF	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Soldes débiteurs au 31 décembre 1954.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Matériels en approvisionnement.	70.466.151	68.878.412	173.501.236	121.412.055	6.860.937.643	5.106.120.527	7.104.905.030	5.296.410.994
Matériels en réparation ou transformation	12.000	»	1.830	17.300	13.336.850	11.867.238	13.350.680	11.884.538
Payements à transférer à l'agent comptable des P. T. T.	25.913.415	25.252.867	8.741.267	2.039.556	527.445.867	86.246.185	562.133.579	113.558.608
Reliquats exigibles sur cessions à divers	2.258	81.912	2.742.393	1.812.332	28.208	104.504	2.772.859	2.031.778
Avoir en deniers	70.431.422	67.608.911	324.521.832	322.917.374	2.863.804.310	4.821.367.287	3.258.760.564	5.281.893.570
Résultats annuels des réévaluations des stocks	2.253.884	2.661.927	43.811.556	19.510.222	»	»	46.095.440	22.172.149
Total de l'actif	169.112.160	161.487.059	553.353.111	537.788.837	10.265.552.878	10.025.705.741	10.988.018.152	10.727.981.637
PASSIF								
Soldes créditeurs au 31 décembre 1954.								
Dotation	150.000.000	150.000.000	450.000.000	450.000.000	7.200.000.000	7.200.000.000	7.800.000.000	7.800.000.000
Recettes à transférer à l'agent comptable des P. T. T.	1.023.593	485.667	3.933.239	2.192.793	191.438.740	26.269.177	196.395.572	28.947.637
Provisions à imputer p/c cessions au budget annexe des P. T. T.	5.004.722	5	25.493.083	39.865.591	108.759.461	1.479.853.203	139.257.266	1.519.718.799
Provisions à imputer p/c cessions à divers	»	5.000	155.406	54.488	12.632.681	13.335.003	12.788.087	13.394.491
Fournisseurs du fonds d'approvisionnement	12.711.845	13.996.387	73.771.386	45.675.965	951.908.319	762.072.097	1.038.391.550	821.744.449
Fonds consignés au Trésor par divers particuliers ou à leur profit	372.000	»	»	»	»	»	372.000	»
Recettes à classer et à régulariser	»	»	»	»	807.452	72.795	807.452	72.795
Résultats annuels des réévaluations des stocks	»	»	»	»	1.800.006.225	511.103.466	1.800.006.225	511.103.466
Total du passif	169.112.160	161.487.059	553.353.111	537.788.837	10.265.552.878	10.025.705.741	10.988.018.152	10.727.981.637

ANNEXE XXXII

TABLEAU N° 45

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat présentant, par section, les variations de la dotation du fonds d'approvisionnement.

DÉCISIONS	BATIMENTS	POSTE	TÉLÉ-COMMUNICATIONS	ENSEMBLE
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Loi du 30 juin 1923 (dotation initiale)	»	11.117.403	139.785.125	150.902.528
Loi du 30 juin 1926	»	»	15.500.000	15.500.000
Loi du 26 mars 1927	»	»	53.597.472	53.597.472
Loi du 19 mars 1928	»	»	20.000.000	20.000.000
Loi du 31 mars 1932	»	»	8.000.000	8.000.000
Dotation section « Bâtiments » 31 décembre 1939	1.800.000	— 817.403	— 982.597	»
Augmentation de la dotation section « Bâtiments » 11 août 1943	1.500.000	— 1.500.000	»	»
Loi du 30 mars 1947	13.000.000	30.700.000	496.500.000	540.200.000
Loi du 21 mars 1948 (avances)	3.700.000	60.500.000	897.600.000	961.800.000
Loi du 8 mars 1949 (avances)	15.000.000	85.000.000	1.400.000.000	1.500.000.000
Loi du 8 mars 1949 (avances)	5.000.000	45.000.000	700.000.000	750.000.000
Loi du 31 janvier 1950 (avances)	15.000.000	50.000.000	835.000.000	900.000.000
Loi du 31 janvier 1950 (avances)	25.000.000	65.000.000	510.000.000	600.000.000
Loi du 24 mai 1951 (avances)	20.000.000	45.000.000	925.000.000	1.000.000.000
Loi du 24 mai 1951 (avances)	40.000.000	60.000.000	1.200.000.000	1.300.000.000
Total de la dotation au 31 décembre 1954	150.000.000	450.000.000	7.200.000.000	7.800.000.000

ANNEXE XXXIII

TABLEAU N° 46

(ANNEXE AU BILAN DU FONDS D'APPROVISIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat présentant, par section du fonds, les mouvements de matériel au cours de la gestion 1954.

NATURE DES OPÉRATIONS	BATIMENTS	POSTE	TÉLÉ-COMMUNICATIONS	ENSEMBLE
	(En milliers de francs.)			
Entrées.				
Matériels reçus des fournisseurs	151.496	538.241	5.743.780	6.433.517
Matériels reçus des ateliers	»	»	3.699	3.699
Rentrées de matériels réparés ou transformés	460	300	25.497	26.257
Matériels reversés	974	914	382.056	383.944
Modifications aux prix de cession et réévaluation des stocks	496	7.165	41.101	48.762
Déclassements de matériels en augmentation	8	»	1.421	1.429
Différences d'inventaire en plus	3	2	333	338
Totaux	153.437	546.622	6.197.887	6.897.946
Sorties.				
Matériels cédés aux services des postes, télégraphes et téléphones	151.507	571.679	6.874.269	7.597.455
Matériels cédés à divers	430	20.361	45.704	66.495
Matériels impropres au service vendus	53	73	6	132
Matériels donnés à réparer ou à transformer	34	260	28.551	28.845
Modifications aux prix de cession et réévaluation des stocks	2.861	3.500	974.227	980.588
Déclassements de matériels en diminution	126	2.808	28.989	31.923
Différences d'inventaires en moins, pertes et déchets	14	»	958	972
Totaux	155.025	598.681	7.952.704	8.706.410

ANNEXE XXXIV

TABLEAU N° 47

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 DÉCEMBRE 1954)

Etat de développement du compte « Matériel mis à la disposition des services et imprimés ».

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
		(En milliers de francs.)		
I. — *Situation au 31 décembre 1953.*				
Matériel des magasins départementaux	269.518	97.800	7.512.807	7.880.125
Matériel des services spéciaux (non administratif)	»	665.929	2.624.311	3.290.240
Imprimés	68.290	5.450	34.710	108.450
Totaux	337.808	769.179	10.171.828	11.278.815
II. — *Situation au 31 décembre 1954.*				
Matériel des magasins départementaux	241.926	146.610	8.432.784	8.821.320
Matériel des services spéciaux (non administratif)	»	894.826	2.886.468	3.781.294
Imprimés	76.476	6.070	38.845	121.391
Totaux	318.402	1.047.506	11.358.097	12.724.005
III. — *Différence par rapport à 1953.*				
Matériel des magasins départementaux	— 27.592	+ 48.810	+ 919.977	+ 941.195
Matériel des services spéciaux (non administratif)	»	+ 228.897	+ 262.157	+ 491.054
Imprimés	+ 8.186	+ 620	+ 4.135	+ 12.941
Totaux	— 19.406	+ 278.327	1.186.269	1.445.190

ANNEXE XXXV

TABLEAU N° 50

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES)

Etat de développement du poste « Compte débiteurs divers ».

DESIGNATION DES COMPTES DU GRAND-LIVRE	MONTANT des soldes.	DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND-LIVRE	MONTANT des soldes.
	Francs.		Francs.
CLASSE 4. — *Comptes de tiers et d'opérations à classer et à régulariser.*		Virements postaux à transférer par des correspondants d'outre-mer ou hors métropole	66.678.241.732
Avances à recevoir du Trésor	25.563.158.267	Débets des comptables	215.469.907
Dépenses à transférer à l'agent comptable central du Trésor	13.296.754.290	Débiteurs divers	966.095.083
Dépenses diverses à transférer aux trésoriers-payeurs généraux	8.559.489.082	Dépenses budgétaires à imputer	15.270.332.987
Dépenses à rembourser par les offices étrangers	8.192.508.558	Intérêts d'emprunts à imputer	1.819.896.640
Dépenses à rembourser par les compagnies de transport	110.234.382	Dépenses à classer et à régulariser	13.117.793.031
Mandats-poste U. F. payés en France	56.082.292.267	CLASSE 5. — *Comptes financiers.*	
Mandats-poste internationaux payés en France	871.855.343	Chèques et virements retournés impayés	1.578.349
Mandats-poste français payés outre-mer et par divers correspondants	13.308.247.400	Avances aux régisseurs	18.885.000
		Fonds envoyés à divers comptables	154.644.379.929
		Total	378.717.132.247

ANNEXE XXXVI

TABLEAU N° 51

Emploi des excédents de recettes ou de dépenses constatés à la 1re section depuis 1923.

DÉSIGNATION DES EXERCICES	EXCÉDENT EN FIN D'EXERCICE		AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE RECETTES				COUVERTURE de l'excédent des dépenses. (Avances du Trésor.)
	De recettes.	De dépenses.	Amortissement du capital.	Versement à la 2e section.	Versement au budget général	Remboursement des avances du Trésor pour déficit d'exploitation.	
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Exercices:							
1923	10.403.539	»	10.403.539	»	»	»	»
1924	99.532.866	»	99.532.866	»	»	»	»
1925	23.586.629	»	23.586.629	»	»	»	»
1926	335.476.966	»	335.476.966	»	»	»	»
1927	232.030.178	»	»	232.030.178	»	»	»
1928	65.474.468	»	»	65.474.468	»	»	»
1929-1930	10.319.263	»	»	10.319.263	»	»	»
1930-1931	»	23.785.910	»	»	»	»	23.785.910
1931-1932	»	185.029.247	»	»	»	»	185.029.247
1932	»	28.690.265	»	»	»	»	28.690.265
1933	112.056.422	»	»	»	112.056.422	»	»
1934	102.759.550	»	»	»	102.759.550	»	»
1935	211.744.464	»	»	»	211.744.464	»	»
1936	443.074.984	»	»	»	443.074.984	»	»
1937	239.889.077	»	»	»	239.889.077	»	»
1938	»	355.175.906	»	»	»	»	355.175.906
1939	»	144.675.472	»	»	»	»	144.675.472
1940	»	838.412.805	»	»	»	»	838.412.805
1941	»	390.400.836	»	»	»	»	390.400.836
1942	1.439.522.671	»	»	300.000.000	402.165.871	737.356.800	»
1943	1.476.029.020	»	»	»	247.215.379	1.228.813.641	»
1944	»	2.531.268.426	»	»	»	»	2.531.268.426
1945	»	4.407.834.816	»	»	»	»	4.407.834.816
1946	»	2.435.600.784	»	»	»	»	2.435.600.784
1947	»	4.253.887.377	»	»	»	»	4.253.887.377
1948	»	12.276.818.136	»	»	»	»	12.276.818.136
1949	15.366.598.324	»	»	13.783.723.147	»	1.582.875.177	»
1950	9.435.864.947	»	»	9.435.864.947	»	»	»
1951	3.090.744.546	»	»	3.090.744.546	»	»	»
1952	3.148.558.156	»	»	3.148.558.156	»	»	»
1953	3.283.853.671	»	»	3.283.853.671	»	»	»
1954	2.070.190.340	»	»	2.070.190.340	»	»	»
Totaux	41.197.710.081	27.871.579.980	469.000.000	35.420.758.716	1.758.905.747	3.549.045.618	27.871.579.980
Excédent net des recettes	13.326.130.101		41.197.710.081				

ANNEXE XXXVII

TABLEAU N° 52

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1955)

Etat de développement des comptes « Bons et obligations ». — Titres à amortir et titres amortis.

DÉSIGNATION DES FONDS	MONTANT nominal des émissions.	CAPITAL AMORTI		TOTAL des amortissements.	CAPITAL converti.	CAPITAL nominal restant à amortir.
		Par rachats en bourse.	Par tirages au sort.			
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
5 p. 100 1928	2.243.850.000	465.662.500	175.342.500	641.005.000	1.602.845.000	»
4,50 p. 100	5.923.208.000	2.287.350.000	2.223.125.000	4.510.475.000	»	1.412.733.000
5 p. 100 1934/1935	2.691.846.000	333.601.000	53.429.000	387.030.000	2.304.816.000	»
5 p. 100 1936	793.547.000	57.646.000	24.361.000	82.007.000	711.540.000	»
6 p. 100 1938	1.593.949.000	33.759.000	30.760.000	64.519.000	1.529.430.000	»
4 p. 100 1941 (emprunt de conversion)	6.173.334.000	1.409.504.000	544.965.000	1.954.469.000	»	4.218.865.000
3,50 p. 100 1943	3.340.080.000	1.006.210.000	39.180.000	1.045.390.000	»	2.294.690.000
Emprunt suisse	2.022.500.000	»	2.022.500.000	2.022.500.000	»	»
5,50 p. 100 1950	6.024.140.000	»	2.409.656.000	2.409.656.000	»	3.614.484.000
6 p. 100 1953	14.067.890.000	»	844.080.000	844.080.000	»	13.223.810.000
6 p. 100 1954	23.525.020.000	»	»	»	»	23.525.020.000
6 p. 100 1955	26.219.860.000	»	»	»	»	26.219.860.000
Totaux	94.619.224.000	5.593.732.500	8 367.398.500	13.961.131.000	6.148.631.000	74.509.462.000

ANNEXE XXXVIII

TABLEAU N° 54

Situation détaillée du compte « Report à nouveau » (exercice 1954).

DÉSIGNATION	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDES	
			Débiteurs.	Créditeurs.
A. — Opérations budgétaires.				
Produits totaux d'exploitation	»	943.601.093.459	»	»
Dépenses totales d'exploitation	965.848.748.406	»	22.247.654.947	»
B. — Opérations hors budget.				
Amortissement des installations antérieures à 1923	439.895.915	»	»	»
Amortissement des installations postérieures à 1922:				
1° Dépréciations normales (versements) au fonds d'amortissement non effectués	13.678.995.994	»	»	»
2° Disparitions, abandons, réformes	2.580.932.224	»	»	»
Valeur nette des immobilisations laissées à la radiodiffusion	100.766.839	»	»	»
Application du décret du 17 février 1930. — Conséquence des modifications apportées aux taux d'amortissement	905.907	49.812.476	»	»
Valeur des prélèvements effectués dans les magasins pour l'exécution de travaux d'entretien	106.923.755	»	»	»
Valeur du matériel d'entretien acheté et récupéré et non utilisé au cours des exercices	»	10.385.879.995	»	»
Produits divers (2e section)	»	55.173.573	»	»
Valeur brute au 1er janvier 1932 du matériel du laboratoire national de radioélectricité pris en charge par l'administration et payé précédemment sur les crédits de la 1re section (décret du 6 juin 1931)	»	995.112	»	»
Actif laissé à la disposition de la radiodiffusion	15.507.742	»	»	»
Primes au remboursement des bons et obligations. — Primes amorties	729.665.203	»	»	»
Frais d'émission des bons et obligations	1.068.118.815	»	»	»
Totaux	18.731.712.394	10.491.861.156	8.239.851.238	»
Situation au 31 mai 1955			30.487.506.185	

ANNEXE XXXIX

TABLEAU N° 55

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1955)

Etat de développement du compte « Report à nouveau » (résultats généraux des exercices 1923 à 1954 inclus).

DÉSIGNATION DES COMPTES	SOLDES débiteurs.	DÉSIGNATION DES COMPTES	SOLDES créditeurs.
	Francs.		Francs.
DEBIT		CREDIT	
Dépenses d'exploitation	881.183.674.241	Recettes d'exploitation	925.028.083.714
Dépenses diverses	661.250.162	Recettes diverses	3.238.150.085
Intérêts du capital à rémunérer des avances du Trésor. — Intérêts et frais de service des emprunts	19.774.550.194	Fonds de concours et recettes assimilées	9.270.815.745
Remboursement des avances du Trésor des avances téléphoniques et amortissement des emprunts	11.276.086.430	Avances remboursables (exploitation)	7.486.044
Amortissement des installations antérieures à 1923	439.895.915	Intérêts des fonds d'emprunts et des sommes versées au fonds d'amortissement	427.273.717
Amortissement des installations postérieures à 1922	16.485.181.698	Produits divers de la 2e section	55.173.573
Valeur nette des immobilisations laissées à la radiodiffusion	100.766.839	Subventions du budget général	20.000.000
Primes au remboursement des bons et obligations. — Primes amorties	739.665.203	Valeur brute du laboratoire national de radioélectricité pris en charge par l'administration des postes, télégraphes et téléphones et payé précédemment sur les crédits de la 1re section (décret du 6 juin 1931)	995.112
Frais d'émission des bons et obligations	1.068.118.815	Avances du Trésor pour la couverture des déficits d'exploitation remboursées	5.819.456.618
Bénéfices d'exploitation employés conformément aux lois des 30 juin 1923 (art. 74), 19 décembre 1926 art. 50), 26 juin 1929 (art. 9), 29 novembre 1929 (art. 6), 27 avril 1943 (art. 12), 27 avril 1944 (art. 2)	38.017.995.243	Total du crédit	943.867.734.638
Bénéfices versés au Trésor à titre de contribution au payement des pensions du personnel	1.409.524.497	Soldé débiteur (balance)	30.487.506.185
Avances téléphoniques remboursées (conformément à l'article 58 de la loi du 31 mars 1932)	195.531.583		
Total du débit	974.355.240.823		974.355.240.823

ANNEXE XL

TABLEAU N° 56

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES)

Etat de développement du compte « Avances du Trésor pour déficits d'exploitation ».

EXERCICES DÉFICITAIRES	AVANCES REÇUES	AVANCES REMBOURSÉES	AVANCES RESTANT A REMBOURSER
	Francs.	Francs.	Francs.
1930-1931	23.785.910		
1931-1932	185.029.247		
1932	28.690.265		
1938	355.175.906	1.966.170.441	»
1939	144.675.472		
1940	838.412.805		
1941	390.400.836		
1944	2.531.268.425	2.531.268.425	»
1945	4.407.834.816	375.857.752	4.031.977.064
1946	2.435.600.784	»	2.435.600.784
1947	4.253.887.377	475.370.000	3.778.517.377
1948	12.276.818.436	1.079.585.000	11.197.233.436
Totaux	27.871.579.979	6.428.251.618	21.443.328.361

ANNEXE XLI

TABLEAU N° 57

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES)

Etat de développement du poste « Comptes créditeurs divers ».

DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND-LIVRE	MONTANT des soldes.
	Francs.
CLASSE 4. — *Comptes de tiers et d'opérations à classer et à régulariser.*	
Impôts et taxes à verser au budget général.	165.130.217
Retenues et contributions pour pensions à verser au Trésor	5.596.026.497
Recettes à transférer à divers ministères	5.594.844.488
Transferts des dépenses attendus	89.120.261
Recettes diverses à transférer à l'agent comptable central du Trésor	12.374.839.293
Recettes à transférer aux trésoriers-payeurs généraux	3.081.250.121
Recettes à transférer à la Caisse des dépôts et consignations	53.241.483
Comptes courants postaux	732.407.673.707
Recettes à transférer aux compagnies de transport	477.821.009
Mandats-poste de la France métropolitaine	15.242.799.264
Mandats-poste U. F. émis en France métropolitaine	24.497.397.158
Mandats-poste U. F. émis outre-mer et par divers correspondants	43.112.576.643
Mandats-poste internationaux émis en France	5.770.410.824
Virements postaux de la France métropolitaine	9.067.463.095
Virements postaux à transférer dans l'Union française et à divers correspondants	11.031.695.391
Provisions et consignations diverses	3.462.190.390
Rentes à payer	21.728.609
Intérêts d'emprunts à payer. Bons amortis à rembourser	2.363.612.892
Retenues pour oppositions	11.727.501
Créanciers divers	3.937.831.432
Recettes budgétaires à imputer	19.776.377.446
Recettes à classer et à régulariser	383.946.234
CLASSE 5. — *Comptes financiers.*	
Bons de payement assignés chez les comptables principaux	192.513.804
Fonds reçus de divers comptables	173.222.521.236
Total	1.071.905.039.092

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.